

Courrier de Rome

ANNÉE 2006

• Janvier, n° 285

Marcus

Saint Pie X et le duel entre pensée moderne et théologie catholique. *Contribution du Professeur Matteo d'Amico au 11^e Congrès des études catholiques (Rimini, 25-26 oct. 2003)*
L'idéalisme | Le modernisme | Pascendi.

Marcus

Le réviseur du Synode. (Card. Kasper et la communion des divorcés remariés).

Sì Sì No No

L'Islam, fléau de Dieu. Un lecteur nous écrit.

• Février, n° 286

Canonicus

Mémorial de Mgr Marcel Lefebvre, pour le centenaire de sa naissance (1905-2005).

Fidélité constante de Mgr Lefebvre à l'Église et à ses chefs | La crise dans l'Église, provoquée par le Concile | La réforme liturgique a éclipsé le sens fondamental de la sainte messe | La « croisade ».

Canonicus

L'injuste suppression du séminaire d'Écône. La ferme protestation de Mgr Lefebvre contre l'injuste suppression du Séminaire d'Écône | La suppression du séminaire d'Écône doit être tenue pour invalide à tous les niveaux | La vraie nature juridique de la FSSPX | Société de vie en commun, ou *Pia unio* ? | Deux confirmations de notre thèse | Le sens authentiquement religieux de la « croisade » invoquée par Mgr Lefebvre.

Mgr Lefebvre

Réponse de Mgr Lefebvre au cardinal Ottaviani (20 déc. 1966).

Hirpinus

Espérons malgré tout. Un lecteur nous écrit.

• Mars, n° 287

Amicus

Une manœuvre de la frange néo-moderniste contre la doctrine traditionnelle de l'Église en matière de morale sexuelle

1^{ère} partie : Le fléchissement d'une partie de l'Église enseignante.

1. La déclaration controversée du Secrétaire de la CEE (Conférence Épiscopale Espagnole).
2. L'étrange processus de démenti - Confirmation des déclarations de Camino ; 2.1 Le démenti de la Conférence Épiscopale Espagnole ; 2.2 Première intervention de Rome : la déclaration du cardinal Javier Lozano Barragan ; 2.3 Petit intermède : Rocco Buttiglione se prononce en faveur de la thèse de Camino ; 2.4 Mgr Camino réaffirme sa position sans se soucier du démenti de la CEE ; 2.5 Le cardinal Barragan « critique » les déclarations de Camino.
3. L'attaque frontale à la doctrine traditionnelle se fait plus visible ; 3.1 À

Davos (Suisse), des déclarations contre le Pape au sujet du préservatif ; 3.2 Interview du théologien de la Maison pontificale, le card. Cottier à l'agence de presse APCOM ; 3.3 Don Verzès, dans le *Corriere de la Serra*, attaque le Magistère de l'Église. Réplique malheureuse de Mgr Maggiolini ; 3.4 Le cardinal Barragan se contredit lui-même et s'aligne sur Camino et Cottier ; 3.5 La *Civiltà cattolica* publie une conférence dans laquelle le card. Martini fait une allusion très favorable à une lettre du théologien jésuite Lonergan sur le problème de la contraception.

Sì Sì No No

Semper infideles.

• Avril, n° 288

Amicus

Les problématiques morales liées à l'emploi du préservatif. 2^e partie.

4. Synthèse des arguments avancés en faveur de l'usage du préservatif contre le sida | 5. Prémisses : les principes d'une théologie correcte du mariage | 6. Impossibilité de recourir à la catégorie morale du « moindre mal » | 7. Le Magistère constant de l'Église | 8. Le décret du Saint Office du 6 avril 1958 | 9. Les conséquences d'éventuelles concessions sur l'usage du préservatif. Une prétention puérile.

Pyrenaicus

Islam et foi révélée. Un abîme infranchissable | Incohérence ou imposture | Le ciel fermé | Une régression vertigineuse de la vérité révélée | Responsabilité des Chrétiens | Un voeu.

Lanterius

Quand l'idéologie prévaut sur la foi. Témoignage d'un curé de l'est de la France | La dévastation idéologique | La Messe tridentine comme mur défense | La raison du conflit et la confession d'un fauteur de la « réforme liturgique ».

• Mai, n° 289

Lettre signée

L'ombre de la « nouvelle théologie » sur l'encyclique « Deus caritas est ».

1. Éros et agapè, centralité du Cantique des Cantiques ; 2. Exégèse pour ainsi dire judaïsante qui diminue le Nouveau Testament ; 3. La Sainte Eucharistie présentée comme agape et non comme sacrifice propitiatoire ; 4. Les aspects positifs mais secondaires du document ; Commentaire.

Hirpinus

Le « préjugé favorable ».

• Juin, n° 290

Sì Sì No No

Pour le quarantième anniversaire du Concile œcuménique pastoral Vatican II. Question, Réponse de Thomas Molnar.

Abrogatfus

Benoît XVI : Rapport sur le Concile Vatican II.

1. L'état de la question ; 1.1 L'application de Vatican II ; 1.2 Vatican II et Nicée ; 1.3 La solution proposée.
2. Les deux herméneutiques ; 2.1 L'herméneutique de la discontinuité et de la rupture ; 2.1. Sa présentation ; 2.1.2 Sa critique ; 2.2 L'herméneutique de

la réforme ; 2.2.1 Sa présentation ; 2.2.2 Son fondement ; 2.2.3 L'apport de Paul VI ; 2.3 Présentation du débat entre l'Église et le monde moderne ; 2.3.1 Étapes historiques d'un conflit ; 2.3.2 La réaction de l'Église ; 2.3.3 Evolution positive des deux parties ; 2.3.4 La problématique offerte à Vatican II ; 2.4 La solution apportée par Vatican II ; 2.4.1 Le principe : la nouveauté dans la continuité ; 2.4.2 Un exemple : la liberté religieuse ; 2.5 L'Église, signe de contradiction.

• Juillet-Août, n° 291

Amicus

Attaque préventive du card. Martini à Benoît XVI dans le domaine bioéthique ?
À propos de l'interview accordée à « L'Espresso » : Une étrange retraite | Offense à l'Église | « Paroles en liberté » | Zones d'ombre inexistantes et divisions qui ne sont pas inutiles | La fécondation artificielle | L'adoption | L'avortement | Sida | Euthanasie | Sens éthique et foi | L'hérésie universaliste du salut | Un potentiel antipape | Le tam-tam de la presse et le silence de Rome | Le devoir de Rome | Post-scriptum.

Sì Sì No No

Pensées sur la messe : Card. Pie ; Père De Condren ; Buatier ; Dom Guéranger

• Septembre, n° 292

Scholasticus

L'œcuménisme est une forme de kantisme. « Avvenire » et Emmanuel Kant | Le jugement de Schelling sur Kant | Giovanni Gentile sur thomisme et kantisme | L'œcuménisme actuel est une forme de kantisme.

Lanterius

Le bon Pasteur, les loups et les mercenaires.

• Octobre, n° 293

Hirpinus

La messe protestantisée et l'obligation dominicale. Un lecteur nous écrit.

Quirinus

Réflexions sur le catholicisme postiche. Les fins dernières aux oubliettes | Une notion doucereuse de la bonté divine | Un anthropomorphisme de la pire espèce | La mission de l'Église dénaturée | La croix supplantée par les revendications des droits de l'homme | Responsabilité.

Hirpinus

Encore le cardinal M. Martini.

Hirpinus

Le gardien du Concile. Un abonné nous écrit. (le vaudois Paolo Ricca contre les indulgences accordées par Benoît XVI).

• Novembre, n° 294

Historicus

Commentaire sur le récent voyage du Pape en Allemagne. L'interview de l'évêque luthérien | La critique de l'Islam | Une pierre d'achoppement sur le chemin du dialogue ?

Sì Sì No No

Paladins d'un mythe en pièces. Les néo-modernistes et l'évolutionnisme.
Un prêtre nous écrit. Pie XII et l'évolutionnisme | Le renversement | Un premier pas en faveur de l'évolutionnisme | Un autre pas en avant et un autre renversement | Récupération désespérée d'un mythe en pièces.

S.C.

« Enea » corrige « Pie ». Un lecteur nous écrit.

Sì Sì No No

Vatican II : une hérésie protestante suggérée par un protestant. Un lecteur nous écrit.

• Décembre, n° 284

Paolo Becchi

La position de l'Église catholique sur la transplantation d'organes à partir de cadavres.

Pie XII | Jean-Paul II | Oppositions inefficaces | Nouvelle réflexion ? | Le nouveau catéchisme de l'Église catholique.

Arbogastus

Redonnez-nous la messe et la face de la terre sera renouvelée.

1. Nature de la messe ; 1.1 Dans la liturgie traditionnelle ; 1.1.1 Un sacrifice ; 1.1.2 Un sacrifice propitiatoire ; 1.2 Dans la liturgie nouvelle ; 1.2.1 Un repas ; 1.2.2 Un récit ; 1.2.3 Une mémoire ; 1.2.4 Le jugement du magistère.
 2. La grâce de la messe ; 2.1 Dans la vie sacerdotale ; 2.2 Dans la vie religieuse ; 2.3 Dans la vie familiale ; 2.4 Dans l'apostolat.
- La vertu d'un pontage coronarien.

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 285 (475)

Mensuel - Nouvelle Série

Janvier 2006

Le numéro 3€

SAINT PIE X ET LE DUEL ENTRE PENSÉE MODERNE ET THÉOLOGIE CATHOLIQUE

CONTRIBUTION DU PROFESSEUR MATTEO D'AMICO AU 11^e CONGRÈS DES ÉTUDES CATHOLIQUES (RIMINI, 25-26 OCTOBRE 2003)

(2^e partie)

L'IDÉALISME

Tout le discours développé jusqu'à présent trouve un point de contact naturel avec l'idéalisme allemand. Commençons par remarquer que les idéalistes allemands sont d'excellents spécialistes de la gnose antique : Schelling est un spécialiste de Marcio, Hegel est un spécialiste de Valentin¹. N'oublions pas non plus qu'il existe une ligne très profonde unissant Marcio à Luther, par l'intermédiaire des hérésies médiévales, puis à la théologie protestante libérale allemande, lien qui explique d'ailleurs un certain nombre des dérives antisémites de l'Allemagne du XX^e siècle, car le refus de l'ancien Testament et l'altération du Nouveau débouchent inévitablement sur une forme de *docétisme* rendant vaines l'incarnation, la passion et la mort du Verbe et la rédemption qu'il a apportée, et qui dévalorisent en outre l'appartenance de Jésus-Christ en tant qu'homme au peuple juif².

Dans l'idéalisme, Dieu est mort. Le premier à

l'affirmer clairement est Hegel (« *Le grand Pan est mort* »). Ce n'est pas Nietzsche qui, le premier, tient la mort de Dieu pour une vérité métaphysique certaine et qui l'utilise comme point de départ d'une nouvelle philosophie, mais Hegel, presque un siècle auparavant. Dieu est mort, et l'Absolu coïncide alors avec l'histoire de la culture, avec l'incessante succession de moments historico-culturels et politiques. Mais alors, l'homme qui produit ces formes et leur changement incessant est Dieu incarné, c'est Dieu dans l'histoire, parce que soit la liberté – le *Geist*, l'Esprit – est pensée comme créée, soit elle ne peut être pensée que comme l'immanence de Dieu dans l'histoire. Dieu ne transcende plus le monde, mais coïncide ontologiquement avec le monde et l'histoire et donc, encore une fois, Dieu est l'homme. Mais il est intéressant d'observer comment, en parfaite correspondance avec la conceptualité gnostique du *plérome* originel, l'homme est pensé comme Dieu : non pas tant l'homme pris comme individu que l'homme en tant qu'*Humanité en général*, collectivement dissous, dirons-nous, dans le tout de l'histoire, de la culture, puis avec Marx dissois dans le tout de la *classe sociale*. Dans la pensée idéaliste réapparaît l'ancienne idée cabalistique selon laquelle l'homme, en atteignant la connaissance profonde de son moi, rencontre Dieu³. Dans l'idéalisme allemand, comme dans la cabale, Dieu et le monde, Dieu et l'homme n'ont pas une vie réellement séparée.

Dieu a besoin de l'homme pour se compléter,

Dieu – et l'on comprend ici de nombreux aspects de la pensée théologique contemporaine – Dieu est l'homme réalisé dans l'histoire ; aujourd'hui nous dirions qu'il est l'homme qui s'auto-rachète dans l'histoire en portant la paix, en portant les droits de l'homme dans le monde entier, en détruisant le capitalisme, en détruisant

cheminement ésotérique qui conduit à la connaissance qui sauve. Cette matrice gnostique et cabalistique apparaît également au niveau scientifique : « Le pansexualisme de Freud a des antécédents dans la cabale, comme l'a démontré DAVID BAKAM dans *Freud et la tradition mystique hébraïque*. L'hérésie gnostique de la cabale, qui s'est infiltrée dans les cercles secrets, voit Dieu lui-même comme bisexué, elle voit Adam comme androgyne, et elle nous voit tous comme dominés par des forces démoniaques occultes ou, comme le dira plus tard Freud, « inconscientes ». En outre, les théories « révolutionnaires » sur la sexualité infantile furent tout de suite acceptées au sein d'une association juive particulière, le B'nai B'rith, fondée en 1843 par des francs-maçons et divisée en Loges (*il s'agit de la franc-maçonnerie réservée aux juifs* – ndr). L'*Interprétation des rêves* a elle aussi été suggérée à Freud par des textes cabalistiques, qui ne voyaient dans le monde onirique que symboles sexuels, incestueux, sodomitiques et bestiaux. BAKAM va plus loin et voit dans le plus célèbre livre de Freud un « pacte avec le diable ». La devise qui apparaît est « *Flectere si nequeo Superos, Acheronte movebo* », c'est-à-dire « *Si je ne plie pas les divinités célestes, je remuerai l'Achéron* » (c'est-à-dire les Enfers). C'est Virgile qui fait parler Junon en colère (Enéide, VII, 310-12). La psychanalyse propose un renversement : à la place de la pensée logique et consciente, elle met l'inconscient, lourd d'obscurs complexes sexuels, blasphématoires et agressifs. Pour ce faire, tous les chemins sont bons, surtout la mystification et la falsification » (C. GATTO TROCCHI, *L'âme inquiète de l'Occident*, in *Certamen*, n°15, Milan, 2002).

1. Sur la gnose antique, cf. H. JONAS, *Le Gnosticisme*, Turin 1991; E. INNOCENTI, *Influences gnostiques dans l'Église d'aujourd'hui*, Rome, 2000 et *La gnose apocryphe*, vol. I et II, Rome, 1993-1999; J. MEINVIELLE, *Influence du gnosticisme juif en milieu chrétien*, Rome, 1995; E. SAMEK LODOVICI, *Métamorphoses de la gnose*, op. cit. (pour d'intéressantes références bibliographiques sur la gnose et la philosophie occidentale, et en particulier pour les influences sur Schelling, Heidegger, Marx, Bloch).

2. Sur le rapport Luther – antisémitisme – nazisme, cf. A. AGNOLETTI, *La tragédie de l'Europe chrétienne au XVI^e siècle. De la judéophobie de Luther aux humanistes Jonas et Mélanchton*, Milan, 1996 (texte néanmoins faible et d'orientation moderniste dans le chapitre consacré au rapport catholicisme / judaïsme).

3. Curieusement, il est permis de penser qu'une idée semblable se trouve à la base de la pensée freudienne. La psychanalyse, au fond, est une gnose : *je suis libéré par une connaissance*, et ce qui compte, c'est d'être initié au

la science moderne qui ne porte que le mal (alors qu'il y a bien évidemment une lecture correcte de la science, une lecture chrétienne, qui montre que la science en soi n'est pas un mal, mais représente ce qui a été historiquement, à partir de l'âge médiéval, donné « de surcroît » à un monde qui cherchait avant tout le royaume des cieux), en désindustrialisant, dans un ridicule enthousiasme écologique, le monde occidental.

Mais si Dieu est l'homme qui se réalise dans l'histoire, qui se rachète par ses propres forces, alors l'humanité rachetée, pacifiée, unifiée, représente Dieu finalement accompli. Avec l'idéalisme, qui est la dernière véritable grande étape de la métaphysique occidentale, non seulement nous sommes dans l'ombre d'une métaphysique qui conçoit l'homme comme Dieu et l'histoire comme le lieu où Dieu s'autoréalise, mais nous sommes aussi dans une philosophie qui, en s'inspirant de la gnose antique – et de courants particuliers de la tradition néoplatonicienne ainsi que de certains représentants de l'ésotérisme de la Renaissance – pense au néant comme à l'essence de Dieu, pense l'aliénation comme essence de Dieu : Dieu s'aliène parce qu'il n'est pas accompli, il doit se faire monde, homme, douleur pour devenir ensuite laborieusement lui-même⁴. Comme dans *La Science de la Logique* d'Hegel, le Néant précède et fonde l'Être.

Je pense que nous sommes maintenant en mesure de comprendre en quel sens l'idéalisme est une gnose accomplie : Dieu qui s'aliène est habité par le mal, par le négatif; l'histoire est le lieu où c'est l'homme qui rachète Dieu de son aliénation, c'est l'homme qui aide Dieu à devenir Dieu, à guérir de sa souffrance et de son caractère incomplet, de sa « conscience malheureuse », de sa *kenosi* aveugle et sans but.

Ce n'est plus Dieu qui m'aide à guérir de la lèpre du péché originel et de l'inclination au mal, de la concupiscence; je ne dois plus guérir, au contraire, c'est moi qui dois « guérir » Dieu, c'est même moi qui suis Dieu, et ma guérison constitue la libération et la pleine réalisation de Dieu lui-même.

Si l'humanité est pensée par l'idéalisme comme Dieu, alors l'histoire de l'humanité est la marche de Dieu vers lui-même, le devenir de Dieu lui-même. Nous sommes d'un côté face à l'éternelle idée gnostico-cabalistique selon laquelle, nous l'avons vu, l'homme est nécessaire à Dieu; mais d'un autre côté, s'il n'y a plus de différence ontologique entre homme et Dieu reposant sur l'idée de création, s'il n'y a plus de saut ontologique entre créature et créateur, c'est aussi la valeur de l'individu qui s'écroule, la valeur irréductible de l'individu en tant que singularité unique et irréductible au tout historique ou social, en tant que personne, en tant que sujet d'une vie intérieure fondée sur le primat chrétien de la volonté libre⁵. Chez

Hegel, du reste, on a déjà une tentative accomplie de fonder le primat du moment collectif en dissolvant l'idée de personne⁶.

Dans la *Phénoménologie de l'esprit*, Hegel affirme clairement qu'il ne peut y avoir un moi en dehors du tout qui le fonde; ce qui est vrai, c'est le tout, mais l'homme individuel, en revanche, n'est jamais vrai, et cette thèse est la thèse-clé de Hegel – et déjà de Rousseau –, thèse qui sera ensuite formalisée par Marx, et qui domine aussi une certaine sensibilité ecclésiastique d'aujourd'hui. En effet, le pentecôtisme participatif, sentimental, le charismatisme qui domine et pénètre aussi très souvent des mouvements catholiques, car ce sont des mouvements nés en milieu protestant qui se propagent ensuite vers le catholicisme, tout cela est au fond une renonciation à la personne, et ouvre les portes à une domination totalitaire des consciences sans précédent. Éric Voegelin, l'un des plus grands philosophes de la politique du XX^e siècle, affirme à ce propos qu'avec la révolution moderne, nous nous trouvons, à cause de cette représentation gnostique d'une totalité d'*individus comme seul moment vrai*, face à une nouvelle *passivisation* des personnes, qui prélude à d'inédites formes de pouvoir⁷.

Les personnes ont donc intériorisé l'idée qu'en tant qu'*individus* ils ne sont plus rien, qu'ils ne valent que s'ils font partie d'un tout, peu importe que ce tout soit en ruine, qu'il soit barbare ou insensé : ce qui compte, c'est d'en faire partie. Dans un tel contexte idéologique, on voit donc disparaître l'idée même qui a fait naître le Christianisme, c'est-à-dire l'idée même de *martyre* comme témoignage inévitablement et irréductiblement personnel et individuel. Quand Thomas More, par exemple, s'est entendu dire par ses accusateurs que tous les Évêques anglais avaient signé le document qui reconnaissait à Henri VIII la souveraineté sur l'Église d'Angleterre, il répondit que sa conscience le lui interdisait car elle lui demandait de rester fidèle à l'Église de Rome, et qu'elle le liait à 1500 ans de tradition théologique et ecclésiastique. C'est lui, c'est un homme, bien que seul⁸, qui sent qu'il doit rester fidèle, qu'il doit témoigner de la vérité. Dans toute l'Angleterre, à l'apostasie, à l'hérésie, au schisme d'Henri VIII s'opposent une poignée de personnes (à peine plus d'une dizaine), plus les martyrs de la persécution protestante qui suivra (70 000 morts).

Il faut donc faire attention, car une idée ecclésiale et une ecclésiologie collectiviste et com-

théologique de *Sì Sì No No*, Condé sur Noireau, 1995, pp.56-66.

6. Pour approfondir les aspects les moins connus de la biographie d'Hegel, susceptibles d'éclairer ses rapports avec les cercles révolutionnaires et la franc-maçonnerie, cf. J. D'HONDT, *Hegel secret. Recherches sur les sources secrètes de la pensée hégelienne*, Milan, 1989 (2003).

7. Cf. E. VÖEGELIN, *La nouvelle science politique*, Rome 1999 (Chicago 1952).

8. De fait l'évêque John Fisher et un groupe de chartreux refusèrent aussi de prêter serment, mais sur le plan concret, existentiel, la sensation de solitude absolue, telle qu'on la déduit des lettres de prison (T. MORE, *Lettres de prison*, Turin, 1991), fut immense.

4. Une analyse particulièrement profonde et lucide de la dialectique hégelienne et, implicitement, du thème de l'aliénation, nous est fournie par E. BERTI, dans *Contradiction et dialectique chez les anciens et les modernes*, Palerme, 1988.

5. Sur le primat de la volonté libre, cf. A. DALLEDONNE, *Le primat thomiste de la volonté libre*, in *Actes du congrès*

munautaire dissolvent la possibilité du témoignage, qui est toujours individuel⁹.

LE MODERNISME

Après un cheminement plutôt long, mais nécessaire, nous pouvons maintenant commencer une rapide analyse de *Pascendi*. N'oublions pas que notre objectif était précisément de comprendre le mieux possible la genèse des formes de pensée contre lesquelles le grand pontife saint Pie X s'est battu, la genèse de cette *mauvaise philosophie* qui a pollué, ou rendu moins efficace, la philosophie et la théologie chrétienne, jusqu'aux succès néfastes de la pensée moderniste.

Si nous avons compris les prémisses, et si vous avez accepté ma proposition herméneutique, suivant laquelle l'idéalisme, de même que le marxisme, constituent un retour violent de la gnose antique, alors il est assez facile de franchir le pas suivant. Si l'idéalisme est la dernière forme de métaphysique occidentale, et si nous sommes encore dans cette ombre, nous sommes dans une ombre *de facto* lourdement hérétique et gnostique, même au-delà, évidemment, des intentions et de la conscience des auteurs.

C'est sur ces bases théorétiques, et en particulier en France¹⁰, un pays où l'Église était l'objet de terribles persécutions¹¹, que mûrisent des instances philosophiques, de fait incapables de faire face à la lame de fond du subjectivisme et de l'immanentisme moderne. Nous connaissons les auteurs ; ce sont les auteurs que *Pascendi* ne nomme pas directement, mais qui sont substantiellement, notoirement, les auteurs que saint Pie X, et les théologiens qui l'assisteront dans la rédaction de l'En-

9. Nous sommes ici face à la plus grande limite de nombreux mouvements, même catholiques, où l'appartenance au mouvement compte – ou du moins semble compter – davantage que l'appartenance à l'Église en tant que telle, et davantage que la fidélité personnelle au Christ. Quand la foi est la maîtresse, tout personnalisme, toute spectacularisation, tout culte féthichiste est exclu. Au contraire : plus un homme est saint, plus on a la sensation, en l'approchant, d'approcher le Christ. Un exemple classique de dégénérescence de la vie religieuse due à l'appartenance à un mouvement sectaire est donné par les néocatéchuménaux, un groupe d'hérétiques qui se répand dans l'Église catholique. La preuve que nous nous trouvons dans ce cas face à une secte est donnée par la capacité du groupe à arracher ses adeptes à la vie de la communauté paroissiale, en les enfermant dans un univers collatéral traversé par de fortes tensions manipulatrices. Pour une introduction aux hallucinantes distorsions théologiques des néocatéchuménaux, cf. L. VILLA, *Hérésies dans la doctrine néocatéchuménale*, Brescia, 2000.

10. Ce qui n'est pas surprenant, car nous savons que c'est une terre où la Révolution est née et où elle s'est acharnée de façon particulière, et donc où, si l'orthodoxie et la Tradition ont toujours été défendues, il y a eu aussi la poussée destructrice de la Révolution.

11. Il suffit de relire l'histoire du sanctuaire de Lourdes pour constater, à titre d'exemple, les horreurs juridiques que le gouvernement maçonnique et républicain chercha à mettre en œuvre pour empêcher l'Église d'avoir cette terre. Mais la persécution anti-catholique s'exprima dans mille autres faits et lois.

cyclique, avaient à l'esprit : Laberthonnière, Loisy, le Roy et Blondel en particulier.

Le cas de Blondel fit même du bruit, et chacun sait qu'Ernesto Bonaiuti, le moderniste italien par excellence, se procura en cachette au séminaire une copie de l'*Action* du philosophe français parce que c'était un texte interdit par l'Église, lu avidement par tous ceux qui étaient curieux de nouveautés.

Chez tous ces philosophes modernistes, nous avons des instances communes, des principes philosophiques que nous sommes maintenant en mesure de comprendre. Nous devrions maintenant réussir à comprendre l'essence philosophique et culturelle du modernisme, sa matrice la plus profonde.

La Berthonnière¹², si nous schématisons le sens de sa pensée, nous dit, en employant des catégories qui avaient déjà mûri dans la pensée moderne, que *la vérité n'est telle que dans la mesure où nous la recréons*. Si j'ouvre le catéchisme de saint Pie X, je lis que les principaux mystères du Christianisme sont : 1°) unité et trinité de Dieu; 2°) incarnation, passion et mort, résurrection de Jésus-Christ. La Berthonnière nous dit : non, cela ne va pas, je ne peux pas, simplement de l'extérieur, recevoir une vérité dogmatique claire, absolument limpide, sur laquelle il ne peut pas y avoir de confusion, même si nous sommes face au mystère, mais un mystère que l'on m'annonce avec clarté; non, cela ne va pas. Je dois recréer en moi cette vérité, ce qui revient à dire que ne peut être vrai que ce que je forme en quelque sorte à l'intérieur de moi, en réfléchissant en raisonnant, en m'écoulant, en rentrant en moi, en *descendant en moi*. Vous souvenez-vous de l'idée de la cabale : entrer en soi et retrouver Dieu en soi? Nous sommes ici face à la même idée, en un certain sens. Il n'y a pas de valeur dans l'étude et l'apprentissage objectif de la dogmatique, il n'y a de valeur que dans une vérité que je construis, pour ainsi dire, intérieurement, que je tire de moi-même : il n'y a pas d'exemple plus clair de ce que nous entendons par immanentisme et subjectivisme en théologie.

Loisy¹³ nous dit à son tour que l'essentiel de la foi n'est pas dans les dogmes, mais dans l'expérience religieuse immédiate et subjective de type purement spirituel. Il y a une vague expérience religieuse qui ne doit pas nécessairement se fonder ou se traduire par des affirmations dogmatiques que ma raison comprend comme des contenus clairs, mais qui doit justement être une expérience qui n'est authentique

que si elle est immédiate et subjective, vraie avant tout sur le plan existentiel. Notez qu'il est difficile de résister à une idée de ce genre, car elle est inévitablement séduisante; en effet il est clair pour tout le monde que, par exemple, mon sentiment d'amour pour une personne est vrai s'il est immédiat et subjectif, et si je le sens réellement. En effet, comment pourrais-je penser que j'aime une personne, si je ne sens pas ce que je dis éprouver?

Il y a donc quelque chose de compréhensible – c'est évident, les choses ne naissent jamais par hasard – dans cette thèse moderniste, du moins au point de vue psychologique. Mais il manque, sur la base de ces prémisses, la dimension *kérigmatique* de la foi chrétienne, la dimension d'*annonce*. Les témoins oculaires de faits surnaturels, que sont avant tout les Apôtres, nous annoncent ces faits en même temps que les paroles et la révélation donnée par Celui qui a produit ces faits et qui en est le protagoniste; et moi, *ex auditu*, en entendant cette vérité et en constatant que le témoignage est crédible, comme est crédible l'Église qui me transmet ce témoignage et m'en fournit la juste interprétation, j'adhère, je crois, naturellement dans une dynamique de grâce, de catéchuménat, de compréhension de catéchisation, mais il ne faut jamais oublier que l'on part d'une annonce, et que même le Nouveau Testament, en tant que texte écrit, suit et ne précède pas l'annonce (sous peine de transformer l'Évangile en un « Coran » de type luthéro-calviniste).

Le Christianisme serait-il né sans l'annonce ? a-t-on envie de demander à La Berthonnière et à Loisy. Mais la réponse est claire : non. L'homme avait déjà de nombreuses expériences religieuses il y a des milliers d'années, à l'époque où il vivait dans les grottes où sont peints les bœufs, les flèches et les hommes stylisés avec leurs arcs ; mais *expérience religieuse* ne signifie pas Christianisme. Christianisme signifie Dieu qui s'incarne et qui parle, et opère des miracles qui témoignent qu'il ne peut être réellement que Dieu fait homme. J'accepte donc les contenus révélés par le Seigneur; il y a donc aussi une adhésion de la raison, non seulement du sentiment. Si l'on supprime ce noyau dur du christianisme (c'est-à-dire, au fond, si l'on supprime l'*apologétique* comme démonstration de la crédibilité et du bien-fondé de la foi chrétienne même en termes purement rationnels), alors tout s'écroule et aucune vie de foi digne de ce nom n'est plus possible.

D'après Le Roy¹⁴, *les dogmes ne sont que des symboles des exigences morales* : c'est la réduction de la foi à la morale. Et cette approche, de fait complètement hérétique, est fondée sur le principe de caractère philosophique représenté par l'*immédiateté* bergsonienne de la pensée intuitive, qui doit avoir la certitude absolue de la vie vécue : *n'est vrai que ce qui est vivant*, un thème qui mûrit déjà en milieu allemand (avec Simmel, par exemple), et qui explosera dans l'existentialis-

me de Barth, Jaspers, Heidegger. Seule la praxis dans laquelle je suis calé sur le plan existentiel est vraie. Une vérité statique, immobile, immuable, capable de précéder et transcender ma raison, et à laquelle ma raison se plie par foi, une telle vérité ne peut pas être vraie. Mais l'*immédiateté*, pour qui connaît les faiblesses de la pensée bergsonienne et existentialiste, est un *mythe*, et nous savons qu'elle est au contraire éminemment instable.

Sur la base de cette lecture de la religion et de la vie de foi développée par le modernisme, il est impossible de ne pas glisser dans le relativisme et dans le subjectivisme les plus extrêmes tant sur le plan moral que dogmatique, avec toutes les conséquences qu'il est inutile de rappeler ici de façon analytique, entre autres parce qu'elles sont résumables à la notion de *démolition* de l'Église catholique (ou *auto-démolition* quand elle est conduite par des religieux, et en particulier par une partie plus ou moins importante de l'Église enseignante)¹⁵. Cornelio Fabro, en effet, a fait une observation très fine à propos de l'athéisme moderne : soit Dieu est compris en philosophie dans la totalité de ses attributs, dans la totalité des attributs du Dieu chrétien, soit la philosophie tombe dans l'athéisme. À plus forte raison, évidemment, ce raisonnement est aussi valable pour la théologie. Donc quand la philosophie renonce par commodité, pour mieux dialoguer avec le monde, pour se rendre plus *politiquement correcte*, à un seul attribut du Dieu chrétien ou à un seul article de la doctrine de toujours, elle glisse inexorablement vers l'athéisme : le modernisme le démontre de façon par trop évidente. Du reste, saint Thomas expliquait déjà comment le salut et l'intégrité de la vie spirituelle de la personne sont compromis par la renonciation à la plus petite partie des vérités de foi : ne pas croire à une partie du *depositum* ou ne pas croire à tout le *depositum* sont deux dimensions spirituellement et moralement équivalentes. Aujourd'hui, il semble que l'on puisse tout dire, penser ou faire, tout en continuant de se sentir catholique¹⁶. Beaucoup de modernistes finirent en effet par perdre la foi, du moins *formellement*.

Nous ne pouvons pas conclure cet aperçu

12. L. LABERTHONNIÈRE (1860-1932), *Essais de philosophie religieuse* (1903); *Le réalisme chrétien et l'idéalisme grec* (1904); *Sur la voie du catholicisme* (1912); *Études sur Descartes* (1935); *Études de philosophie cartésienne et premiers écrits philosophiques* (1937).

13. A. LOISY (1857-1940), *L'évangile et l'Église* (1902); *Autour d'un petit livre* (1903) (ce sont les deux textes dont sont extraites en grande partie les propositions ou thèses condamnées dans *Pascendi* et dans le décret *Lamentabili*); *La religion d'Israël* (1901); *Le quatrième évangile* (1903); *La religion* (1917); *La discipline intellectuelle* (1919); *La morale humaine* (1923). Encore inégalées en finesse et en profondeur, voir les critiques des exégèses fantaisistes de Loisy développées par G. RICOTTI dans sa *Vie de Jésus*.

14. E. LE ROY (1870-1954), *Science et philosophie* (1899-1900); *Dogme et critique* (1907); *L'exigence idéaliste et le fait de l'évolution* (1927); *Le problème de Dieu* (1929).

15. À propos des efforts pour détruire l'Église catholique, nous savons que la franc-maçonnerie s'est trouvée en première ligne dans ce domaine. Il y a à cet égard quelques observations intéressantes concernant le moderniste italien le plus important et le plus influent : Ernesto Bonaiuti. Le frère de ce dernier, Alarico, s'inscrit en 1904 à la loge *Veritas* de la grande loge d'Orient à Tunis, commençant une importante carrière maçonnique. En 1920, Bonaiuti – le Grand Orient s'en vante, car les francs-maçons soulignent leur rôle dans l'histoire moderne avec grande transparence – nomma comme responsable d'une revue qu'il avait fondée un spécialiste de symbolique maçonnique (information donnée par le site Internet du Grand Orient d'Italie). Ceci ne signifie pas nécessairement que Bonaiuti était franc-maçon (je n'ai du moins pas d'information à ce sujet), mais il est intéressant de remarquer cette curieuse proximité, au moins au niveau familial.

16. Un épisode que j'ai vécu récemment sera peut-être instructif à ce sujet. J'ai eu l'occasion de discuter avec certaines personnes – qui se croient, je pense, de bons catholiques – à leur retour d'une semaine d'études

extrêmement sommaire de la pensée moderniste sans dire un mot de Blondel¹⁷. Ce dernier développe et porte à ses conséquences ultimes la *méthode de l'immanence* que *Pascendi* nomme et condamne à plusieurs reprises. Blondel est le vrai grand maître de nombreux penseurs et théologiens du XX^e siècle, et il a eu en effet une influence immense, extraordinaire. En outre, il écrivit sous le nom de plume de Bernard de Sailly dans la revue *Annales de philosophie chrétienne*, qui était la plus importante publication moderniste française. Après la parution de *Pascendi*, il se retire avec discipline, mais son influence a été véritablement très grande sur la culture théologique du XX^e siècle. Quelle est l'essence de la méthode de l'immanence ? Blondel effectue l'opération philosophique suivante : puisqu'il est impossible d'arriver à Dieu par les voies classiques de la théologie naturelle et à travers des démonstrations rationnelles et universellement rigoureuses (n'oublions pas le climat irrationaliste d'un côté, scientiste et anti-métaphysique de l'autre, de la philosophie de la fin du XIX^e siècle), il faut montrer comment la religion, et en particulier la religion chrétienne, est la seule réponse possible et pleinement pacifiante à la lutte incessante de l'homme avec lui-même, puisqu'en tant que sujet de volonté, et donc d'action dans le monde, l'homme se trouve autrement destiné à un échec irrémédiable et continu. L'action ouverte et sans cesse relancée par la volonté de l'homme condamne le sujet à une dialectique négative qui ne peut que se résoudre en une complète ouverture au surnaturel, en un « oui » résolu à Dieu. Le critère méthodologique blondélien consiste en somme à montrer que, dans la nature finie de l'homme, il y a structurellement l'exigence de l'infini, c'est-à-dire l'exigence de Dieu. L'incontournable pauvreté ontologique de l'homme témoigne de sa vocation naturelle à croire, et de son besoin de Dieu comme d'un besoin non pas

œcuméniques organisée par le S.A.E. (*Secrétariat aux Activités œcuméniques*), qui prévoyait la participation de théologiens catholiques, rabbins, pasteurs vaudois et protestants, etc. Ces personnes, à un moment donné, m'ont énumérée quatre « découvertes » faites à cette occasion : *Marie n'est pas vierge ; le célibat des prêtres est une invention médiévale due à des raisons de pouvoir, d'héritage ; Jésus est seulement un homme très aimé de Dieu ; la Trinité est une notion post-biblique inventée par les théologiens médiévaux, et qui n'a aucun rapport avec les Écritures*. Ils ont également fait émerger les notions suivantes : dans la sexualité, il n'y a rien de mal (sic!) ; il ne faut pas parler de prêtres, mais seulement de pasteurs ; l'athée est celui qui n'aime pas, et non celui qui ne croit pas. Or, puisque les actes des congrès du S.A.E. sont en général publiés, la question qui se pose est la suivante : comment se fait-il qu'aucune autorité, au niveau de la Curie romaine, n'avertit, n'excommunie, ni ne sanctionne en quelque façon les méfaits d'un congrès organisé par des catholiques permettant aux gens d'adopter des idées telles que celles que j'ai citées ? Face à l'erreur et à l'hérésie, le silence de l'Autorité risque de signifier complicité et approbation, sans parler du scandale pour les fidèles.

17. M. BLONDEL (1861-1949), *L'action. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique* (1893) ; *Lettres sur les exigences de la pensée contemporaine en matière apologétique* (1896) ; *Histoire et Dogme* (1904).

temporaire ni culturellement donné, mais inscrit dans son essence la plus profonde¹⁸.

Il est nécessaire de s'ouvrir à la foi parce que l'homme, dans son effort de vouloir, dans cette dialectique négative de l'action, dans cette défaite qu'il subit sans cesse en se heurtant à l'inertie et à l'opacité du monde, ne peut pas, par lui-même, satisfaire le besoin de sens dont son action elle-même est un témoignage. L'homme, à la limite extrême de ses possibilités humaines, s'ouvre alors à Dieu comme à quelque chose qu'il trouve, pour ainsi dire, naturellement conforme à son besoin de vérité et de plénitude. Dans cette perspective philosophique, Dieu devient la réponse à un *besoin* de l'homme, Dieu naît, se fonde et est crédible parce qu'il répond à mes besoins, ces besoins que j'ai explorés et aux limites desquels je suis parvenu, quand j'ai su descendre dans le jeu de mon vouloir, de mon désir. Tel est le noyau essentiel de la pensée de Blondel.

PASCENDI

C'est alors que, contre cette pensée, se lève l'encyclique *Pascendi* (précédée quelques mois plus tôt, il ne faut pas l'oublier, du décret *Lamentabili* du 3 juillet 1907, qui a une importance au moins égale à celle de la grande encyclique). *Pascendi* a tout de suite été attaquée et accusée, par la partie la plus progressiste du monde catholique, d'être un texte réactionnaire et de marquer un arrêt dramatique de la pensée chrétienne. En réalité, nous savons que c'est un texte extraordinaire précisément sur le plan philosophique, en raison de la finesse avec laquelle il comprend le *proprium* méthodologique et métaphysique du modernisme.

La première notion importante développée dans l'encyclique souligne que l'attaque moderniste contre l'Église est tragique car menée avec duplicité. Autrefois, l'hérétique sortait de l'Église, aujourd'hui, il reste dans l'Église : la stratégie a changé. L'encyclique met donc en lumière l'action d'une stratégie, que nous pourrions qualifier de *gramscienne*, de conquête de l'hégémonie culturelle par une minorité bolchevique¹⁹.

18. Remarquons que le problème théologique posé par la *méthode de l'immanence* le risque d'une continuité presque absolue entre ordre naturel et ordre surnaturel, c'est-à-dire la confusion de ces deux ordres. Si l'on supprime cette distinction, on fait en un certain sens disparaître l'idée même de Révélation et, par conséquent, de foi *ex auditio*.

19. Nous utilisons ici la catégorie de *bolchevisme* en désignant par elle le recours programmatique au mensonge, à la violence, à la tromperie par une minorité dans le but d'atteindre le pouvoir. Il ne faut pas non plus oublier que toutes les révolutions modernes ont toujours été des révoltes de minorités aguerries convaincues de la légitimité de la subversion de l'ordre, même contre le sentiment de la majorité écrasante des citoyens, et ceci se vérifie pour la première fois de façon manifeste avec le mouvement jacobin pendant la Révolution française (bien que le *primum* soit constitué par les tentatives révolutionnaires des anabaptistes du XVI^e siècle et par la révolution puritaine de Cromwell). Une majorité passive et désorganisée n'a aucune possibilité de résister à une minorité organisée qui agit de façon compacte sur la base d'une logique militaire (cf. G. MOSCA, *La classe*

Aujourd'hui, dit saint Pie X, l'attaque est intérieure : ceux qui apostasient la vérité catholique restent dans l'Église²⁰. Observons avec quelle clarté et quelle profondeur saint Pie X décrit les modernistes, comprenant parfaitement non seulement leur idéologie, mais leur psychologie la plus cachée : « Contre l'autorité qui les maltraite, ils [les modernistes] n'ont point d'amertume : après tout, elle fait son devoir d'autorité. Seulement ils déplorent qu'elle reste sourde à leurs objurgations, parce qu'en attendant, les obstacles se multiplient devant les âmes en marche vers l'idéal. Mais l'heure viendra, elle viendra sûrement, où il faudra ne plus tergiverser, parce qu'on peut bien contrarier l'évolution, on ne la force pas. Et ils vont leur route ; réprimandés et condamnés, ils vont toujours, dissimulant sous des dehors menteurs de soumission une audace sans bornes. Ils courbent hypocritement la tête, pendant que, de toutes leurs pensées, de toutes leurs énergies, ils poursuivent plus audacieusement que jamais le plan tracé. Ceci est chez eux une volonté et une tactique : et parce qu'ils tiennent qu'il faut stimuler l'autorité, non la détruire ; et parce qu'il leur importe de rester au sein de l'Église pour y travailler et y modifier peu à peu la conscience commune : avouant par là, mais sans s'en apercevoir, que la conscience commune n'est donc pas avec eux, et que c'est contre tout droit qu'ils s'en prétendent les interprètes. Ainsi, Vénérables Frères, la doctrine des modernistes, comme l'objet de

politique Bari, (1966), 1994). La stratégie des novateurs pendant le Concile Vatican II a parfaitement respecté cette règle : les réformes, au premier rang desquelles la réforme liturgique, n'étaient certainement pas attendues ni demandées par le peuple des fidèles, qui furent au contraire déconcertés, mais par une minorité d'évêques néomodernistes, capables de piloter les choix du Concile et de susciter une exécration artificielle envers les prêtres, les évêques et les théologiens conservateurs (cf. aussi G. BAGET BOZZO, *L'Antéchrist*, Milan, 2001, texte qui, à part quelques vues hétérodoxes sur le thème de la peine éternelle de l'enfer pour les réprouvés, saisit avec grande finesse et profondeur les dynamiques « politiques » et culturelles qui ont engendré et guidé le Concile et l'après-Concile, soulignant l'agressivité de la minorité moderniste protestantisante).

20. Lorsque KUNG, après un long contentieux avec Rome, ne fut pas excommunié, mais reçut seulement des sanctions vraiment limitées pour ce qu'il disait (il fut suspendu de sa chaire, mais en conservant d'autres enseignements), il affirma être heureux de pouvoir encore se considérer comme un théologien catholique. On ne peut pas ne pas voir que ceci est très grave, car si nous devons penser que Kung est catholique en étant un théologien renommé qui a écrit des livres importants totalement hérétiques, niant par exemple la divinité du Christ et l'inaffabilité du Pape, alors comment pouvons-nous être catholiques comme Kung ? Comment pouvons-nous nous trouver avec lui dans l'Église. Qui a raison ? Les catholiques qui croient à ce qui a toujours été enseigné par l'Église, ou Kung ? Le problème est de taille et non sans gravité, car nous ne pouvons pas être en même temps tous les deux (les catholiques honnêtes n'ayant pas perdu la foi et Kung) catholiques et dans le vrai, sur la base du principe de non contradiction. Soit c'est Kung qui a tort, soit c'est nous. Mais c'est l'Église qui doit affirmer cela, et non pas le simple fidèle, ou plutôt il doit le dire lui aussi si l'Église hiérarchique ne

leurs efforts, c'est qu'il n'y ait rien de stable, rien d'immuable dans l'Église »²¹.

Saint Pie X affirme donc à juste titre que le piège est d'autant plus insidieux qu'il vient de l'intérieur de l'Église. La stratégie des modernistes consiste, par une pression constante, par tous les moyens possibles, par des compromissions, par des moments d'orthodoxie alternant avec des moments de violente hétérodoxie, à pousser l'Église « pour son bien » à s'accorder avec le monde moderne, car l'essence du modernisme tient justement en ceci : ce sont des hommes d'Église et aussi de simples fidèles, qui n'arrivent pas à faire face à la marée montante d'un monde qui, hélas, est toujours plus clairement le renversement de la *Christianitas*²², le renversement de ce qui a été la *Christianitas*²³.

le fait pas, mais ceci présage déjà d'une situation de crise extraordinaire et presque sans précédent. Cette coexistence, au sein de l'Église, de toutes les opinions théologiques et doctrinales, et surtout d'opinions frontalement opposées est un véritable drame, c'est une chose qui a des proportions métaphysiques. Pour le contenu assurément hérétique de la pensée de Kung, cf. L. JAMMARRONE, *Hans Kung hérétique*, Brescia, 1977. Le PROF. PASQUALUCCI a écrit (cf. *Politique et religion*, op. cit.) que le *Concile œcuménique Vatican II* est l'événement le plus important de l'histoire du XX^e siècle. Il a parfaitement raison, car l'Église est le Corps Mystique du Christ, par conséquent ce qui arrive au sein de l'Église a des implications métaphysiques, et non pas seulement sociologiques ou événementielles (cf. aussi P. CALMEL, *Pour une théologie de l'histoire*, 1967). En comparant le cas de Kung à l'incroyable persécution et diffamation de MGR LEFEBVRE et de la Fraternité Saint Pie X, ainsi que les sanctions dont ils ont été l'objet, on ne peut que conclure qu'il semble aujourd'hui que dans l'Église, l'*obéissance à l'autorité* (indépendamment de ce que l'autorité fait ou affirme) soit considérée comme une valeur plus élevée que l'*obéissance à la Vérité*, c'est-à-dire en dernière instance à Dieu lui-même. Or, évidemment, l'Autorité a été faite et instituée pour la Vérité, et non la Vérité pour l'Autorité.

21. Encyclique *Pascendi*, § 37-38.

22. Sur la notion de *Moyen Âge* comme idéologiquement connotée et inadaptée à définir la société et l'histoire européenne médiévale, cf. M. TANGHERONI, in *Préface* à l'ouvrage de R. PERNOD, *Lumière du Moyen Âge*, 1978.

23. Aujourd'hui, en particulier, la pensée catholique est dévastée par ce que je définis comme un *syndrome de Stockholm* théologique : on s'identifie avec l'agresseur, et pour pouvoir parler et avoir de l'espace dans les grands quotidiens, les Enzo Bianchi de service, furent-ils de bonne foi et, probablement, croyant bien faire, disent exactement les choses que l'agresseur veut s'entendre dire, les choses que les ennemis du Christ souhaitent voir affirmer par l'Église. Un cas emblématique est celui du CARD. MARTINI, qui a été « inventé » comme cas ecclésial et comme leader du parti progressiste par un froid calcul de la presse laïque de gauche (et donc par les cercles du pouvoir et de l'autorité qui se trouvent derrière cette presse), tant italienne qu'euro-péenne, avec des interviews, des espaces continus dans les quotidiens (par exemple *La Repubblica*, fondée par le journaliste E. Scalfari, apparenté à une famille de longue tradition maçonnique), une grande importance accordée à ses affirmations hétérodoxes dans le domaine doctrinal et moral, la séduction de la référence continue – toujours dans la presse la plus clairement laïciste et anti-catholique – à sa personne comme à un « papabile »... Il

L'issue du modernisme, selon *Pascendi*, est l'agnosticisme²⁴. En effet, selon saint Pie X, la négation de la théologie naturelle et de la rationalité du christianisme, et la méthode de l'*immanence vitale* sont la source d'une crise radicale, sinon d'une perte de la foi. Énumérons les aspects essentiels de la théologie nouvelle et hérétique développée par le modernisme, tels qu'ils ressortent de l'encyclique : la conscience est dénoncée comme le lieu qui trouve Dieu en soi, sans révélation extérieure, mais en ne suivant que son désir et son sentiment; la doctrine chrétienne devrait jaillir de l'écoute de moi-même et de mes désirs, être cohérente avec mes besoins, dont elle doit enfin devenir un reflet. Toute possibilité est exclue de lire ma vie sur la base de critères immuables et objectifs de bien et de mal, et sur la base de thèses dogmatiques trop précises, impliquant une foi authentique et l'humilité face au mystère. La religion, en nous comme en Jésus-Christ, est le fruit spontané de la nature. Jésus a compris lentement et graduellement qui il était, il n'a pas eu tout de suite une science divine et, en dernière instance, il n'est plus pensé authentiquement comme vrai Dieu.

Le dogme doit évoluer – ainsi continue la liste des hérésies modernistes – il doit s'adapter au *sentiment vital* du croyant; toute religion est en quelque sorte vraie, elle a un fond de vérité, parce que tout est enraciné sur ce besoin profond et sur ce sentiment religieux de l'homme (c'est donc la chute du *nulla salus extra Ecclesia*

est clair que seule une profonde sainteté pourrait permettre à un prélat de résister à cette insistante cour médiatique des ennemis du Christ !

Mais outre la séduction des éléments les plus faibles et fragiles de l'épiscopat – ou les plus enclins à adhérer à des positions hérétiques – il faut également tenir compte de la pression inimaginable, directe et indirecte, exercée sur quiconque est fidèle à la Tradition : la *conspiration du silence* (dont parle saint Pie X avec une infinie sainteté) envers qui est orthodoxe, envers qui est fidèle, envers qui ne cède pas à la perverse démolition de la doctrine de toujours ; la pression, l'insulte envers qui tient bon, et en même temps, toujours, la séduction pour qui se plie et commence à parler comme le veut le monde. Lisons comment *Pascendi* décrit la stratégie contre les hommes d'église fidèles : « Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner si les modernistes poursuivent de toute leur malveillance, de toute leur acrimonie, les catholiques qui luttent vigoureusement pour l'Église. Il n'est sorte d'injures qu'ils ne vomissent contre eux. Celle d'ignorance et d'entêtement est la préférée. S'agit-il d'un adversaire que son érudition et sa vigueur d'esprit rendent redoutable : ils chercheront à le réduire à l'impuissance en organisant autour de lui la **conspiration du silence**. Conduite d'autant plus blâmable que, dans le même temps, sans fin ni mesure, ils **accaborent d'éloges qui se met de leur bord**. Un ouvrage paraît, respirant la nouveauté par tous ses pores ; ils l'accueillent avec des applaudissements et des cris d'admiration. Plus un auteur aura apporté d'audace à battre en brèche l'antiquité, à saper la tradition et le magistère ecclésiastique, et plus il sera savant. Enfin – et ceci est un sujet de véritable horreur pour les bons – s'il arrive que l'un d'entre eux soit frappé des condamnations de l'Église, les autres aussitôt de se presser autour de lui, de le combler d'éloges publics, de le vénérer presque comme un martyr de la vérité » (*Pascendi*, § 60).

24. Nous paraphrasons et résumons les notions les plus importantes exposées par l'encyclique.

siam); il faut séparer science et foi, mais en cas de conflit la foi doit s'incliner devant la science.

Le principe de la foi est immanent à l'homme, ce principe est Dieu, Dieu est donc immanent à l'homme et par conséquent, sans qu'il soit besoin d'un acte de foi explicite, tout homme peut être considéré comme un croyant²⁵. Il faut naturellement de la démocratie dans l'Église, la papauté et l'épiscopat doivent donc être repensés, et l'autorité affaiblie et revue. Il faut en outre une séparation entre l'Église et l'État au nom d'une vision laïque de la politique (fruit, naturellement, des principes de la Révolution française). Tout doit être historicisé, à commencer par les dogmes, pour les adapter à la compréhension des temps nouveaux et aux nouvelles conditions historiques. Dans le domaine du Christianisme, il faut distinguer le *Christ de la foi du Jésus de l'histoire*. Les modernistes, en outre, d'après l'analyse de *Pascendi*, demandent la priorité des vertus actives sur les vertus passives, retombant dans l'hérésie déjà condamnée de l'*Américanisme*. Ils demandent aussi la réforme et la simplification de la liturgie ; la suppression de nombreuses dévotions et pratiques de piété populaire, la réforme – en réalité la suppression – du Saint Office et de la Congrégation de l'Index, un Église pauvre, des prélates et des évêques sans signes d'honneur extérieurs, l'abolition du célibat des prêtres, la décentralisation du pouvoir et la démocratie dans l'Église avec l'implication du peuple des fidèles dans le choix des curés et des évêques. Face à ce flot d'erreurs, saint Pie X définit le modernisme comme « *synthèse de toutes les hérésies* » et donc voie royale vers l'athéisme : « Si quelqu'un s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi »²⁶.

Lorsque l'on considère ce flot d'erreurs condamnées par *Pascendi*, on est tenté de se demander s'il s'agit d'un document vieux d'un siècle ou d'un document actuel. Aujourd'hui, en effet, nous sommes face aux mêmes erreurs, affirmées de façon plus téméraire et plus radicale, à découvert, et par des représentants illustres de l'Église enseignante, de l'Épiscopat. La situation est donc pire, en raison de l'ampleur de la contagion.

25. On remarque qu'il y a déjà, dans cette thèse moderniste, une porte ouverte à l'immanentalisme et à l'anthropocentrisme de KARL RAHNER, il y a déjà le *christianisme anonyme*, car si Dieu, en vertu de l'incarnation du Christ, est immanent à l'homme (« *il s'est uni en quelque sorte à chaque homme* », comme le dit le célèbre passage conciliaire!), chaque homme, même sans le savoir, est anonymement chrétien, donc non exclu du salut, et tous sont sauvés sans besoin de sacrements, de foi, de morale, de conformité de leur vie à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et si tous sont sauvés, il n'est plus nécessaire pour l'Église catholique d'être missionnaire, car l'Église catholique n'est qu'une avant-garde éclairée, l'avant-garde de *pneumatiques*, de personnes qui ont la *gnose* pleine et qui doivent la porter aux autres, mais sans trop de hâte, sans trop de décision, pour ne pas blesser leur sentiment déjà naturellement chrétien.

26. *Pascendi*, § 53.

Pascendi est la photographie prophétique (la sainteté, du reste, est souvent accompagnée de cette capacité à voir le mal avant qu'il ne soit révélé, cette capacité à le voir en germe dans toute son horreur, comme s'il avait déjà développé ses tragiques conséquences) de tout ce que nous trouvons aujourd'hui dans *Jesus*, dans *Famiglia Cristiana*, dans *Il Regno*, dans *Concilium*, à Bose, dans les bulletins paroissiaux, dans les quotidiens catholiques, et hélas aussi dans les plus importants documents pontificaux et magistériels. Dans l'Église d'aujourd'hui, nous trouvons précisément toutes les distorsions théologiques et doctrinales prônées par le modernisme. Et nous ne parlons pas du fait que, si nous analysions dans le détail le Décret *Lamentabili*, et que nous considérions les 65 propositions qui y sont condamnées et anathémisées, nous retrouverions une représentation exacte d'une grande partie de la théologie et des visions doctrinales actuelles. *Pascendi* pourrait être un document non pas de 1907, mais de 2005. Les modernistes, hier comme aujourd'hui – je considère le moderniste comme une *figure de l'esprit*, la parfaite incarnation du type d'homme qui glisse dans l'hérésie – se pensent comme les seuls éclairés, la minorité gramscienne qui agit sur la conscience collective des inertes, de la collectivité anonyme, manipulable, soumise à une sorte de viol théologique continual (nous pensons à la nouvelle liturgie qui, en termes politologiques, a été imposée par l'équivalent d'un coup d'état terroriste et sanguinaire). En l'espace de trente ou quarante ans s'est accomplie la révolution moderniste dans l'Église, le 1789 de l'Église, révolution qui impose – à travers le Coran théologique du *politiquement correct*, des droits de l'homme et de l'appel à une paix toute terrestre – sans aucune possibilité de réfutation ni même de dialogue, ses thèses hétérodoxes, et ses véritables hérésies, sa volonté perverse et diabolique de destruction de l'Église du Christ.

Mais là où il y a une révolution, il doit y avoir des contre-révolutionnaires, des brigands, des réactionnaires qui ne comprennent pas l'esprit nouveau qui traverse le présent. Ainsi dans l'Église « conciliaire » (cette étrange entité élastique et amorphe qui a la curieuse prétention d'être « nouvelle »), il existe un terme pour désigner ceux qui refusent l'Église de Vatican II, et ce terme est « intégriste ». Du reste, nous savons que les vendéens étaient appelés brigands, comme du reste les bourbons, et que ceux qui s'opposaient au parti bolchevique étaient des *koulaks*. Et bien nous avons aussi les *koulaks* de l'Église : ce sont les prêtres et les fidèles de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X. Il n'y a pas de pouvoir totalitaire, même dans le domaine de la foi, où il n'y ait pas un ennemi absolu, et nous savons que l'ennemi absolu doit être détruit, on ne peut pas parler avec lui, je peux parler avec tous, mais pas avec celui qui nie que l'on puisse parler avec tous.

Pourquoi tout cela ? Pourquoi cette crise du modernisme, déjà présente du temps de saint Pie X ? *Pascendi* ne manque pas, évidemment, de nous donner une réponse très précise et profonde : « Ils [les modernistes] sont possédés du vain désir de faire parler d'eux :

ce qui n'arriverait pas, ils le comprennent bien, s'ils disaient comme on a toujours dit jusqu'ici »²⁷. Ce ne sont que quelques lignes, mais elles disent tout, et c'est précisément ce que l'on voit aujourd'hui dans le domaine théologique : on ne peut pas ne pas être original, si l'on veut être pris en compte ; mais nous savons qu'en réalité, il ne s'est rien produit dans l'histoire de la culture, mais aussi dans l'histoire en tant que telle, qui ne soit né d'un désir de fidélité à la tradition, à ce qui a toujours été donné pour vrai. Nous savons en somme que toutes les grandes révolutions vraies, profondes, constructives, sont nées de rêves de fidélité. Saint Thomas, le « bœuf muet », ne cherchait certainement pas à être original : dans son activité d'enseignement, il avait un énoncé précis de *quaestiones* à respecter, dont il devait parler. Ce qui vaut pour la culture vaut aussi pour la sainteté : le saint ne veut pas être original, mais seulement humblement fidèle au Christ ; la sainteté, qui est la plus grande manifestation de l'unicité spirituelle d'une personne, ne naît que du renoncement à toute originalité purement humaine et charnelle.

La grandeur, dans l'histoire du christianisme, naît de rêves de fidélité qui deviennent ensuite, parce que la grâce agit ainsi, mystérieusement féconds et capables de nouveauté, mais la nouveauté n'est jamais voulue en tant que telle : un suprême exemple de ce principe est donné par la réforme du Missel romain opérée par Saint Pie V. Rien n'est plus typique du catholicisme (quand il est sain et non vicié par des influences protestantes et modernistes) qu'une véritable haine, une hostilité immédiate pour tout changement fait, dans quelque domaine que ce soit, par amour de la nouveauté en soi, au point que certains gestes propres à la liturgie ont été conservés bien que leur signification pratique ait désormais disparu.

C'est la révolution moderne, à partir de Luther et Calvin, puis de Cromwell et de la révolution puritaine, qui est habitée par un désir gnostique de destruction du présent, parce qu'elle ne parvient plus à en voir la luminosité, la beauté et la grandeur, parce que l'on a plus d'yeux ni de cœur pour voir imprimée dans le présent la fatigue des siècles qui ont été nécessaires pour le construire. La rébellion des modernistes, à l'époque de saint Pie X comme aujourd'hui, naît de l'orgueil, de l'amour-propre poussé jusqu'au mépris de Dieu, elle naît du triomphe de la chair sur l'esprit : on ne peut pas, en effet, plaire à la fois à Dieu et au monde.

Et pourtant, face au scénario de ruine qui se présente aux yeux de quiconque regarde l'Église d'aujourd'hui, une Église en agonie, qui avance en trébuchant continuellement tandis qu'elle se dirige vers le Calvaire qui lui est réservé, les raisons d'espérer ne manquent pas. La première de toutes est le fait que la Messe de toujours continue d'être célébrée dans le monde entier (et cette définition est déjà un sceau de vérité). Aujourd'hui, bien sûr, tous ne comprennent pas l'impor-

tance de cette Messe : sa beauté est trop grande pour que cette génération adultère et perverse la comprenne ; c'est un rayon de lumière trop intense et profond dans l'obscurité des temps, à l'heure des ténèbres, pour que ce monde l'apprécie. Notre monde, en effet, ne sait plus aimer les choses belles, les choses pleines de silence, de paix, de ciel, de lumière, de vérité. Il faut que la vie agisse sur nous en profondeur pour que nous redevenions vraiment capables de cela : il s'agit presque d'un miracle. Je pense néanmoins que, comme le dit Dostoïevski, « *la beauté sauvera le monde* ». On ne peut pas, même après ce tableau si dur et si sévère, ne pas avoir confiance en l'incroyable trésor de la Sainte Messe que les prêtres de la Fraternité gardent aussi pour nous, avec un amour humble et réservé et une gentillesse antique ; un trésor qui ne peut être dilapidé, qui ne peut être oublié. Un étendard, enfin, qui ne peut pas être baissé, qui ne sera jamais baissé, et peu importe, peu importe vraiment qu'il soit aujourd'hui déchiré et offensé par tant de mains sacrilèges, et si peu de personnes le savent encore aimer dévotement et avec un amour filial sincère.

LE RÉVISEUR DU SYNODE

Le dernier synode des évêques n'était pas sitôt conclu que W. Kasper le soumettait déjà à sa révision.

Bien que le synode ait réaffirmé le « non » à l'admission des divorcés remariés à la sainte communion, le card. Kasper a rouvert la question en disant : « *Tout évêque, dans n'importe quel pays occidental, sait qu'il s'agit d'un grave problème... Tout pasteur connaît des cas dans lesquels il serait opportun de trouver des solutions, et le Pape lui-même, pendant ses vacances en Val d'Aoste, a invité à réfléchir sur de tels cas. C'est aussi ma position* » (*Corriere della Sera*, 25 / 10 / 2005 ; cf. aussi *Libero* du 25 / 10 / 2005).

« *Tout évêque... sait qu'il s'agit d'un grave problème* ». Mais tout évêque, pourtant (et le super-réviseur du synode ne devrait pas l'ignorer), sait aussi que ce « *grave problème* » a déjà été résolu par Notre-Seigneur Jésus-Christ : « *Celui qui répudie sa femme et en épouse une autre commet l'adultère envers elle. Et si c'est elle qui répudie son mari et en épouse un autre, elle est adultère* » (Marc 10, 11-12). Or, tant que perdure l'état d'adultère, sans repentir et sans réparation du scandale causé, les divorcés ne peuvent s'approcher de la sainte communion, qui est un sacrement des « vivants », et non des « morts », un sacrement qu'il faut donc recevoir en état de grâce, et non en état de péché mortel.

Par conséquent, puisque le « *grave problème* » a déjà été résolu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, aucun de ses ministres, pas même son Vicaire sur terre, n'a autorité pour le résoudre d'une autre manière. Mais

le card. Kasper répond de façon déloyale à l'invitation que le Pontife actuel a lancée sur ce sujet en Val d'Aoste.

À cette occasion, en effet, en parlant aux journalistes, le pape nouvellement élu dit : « *particulièrement douloureuse est la situation de ceux qui se sont mariés à l'église, mais qui n'étaient pas vraiment croyants et l'ont fait par tradition et, se trouvant dans un nouveau mariage invalide [c'est-à-dire, sans euphémisme, en concubinage], se convertissent, trouvent la foi [une « foi » sans les œuvres ?] et se sentent exclus du sacrement. C'est réellement une grande souffrance, et quand j'étais préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, j'ai invité plusieurs conférences épiscopales et plusieurs spécialistes à étudier ce problème : un sacrement célébré sans foi. Que l'on puisse réellement trouver là un motif d'invalidité, parce qu'à ce sacrement manquait une dimension fondamentale, je n'ose le dire. Personnellement je le pensais, mais à partir des discussions que nous avons eues, j'ai compris que le problème est très difficile, et qu'il doit être encore approfondi. Etant donné la situation de souffrance de ces personnes, il faut l'approfondir.* »

En réalité, il n'y a rien à approfondir : le problème du « *sacrement célébré sans foi* » a déjà été étudié et résolu par l'Église depuis longtemps.

Dans le mariage, les époux sont ministres et sujets du sacrement, c'est-à-dire qu'ils se donnent et qu'ils reçoivent le sacrement.

En tant que *ministres* du sacrement, leur foi n'est pas nécessaire à la validité du sacrement, de même qu'elle ne l'est pas pour les ministres des autres sacrements, pour lesquels (c'est de foi) ni l'état de grâce ni la foi ne sont requis (cf. *S. Th. III*, q.64 a. 9).

En tant que *sujets* du sacrement, étant donné que celui-ci agit *ex opere operato*, c'est-à-dire par son administration objective, il est seulement requis des époux (*ex opere operantis*, par leur activité subjective) qu'ils ne mettent pas d'obstacle à la grâce du sacrement. Les sacrements « *gratiam ipsam non ponentibus obicem conferunt* » (Concile de Trente, s. 7 can. 6) « *confèrent la grâce à qui n'oppose pas d'obstacle* », et cet obstacle « *consiste à conserver délibérément des sentiments d'incrédulité et d'impénitence* » (Bartmann, *Théologie dogmatique* vol. 3, p. 30, éd. Paoline 1949). Par conséquent, pour la validité du sacrement de mariage (quand il n'y a pas d'empêchement dirimant et qu'il y a l'intention de recevoir le sacrement), il n'est pas nécessaire d'avoir une foi vive, ardente, mais seulement une foi couvant telle un feu sous la cendre, ce qui est presque toujours le cas de ceux qui se marient « *par tradition* », comme on nous l'a dit au cours du synode, comme s'il s'agissait de robots, et non d'être humains : cf. *La Repubblica* du 07 / 10 / 2005). Ceux qui se marient « *par tradition* », en effet, peuvent avoir une foi tiède, très tiède, presque éteinte, mais il est impensable qu'ils conservent « *délibérément* » des sentiments d'incrédulité. Et si l'on doit

considérer comme invalide un mariage de deux catholiques seulement parce qu'il a été célébré « *par tradition* », que doit-on dire du mariage d'un catholique avec un schismatique, un hérétique, un musulman ? L'Église, bien qu'elle déplore ces mariages, les a toujours considérés comme valides, pourvu que l'éducation catholique des enfants soit assurée, et qu'il n'y ait pas de danger de perversion pour le conjoint fidèle.

Il faut reconnaître que Benoît XVI, bien que la prudence eût voulu qu'il n'exprime pas ses « *problématiques* », par ailleurs infondées, dans une matière aussi grave, s'est néanmoins exprimé d'une façon bien plus prudente et humble que Kasper : « *Que l'on puisse réellement trouver là un motif d'invalidité [...] je n'ose le dire. [...] à partir des discussions que nous avons eues, j'ai compris que le problème est très difficile.* ». Kasper, au contraire, a enfoncé l'accélérateur inconsidérément, en parlant des « *cas dans lesquels il serait opportun de trouver des solutions* ». Contre la loi du Christ ? Contre le Magistère éternel de l'Église ?

Nous ne discutons pas des intentions des uns et des autres, mais une mèche a désormais été allumée sous un grand nombre de mariages célébrés dans les pays d'ancienne tradition catholique comme l'Italie, l'Espagne, etc.

C'est une « *mèche* » sans aucun fondement théologique – nous l'avons vu – mais qui ne contribuera certainement pas à endiguer la crise de la famille, qui se fait plus grave de jour en jour, même dans ces nations à majorité catholique.

Par ailleurs, nous devons préciser ici que le « *grave problème* » dans l'Église, ce n'est pas ce qui est encore refusé aux divorcés remariés, mais ce qui leur a été accordé par une « *pastorale* » insensée, qui leur donne l'illusion d'être des catholiques comme les autres, alors qu'ils sont objectivement des pécheurs publics, une pastorale qui ne dit rien de la gravité de leur état et de leur devoir de réparer le scandale qu'ils ont causé et qu'ils causent, et qui les appelle même à collaborer dans les paroisses en tant qu'animateurs et lecteurs des offices liturgiques, et même en tant que catéchistes !

Il est clair qu'ainsi trompés sur le véritable état de leurs pauvres âmes devant Dieu et devant la communauté chrétienne, les divorcés remariés voient comme un nonsens le refus qui leur est fait de la seule communion eucharistique, une interdiction irrationnelle et arbitraire.

Citons l'interview d'un arrogant personnage du monde du spectacle, qui se déclare « *catholique et divorcé* ». Au sujet de l'interdiction de s'approcher de la communion, il parle de « *néo-inquisition* », de « *discrimination* », et même de « *division barbare entre les bons et les méchants* ». « *L'Église – dit-il – doit être un refuge aussi pour les pécheurs : quand le fils prodigue revient à la maison, le père fait tuer le veau gras* ». Précisément ! « *Quand il revient à la maison* » ! Mais lui, il n'est jamais revenu « *à la maison* », au contraire, il s'en est éloigné de plus en plus, en passant d'une

« *compagne* » à l'autre. Or l'Église n'est pas là « *aussi* » pour les pécheurs, elle est là *justement* pour les pécheurs. Mais elle est là pour les libérer du péché et de la damnation éternelle, non pour les encourager à paresser au bord de l'enfer, dans lequel la mort pourrait les précipiter pour toujours. Toutes vérités élémentaires. Qui les a effacées de la conscience de ce « *catholique et divorcé* », si ce n'est une « *pastorale* » qui sent le soufre ?

Marcus

L'ISLAM, « FLÉAU » DE DIEU ?

Un lecteur nous écrit

Cher directeur,

Maintenant qu'il a été définitivement établi que les attentats qui ont frappé Londres l'été dernier sont l'œuvre d'islamistes, fils d'immigrés parfaitement intégrés en Angleterre, il nous reste à savoir comment, en Italie, nous pourrions nous défendre face à des attaques semblables, qui pourraient survenir n'importe quand, de n'importe quel habitué de l'une ou l'autre mosquée de nos villes.

Il ne nous reste donc qu'à pleurer sur le feu vert donné par l'ambiguïté des Actes conciliaires au slogan des « *trois monothéismes* » et de la « *société multiethnique et multiraciale* ».

Les Arabes ont saisi au vol l'occasion de programmer la conquête de l'Occident chrétien à travers l'immigration, depuis 1967, en subventionnant avec des pétrodollars les campagnes pro-avortement des années 70, et en organisant une immigration sauvage de « *désespérés* » rigoureusement mahométans. Et qu'a fait notre hiérarchie ? Elle a supprimé du Concordat la « *religion d'État* », et elle a laissé le champ libre à la construction de la mosquée de Rome.

Le seul espoir qui nous reste, à présent, est que l'Italie ne fasse pas partie de ces nations qui doivent « *perdre la foi* », comme le dit la prophétie de Fatima, et que se propage encore davantage la récitation du chapelet dans les familles et les églises.

Lettre signée

Cher ami,

Il Giornale du 23 mai 2004 a publié une interview par Stefano Lorenzetto de l'évêque Cesare Mazzolari, missionnaire combonien au Soudan, dans une zone qui à cette époque n'était pas encore complètement dominée par les musulmans, ce qui lui donnait (nous ne savons pas si c'est toujours le cas) une certaine liberté d'action et de parole.

La franchise et le courage de cet évêque « *de frontière* » sont admirables, de même que sa clairvoyance sur le fait que nous n'aurions pas tant à craindre des musulmans si nous n'étions pas de si mauvais chrétiens. Il est à craindre, en revanche, que l'Islam ne

soit le « fléau » de Dieu, comme le furent autrefois les Assyriens pour le peuple élu. Comme alors, Dieu enfin brisera le « fléau », mais seulement après l'avoir utilisé pour corriger ses fils rebelles.

Un monde aveugle et sourd.

« Le moment du martyre approche – dit l'évêque. J'espère que le Seigneur nous donnera la grâce d'affronter cette effusion de sang. Il y a un besoin de purification. Beaucoup de chrétiens seront tués pour leur foi. Mais du sang des martyrs naîtra une nouvelle chrétienté [...]. Soit Dieu nous enverra une personne à fort charisme capable d'ouvrir une voie nouvelle, soit Il permettra un châtiment, une épreuve mesurée qui nous portera à la sagesse. C'est un monde aveugle et sourd. Nous avons besoin d'un gros électrochoc.

Q. Convertissez-vous beaucoup de musulmans ?

R. Absolument pas. Approcher un musulman signifierait le condamner à mort. Ceux qui se convertissent spontanément sont ensuite contraints de fuir. Mais ils sont rat-trapés et punis, même à mille kilomètres de distance.

Q. Et y a-t-il des catholiques qui embrassent l'Islam ?

R. Oui, hélas. Au moins trois millions de personnes ont émigré vers le nord, poussées par la faim, et ont dû prononcer la shahada, la profession de foi publique [musulmane], pour avoir un travail. Les convertis sont marqués au fer rouge. On les marque sur le côté, comme le bétail, pour les distinguer des infidèles.

D. Le Dieu des chrétiens est-il l'Allah des musulmans ?

R. Non ! Où est la notion de Trinité ? Le plus grand des prophètes [pour les musulmans] n'est certainement pas le Christ [et pour eux, le Christ n'est pas Dieu].

Une hospitalité naïve.

D. Ceux qui parlent de choc de civilisations entre l'Occident et l'Islam exagèrent-ils ?

R. Non ! Nous n'en sommes qu'au début. L'Église [...] commence à peine à se rendre compte du défi de l'islamisme [...]. L'issue, ce n'est pas que nous ayons raison et eux tort. Nous nous vantons d'une tradition chrétienne que nous ne vivons pas dans les faits. Le musulman a une constance de pratique, de prosélytisme supérieure à la nôtre. Quand un musulman vous apprend à dire *sukran*, merci, il est déjà missionnaire, car l'arabe est la langue du Coran.

Q. Et pourtant, beaucoup de vos confrères, en Italie, ont accordé la reconversion de lieux de prière en mosquées.

R. Ce seront les musulmans qui nous convertiront, et non l'inverse. Partout où ils s'installent, ils deviennent tôt ou tard une force politique dominante. Les Italiens ont une notion bien naïve de l'hospitalité. Ils s'apercevront vite que les musulmans ont abusé de cette bonté, en faisant venir un nombre de personnes dix fois plus élevé que ce qui avait été accordé. Ils sont beaucoup

plus malins que nous. Ils me démolissent mes écoles, et vous, vous leur ouvrez toutes grandes les portes des églises. Si quelqu'un est un voleur, ne lui donnez pas une chambre dans votre appartement.

Paroles et faits.

Q. La sharia [loi coranique] intégrale est-elle en vigueur au Soudan ?

R. Le gouvernement fondamentaliste soutient qu'il ne l'appliquera qu'aux musulmans. On ne sait pas ce qui arrivera à un accusé chrétien, étant donné qu'il n'existe pas de droit à la défense.

Q. Roberto Hamza Piccardo, secrétaire de l'Union des communautés musulmanes en Italie, m'a dit qu'au Soudan, les flagellations sont symboliques, parce que « le fustigateur tient le Coran sous le bras, pour alléger les coups de fouet ».

R. Je connais ce monsieur. Si vous commencez à l'écouter, il vous racontera mille autres mensonges semblables.

Q. Piccardo m'a dit que certains articles de la sharia, comme le fait de couper la main, représentent de « très rares cruautés de boss locaux qui tourmentent les pauvres gens ».

R. Ce n'est pas vrai. C'est l'État qui applique le plus rigoureusement la loi coranique, qui coupe les mains et les pieds même aux musulmans, et qui arrête sans preuves.

Q. Il m'a également dit que le leader Hassan El Turabi, « juriste éminent », est opposé à l'application de la peine capitale aux apostats, c'est-à-dire aux musulmans qui deviennent infidèles, contrairement à ce que prescrirait le coran.

R. El Turabi est l'homme le plus rusé du monde. Il est très intelligent, il est avocat, il parle l'anglais mieux que les Anglais, et le français mieux que les Français. Il a la langue fourchue. Je vous donne un exemple concret : dans la version en langue anglaise de la constitution soudanaise, il est affirmé que la religion d'État est l'Islam, et que les autres cultes sont tolérés. Dans la version en langue arabe, en revanche, il n'y a pas trace de cette tolérance.

Q. Mais en novembre dernier [El Turabi] est allé faire des politesses à Gabriel Zubeir Wako, archevêque de Khartoum, premier et récent cardinal soudanais. Quant à vous, après 23 ans passés au Soudan, personne n'a jamais touché à un cheveu de votre tête.

R. Avez-vous remarqué tout de même que mes cheveux sont devenus blancs ? La plus grande punition que sait infliger l'arabe, c'est l'oppression, la fausseté dans les relations. S'il peut vous tromper, il le fait de tout son cœur. Il se vante de sa capacité à vous piéger; le traiter de menteur, c'est lui faire un compliment. Quelqu'un comme Bush, El Turabi le mène par le bout du nez où et quand il le veut, pour ne pas dire plus. Moi, plutôt que d'être ridiculisé et pris pour un imbécile, je préfère recevoir une gifle. Les musulmans vous instillent la peur, ils vous tiennent dans un état permanent d'insécurité. C'est une peine psychique

continuelle, pire que la torture.

Q. L'esclavagisme existe-t-il au Soudan ?

R. Ils jurent que non. Ils sont même allés le dire à Genève. Et pourtant, mes missions sont pleines d'ex-esclaves. En 1990, j'en ai personnellement racheté 150, en les payant moins cher qu'un chien de race : 50 dollars pour les femmes, 100 dollars pour les hommes. Je ne l'ai plus fait par la suite, car je me suis rendu compte que cela pouvait devenir un cercle vicieux. On les utilise comme bergers, ou on les met au service des familles arabes aisées de Khartoum. On les oblige à fréquenter les écoles coraniques.

Priez beaucoup.

Q. Avez-vous peur ?

R. Je ne ferais par le métier que je fais si j'avais peur. Quand on a peur, on ne peut pas survivre. Quand je me rends compte que l'un de mes prêtres a peur, je le retire de la mission. C'est une maladie contagieuse. Si un jour je deviens peureux, je prie Dieu de me prendre.

Q. Reviendrez-vous en Italie ?

R. Ma patrie est le Soudan. J'ai promis à mes fidèles que je ne les abandonnerai pas, même quand je serai mort. Ils savent déjà où ils doivent m'enterrer.

Q. Y a-t-il quelque chose que nos lecteurs et moi-même puissions faire pour vous, mon père ?

R. Priez beaucoup.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No

Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

- **France :**
 - de soutien : 40 , normal : 20 ,
 - ecclésiastique : 8
- Règlement à effectuer :**
- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
 - soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

- **Suisse :**

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

- IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
- BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 286 (476)

Mensuel - Nouvelle Série

Février 2006

Le numéro 3€

MÉMORIAL DE MGR MARCEL LEFEBVRE, POUR LE CENTENAIRE DE SA NAISSANCE (1905-2005)

Nous chercherons, dans ce numéro, à rappeler à nos lecteurs ce qu'a représenté et ce que représente encore la longue, tenace et inflexible bataille conduite par Mgr Lefebvre pour la défense du sacerdoce et de la doctrine de la Sainte Messe de toujours pour les catholiques restés fidèles à l'enseignement traditionnel de l'Église, qui ne peuvent pas accepter les réformes néo-modernistes introduites par le Concile Vatican II. Pour cela, nous évoquerons les propos de Mgr Lefebvre lui-même et, dans un deuxième article, nous reviendrons sur la condamnation injustifiée, il y a trente ans, de la *Fraternité Sacerdotale Saint Pie X* fondée par Mgr Lefebvre.

FIDÉLITÉ CONSTANTE DE MGR LEFEBVRE À L'ÉGLISE ET À SES CHEFS

Le 7 avril 1980, Mgr Lefebvre prononça une homélie en italien dans l'Église San Simeone Piccolo, à Venise. Avec la franchise, la droiture et la clarté qui caractérisaient sa façon de s'exprimer, il exposa aux fidèles le sens général de sa position et de la « croisade » à laquelle il les appelait :

« Peut-être certains d'entre vous ont-ils des doutes. Ils peuvent se demander pourquoi Mgr Lefebvre est venu ici, à Venise, sans avoir été invité par le cardinal Cé. Ma présence crée une situation qui, dans l'Église, n'est pas normale [...]. Jamais, jamais je ne voudrais faire quelque chose qui soit contraire à l'Église ! Toute ma vie a été passée à son service : pendant 50 ans de sacerdoce, dont 33 comme évêque, je n'ai pas fait autre chose que servir l'Église comme missionnaire, comme évêque en France, comme supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, et comme évêque missionnaire [...]. Il y a dix ans,

j'ai fondé cette œuvre – la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X – dans l'intention de vouloir toujours servir l'Église. Pourquoi, donc, le cardinal Cé, Patriarche de Venise, n'est-il pas content de ma venue, et pourquoi n'en comprend-il pas la raison ? Que puis-je vous dire ? Il est évident qu'il n'est pas content que je continue l'œuvre accomplie depuis le premier jour de mon ordination sacerdotale. Je n'ai jamais changé en rien, ni quand j'ai ouvert de nouveaux séminaires en Afrique, ni quand j'ai visité comme délégué apostolique de S.S. Pie XII les 64 diocèses de l'Afrique française pendant onze ans.

J'ai visité tous les séminaires, donnant aussi aux évêques diocésains les règles pour les nouveaux séminaires qui étaient ouverts. Je n'ai jamais changé. Ce que l'Église a dit aux conciles de Trente et de Vatican I, je ne l'ai jamais changé. Alors, qui a changé ? Moi, ou le cardinal Cé ? Je ne le sais pas, mais je pense qu'en considérant où en sont les choses, c'est-à-dire les fruits du changement opéré dans l'Église à partir du Concile Vatican II, nous pouvons le constater avec nos yeux de catholiques.

Vous pouvez le voir. Où en sont les choses aujourd'hui dans l'Église ? Demandez-le à S.E. Mgr Pintonello, ex ordinaire militaire, qui a fait un rapport détaillé sur les conditions actuelles des séminaires italiens : une catastrophe ! Une vraie catastrophe. Combien de séminaires vendus ou fermés ! Le séminaire de Turin, 300 places, est vide. Et combien d'autres séminaires fermés voyez-vous dans vos diocèses ? Alors certainement, quelque chose ne va pas dans l'Église, parce que s'il n'y a plus de séminaires, à l'avenir il

n'y aura plus de prêtres, il n'y aura plus de Sacrifice de la Messe. Qu'adviendra-t-il de l'Église ? Tout cela est impossible. Ils ont changé, oui, ils ont changé, mais pourquoi ? ».

LA CRISE DANS L'ÉGLISE, PROVOQUÉE PAR LE CONCILE

« Ils l'ont fait – continue l'homélie – certainement dans l'idée de sauver l'Église, de faire quelque chose de nouveau. Avant le Concile, il y avait une réelle diminution de ferveur, et ils ont pensé qu'en changeant, l'Église deviendrait peut-être plus vive. Mais on ne peut pas changer ce que Jésus-Christ a institué [...]. Ils disent aussi que l'Église doit changer, comme l'homme moderne change ; étant donné que les hommes ont un autre mode de vie, l'Église aussi doit avoir une autre doctrine, une nouvelle Messe, de nouveaux sacrements, un nouveau catéchisme, de nouveaux séminaires... et ainsi, tout a été bouleversé ! [...] D'où vient le catéchisme hollandais ? Certainement pas du catéchisme catholique, bien qu'il soit approuvé par des cardinaux et des évêques. Le catéchisme français et le catéchisme italien (que je connais) contiennent eux aussi des erreurs : ce n'est plus la vraie doctrine catholique, telle qu'elle a toujours été enseignée. Il s'agit d'une situation très grave.

Dans le monde entier – et je peux le dire parce que j'ai voyagé dans le monde entier – j'ai vu des groupes de catholiques comme les vôtres se demander : « Qu'arrive-t-il dans l'Église ? ». On ne sait plus ce qu'est l'Église catholique aujourd'hui. Les cérémonies, le culte mi-protestant, mi-catholique, sont un théâtre ; ce n'est plus

un mystère, le mystère du Sacrifice de la Messe, grand mystère, mystère sublime et céleste. On ne sent plus le surnaturel de la Messe, et ceux qui y assistent éprouvent un sentiment de vide, ne sachant plus s'ils ont participé à une cérémonie catholique ou à une cérémonie profane [...]. Pour le bien de l'Église nous devons résister, sans être contre ceux qui détiennent l'autorité. Jamais.

J'ai toujours eu beaucoup de respect pour le Saint Père, pour les évêques et pour les cardinaux ; je suis incapable de prononcer des paroles indignes à l'égard de votre cardinal Cé, mais cela ne m'empêche pas d'affirmer la doctrine catholique, parce que je veux rester catholique. Quand je fus baptisé, le prêtre demanda à mes parrain et marraine : « Que demande cet enfant à l'Église ? ». Ils répondirent : « La foi. Il demande à l'Église la foi ». Et moi, aujourd'hui encore, je demande à l'Église la foi, et jusqu'à ma mort je demanderai à l'Église la foi, la foi catholique »¹.

LA RÉFORME LITURGIQUE A ÉCLIPSÉ LE SENS FONDAMENTAL DE LA SAINTE MESSE

Le maintien de la Messe de rite romain ancien, improprement appelée tridentine, dont le canon remonte aux temps apostoliques, a justement constitué un véritable cheval de bataille pour Mgr Lefebvre, qui n'a jamais célébré la messe du *Novus Ordo*, comme pour S.E. Mgr De Castro Mayer, l'évêque brésilien qui l'a toujours courageusement soutenu dans la dure bataille pour la défense du dépôt de la foi. Les deux évêques furent les seuls, parmi les quelque deux cent qui, au cours du Concile, avaient lutté contre l'aile néo-moderniste, à continuer la lutte après la fin des célèbres assises.

« La Messe est un sacrifice – poursuit l'homélie – le Sacrifice de la Croix et, comme le dit le Concile de Trente, c'est le sacrifice même du Calvaire ; avec cette seule différence que l'un est sanglant et l'autre non, mais tout est pareil : le même prêtre, Jésus-Christ, et la même victime, Jésus-Christ. Si véritablement la victime est Jésus-Christ Dieu, notre Rédempteur, qui a versé tout son sang pour nos âmes, il est impossible de la prendre dans les mains comme un quelconque morceau de pain »².

Le sens et l'efficacité salvifique de la Sainte Messe sont perdus, si l'on s'éloigne de ce rite, consacré par une tradition presque bimillénaire, qui garantit sa nature de sacrifice de propitiacion et d'impétration, grâce auquel nous obtenons la miséricorde divine pour nos péchés, et les grâces dont nous avons besoin.

LA NOTION DE SACRIFICE

Dans l'homélie qu'il prononça à Paris à

l'occasion de son jubilé sacerdotal, le 23 septembre 1979, Mgr Lefebvre disait : « Certainement je connaissais, par mes études, ce grand mystère de notre foi, mais je n'en avais pas compris toute la valeur, l'efficacité et la profondeur. Je vis cela jour après jour, année après année, en Afrique, et particulièrement au Gabon, où je passai treize années de ma vie missionnaire, d'abord au séminaire, puis dans la savane, au milieu des Africains, parmi les indigènes [...]. Ces âmes païennes transformées par la grâce du baptême, par l'assistance à la Messe et par l'Eucharistie, comprenaient le mystère du sacrifice de la Croix et s'unissaient à Notre-Seigneur Jésus-Christ ; dans la souffrance de sa Croix, ils offraient leurs sacrifices et leurs peines avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, en vivant chrétinement [...]. J'ai pu voir des villages de païens devenus chrétiens se transformer non seulement spirituellement et surnaturellement, mais aussi physiquement, socialement, économiquement, politiquement ; se transformer parce que ces personnes, de païennes qu'elles étaient, devenaient conscientes de la nécessité d'accomplir leur devoir malgré les épreuves et les sacrifices, de maintenir leurs engagements et en particulier les obligations du mariage. Alors le village se transformait petit à petit sous l'influence de la grâce et du saint Sacrifice de la Messe ; et tous ces villages voulaient avoir leur chapelle et la visite du Père. La visite du missionnaire ! Comme elle était attendue avec impatience, pour pouvoir assister à la sainte Messe, se confesser et communier... Des âmes se consacraient à Dieu ; des religieux, des religieuses, des prêtres s'offraient et se consacraient à Lui. Voilà les fruits de la sainte Messe !

Pourquoi tout cela ? Il faut que nous étudions les raisons profondes de cette transformation : c'est le Sacrifice. La notion de Sacrifice est une notion profondément catholique. Notre vie ne peut pas se passer du sacrifice, depuis que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu lui-même, a voulu prendre un corps comme le nôtre et nous dire : "Suivez-moi. Prenez votre croix et suivez-moi si vous voulez être sauvés", et il nous a donné l'exemple de sa mort sur la croix, et il a répandu son sang. Oserions-nous, pauvres créatures, pécheurs que nous sommes, ne pas suivre Notre-Seigneur sur la voie de son sacrifice et de sa croix ?

C'est tout *le mystère de la civilisation chrétienne, de la civilisation catholique : la compréhension du sacrifice dans notre vie, dans la vie quotidienne, et l'intelligence de la souffrance chrétienne* ; ne plus considérer la souffrance comme un mal, comme une douleur insupportable, mais partager ses peines [spirituelles] et ses maladies avec les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en regardant la Croix, en assistant à la sainte Messe qui est la continuation de la passion de Notre-Seigneur sur le Calvaire ».

Ces paroles ne sont-elles pas vraies ? N'expriment-elles pas le sens authentique de la sainte Messe et de la vision chrétienne de l'existence ? Alors pourquoi, pour être sûrs de retrouver ce sens authentique, devons-nous relire les homélies prononcées il y a vingt-cinq ans par Mgr Lefebvre ? Parce que la hiérarchie catholique, aujourd'hui sous l'influence des idéologies profanes, parle beaucoup plus des « droits » (des « droits de l'homme, comme on les appelle) que du *sacrifice*, de la *croix* que, pendant notre vie terrestre, si nous voulons nous sauver, nous devons porter et être toujours prêts-à-porter, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre seul vrai modèle. Mais l'Église dite « conciliaire », quant à elle, est réfractaire à l'idée du sacrifice et de la croix, elle est imprégnée de l'idéologie profane des « droits de l'homme », imprégnée de l'idée que, grâce à ces droits de l'homme et grâce au « dialogue » avec toutes les religions du globe, il est possible de « construire un monde meilleur », une sorte de démocratie universelle. Le résultat est là : c'est la modification du sens de la sainte Messe, qui est désormais comprise, ce n'est un secret pour personne, comme *une fête au cours de laquelle on célèbre collectivement la Résurrection du Dieu qui en s'incarnant a déjà sauvé le monde entier* !

LA « CROISADE »

« Que devons-nous faire ? – demandait Mgr Lefebvre – Mes bien chers frères, oui, approfondissons ce grand mystère de la Messe. Et bien, je pense pouvoir affirmer que nous devons faire UNE CROISADE fondée sur le saint Sacrifice de la Messe, sur le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ [...]. Nous devons faire une croisade, une croisade fondée précisément sur ces notions de toujours, de sacrifice, pour restaurer la chrétienté ; refaire une chrétienté avec les mêmes principes, le même sacrifice de la Messe, les mêmes sacrements, le même catéchisme, la même Bible. Nous devons recréer cette chrétienté [...]. Ne nous laissons pas séduire par toutes les idées mondaines, tous les courants du monde qui entraînent vers le péché et l'enfer. Si nous voulons aller au Ciel, nous devons suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ ; l'imiter dans sa Croix, dans sa souffrance, dans son sacrifice [...]. Il faut avoir confiance en la grâce de Notre-Seigneur : il est tout-puissant. J'ai vu sa grâce agir en Afrique, il n'y a aucune raison pour qu'elle ne soit pas aussi active chez nous, dans notre pays. Voilà ce que je voulais vous dire. Et vous, chers prêtres qui m'écoutez, resserrez-vous dans une profonde union sacerdotale pour répandre et animer cette croisade afin que Jésus règne, que Notre-Seigneur règne. *Et pour cela, vous devez être saints, vous devez chercher la sainteté, montrer la sainteté, la grâce qui agit dans vos âmes et dans vos cœurs, cette grâce que vous recevez par le sacrement de l'Eucharistie et la*

1. S.E. MGR MARCEL LEFEBVRE, *Homélie de Venise*, Église de S. Simeone Piccolo, 7 avril 1980.

2. *Homélie de Venise*, cit.

sainte Messe que vous offrez. Vous seuls pouvez l'offrir! [...]. Maintenez la Messe de toujours! Et vous verrez la civilisation chrétienne refleurir, civilisation qui n'est pas pour ce monde, mais civilisation qui conduit à la cité catholique, et cette cité catholique prépare la cité catholique du Ciel ».

Il faut recréer, par la foi, l'exemple et la prédication, un esprit de croisade pour rétablir l'authentique Messe catholique, qui nous fait aimer la Croix : « Alors, soyons des croisés! Aimons la croix, suivons les bonnes traditions de tous ceux qui nous ont précédés dans le combat spirituel contre le démon, contre le péché, contre toutes les occasions de péché, contre tous les scandales »³. Et Mgr Lefebvre concluait ainsi son homélie de Venise :

L'INJUSTE SUPPRESSION DU SÉMINAIRE D'ÉCÔNE

LA FERME PROTESTATION DE MGR LEFEBVRE CONTRE L'INJUSTE SUPPRESSION DU SÉMINAIRE D'ÉCÔNE

Dans son homélie de Venise, Mgr Lefebvre résumait l'affaire, alors relativement récente, de la suppression de la Fraternité fondée par lui : « Je vais à Rome cinq ou six fois par an pour supplier les cardinaux, le Pape lui-même, de revenir à la Tradition, pour redonner à l'Église sa vie catholique [...]. Ma Fraternité, en effet, a été reconnue officiellement il y a dix ans par Rome et par l'évêque de Fribourg, en Suisse, dans le diocèse duquel elle a été fondée. Ensuite, des évêques progressistes et modernistes ont vu dans mes séminaires un danger pour leurs théories ; ils se sont fâchés contre moi et ils se sont dits : il faut détruire ces séminaires, il faut en finir avec Écône et avec l'œuvre de Mgr Lefebvre, parce qu'ils sont dangereux pour notre plan progressiste révolutionnaire. Ils se sont adressés à Rome sur le même ton, et Rome a cédé.

Mais, comme je l'ai dit à Sa Sainteté Jean-Paul II, la suppression a été faite d'une façon contraire au Droit Canon : même les soviets ne prononcent pas des jugements comme ceux prononcés à Rome par les cardinaux sur mon œuvre. Les soviets ont un tribunal, une espèce de tribunal pour condamner quelqu'un, mais moi, je n'ai même pas eu un tribunal, rien. Un beau jour est arrivée une lettre [le 6 mai 1975, de l'Ordinaire du lieu, S.E. Mgr Mamie, archevêque de Fribourg, en Suisse] pour me dire que le séminaire devait être fermé »¹.

« Je termine en vous demandant à tous de rester unis autour de l'autel, du véritable autel, avec un véritable prêtre, pour continuer le Sacrifice de la Messe »⁴. Et pour conclure notre *Mémorial*, sur le plan plus strictement culturel, citons la *Préface* de la seconde édition de la *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* : « Par conséquent, les appels de cet ouvrage, qui se bat pour le retour à la Tradition, se transforment en exigences toujours plus pressantes à se battre pour l'honneur de Dieu, pour le Règne de Jésus-Christ, pour la défense de l'Église, pour le salut des âmes. C'est une authentique croisade qu'il faut susciter,

3. *Homélie pascale* prononcée à Écône le 6 avril 1980.

4. *Homélie de Venise*, cit.

pour faire en sorte que les ennemis qui se cachent au sein de l'Église se convertissent ou soient démasqués, permettant ainsi le retour du Règne universel de Jésus et de Marie ».

Cet appel à la défense sans concessions du dogme de la foi par les armes de la *réfutation* rationnelle des erreurs, appel dans lequel nous avons entendu la *voix* de la sainte Église éternelle, nous l'avons toujours repris à notre compte, en cherchant à y répondre, avec l'aide de Dieu, dans la mesure de nos capacités. Et nous considérons que cet appel est toujours actuel, puisque la grave crise qui sévit dans l'Église depuis au moins quarante ans est bien loin d'être dépassée.

Canonicus

LA SUPPRESSION DU SÉMINAIRE D'ÉCÔNE DOIT ÊTRE TENUE POUR INVALIDE À TOUS LES NIVEAUX

Il y a trente ans, dans cette même revue, qui venait d'être fondée depuis peu par don Francesco Putti, complètement indépendante (alors comme aujourd'hui) de la FSSPX, un article détaillé révélait les différentes et graves irrégularités de la procédure mise en œuvre pour frapper la Fraternité, procédure invalidée à la racine par l'absence de « motifs graves ». Ces motifs graves n'ont jamais pu être définis, puisqu'ils n'existent pas : ce sont les « désordres moraux » ou les « déviations doctrinaires » requis par le droit canon pour une mesure coercitive d'une telle gravité. « La fermeture d'un séminaire où étaient formés [ce qui était reconnu par les organes compétents eux-mêmes] quelque cent élèves – écrivions-nous – ne pouvait pas être décrétée pour une déclaration de son supérieur [Mgr Lefebvre], désapprouvée par l'Autorité ecclésiastique, la désapprobation eût-elle été fondée et juste [le 21 novembre 1974, Mgr Lefebvre, qui avait déjà déclaré officiellement en 1971 son refus du *Novus Ordo Missæ*, indigné par les déclarations hétérodoxes faites à ses séminaristes par deux visiteurs apostoliques (11-13 nov. 1974), avait pris publiquement position contre les infiltrations « néomodernistes » dans l'Église officielle – et cela comportait une critique implicite du Pontife alors régnant, S.S. Paul VI – en proclamant son immuable fidélité à l'enseignement du Concile de Trente]. [...] Il est arrivé de nombreuses fois que des supérieurs soient destitués pour une déclaration inacceptable ou pour un acte grave de désobéissance au Souverain Pontife, mais jamais les séminaires, les instituts n'ont été fermés pour un tel motif [...]. Et si l'on a parfois constaté que les idées soutenues par le fondateur ou le supérieur exerçaient une influence néfaste sur la for-

mation des élèves, on y a remédié par la nomination d'un visiteur permanent »².

L'article s'arrêtait aussi sur la question de la compétence de l'Ordinaire dans ce cas. Il rappelait que, d'après le Code de droit canonique (CIC) alors en vigueur, celui de 1917, l'évêque local ou Ordinaire ne peut pas « supprimer tout ce que lui-même ou ses prédecesseurs ont institué ou approuvé » : pour la suppression des « congrégations religieuses de droit diocésain », c'est-à-dire érigées légitimement par l'évêque dans son diocèse, seul le Saint Siège est compétent (can. 493, CIC). Un éventuel décret épiscopal de suppression nécessitait donc, pour être valide, une autorisation expresse, spécifique, du Saint Siège (du Pape, à travers la Congrégation compétente). C'est le Saint Siège qui devait « être mis en mouvement ». Mais

2. Voir *Si Si No No*, I (1975), n°9 (il s'agit de la version italienne du périodique – ndr) : *Au sujet de la fermeture du Séminaire d'Ecône de la Fraternité Saint Pie X : Illégalité d'un procès – iniquité d'une décision*, pp. 4-5, par Ulpianus. Il s'agissait de MGR ARTURO DE IORIO, juge au tribunal de la Rota. La lettre par laquelle on supprimait le séminaire avec effet immédiat, en retirant l'autorisation d'existence à la FSSPX, avait été précédée par une convocation *informelle* à Rome de Mgr Lefebvre face à trois cardinaux pour un simple « échange d'idées », face à une commission *informelle* (illégale pour diverses raisons, comme le démontrait l'article, si constituée et agissant en tant que tribunal) qui lui avait durement reproché sa déclaration du 21 novembre 1974, en l'accusant de « vouloir faire l'Athanase » (l'évêque qui avait commencé pratiquement seul la lutte contre l'hérésie arienne, au IV^e siècle, injustement excommunié par deux fois). La lettre de Mgr Mamie faisait référence à l'autorité de cette « commission cardinalice » pour justifier son action, déclarant agir « en plein accord » avec le Saint Siège, déclaration qui ne démontre pas, en tant que telle, l'existence d'une autorisation spécifique (qui n'a jamais été donnée) conférée dans les formes requises par le droit canon.

1. *Homélie de Venise*, cit. Le séminaire devait être fermé *immédiatement*.

cette « mise en mouvement » eut lieu de façon tellement irrégulière, qu'elle ne peut que nous amener à la conclusion que toute la procédure doit être tenue pour invalide, ce qui invalide à la racine la décision même de suppression³.

La question de la compétence constituait naturellement l'argument clé du recours présenté par Mgr Lefebvre au Tribunal de la Signature Apostolique, et déclaré irrecevable par ce dernier. Mgr Lefebvre arguait de l'invalidité intrinsèque de la décision et donc de sa nullité radicale, à tous les niveaux, à cause de l'incompétence aussi bien de l'Ordinaire local pour la prononcer que de la « commission cardinalice » pour juger l'appelant en matière de foi. Mgr Lefebvre s'appuyait sur le fait que l'Ordinaire n'avait jamais reçu aucune autorisation valide du Saint Siège, c'est-à-dire conférée dans les formes requises par le droit.

LA VRAIE NATURE JURIDIQUE DE LA FSSPX

Sur le point capital de l'incompétence de Mgr Mamie, qu'il nous soit permis de faire quelques considérations. La FSSPX, comme il ressortait de ses statuts et de son activité, était une *société sacerdotale de vie commune sans vœux* [publics], à l'exemple des sociétés des Missions Étrangères (chap. I, 1 des statuts), dont la fin était la formation sacerdotale selon les principes traditionnels de l'Église, principes qui impliquaient, entre autres, le maintien de la sainte Messe tridentine (chap. II, 2-3 des Statuts). Ces « sociétés », dans le droit canon alors en vigueur (CIC, 1917), étaient considérées comme des *congrégations (religiones)* au sens large, par rapport aux congrégations « au sens strict », comme les *ordres*, dont les membres avaient une communauté de vie et professaient publiquement les trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance. Ces vœux pouvaient être solennels (ils rendaient *ipso iure* invalide un acte accompli en leur violation), ou simples (ils rendaient illicite mais non invalide ce même acte)⁴.

L'existence de vie en commun sans vœux se déroulait « à l'imitation de celle des congrégations, sans en avoir les obligations strictes, et pour des buts semblables, c'est-à-dire viser à une plus grande de perfection spirituelle et également accomplir des œuvres de charité chrétienne ou exercer un apostolat religieux ou social. Plus précisément, elles sont proches des *congrégations religieuses*, avec lesquelles elles se confondent parfois extérieurement. Le code reconnaît leur

existence, dans la mesure où les membres (*sodales*) de ces sociétés – qui peuvent être aussi bien masculins que féminins – vivent en commun, sous le gouvernement de supérieurs et selon leurs propres constitutions, dûment approuvées, mais sans prononcer les trois vœux publics habituels. Ces sociétés, comme le dit expressément le code, ne sont pas exactement des congrégations, et leurs membres ne peuvent pas précisément être qualifiés de religieux ; toutefois elles se répartissent, comme les congrégations, en sociétés *cléricales* et en sociétés *laïques* [quand elles ne se composent pas majoritairement de prêtres], et en sociétés *de droit pontifical* et *de droit diocésain*. Elles sont soumises, quant à leur érection et à leur suppression, aux règles en vigueur pour les congrégations, ainsi qu'en général, par analogie, et dans la mesure du possible, aux règles du droit commun relatives à ces dernières [...]. Les dénominations spécifiques que ces sociétés ont coutume de prendre en pratique (*oratoires, retraites, béguinages, conservatoires, sociétés pieuses, etc.*) ne sont pas soumises à des règles précises⁵.

Dans la pratique, la terminologie était plutôt souple. Mais ce qui importe, au regard de notre discours, c'est la discipline alors en vigueur pour l'érection et la suppression (ce dernier événement étant plutôt rare) des sociétés en question, qui était en substance celle des *congrégations*. Les *religiones* se partageaient (ex can. 488 3°) en congrégations *de droit pontifical*, si elles avaient obtenu l'approbation ou au moins le décret d'approbation du Saint Siège, et en congrégations *de droit diocésain* si, érigées par l'évêque, elles n'avaient pas encore obtenu le décret d'approbation⁶. Le c. 492, § 2 du CIC établissait par ailleurs qu'une congrégation de droit diocésain, même si elle était « répartie sur plusieurs diocèses », demeurait de droit diocésain, c'est-à-dire soumise à l'évêque du diocèse, tant qu'elle n'avait pas reçu « l'approbation pontificale ou le décret d'approbation ». Toutefois, « une fois fondée légitimement », sa suppression était réservée au Saint Siège : *supprimi nequit nisi a Sancta Sede* (c. 493). De cette façon, le droit canon introduisait des limites au pouvoir de l'évêque à la juridiction duquel la congrégation était soumise⁷. Cette règle a joué un rôle fondamental dans l'affaire de la suppression de la Fraternité, étant donné que la discipline de l'érection et de la suppression des congrégations était expressément étendue par le c. 674 aux sociétés de vie en commun sans vœux, appelées elles aussi *congrégations*, dans la terminologie élastique de l'époque.

La FSSPX avait été régulièrement constituée par le prédécesseur de Mgr

3. *Si Si No No*, cit.

4. Ces détails sur l'institution de la *société de vie commune sans vœux* proviennent principalement de : A. BERTOLA, *La Constitution de l'Église, cours de droit canon*, Turin, 1958, éd. revue et augmentée ; EICHMANN-MÖRSDORF, *Lehrbuch des Kirchenrechts [Manuel de droit canon]*, 1964, 11^e édition, München, Paderborn, Wien, vol. I, 2^e et 3^e parties.

5. BERTOLA, *op. cit.*, pp. 240-1.

6. *Op. cit.*, p. 212.

7. EICHMANN-MÖRSDORF, *cit.*, p.493.

Mamie, S.E. Mgr Charrière, qui en approuva formellement les statuts le premier novembre 1970. Par conséquent, la Fraternité ayant été régulièrement constituée selon le droit, Mgr Mamie ne pouvait la supprimer qu'avec une autorisation expresse du Pape, une sorte de délégation de pouvoir. Mais il n'apparaît pas qu'une telle autorisation ait jamais été donnée. Il n'apparaît pas non plus que le pontife alors régnant, S.S. Paul VI, ait approuvé *dans sa forme spécifique* toute la procédure, irrégulière à bien des égards, qui aboutit à la lettre de suppression de la FSSPX. Cette approbation, qui doit être *formelle, expresse*, aurait régularisé toute éventuelle irrégularité et tout abus, à moins que n'aient été violées la loi naturelle ou la loi divine. Et en effet, le Tribunal de la Signature Apostolique déclara irrecevable le recours de Mgr Lefebvre, avançant précisément l'argument de l'approbation spécifique par le Pape de la mesure contestée, alléguant donc un *fait* dont l'existence n'a jamais été prouvée.

SOCIÉTÉ DE VIE EN COMMUN, OU PIA UNIO ?

Le fait est que quand Mgr Charrière, « toutes les prescriptions canoniques étant observées », accorda son autorisation, il érigea la FSSPX « au titre de *Pia Unio* », et non au titre de « *société sacerdotale de vie commune sans vœux* » (*vulgo, congrégation*), comme il résulte de l'art. 1 des statuts⁸. Alors, peut-être Mgr Mamie avait-il raison ? En effet, pour la suppression d'une « *pia unio* » non érigée par le Saint Siège et agissant dans le diocèse, c'est l'Ordinaire local qui était compétent, sans nécessité d'une autorisation pontificale *ad hoc*, avec toujours une possibilité de recours auprès du Tribunal de la Signature Apostolique. Mais qu'est-ce qu'une *pieuse union* ?

Les instituts dont nous parlons ici appartiennent désormais à l'histoire du droit canon, puisque le nouveau CIC, celui de 1983, en a partiellement modifié la discipline, tout en innovant aussi dans la terminologie. Il n'est donc pas facile de s'en faire une idée précise aujourd'hui. Les *pieuses unions*, comme les *tiers ordres séculiers*, les *confréries*, étaient des associations traditionnellement constituées de fidèles laïcs, auxquelles pouvaient évidemment aussi participer des clercs et des religieux. Les fidèles qui les componaient, n'étant pas liés par des vœux ni par « le lien organique et durable avec l'association » (c'est-à-dire la vie en commun), vivaient dans le siècle « en vaquant à leurs occupations normales », tout en se proposant d'accomplir des « œuvres spéciales » de piété et de charité dans un but surnaturel. Un exemple célèbre de *pia unio* est donné par les *Congrégations mariales*, qui, malgré leur nom, étaient des associations de laïcs qui se proposaient d'accom-

8. *Statuts de la Fraternité des Apôtres de Jésus et de Marie ou (selon le titre public) de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X*.

plir un apostolat, en répandant particulièrement le culte de la très sainte Vierge (par exemple avec les *Filles de Marie*)⁹.

La FSSPX devait-elle être considérée comme une « pia unio », au même titre que les *Filles de Marie*? Certainement pas. Sa nature juridique *intrinsèque*, comme nous l'avons déjà vu, était celle d'une société de vie commune sans vœux, comparable aux congrégations au sens strict. Comment expliquer, alors, qu'elle soit née avec l'étiquette de « pia unio »? Le terme ne doit pas être compris dans un sens générique, mais *technique*. Son emploi montre l'adoption de ce qui devait être une pratique affermée des évêques. Comme il devait toujours y avoir une période d'essai (renouvelable) de quelques années, en général six, avant d'arriver à l'*approbatio* définitive, on commençait par ériger « au titre de pia unio » la société, qui allait par la suite se transformer en congrégation. Lorsque ce titre ne correspondait pas à la nature et à l'activité effective de l'entité, c'est-à-dire d'une entité qui, née en tant que « pia unio » *effective* (composée majoritairement de clercs, en l'occurrence), allait ensuite se transformer en société de vie commune sans vœux, alors on était en présence d'une *fiction légale*, qui présentait l'avantage de permettre à l'Ordinaire une approche la plus prudente possible de la nouvelle réalité ecclésiale et une plus grande liberté d'action à l'égard du Saint Siège, étant donné que l'érection d'une entité au titre de « pia unio » n'était pas liée à un *nihil obstat* préalable du Saint Siège, obligatoire en revanche pour les congrégations (c. 492 § 1) : « Episcopi [...] condere possunt Congregationes religiosas; sed eas ne condant neve condisnant, inconsulta Sede Apostolica ». Dans le cas de la « pia unio » fictive, si d'aventure on décidait de la supprimer, qu'allait-on supprimer : la « pia unio » *formelle* (et alors la compétence de l'Ordinaire était indiscutable)¹⁰ ou la société *concrète* de vie commune sans vœux ? Nous sommes de ceux qui pensent que, dans certains cas, l'organisation juridique *concrète* doit prévaloir sur l'organisation juridique *formelle*, surtout quand elle est *purement formelle*. Et nous sommes convaincus que

cette façon de sentir est conforme à l'esprit du droit canon. C'est l'*entité* dans sa réalité institutionnelle concrète, c'est ce qu'elle est selon ses statuts, confirmés par le comportement effectivement adopté, c'est cette entité que l'autorité décide à un certain moment de supprimer. La réponse à la question ci-dessus nous semble donc évidente. La FSSPX a agi depuis le début de son existence comme congrégation à tous points de vue, il n'y a pas eu de période préliminaire pendant laquelle ses membres auraient vécu sans pratiquer la vie en commun, sans observer l'obligation de conformer chacune de leurs actions quotidiennes aux prescriptions des statuts.

DEUX CONFIRMATIONS DE NOTRE THÈSE

Le fait que la FSSPX a toujours été considérée comme une société de vie commune sans vœux est également prouvé, à notre avis, par deux autres faits. Entre 1971 et 1975, le Saint Siège autorisa trois prêtres extérieurs à la Fraternité à y être incardinés canoniquement¹¹. Cela démontre que la Fraternité était considérée comme une *congrégation*, et non comme une *pia unio*. En outre, dans le protocole d'accord signé par le Saint Siège et la Fraternité le 5 mai 1988, et auquel, comme chacun sait, il ne fut donné aucune suite, on affirmait au sujet des « questions juridiques » à régler : « En tenant compte du fait que la Fraternité [...] a été conçue depuis 18 ans comme une société de vie en commun [...] la forme canonique la plus adaptée [à son encadrement selon le nouveau Code] est celle d'une Société de vie apostolique »¹². On constate donc ici que son érection « au titre de pia unio » est oubliée, car sans signification pour la détermination de la nature juridique spécifique de la Fraternité.

Ces affirmations ont été, à l'époque, signées par le cardinal Ratzinger. Cela

pia unio. L'évêque peut donc la dissoudre (cf. canon 492, § 1-2, et 493) pour une raison grave. Raison grave, la « déclaration » [du 21 novembre 1974, déjà citée] l'est devant les hommes en place, même si elle ne l'est pas devant Dieu ». Voir aussi pp.459-460, où l'on révèle que le recours à la formule de la « pia unio » fut suggéré par des cardinaux amis de Mgr Lefebvre. Ainsi, ajoutons-nous, on évitait de devoir dépendre de l'autorisation préalable du Saint Siège (non requise pour les pieuses unions – c. 708 : *sufficit Ordinarii approbatio*), au sein duquel Mgr Lefebvre avait des ennemis puissants. Mais l'érection « au titre de pia unio » ne transformait pas la FSSPX en une *pia unio*, elle ne la faisait pas être quelque chose de différent de ce qu'elle était, elle se limitait à lui coller une étiquette ne correspondant pas au contenu, pour des raisons de prudence et d'opportunité parfaitement compréhensibles, imposées par la situation à quelqu'un qui, dans la Hiérarchie, face à la grave crise dans laquelle se trouvaient les séminaires investis par les « réformes » promues par Vatican II, se préoccupait d'en faire naître un qui soit fidèle à l'enseignement traditionnel.

11. *A Rome and Ecône Handbook*, Q2.

12. Texte dans *Cor Unum*, n°30, juin 1988, p. 31.

signifie que le Saint Siège n'avait aucune objection à l'affirmation que la Fraternité « avait été conçue pendant 18 ans [et donc depuis sa constitution] comme société de vie en commun [sans vœux publics] ». Le régime juridique que le protocole d'accord prévoyait pour elle, en conformité avec la discipline du nouveau CIC, était celui de la « société de vie apostolique ». Or ces *societates vitæ apostolicæ* sont précisément, *mutatis mutandis*, les héritières directes, comme l'on sait, des *societates in communi viventium sine votibus* du code précédent : « Dans le CIC de 1917 aussi (c. 673-681), ces sociétés [de vie apostolique] avaient reçu un traitement du législateur, également sous la dénomination de sociétés de vie en commun sans vœux. Il y a donc, chez le législateur d'hier et d'aujourd'hui, une volonté évidente de les exclure de la catégorie des religieux au sens strict [...]. Toutefois, cela n'empêche pas qu'elles soient considérées [par le code lui-même] comme *semblables* aux instituts de vie consacrée [c'est la nouvelle dénomination des *religions*] soit parce qu'elles ont une vie commune, soit parce qu'elles professent des vœux religieux, soit parce qu'elles observent les constitutions [leurs statuts]¹³.

Puisque la FSSPX était une *societas* de vie en commun sans vœux, son intégration dans la forme juridique de la *societas vitæ apostolicæ* du nouveau code constituait une sorte de débouché naturel, débouché contre lequel personne n'avait la moindre objection. Du protocole d'accord du 5 mai 1988, on peut donc retirer, à notre avis, une indéniable confirmation *post festum* de la vraie nature juridique de la Fraternité, qui *n'est pas et n'a jamais été celle de la pia unio*. Les « pieuses unions » ont disparu du nouveau code, en tant que catégorie autonome. Elles sont comprises dans les prescriptions générales du c. 304 sur les « *consociationibus christifidelium* », c'est-à-dire sur les « associations » de fidèles, publiques ou privées, « quelle que soit leur appellation ». Des anciennes associations de fidèles, seuls les *Tiers Ordres* ont été maintenus comme forme autonome, au c. 303.

LE SENS AUTHENTIQUEMENT RELIGIEUX DE LA « CROISADE » INVOQUÉE PAR MGR LEFEBVRE

On le sait, Mgr Lefebvre ne plia pas devant l'injustice qu'on lui faisait subir, il refusa de fermer son séminaire (aujourd'hui encore bien vivant et florissant), et il procéda aux ordinations épiscopales prévues pour le 29 juin 1975. Il fut, pour cela, suspendu *a divinis*. Quelle valeur doit-on accorder à cette « suspense » ? Nous pensons n'offenser personne en affirmant qu'elle doit être considérée comme *contestable*, en raison d'une absence de prémisses légitimes, car prononcée sur la base d'un acte qui consti-

9. Pour plus de détails sur l'institution de la *pia unio*, voir : v. DEL GIUDICE, *Notions de droit canon*, Giuffré, Milan, 1970.

10. Sur ce point : BERNARD TISSIER DE MALLERAIS, *Marcel Lefebvre, Une vie*, Clovis 2002, p. 508. S.E. Mgr Tissier de Mallerais, dans cet ouvrage fondamental pour la compréhension de la figure de Mgr Lefebvre, considère comme juridiquement (mais non moralement) légitime la suppression de la FSSPX par Mgr Mamie : « Le 25 avril, en effet, le cardinal Tabera [l'un des membres de la “commission cardinalice” dont nous avons déjà parlé] assure Mgr Mamie qu'il “possède l'autorité nécessaire pour retirer les actes et concessions” de son prédécesseur. C'est bien exact, hélas ! La Fraternité, n'ayant pas même reçu le *Nihil obstat* de Rome, n'est pas devenue société de droit diocésain, mais en est restée au stade préliminaire de

13. *Commentaire du CIC de 1983*, par MGR PIO VITO PINTO, 1985.

tuaient un abus de pouvoir de la part de l'autorité, et qu'elle est de toute façon *invalid*e. En effet, la « désobéissance » de Mgr Lefebvre, dans la mesure où elle avait été provoquée par l'état de nécessité dans lequel il s'était trouvé soudainement et injustement, soit ne pouvait pas constituer un motif d'accusation (car le c. 2205 § 2 admettait la situation de « nécessité » parmi celles qui supprimaient l'*imputabilité même* du « délit » éventuellement commis), soit devait être punie (dans l'esprit du code de droit canon, qui tenait en particulier au principe de juste proportion entre peine et délit – c. 2218 § 1) par une sanction moins sévère. Cette « désobéissance », en effet, aurait très bien pu se voir appliquer les prescriptions du § 3 de ce même canon, qui énumérait certains types d'actes accomplis en état de nécessité, lesquels ne supprimaient pas l'imputabilité mais l'*atténuaient*. Parmi ces actes se trouvaient justement les actes accomplis « *in contemptum ecclesiasticæ auctoritatis* », auxquels pouvait être assimilé un comportement considéré comme désobéissant (cf. c. 2331 § 1).

RÉPONSE AU CARDINAL OTTAVIANI

Cette lettre écrite un an après la clôture du Concile montre que Mgr Lefebvre avait compris dès le début les dangers de Vatican II, et qu'il n'a pas changé de ligne de conduite dans la suite. Cette lettre, lue quarante ans après, non seulement n'a rien perdu de son actualité, mais les faits ne font que confirmer la clairvoyance du Prélat.

Rome, le 20 décembre 1966

Éminence révérendissime,

Votre lettre du 24 juillet concernant la mise en doute de certaines vérités a été communiquée par les soins de notre secrétariat à tous nos supérieurs majeurs.

Peu de réponses nous sont parvenues. Celles qui nous sont parvenues d'Afrique ne nient pas qu'une grande confusion règne actuellement dans les esprits. Si ces vérités ne paraissent pas mises en doute, cependant dans la pratique on assiste à une diminution de ferveur et de régularité dans la réception des sacrements, surtout du sacrement de pénitence. On constate un respect très diminué de la Sainte Eucharistie surtout de la part des prêtres, une raréfaction des vocations sacerdotales dans les missions de langue française; celles de langues anglaise et portugaise sont moins touchées par l'esprit nouveau, mais les revues et journaux y diffusent déjà les théories les plus avancées.

Il semble que la cause du petit nombre de réponses reçues provienne de la difficulté de saisir ces erreurs qui sont partout diffuses; le mal se situe surtout dans une littérature qui sème la confusion dans les esprits par des descriptions ambiguës, équivoques, mais sous lesquelles on découvre une nouvelle religion.

Je crois de mon devoir de vous exposer en toute clarté ce qui ressort de mes conversations avec de nombreux évêques, prêtres, laïcs d'Europe et d'Afrique, qui ressort aussi de mes lectures en pays anglais et français.

Volontiers je suivrais l'ordre des vérités

Mais ce qui est arrivé par la suite à Mgr Lefebvre fut encore pire, nous le savons, avec l'excommunication de 1988 qui lui infligeait l'étiquette de « schismatique » parce qu'il avait consacré quatre évêques comme ses successeurs pour conduire la FSSPX, n'observant pas la volonté du Pontife alors régnant, qui l'avait invité à surseoir, à continuer les négociations en cours depuis quelque temps avec le Saint Siège au sujet du choix de son ou ses successeurs. Sur la question de l'excommunication et du « schisme » supposé de Mgr Lefebvre, notre revue s'est déjà prononcée dans deux études *ad hoc*, parues il y a quelques années (*Les consécérations épiscopales de S.E. Mgr Lefebvre nécessaires malgré le « non » du Pape. Étude théologique*, par Hirpinus (1999); *Une excommunication invalide – un schisme inexistant. Réflexions dix ans après les sacres d'Écône. Étude canonique*, par Causidicus, 1999). Il nous semble donc inutile de revenir sur le sujet. Nous sommes de ceux qui pensent que Mgr Lefebvre a toujours agi avec la plus grande bonne foi. Nous sommes certains, et tout son comporte-

ment le démontre, qu'il a pris sa décision convaincu de se trouver en état de nécessité, à cause des réticences et des ambiguïtés qui se prolongeaient du côté du Vatican, au sujet des modalités et de la date du choix des successeurs (Un exposé détaillé et impartial des événements qui ont conduit au sacre des quatre évêques d'Écône est proposé par Bernard Tissier de Mallerais, *op. cit.*, pp. 557-595).

Excommunication *invalid*e, donc, parce qu'exclue expressément par le CIC de 1983 en tant que punition s'appliquant à une désobéissance motivée par une telle conviction, et schisme *inexistant*, car les faits démontrent que jamais Mgr Lefebvre n'a voulu instituer une Église parallèle, pas plus que les quatre évêques qu'il a consacrés. La FSSPX doit toujours être considérée comme membre à part entière de l'Église militante, dont personne ne peut être exclu par des mesures *invalides*.

La « croisade » à laquelle Mgr Lefebvre invitait les catholiques n'était donc pas celle d'un prêtre rebelle à l'enseignement de l'Église, accusé carrément de schisme !

Canonicus

énoncées dans votre lettre, mais j'ose dire que le mal actuel me paraît beaucoup plus grave que la négation ou mise en doute d'une vérité de notre foi. Il se manifeste de nos jours par une confusion extrême des idées, par la désagrégation des institutions de l'Église, institutions religieuses, séminaires, écoles catholiques, en définitive de ce qui a été le soutien permanent de l'Église, mais il n'est autre que la continuation logique des hérésies et erreurs qui minent l'Église depuis les derniers siècles, spécialement depuis le libéralisme du dernier siècle qui s'est efforcé à tout prix de concilier l'Église et les Idées qui ont abouti à la Révolution,

Dans la mesure où l'Église s'est opposée à ces idées qui vont à l'encontre de la saine philosophie et de la théologie, elle a progressé; au contraire toute compromission avec ces idées subversives a provoqué un alignement de l'Église dans le droit commun et le risque de la rendre esclave des sociétés civiles.

Chaque fois d'ailleurs que des groupes de catholiques se sont laissés attirer par ces mythes, les Papes, courageusement, les ont rappelés à l'ordre, les ont éclairés et s'il le fallait condamnés. Le libéralisme catholique est condamné par Pie IX, le modernisme par Léon XIII, le sillonisme par saint Pie X, le communisme par Pie XI, le néo-modernisme par Pie XII.

Grâce à cette admirable vigilance, l'Église se consolide et se développe. Les conversions de païens, de protestants sont très nombreuses; l'hérésie est en déroute complète, les États acceptent une législation plus catholique.

Cependant des groupes de religieux imbus de ces idées fausses réussissent à les répandre dans l'Action catholique, dans les séminaires grâce à une certaine indulgence des évêques et la tolérance de certains dicastères romains. Bientôt c'est parmi ces prêtres que seront choisis les évêques.

C'est ici que se situe alors le Concile qui s'apprétait par les Commissions préparatoires à proclamer la vérité face à ces erreurs afin de les faire disparaître pour longtemps du milieu de l'Église. C'eut été la fin du protestantisme et le commencement d'une nouvelle ère féconde pour l'Église.

Or cette préparation a été odieusement rejetée pour faire place à la plus grave tragédie qu'a jamais subie l'Église. Nous avons assisté au mariage de l'Église avec les idées libérales. Ce serait nier l'évidence, se fermer les yeux que de ne pas affirmer courageusement que le Concile a permis à ceux qui professent les erreurs et les tendances condamnées par les Papes, ci-dessus nommés, de croire légitimement que leurs doctrines étaient désormais approuvées.

Alors que le Concile se préparait à être une nuée lumineuse dans le monde d'aujourd'hui si l'on avait utilisé les textes pré-conciliaires dans lesquels on trouvait une profession solennelle de doctrine sûre au regard des problèmes modernes, on peut et on doit malheureusement affirmer :

Que, d'une manière à peu près générale, lorsque le Concile a innové, il a ébranlé la certitude de vérités enseignées par le Magistère authentique de l'Église comme

appartenant définitivement au trésor de la Tradition.

Qu'il s'agisse de la transmission de la juridiction des évêques, des deux sources de la Révélation, de l'inspiration scripturaire, de la nécessité de la grâce pour la justification, de la nécessité du baptême catholique, de la vie de la grâce chez les hérétiques, schismatiques et païens, des fins du mariage, de la liberté religieuse, des fins dernières, etc... Sur ces points fondamentaux, la doctrine traditionnelle était claire et enseignée unanimement dans les universités catholiques. Or, de nombreux textes du Concile sur ces vérités permettent désormais d'en douter.

Les conséquences en ont été rapidement tirées et appliquées dans la vie de l'Église :

- Les doutes sur la nécessité de l'Église et des sacrements entraînent la disparition des vocations sacerdotales.

- Les doutes sur la nécessité et la nature de la « conversion » de toute âme entraînent la disparition des vocations religieuses, la ruine de la spiritualité traditionnelle dans les noviciats, l'inutilité des missions.

- Les doutes sur la légitimité de l'autorité et l'exigence de l'obéissance provoqués par l'exaltation de la dignité humaine, de l'autonomie de la conscience, de la liberté, ébranlent toutes les sociétés en commençant par l'Église, les sociétés religieuses, les diocèses, la société civile, la famille.

L'orgueil a pour suite normale toutes les concupiscences des yeux et de la chair. C'est peut-être une des constatations les plus affreuses de notre époque de voir à quelle déchéance morale sont parvenues la plupart des publications catholiques. On y parle sans aucune retenue de la sexualité, de la limite des naissances par tous les moyens, de la légitimité du divorce, de l'éducation mixte, du flirt, des bals comme moyens nécessaires de l'éducation chrétienne, du célibat des prêtres, etc.

- Les doutes sur la nécessité de la grâce pour être sauvé provoquent la mésestime du baptême désormais remis à plus tard, l'abandon du sacrement de pénitence. Il s'agit d'ailleurs surtout d'une attitude des prêtres et non des fidèles. Il en est de même pour la présence réelle : ce sont les prêtres qui agissent comme s'ils ne croyaient plus, en cachant la Sainte Réserve, en supprimant

toutes les marques de respect envers le Saint Sacrement, et toutes les cérémonies en son honneur.

- Les doutes sur la nécessité de l'Église source unique de salut, sur l'Église catholique seule vraie religion, provenant des déclarations sur l'œcuménisme et la liberté religieuse, détruisent l'autorité du Magistère de l'Église. En effet, Rome n'est plus la « Magistra Veritatis » unique et nécessaire.

Il faut donc, acculé par les faits, conclure que le Concile a favorisé d'une manière inconcevable la diffusion des erreurs libérales. La foi, la morale, la discipline ecclésiastique sont ébranlées dans leurs fondements, selon les prédictions de tous les Papes.

La destruction de l'Église avance à pas rapides. Par une autorité exagérée donnée aux conférences épiscopales, le Souverain pontife s'est rendu impuissant. En une seule année, que d'exemples douloureux ! Cependant le Successeur de Pierre et lui seul peut sauver l'Église.

Que le Saint Père s'entoure de vigoureux défenseurs de la foi, qu'il les désigne dans les diocèses importants : Qu'il daigne par des documents importants proclamer la vérité, poursuivre l'erreur, sans crainte des contradictions, sans crainte des schismes, sans crainte de remettre en cause les dispositions pastorales du Concile.

Daigne le Saint-Père : encourager les évêques à redresser la foi et les mœurs individuellement, chacun dans leurs diocèses respectifs, comme il convient à tout bon pasteur; soutenir les évêques courageux, les inciter à réformer leurs séminaires, à y restaurer les études selon saint Thomas; encourager les supérieurs généraux à maintenir dans les noviciats et les communautés les principes fondamentaux de toute ascèse chrétienne, surtout l'obéissance; encourager le développement des écoles catholiques, la presse de saine doctrine, les associations de familles chrétiennes; enfin réprimander les fauteurs d'erreurs et les réduire au silence. Les allocutions des mercredis ne peuvent remplacer les encycliques, les mandements, les lettres aux évêques.

Sans doute suis-je bien téméraire de m'exprimer de cette manière ! Mais c'est d'un amour ardent que je compose ces lignes,

ESPÉRONS TOUT, MALGRÉ TOUT !

Un lecteur nous écrit :

« Cher Directeur,

J'ai lu, dans votre numéro de novembre 2005, votre article « *Les raisons de notre silence* », dans lequel vous confirmez votre jugement négatif sur le pontificat de Jean-Paul II, surtout en ce qui concerne son ouverture à l'œcuménisme. Je suis en parfait accord avec vous, néanmoins je ne vois pas comment l'on peut reprocher à Jean-Paul II son œcuménisme, sans rappeler simultanément les autres Papes qui l'ont voulu et promu, c'est-à-dire Jean XXIII et Paul VI. Je sais que vous êtes

opposés aux positions sédévacantistes, mais comment expliquer cette déviation de l'Église par rapport à la Tradition, à laquelle nous assistons depuis trois pontificats ? Que pouvons-nous espérer face à une Église officielle qui semble désormais s'être résolument engagée dans la voie de l'œcuménisme, avec toutes ses conséquences ?

Avec mon estime ».

Lettre signée

C'est vrai : on ne peut pas reprocher à

amour de la gloire de Dieu, amour de Jésus, amour de Marie, de son Église, du Successeur de Pierre, évêque de Rome, Vicaire de Jésus-Christ.

Daigne l'Esprit-Saint, auquel est voué notre Congrégation, venir en aide au Pasteur de l'Église universelle.

Que Votre Éminence daigne agréer l'assurance de mon très respectueux dévouement en Notre Seigneur.

† Marcel Lefebvre,
archevêque tit. de Synnada in Phrygia,
supérieur général de la Congrégation du
Saint-Esprit.

Les lignes de la conclusion ont été écrites en 1976 à l'occasion de la publication de la réponse du cardinal Ottaviani, dans le livre « J'accuse le Concile ».

Conclusion

Peut-on vraiment dire que cette réponse a perdu de son actualité ? Elle demeure aussi vraie aujourd'hui qu'hier, et le texte souligné demeure, hélas ! confirmé dans les faits. Nous n'avons pas eu au cours de ces dix années à changer de ligne de conduite,

Le critère de la vérité, et d'ailleurs de l'infalibilité du Pape et de l'Église, c'est sa conformité à la Tradition et au dépôt de la foi. « *Quod ubique, quod semper* ». « Ce qui est enseigné partout et toujours, dans l'espace et dans le temps ».

S'éloigner de la Tradition, c'est s'éloigner de l'Église, c'est parce qu'il est dans la nature de l'Église d'être une tradition qu'elle a toujours eu instinctivement horreur de la nouveauté, du changement, de la mutation, sous quelque prétexte que ce soit : Grégoire XVI, dans son encyclique « *Mirari vos* », affirme ceci : « Puisque pour nous servir des paroles des Pères du Concile de Trente, il est certain que l'Église a été instituée par Jésus-Christ et ses apôtres et que l'Esprit-Saint par une assistance de tous les jours, ne manque jamais de lui enseigner toute Vérité, c'est le comble de l'absurdité et de l'outrage envers elle que de prétendre qu'une restauration et qu'une régénération lui sont devenues nécessaires pour assurer son existence et ses progrès. »

† Marcel Lefebvre.

Jean-Paul II son œcuménisme sans rappeler la responsabilité de ses prédécesseurs. En n'en parlant pas à l'occasion de sa mort, nous n'avons pas eu l'intention de les nier, d'autant que nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises et de façon détaillée.

Quant à « expliquer cette déviation de l'Église par rapport à la Tradition, à laquelle nous assistons depuis trois pontificats », il faut distinguer deux choses.

1) Si nous voulons expliquer *comment* cela est possible, nous devons rappeler ce que nous avons déjà exposé à plusieurs

reprises, à savoir que l'inaffabilité du Pape nous est garantie par Dieu seulement lorsqu'il engage son autorité au degré le plus élevé (*ex cathedra*; c'est l'une des conditions définies par le Concile dogmatique Vatican I : cf. *Le Courrier de Rome* d'octobre 2005 : « *Le Concile Vatican II en question* »). En dehors de ce cas, tout est fonction de la prudence avec laquelle le Pape veille à ne pas s'éloigner de l'enseignement traditionnel, infaillible, de l'Église.

C'est grâce à cette prudence des Pontifes romains que les catholiques, jusqu'au dernier Concile, pouvaient se reposer sûrement sur le magistère ordinaire pontifical, bien qu'il ne soit pas infaillible, ainsi que sur le magistère pontifical extraordinaire infaillible. En effet, qui pourrait trouver la moindre opposition entre la doctrine traditionnelle de l'Église et le magistère ordinaire (= non *ex cathedra*) de Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII ? C'est cette fidélité prudente des Papes à la Tradition qui a conservé l'accord doctrinal dans l'Église jusqu'à Vatican II.

Toutefois, il restait toujours l'hypothèse prévue par des théologiens « confirmés » (Pesh, Cartechini, Diekamp, Hurter, etc.) selon laquelle il peut, dans les déclarations papales non *ex cathedra* (de même que dans un concile qui se veut non dogmatique), y avoir des erreurs. Et le catholique, face à l'opposition entre ce qui lui est proposé et les témoignages de la Tradition (cf. Dom Nau *Une source doctrinale : les enc. P.84*), a le droit de refuser ou de suspendre son accord ; il a même le devoir de résister publiquement lorsqu'il y a « *un danger imminent pour la foi* » (Saint Thomas, *S. Th.*, II II 33, 4, 2) ou une agression des âmes par l'intermédiaire de l'erreur (Saint Robert Bellarmin *De Rom. Pont. Livre II*, chap. 29).

Nous avons déjà dit, en effet, que la sûreté du magistère ordinaire non infaillible se fonde sur la prudence du Pape, et sur la science et l'orthodoxie des collaborateurs dont il s'entoure. Mais si cette prudence manque ? Si ses collaborateurs sont contaminés par le modernisme ? Il ne nous reste que la garantie que Dieu ne permettra jamais que le Pape impose *ex cathedra* les erreurs et les déviations dont, directement ou indirectement, il se sera rendu responsable par son imprudence. Nous conservons, tels des phares pour nous éclairer dans la nuit : 1) le magistère traditionnel des Pontifes romains ; 2) l'enseignement traditionnel de l'Église, que personne ne peut contredire sans se condamner.

2) Par ailleurs, si nous voulions expliquer pourquoi Dieu permet un scandale aussi grave dans son Église, nous devrions pouvoir pénétrer les desseins de la divine Providence. Mais puisque nous n'avons pas ce pouvoir, nous nous limitons à quelques hypothèses. Cela pourrait être une épreuve pour notre foi et pour notre amour de Dieu (cf. Saint Vincent de

Lérins à propos de la crise arienne au chap. X de son *Commonitorium*). Cela pourrait être une façon de nous secourir de notre tiédeur (ainsi en est-il, d'après Saint Augustin, de toutes les hérésies). Cela pourrait être l'un des signes précurseurs de la seconde venue du Seigneur : « *Le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il encore la Foi sur la terre ?* » (Luc 18, 8 ; cf. Mt. 24, 13 et Mc. 13, 22).

Nous ne le savons pas. En revanche, nous savons qu'au lieu de nous scandaliser de ce qui arrive, nous devons avoir soin de garder et augmenter notre foi. L'une des œuvres les plus belles et les plus brillantes de Tertullien est le *De præscriptione haæreticorum*, écrit pour combattre ces hérétiques qui, comme les modernistes d'aujourd'hui, affirmaient la mutabilité de la Révélation divine, écrit également pour soutenir les chrétiens qui étaient scandalisés par l'apparition des hérésies dans l'Église. Tertullien nous dit qu'il ne faut pas s'étonner des hérésies car le Seigneur nous les avait annoncées, et que nous devons nous comporter à leur égard comme nous nous comportons avec les autres maux de la terre. Qui s'étonne de la fièvre ? – demande-t-il. Personne. Mais tout le monde prend les précautions nécessaires pour éviter la contagion. Le chrétien ne doit pas agir autrement face aux erreurs et aux hérésies. Ainsi – ajoutons-nous – devons-nous faire nous aussi. Avec un grand avantage sur les premiers chrétiens, un avantage ainsi décrit par une âme d'élection, face au modernisme :

« Je comprehends le trouble des chrétiens de l'Église primitive, lorsque apparut la première hérésie ; je comprehends que ceux qui étaient encore faibles et mal informés aient pu avoir des craintes, des angoisses, des luttes – ils voyaient l'Église à peine formée, à l'apparence si petite et faible qu'un souffle semblait pouvoir la renverser. Mais maintenant, après tant de siècles d'épreuves, l'Église n'a-t-elle pas montré sa puissance et sa vitalité ? [...] »

« Je souffre profondément pour ce que l'on fait ou ce que l'on dit contre la Foi, pour les hérésies et pour les schismes, mais je ne souffre pas par crainte de voir l'Église tomber ou la gloire de Dieu s'affaiblir. C'est pour les âmes faibles que je m'attriste ; pour tous ceux qui, peut-être, adhérant à de fausses doctrines, perdront leurs âmes pour toujours et contristeront l'Amour infini, qui désire passionnément pour tous les hommes le bonheur éternel. Oui, je m'attriste avec le cœur de tous les catholiques, en voyant notre Église persécutée et trahie, en voyant de belles intelligences employer contre elle leurs forces vives ; en voyant des hommes, qui ont pour mission de défendre la vérité, jeter avec imprudence le germe de la discorde et de l'erreur et se prêter avec une légèreté coupable à soutenir les initiatives de dangereux innovateurs. Mais je sais que l'Église triomphera de ses ennemis ; je sais que, soutenue par son divin Chef, elle conservera en son sein le dépôt de la

Vérité ; je sais qu'après les jours de pleurs, viendront pour elle les jours de triomphe.

C'est vrai, les erreurs de notre temps sont subtiles, les attaques sont habilement conduites ; les défenseurs de l'Église ont besoin d'un grand secours pour demeurer fermes et justes, et pour trouver, dans ce filet aux mailles serrées et à l'apparence inextricable, fait de subtiles arguments, le droit chemin de la Vérité. C'est pourquoi nous devons prier pour l'Église, pour ses pontifes et pour ses prêtres ; mais sans craindre qu'elle tombe, cette Église sainte, fondée sur la roche, et sans craindre pour son existence ; mais afin que son triomphe soit plus prompt et sa gloire terrestre plus complète. Nous devons prier pour les âmes ; pour ces âmes faibles que la persécution abat ; pour ces esprits instables que le moindre souffle d'erreur fait vaciller ; pour ces volontés incertaines que la plus légère pression fait plier » (L. Marguerite Claret de la Touche, *Journal intime*).

Ainsi, nous pensons avoir répondu à la dernière question de notre lecteur : « *que pouvons-nous espérer ?* ». Si l'Église était une œuvre humaine, rien. Mais puisqu'elle est une œuvre divine, espérons tout, malgré tout !

Hirpinus

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement
Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

- IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
- BIC : PSST FR PPPAR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 287 (477)

Mensuel - Nouvelle Série

Mars 2006

Le numéro 3€

UNE MANŒUVRE DE LA FRANGE NÉO MODERNISTE CONTRE LA DOCTRINE TRADITIONNELLE DE L'ÉGLISE EN MATIÈRE DE MORALE SEXUELLE

1^{ère} PARTIE : LE FLÉCHISSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ÉGLISE ENSEIGNANTE

1. LA DÉCLARATION CONTROVERSE DU SECRÉTAIRE DE LA CEE (CONFÉRENCE ÉPISCOPALE ESPAGNOLE)

Le 18 janvier 2005, le Secrétaire Général de la Conférence Épiscopale Espagnole (CEE), Mgr Juan Antonio Martínez Camino, rencontrait le ministre de la Santé (« Sanidad y Consumo ») espagnol, Mme Elena Salgado, pour discuter de la meilleure façon d'endiguer la pandémie de Sida en Espagne et dans le monde. Après son entrevue avec le ministre, l'évêque Camino rencontra, tard dans l'après-midi, la presse espagnole, et répondit aux questions des journalistes. À cette occasion, non officielle (il ne s'agissait pas d'une véritable conférence de presse, ni d'une conférence accompagnée de déclarations écrites), le porte-parole de la CEE aurait¹ fait les déclarations suivantes :

a) « *Les préservatifs jouent un rôle important dans la prévention complète et globale du Sida* »;

b) « *L'Église catholique est très préoccupée par le fait que l'Espagne compte 125 000 porteurs du virus* »;

c) La nouvelle position de l'Église « *est confirmée par des propositions scientifiques* ».

1. Nous employons le conditionnel car nous n'avons pas, des déclarations faites par CAMINO le 18 janvier, une version officielle et donc sûre quant à son origine et à son contenu ; nous ne possédons que la version de ses déclarations donnée par les journaux espagnols et reprise ensuite (dans les jours suivants) par la presse européenne. L'emploi du conditionnel est donc obligatoire, car le premier texte officiel est celui fourni le lendemain par la CEE, et dans lequel sont démenties les affirmations données par les journaux.

Il Manifesto di 20 janvier 2005 affirmait, à propos des déclarations de Camino, qu'elles s'inséraient peut-être dans la tentative de l'Église espagnole de ramener à la foi les jeunes qui, d'après certains sondages espagnols, s'éloigneraient en masse de la pratique religieuse. Dans cet article, le passage décrivant, entre autres, le « style » de la communication de Camino, est particulièrement intéressant : « *Ses paroles, sur le moment, avaient semblé catégoriques, bien qu'accompagnées de regards incertains et craintifs, comme si lui-même n'était pas certain de ce qu'il était en train de dire* : « *Les préservatifs ont leur place dans la prévention globale et intégrale du Sida* »; et : « *les positions de l'Église coïncident avec la stratégie proposée par l'influente revue The Lancet : continence, fidélité et préservatif* ».

Un éditorial du quotidien espagnol *El País* résumait ainsi toute l'affaire : Camino aurait affirmé que l'emploi du préservatif était autorisé pour les croyants « *dans le contexte d'une prévention intégrale et globale du Sida* ». Peu après, ce même journal ajoute : « *De toute façon, dans ses déclarations à la presse, le prudent porte-parole de la conférence épiscopale [espagnole] avait fait comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un changement radical dans la position de l'Église en matière de contrôle des naissances par des méthodes artificielles, mais plutôt d'une concession provisoire et circonscrite, déterminée par la très grave urgence que constitue la diffusion du Sida dans certaines régions du monde, surtout en Afrique*. Et, citant un numéro récent de la prestigieuse revue médicale anglaise « *The Lancet* » [novembre 2004], il a ajouté que l'Église jugeait que sa stratégie coïncidait avec celle proposée par cette publication pour com-

battre le Sida en combinant l'utilisation du préservatif avec la continence sexuelle et la fidélité conjugale » (traduction parue dans *La Stampa* du 27 janvier 2005).

Tels sont donc, à peu près, la teneur et le contenu des déclarations de Mgr Camino, en admettant toujours que les journaux aient rapporté fidèlement ses propos.

Comme on peut le constater, et comme nous le démontrerons dans la suite de notre enquête, il s'agit d'affirmations très graves sur un sujet de morale fort délicat, et qui s'opposent frontalement au Magistère pontifical et à la Tradition de l'Église. Et ces affirmations ont été faites non pas par un quelconque prêtre ou théologien « progressiste », mais par rien moins que le secrétaire général et porte-parole de la Conférence Épiscopale Espagnole, c'est-à-dire un homme de grande expérience, habitué à peser ses mots, certainement conscient des conséquences explosives que ceux-ci allaient avoir, n'eussent-ils été que sous-entendus.

Il ne faut pas oublier que depuis quelque temps, l'Église catholique subit en Espagne une violente attaque déchristianisante et anti-cléricale de la part du gouvernement Zapatero (un homme d'état qui, rappelons-le au passage, semble venir d'une famille de tradition maçonnique très marquée). La fermeté de l'Église dans la défense de la doctrine traditionnelle en matière de morale sexuelle est l'un des nombreux points d'opposition et de tension, mais ce n'est pas le moins important, dans la mesure où c'est l'un des points les plus facilement utilisables par le gouvernement pour attaquer l'Église. Ce qu'aurait dit Mgr Camino pourrait donc être interprété comme une sorte de tentative de trêve ou même de compromis avec le gouvernement, en échange d'un ralentissement de la cam-

pagne antichrétienne de Zapatero. Mais ceci n'est rien de plus que notre interprétation de l'événement, interprétation qui n'engage que nous.

Bien sûr, il faut avant tout comprendre dans quelle mesure les journaux ont éventuellement déformé les propos de Camino dans un sens qui permettrait de lancer le grand *scoop* explosif paru le lendemain dans les journaux du monde entier. L'affaire du rejet de Buttiglione par le Parlement européen a montré de façon flagrante, même pour les moins perspicaces, comment certains lobbies préparent interviews et conférences de presse au moyen de dossiers scientifiquement préparés pour mettre en difficulté la personne interviewée, et posent des questions pièges afin d'obtenir des réponses facilement déformables. Personne ne peut nous empêcher de penser, jusqu'à preuve du contraire, que cette triste affaire de Mgr Camino a eu elle aussi son secret prologue. Notre opinion est d'ailleurs confortée par la rapidité avec laquelle la nouvelle a fait le tour des journaux européens en l'espace de quelques heures, une rapidité bien supérieure à celle du processus osmotique de passage des nouvelles d'un pays à l'autre.

Toutefois, même en admettant qu'il se soit agi d'un piège, il n'est pas dit que Mgr Camino ne s'y soit pas jeté volontairement, avec une imprudence qui n'était qu'apparente, dans le cas où il aurait déjà, par exemple, reçu de Rome une autorisation informelle mais claire de s'exprimer dans le sens où il l'a fait. Le journaliste anticlérical Mario Vargas Llosa épouse la vision du type « complot » : « *Que s'est-il passé vraiment? On le saura un jour ou l'autre. La seule chose à laquelle on ne peut pas croire a priori, c'est un faux pas de Mgr Camino, homme trop intelligent et malin pour commettre une telle erreur* et qui, sans aucun doute, n'a été que le bouc émissaire d'une opération de grande importance, ayant abouti à un échec. (...) Je suis absolument convaincu que le préservatif et ses équivalents finiront par obtenir l'approbation de cette institution millénaire [l'Eglise] et je me lance dans une prophétie : *la fin de la longue guerre arrivera dans un futur très proche. Je vois dans cet épisode espagnol un signe annonciateur de la grande révolution au cours de laquelle le Vatican bénira le préservatif comme il consentit, à contrecœur tout d'abord, à bénir la démocratie, la liberté, le marché, envers lesquels il lançait auparavant des anathèmes au nom de la foi* » (*La Stampa*, 28 janvier 2005). D'après le journaliste espagnol, en somme, ce serait le début d'un « grand jeu » dont le barycentre se trouverait non en Espagne mais à Rome, dans les palais du Vatican. Nous allons chercher, dans notre analyse, à établir si cette hypothèse est véritablement fondée.

2. L'ÉTRANGE PROCESSUS DÉDÉMENTI / CONFIRMATION DES DÉCLARATIONS DE CAMINO

2.1 Le démenti de la Conférence Épiscopale Espagnole

Après la bruyante explosion de l'affaire

dans la presse internationale², vingt-quatre longues heures passèrent avant que le premier signe de démenti ou de rectification n'émane de la part d'une autorité ecclésiale, avec la déclaration officielle du Bureau d'Informations de la Conférence Épiscopale Espagnole, communiquée tard dans la soirée du 19 janvier 2005. Certains journaux italiens parlaient – en n'évoquant toutefois que de simples bruits, et sans apporter de preuve – d'un échange intense de coups de téléphone « incandescents » entre le Vatican et la Conférence Épiscopale Espagnole pour gérer ce cas délicat et parvenir à une rétraction.

Le texte du démenti, peut-être trop long et prolix, explique que les appréciations de Mgr Camino ont été sous-entendues, car lorsqu'il s'était référé à l'usage du préservatif, il voulait seulement souligner que ce dernier est un aspect de la stratégie dite ABC (Continence, Fidélité, Préservatif, en anglais), ainsi définie par la revue *The Lancet* : « *Cette déclaration* (sur le fait que le préservatif a sa place dans le plan intégral de prévention du Sida – ndr) doit être interprétée selon la “mens” de la doctrine catholique, qui soutient que l'emploi du préservatif implique un comportement sexuel immoral [...]. En accord avec ces principes, il n'est pas possible de conseiller l'usage du préservatif, puisqu'il est contraire à la morale de la personne. Le seul comportement que l'on peut conseiller est l'exercice responsable de la sexualité, en accord avec la règle morale. En conclusion, contrairement à ce qui a été affirmé par différents organes d'information, il n'est certainement pas vrai que la doctrine de l'Eglise par rapport au préservatif a changé».

Il faut noter que le démenti n'a pas été fait par Mgr Camino lui-même (comme il aurait dû l'être logiquement), qu'il est arrivé vraiment trop tard, et qu'il n'a impliqué de façon formelle aucune autorité vaticane (ce qui aurait pourtant été souhaitable, quand on pense à la résonance mondiale donnée par la presse au soi-disant « virage »). Les anomalies du démenti laissent à penser que Martinez Camino était en quelque sorte couvert, que son risque était soigneusement calculé et défini en accord avec quelqu'un à Rome, et non seulement à Madrid. En effet, comme nous le verrons, le noyau dur de ses déclarations – la doctrine de l'Eglise ne change pas, mais le préservatif peut être utilisé contre le

2. Tard dans la soirée du mardi 18 janvier, les médias rapportaient la « grande nouvelle » d'un « virage » présumé de l'Eglise catholique en matière de contraception. Interprétation rapide et grossière, comme à l'accoutumée. Il n'aurait pourtant pas fallu d'effort particulier aux journalistes pour comprendre que les déclarations de CAMINO n'avaient aucune valeur ni pour l'Eglise universelle, ni pour l'Eglise espagnole. Tout au plus avaient-elles la valeur d'opinions théologiques personnelles, erronées et scandaleuses. Par conséquent, non seulement n'y avait pas eu de « virage », mais il ne pouvait pas y en avoir, car Camino n'est pas le responsable de l'enseignement en matière de morale pour l'Eglise universelle.

Sida dans certaines situations exceptionnelles et dans des cas particulièrement graves – trouvera une confirmation substantielle dans les déclarations suivantes d'importants représentants du Vatican.

2.2 Première intervention de Rome : la déclaration du cardinal Javier Lozano Barragan

Après l'incident espagnol, de nombreux journaux s'empressèrent de recueillir des déclarations d'hommes d'Eglise sur le sujet en discussion. La première intervention vraiment significative est celle du cardinal Javier Lozano Barragan, Président du *Conseil Pontifical pour la Santé*.

Le 20 janvier 2005 (et donc le lendemain de la déclaration de la CEE qui excluait des changements dans la doctrine de l'Eglise), le card. Barragan accorde à Marco Politi, journaliste au quotidien *La Repubblica* (aux positions fortement antichrétiennes et anti-cléricales), une interview intitulée « *Chastes et fidèles, mais contre la contamination, le conjoint a le droit de se défendre* »³, dans laquelle il fait une série d'affirmations sur le problème du Sida et des contraceptifs, que l'on peut résumer ainsi :

a) « *l'Eglise ne change pas et ne changera jamais ses principes* »;

b) « *la position des évêques espagnols est la même que celle de toute l'Eglise. L'usage des préservatifs n'est pas accepté, même comme solution au problème du Sida* »;

c) « *la doctrine du Saint Père est globale et vise à combattre par tous les moyens le Sida pour défendre la vie, mais toujours dans le cadre de deux principes : respecter la chasteté et ne pas avoir de rapports sexuels hors mariage. Et il faut souligner dans tous les cas que la vie est créée par le rapport sexuel dans le mariage* »;

d) « *l'usage du préservatif pour empêcher la propagation du Sida n'est pas accepté* ».

Mais à une question du journaliste, qui lui rappelle un appel au Vatican lancé par Jean-Luc Montagner en 1993 pour que l'Eglise admette l'usage du préservatif contre le Sida, Barragan répond : « *Je connais la situation en Afrique, et nous ne pouvons pas nous attarder sur les statistiques. Je rappelle toutefois qu'il existe dans l'Eglise la doctrine classique selon laquelle, pour défendre sa propre vie, on peut aussi en arriver à tuer l'agresseur. C'est-à-dire tout faire pour s'opposer à l'agression. Chacun peut donc déduire quelle serait sa conduite dans des cas déterminés. L'Eglise ne veut tuer personne, elle veut défendre la vie* ». À ce moment, le journaliste demande : « Prenons un exemple concret. Une femme qui sait que son mari est atteint du Sida a-t-elle le droit ou non de lui demander d'utiliser un préservatif? » Réponse de Barragan : « *Je pense que c'est dans son droit. Oui, c'est dans le droit de la femme de demander à son conjoint d'utiliser le préservatif* ».

3. Le texte de l'interview est également rapporté par l'agence de presse APIC le 20 janvier 2005.

Si nous avons déjà souligné qu'une simple imprudence de la part de Mgr Camino est peu crédible, à plus forte raison nous ne pouvons penser que la réponse donnée par Barragan soit faite par hasard ou de manière improvisée. Un scandale international est en cours, l'opinion publique réclame des éclaircissements, et elle a été conduite scientifiquement par les media à s'attendre à un virage de l'Église dans un sens permissif; Barragan a vu le démenti de la CEE, et il a certainement eu le temps de préparer l'interview à *la Repubblica* en décidant à froid quel tour donner à ses réponses (puisque il est pratiquement garanti qu'on lui posera des questions « provocatrices »). Les déclarations de cet important prélat sont donc vraiment déconcertantes, car elles n'ont pas la circonstance atténuante de l'erreur ou du manque de préparation.

Avant tout (et sans rentrer dans l'aspect théologique et moral de la question, ce que nous ferons dans un second temps), une stratégie bien définie nous saute aux yeux : chercher à faire croire aux fidèles que les concessions que les hommes d'Église se préparent à faire ne sont pas en contradiction avec la doctrine éternelle de l'Église. De cette finalité impossible et illogique (une sorte de quadrature du cercle théologique) découle une pensée bancale, pour ne pas dire schizophrénique : en effet, après avoir dit (points a, b, c et d) que *l'Église ne change pas ses principes et que le préservatif reste inacceptable même pour lutter contre le Sida*, le cardinal Barragan, par un triple saut périlleux, se contredit lui-même en affirmant que *la requête de l'usage du préservatif est licite pour se défendre de l'injuste agression du virus du Sida !!* Donc, à première vue, le cardinal n'est pas même en accord avec lui-même, et nous pouvons imaginer que la confusion, au lieu de se dissiper, n'a pu qu'augmenter dans l'esprit du clergé et des fidèles. Nous démontrerons plus loin que ce qu'affirme le cardinal n'est autre qu'un sophisme.

Après cette interview du card. Barragan, une chose est certaine : ceux qui avaient compris l'intervention de Camino comme le contraire d'un geste imprudent, mais bien comme le commencement d'un plan bien organisé, n'étaient peut-être pas loin de la vérité. Nous en arrivons en effet à ce paradoxe absolu qu'une haute autorité vaticane dément le démenti que la CEE avait fait des déclarations de Camino !

2.3 Petit intermède : Rocco Buttiglione se prononce en faveur de la thèse de Camino

Pendant ce temps, on apprenait par un article du *Corriere della Sera* que le prof. Rocco Buttiglione (le 19 janvier 2005) avait déclaré : « *La fidélité est la première réponse au Sida* », ajoutant : « *Sans nier que ceux qui n'ont pas un style de vie sain puisent tenter de se protéger de quelque façon* ». Le quotidien commentait : « *Une position voisine, peut-être, de celle du porte-parole Martinez Camino avant la rectification* ». Buttiglione, en parfait représentant d'une

conception éthique et politique de catholique libéral, en ex démocrate chrétien, s'aligne sur la vision de Camino mais, de fait, aussi sur celle de Barragan. Et ici on ne peut pas ne pas rappeler que Buttiglione n'est pas un quelconque catholique engagé en politique, mais un célèbre interprète de la pensée de Jean-Paul II, à qui il a consacré des essais ; un représentant important de la sphère « *Communion et Libération* » (dont il a longtemps été le philosophe de référence, avec don Giussani) ; un grand connaisseur du magistère pontifical sur la morale conjugale et sexuelle (autre thème auquel il a contribué par des ouvrages théologiques et philosophiques). Donc son engagement – en substance – en faveur de ce qu'a dit Camino est particulièrement grave, parce qu'il ne vient pas de l'habituel catholique ultra progressiste, mais d'un homme qui a des entrées suffisantes auprès de la Curie pontificale pour savoir avec une raisonnable certitude s'il peut pousser ou non une affirmation jusqu'à un certain point. C'était un autre signal indiquant que quelque chose s'était mis en mouvement, que quelque chose était arrivé ; quelqu'un, en haut, avait fait comprendre qu'un certain processus de dédouanement du thème de la « contraception » était possible, bien qu'avec prudence.

2.4 Mgr Camino réaffirme sa position sans se soucier du démenti de la CEE

L'agence APIC nous informait alors que le 20 janvier 2005 (le même jour que les déclarations schizophréniques de Barragan), Mgr Camino, depuis l'Espagne, était revenu à la charge en réaffirmant sa position, confirmant ainsi n'avoir pas été mal compris par la presse ibérique le 18 janvier.

Dans cette seconde déclaration, Mgr Camino affirmait :

a) que le préservatif « *devrait être utilisé par les personnes qui ne sont pas capables d'avoir une relation stable, ayant toutefois conscience que, de cette façon, on ne se protège pas complètement* »;

b) que le préservatif, dans certains cas, constituerait un « *moindre mal* »;

c) que le recours au préservatif en dernière option est rendu licite par les cas suivants :

1) **pour ceux qui ne veulent pas s'abstenir de rapports** ;

2) **pour ceux qui ne sont pas en mesure de s'abstenir** ;

3) **ceux qui ne peuvent être fidèles à une relation sexuelle au sein d'un couple stable**.

Cette nouvelle intervention de Camino semblait être encore plus audacieuse et permissive que celle qui avait ouvert la querelle : on voyait s'articuler un cadre structuré de cas et de contre cas, on glissait sur le plan des concessions et des subtiles distinctions. Mais surtout, Camino semblait parler avec la certitude d'être dans le juste et d'avoir l'appui – pour l'instant caché – de hautes autorités : il n'aurait pas été trop audacieux de penser qu'il parlait au nom de quelqu'un d'autre, que son rôle était celui d'avant-garde d'un renversement bien plus vaste. En somme, Camino semblait agir

comme agent provocateur d'importants secteurs du Vatican. « *Il resto del Carlino* » du 1^{er} février 2005 se demandait si la « sortie » de Camino n'aurait pas eu pour but de « *tâter le terrain* ».

2.5 Le cardinal Barragan « critique » les déclarations de Camino

Le cardinal Barragan, dans une interview accordée au *Corriere della Sera* (21 janvier 2005), en se référant aux déclarations de Mgr Camino sur les trois cas où le recours au préservatif serait permis, déclare que ces trois cas « *sont inacceptables* », c'est-à-dire qu'ils ne rendent pas légitime le recours au préservatif.

« *Le cardinal mexicain [Barragan – ndr] – lisons-nous – en service à Rome, interrogé sur le comportement d'un catholique qui ne respecte pas la chasteté et qui utilise le préservatif pour protéger ses partenaires de tout risque, a répondu : "Je ne veux pas entrer dans la casuistique". "Il faudrait connaître les circonstances et les caractéristiques de la personne, avant de juger un comportement spécifique"* [remarquons qu'en disant cela, le cardinal affirme que le préservatif n'est plus « en soi » inattaquable, et qu'il s'agit seulement d'estimer dans quels cas il peut être utilisé ! Son utilisation n'est plus intrinsèquement mauvaise, mais elle peut être un bien suivant les circonstances. En ce qui concerne la position de Camino, ce sont les habituels distinguos, mais l'innovation est manifestement aussi dans l'esprit du cardinal]. *"Je considère inacceptable l'affirmation de principe", a-t-il poursuivi. Pour lui, en effet, "l'affirmation théorique* [favorable au préservatif – ndr] *est contraire à la doctrine". Interrogé enfin sur le fait que le thème du préservatif soit discuté publiquement, le cardinal a répondu : "pour moi les choses sont claires. L'incitation à réviser la norme vient de la révolution sexuelle". Elle ne peut donc "absolument pas être acceptée en ligne de principe". En effet, pour lui, "accepter le préservatif signifie accepter un comportement sexuel libertaire et libertin"* (agence APIC, 23 / 4).

Comme on peut le constater, Barragan continue avec le double langage, ou plutôt avec ses incertitudes et ses obscurités : d'un côté il semble jouer le rôle du censeur sévère vis-à-vis de Mgr Camino, trop ouvert aux concessions ; de l'autre, il cède lui aussi du terrain, sans même consacrer trop de place à une quelconque démonstration théologique. Quoi qu'il en soit, un œil attentif ne peut pas ne pas remarquer la gravité de ce que Barragan est en train d'admettre. En substance, il a déjà dit par deux fois, ou laissé entendre clairement, que dans certaines circonstances, l'usage du préservatif est permis.

Il faut remarquer que les interviews accordées à des quotidiens laïquistes, maçonniques, de gauche, comme *La Repubblica* et *Il Corriere della Sera* ont une grande influence en la matière. D'un côté, l'interview permet aux évêques et aux cardinaux impliqués de rester dans le domaine de l'officiel et de ne pas s'engager par des décla-

rations formellement importantes ; de l'autre, elle donne un grand écho à leurs propos et leur permet d'obtenir l'effet psychologique et culturel qu'ils se sont éventuellement fixé. En effet, dans cette (triste) affaire, aucun organe du Vatican ne se prononcera jamais de façon formelle et doctrinalement importante en la matière. Et aucun article (ou interview) ne paraîtra sur ce sujet ni dans *L'Osservatore Romano*, ni dans *Avvenire*, qui à notre avis auraient été les organes les plus appropriés.

On ne peut pas penser que tout cela n'ait été que le fruit du hasard. En effet, puisque le retentissement donné à cette affaire par les journaux et par les organes d'information a été maximal et d'ampleur mondiale, il est très étonnant que Rome n'ait pas pris position de façon formelle et autorisée, mais qu'elle ait au contraire gardé le silence. C'est un silence qui ne peut pas ne pas être interprété comme un acquiescement par rapport à ce qui était en train de se produire, c'est-à-dire comme le flétrissement le plus évident à l'égard de la morale sexuelle et conjugale traditionnelle. Ce sont d'ailleurs ces mêmes journaux qui commencèrent à remarquer (dans certains cas avec étonnement) que le Vatican n'avait fait aucune déclaration officielle. On a la sensation, en parcourant ces interviews et ces dépêches d'agences, que les autorités ecclésiales étaient en train de préparer doucement l'opinion publique à un changement de paradigme, qu'elles préparaient, déclaration après déclaration, démenti après démenti, le terrain culturel adapté à un changement d'état d'esprit collectif. Ce changement était d'ailleurs favorisé, dans cette stratégie « molle » et entièrement jouée sur le plan de l'officiosité, par le fait qu'une large partie du clergé (peut-être la majorité) est opposée ou du moins en désaccord (plus ou moins explicite) avec le magistère papal en matière de morale sexuelle, et qu'un très grand nombre (ici aussi nous devrions probablement dire la majorité) de catholiques pratiquants se conduisent, dans le domaine de la morale matrimoniale, comme si l'Église était dans l'erreur ou en retard sur son temps. Par conséquent, les pasteurs qui osaient des ouvertures dans ce domaine pouvaient être certains *a priori* qu'ils allaient recevoir plus d'approbations que de reproches, que la grande presse allait les soutenir, et qu'on mettrait plutôt à l'index ceux qui oseraient rappeler avec trop de force le magistère constant et la Tradition.

3. L'ATTAQUE FRONTALE À LA DOCTRINE TRADITIONNELLE SE FAIT PLUS VISIBLE

3.1 À Davos (Suisse), des déclarations contre le Pape au sujet du préservatif

À Davos, en Suisse, se déroulait pendant la dernière semaine de janvier 2005 la rencontre rituelle entre les principaux représentants des gouvernements, du monde industriel et de la haute finance. Il s'agissait d'un milieu culturel semblable aux réunions de la *Commission Trilatérale*, du *Bildeberg Group* ou du *Council of Foreign Relations* (C.F.R.), où les cercles anglo-saxons et européens les

plus fermés planifient le futur économique et social tant des pays occidentaux que de ceux du tiers-monde, avec des membres de gouvernements et des journalistes invités (sur des critères stricts de cooptation), qui font de la figuration pour donner une apparence de démocratie et de représentativité à l'événement. La matrice de fond de ces rencontres est en général d'orientation fortement mondialiste, libérale et, au moins implicitement, maçonnique et anti-catholique.

Une partie des travaux était consacrée à la lutte contre le Sida, et les journalistes ont accordé une importance particulière à une intervention de la célèbre actrice Sharon Stone qui, avec Richard Gere, est ambassadrice de la lutte contre le Sida. Voici les propos tenus par ce personnage : « *Sur l'emploi du préservatif, je ne sais pas quelle est la thèse la meilleure, mais la mienne est rationnelle. Que le Pape change d'idée sur l'emploi des préservatifs* » (*Il Giornale d'Italia*, 27 janvier 2005).

À part l'aspect contradictoire de l'affirmation (*si elle ne sait pas quelle est la thèse la meilleure, on ne comprend pas pourquoi elle invite de façon si péremptoire le Pape à changer sa doctrine!*), il est intéressant de constater que, au moment précis où la « question du préservatif » fait l'objet d'un débat, des affirmations comme celle-là sont faites dans un temple de la finance, affirmations immédiatement reprises par la presse et les agences de presse. La volonté de faire pression sur les autorités vaticanes est évidente, et c'est dans ce but que l'on a eu recours à l'intervention d'une actrice très connue du grand public (passons sur les films qui lui ont apporté cette notoriété), et en tant que telle plus influente et plus capable de capturer le lecteur moyen que ne l'aurait été un quelconque technocrate ou banquier. C'est un petit signal, mais il serait ingénier de le sous-évaluer, car l'ennemi du Christ et de son Église ne néglige pas les détails, il est au contraire maître dans l'art de les utiliser avec astuce et efficacité.

3.2 Interview du théologien de la Maison Pontificale, le card. Cottier, accordée à l'agence de presse APCOM, intitulée : « Pour freiner l'épidémie de Sida, l'usage du préservatif peut dans certains cas être considéré comme légitime »

Le 29 janvier 2005, c'est-à-dire quelques jours après l'attaque portée depuis Davos contre l'Église catholique, une importante interview du card. Cottier paraissait à l'agence Apcom. Importante tout d'abord en raison de la position et du rôle hiérarchique du protagoniste, mais importante surtout parce que Cottier est le Théologien de la Maison Pontificale depuis un quart de siècle. Cela signifie qu'il était le théologien de confiance de Jean-Paul II, celui qui revoyait, au point de vue doctrinal, les textes des encycliques et des autres documents ou discours officiels pontificaux, donnant son appréciation pendant la phase de rédaction. Il était garant, du moins en théorie, de l'orthodoxie de ce qui était fait, écrit et dit par Jean-Paul II. Cottier est un dominicain octogénaire d'origine suisse, très au courant de tous les « secrets »

et tensions politiques au sein des palais du Vatican, bon connaisseur de la pensée de saint Thomas d'Aquin, auteur également de textes de théologie morale. Rappelons que, par le passé, il s'est même occupé de façon assez approfondie de thématiques liées à la pensée marxiste et à l'athéisme. Il s'agit d'une figure clé – avec Ratzinger et Bruno Forte – du processus qui a conduit à la rédaction du document « *L'Église et les fautes du passé* » (ce qui trahit une sensibilité ecclésiologique plutôt « ouverte » et « progressiste », peu sensible, si l'on peut dire, à l'immuabilité du dogme). Ce n'est pas une figure très connue du public, bien qu'on ait parlé de lui dans la presse à l'occasion de sa nomination comme cardinal. Mais la fréquentation quotidienne de Jean-Paul II faisait de Cottier un personnage certainement influent et significatif, dont on imagine mal qu'il ait pu se lancer dans des affirmations délicates comme celles que nous allons citer, sans être sûr d'interpréter aussi exactement la *mens* du Pontife de l'époque. Telles sont les raisons de fond qui expliquent pourquoi ce qui va suivre doit être pris en compte avec beaucoup d'attention. Voici, en résumé, les affirmations du card. Cottier :

« *Dans des situations particulières, je pense aux milieux dans lesquels circule beaucoup de drogue, où la promiscuité humaine est très grande, et où cette promiscuité se double d'une grande misère, comme par exemple dans certaines zones de l'Afrique ou de l'Asie, où les gens sont prisonniers de cette condition, dans ces cas-là, l'usage du préservatif peut être considéré comme légitime. Pour deux raisons. La première est que, dans les conditions que je viens de décrire, face à un risque imminent de contagion, il est difficile d'adopter la voie normale de lutte contre la pandémie, à savoir l'éducation à la sacralité du corps humain. La seconde raison concerne la nature même de cette terrible maladie. Le virus se transmet à travers un acte sexuel; et ainsi, en même temps que l'on transmet la vie, le risque est de transmettre aussi la mort. C'est à ce moment qu'il faut respecter le commandement "Tu ne tueras point". Il faut respecter la défense de la vie avant toute chose. Une ligne qui est adoptée par de nombreux théologiens, bien que tout le monde ne soit pas d'accord avec cette façon de poser le problème. Un cas dramatique [le cas de l'Afrique – ndr], vraiment dramatique, où l'on compte chaque jour des milliers et des milliers de morts du Sida, et autant de personnes contaminées, de même que des milliers d'enfants viennent au monde atteints du HIV; dans cette situation (et je précise encore une fois que les meilleurs moyens de combattre la contamination restent la chasteté et l'éducation), l'emploi du préservatif contribue à diminuer le risque de contamination. L'emploi de ce moyen, dans ce seul cas, peut être moralement légitime, parce qu'il protège la vie. Il est clair que, dans ce contexte, ce n'est pas la permissivité sexuelle que l'on encourage, mais que l'on tend plutôt à protéger la vie contre la mort.* »

Puis Cottier, en se référant aux campagnes

de certaines associations et organismes internationaux qui tendent à présenter le préservatif comme la seule solution au Sida, déplore : « *“On ne prévient pas les gens que le préservatif n'est pas un moyen sûr à cent pour cent. Bien qu'il diminue la probabilité de contamination, le risque demeure. À la base de ces campagnes, il y a une vision globalisée d'une sexualité non conforme à la dignité humaine. [...] Et en définitive, même la lutte contre le Sida finit par encourager ce qu'elle voudrait au contraire combattre.*

En effet, n'oublions pas que la permissivité est un indubitable facteur de diffusion du virus”. Le cardinal, très préoccupé par l'extension de l'épidémie de Sida, considère que “sur ce sujet, il faudra peut-être, à l'avenir, réfléchir davantage”. En attendant, il rappelle que le pape ne s'est jamais prononcé sur le préservatif dans ses discours ni dans ses textes.. “Il a au contraire toujours insisté sur les valeurs, sur le respect de l'autre, sur le sens du mariage, de la chasteté, sur le respect de son corps, sur l'importance de la vie humaine et de sa défense” ».

Je pense que la gravité et l'importance des affirmations ci-dessus n'échapperaient pas au regard le plus superficiel. En substance, Cottier reprenait, en l'élargissant, le noyau de l'affirmation arrachée à Barragan par l'intervieweur le 20 janvier, quand l'illustre prélat avait dit que *la femme peut légitimement demander à son mari atteint du Sida d'utiliser le préservatif*, et qu'il avait introduit le principe suivant lequel il est permis de résister à l'agresseur, même en le tuant. Mais à la différence de Barragan, Cottier ne souligne à aucun moment le fait qu'il est en train d'exposer des opinions rigoureusement personnelles : il n'exprime pas des opinions sujettes à doutes ou interrogations, mais des certitudes, des affirmations qui prennent l'aspect de principes indiscutables. D'où venait cette certitude du cardinal de l'Ordre de Saint Dominique, sinon du fait que son intervention avait reçu l'aval des plus hautes autorités vaticanes ? Préparaît-on déjà un document officiel, une déclaration formelle ? Nous ne le savons évidemment pas, mais tout laisse à penser que oui, car le style de la déclaration de Cottier ne peut pas s'expliquer d'une autre façon. Cottier, cardinal âgé qui, du moins en principe, était en dehors des luttes pour la succession de Jean-Paul II, et qui par conséquent n'avait rien à perdre, s'est exposé bien volontiers, et a tendu les verges pour se faire battre.

Nous discuterons plus loin, à la lumière de la Tradition et du Magistère constant de l'Église, le noyau dur (appelons-le ainsi) des argumentations de Cottier. Nous nous limitons pour l'instant à souligner quelques points dignes d'attention :

a) Cottier souligne à plusieurs reprises dans son interview que le meilleur moyen de lutte contre le Sida, comme alternative à l'emploi du préservatif, est l'éducation à la « *sacralité du corps humain* » ; il parle aussi de conception de la sexualité « *non-conforme à la dignité humaine* ». Comme on peut le constater à partir de ces expressions, nous

sommes ici au sein d'une conception personnaliste et anthropocentrique de la morale et de la sexualité, en cohérence avec *Gaudium et Spes* et avec le magistère de Jean-Paul II sur la famille et sur le mariage, mais en totale opposition avec la Tradition catholique. Dans cette vision, on ne parle plus de Loi divine, de péché, d'offense à Dieu, d'actes impurs, etc., mais simplement d'une mauvaise compréhension de la « dignité humaine ». C'est une constante dans les textes que nous analysons, mais aussi dans tous les textes ecclésiaux à partir des textes de Vatican II : le mot « péché » (et ne parlons pas de « péché mortel », qui est aujourd'hui une sorte de spécimen archéologique) est complètement supprimé, et avec lui, c'est la notion de péché qui est supprimée. Il est clair que, dans un contexte théologique et moral aussi inconsistant et évanescents, le théologien de la Maison Pontificale n'a pas trop de scrupules à admettre, avec quelques sophismes plus ou moins solides et évidents, avec quelques trucs de prestidigitateur habitué à jouer avec les mots, l'usage du préservatif : qui, entre la « dignité » vague et abstraite de sa vie sexuelle (et non plus le danger de la damnation éternelle) et le danger de contracter le Sida, ne choisirait pas de sacrifier la première ?

b) Le second point est la phrase intéressante que rapporte l'interviewer, en l'attribuant à Cottier : « *En attendant, il rappelle que le pape [Jean-Paul II] ne s'est jamais prononcé sur le préservatif dans ses discours ni dans ses textes* ». Phrase qu'il faut traduire ainsi : « *Jean-Paul II n'a jamais condamné explicitement le préservatif, il est donc permis d'en parler et d'évoquer l'hypothèse de son utilisation, car elle n'a jamais été interdite par le magistère du dernier pape* ». Dans le contexte de l'interview (une interview où l'on essaie de faire passer avec une incroyable facilité une énormité théologique comme la destruction de la morale séculaire de l'Église en matière de contraception), le sens de la phrase ne peut être que celui-là. Cottier essaie de préparer l'auditeur au flétrissement, par cette fable éhontée : puisque Jean-Paul II, au cours de son pontificat, n'a jamais condamné explicitement le préservatif (en employant ce mot dans ses écrits), on peut supposer la licéité de son utilisation. Nous verrons plus loin quels sont les termes que Jean-Paul II a utilisés dans ses textes, mais il n'en reste pas moins que l'on aurait pu s'attendre, de la part du théologien de la Maison Pontificale, à une connaissance plus solide des principes théologiques élémentaires. En effet, il est vraiment grave et inadmissible, de la part d'un théologien occupant la position de Cottier, de chercher à ne présenter comme réellement contraignant que ce qu'a dit et écrit le dernier pape, comme si la Tradition et le magistère constant ne comprenaient pas, comme si l'Église vivait dans un présent autiste ne se référant qu'à lui-même, ne considérant comme contraignant que le magistère des dernières décennies, oubliant et supprimant des siècles d'écrits et de déclarations du Magistère pontifical. En effet, comme nous

le verrons dès que nous rentrerons dans la *pars destruens* de cette manœuvre contre la morale traditionnelle, il existe de très nombreux textes de l'Église plus qu'explicites contre le préservatif, et nous nous étonnons de constater qu'ils ne sont ni cités, ni discutés par Cottier (car nous ne pouvons pas penser qu'il ne les connaisse pas). Une telle superficialité, sur un sujet aussi grave, est stupéfiante de la part d'un représentant si important de la Curie romaine !

Si le principe que Cottier cherche ici à appliquer était crédible et pouvait être pris au sérieux, (« le Pape n'a jamais condamné explicitement le préservatif, donc on peut discuter de la possibilité de son utilisation »), il s'ensuivrait une véritable révolution théologique, et pas seulement dans le domaine moral. En effet, bien d'autres contraceptifs n'ont pas été explicitement nommés dans les condamnations papales. Doit-on en déduire que leur utilisation est permise ? Le Pape a parlé de paix de nombreuses fois, mais il n'a jamais condamné explicitement l'emploi de la bombe H : cela signifie-t-il qu'elle peut être utilisée par les armées en guerre ? Il a condamné la torture, mais sans nommer les techniques les plus récentes et les plus sophistiquées : cela veut-il dire qu'elles ne sont pas un mal ? Je regrette de devoir prendre de tels exemples, mais ils aident à comprendre l'incroyable insuffisance morale et intellectuelle du raisonnement fait par le théologien de la Maison Pontificale.

c) Cottier affirme à un moment donné : « *On ne prévient pas les gens que le préservatif n'est pas un moyen sûr à cent pour cent. Bien qu'il diminue la probabilité de contamination, le risque demeure* ». Donc, comme nous le verrons mieux quand nous développerons notre deuxième partie, nous sommes placés par le cardinal face à un beau paradoxe, dont il montre qu'il est parfaitement conscient, mais dont il ne tire pas la seule conclusion logique. En effet, même si tout le problème se réduisait à la sauvegarde de la vie physique, comment Cottier peut-il proposer le recours à un instrument qui ne supprime pas complètement le risque de contamination ? Conseiller l'usage du préservatif équivaut à conseiller de jouer à une espèce de fatale roulette russe ! Cela nous semble vraiment un peu trop.

d) Enfin, Cottier semble s'empresser de souligner que la légitimité de l'emploi du préservatif comme mode de prévention du Sida doit être considérée comme rigoureusement limitée à certaines situations géographiques et sociales particulièrement critiques (Asie, Afrique, etc.). Mais comment ne pas voir qu'en réalité, cette distinction est complètement irréaliste et doctrinalement infondée, et que bientôt, dans toutes les parties du monde, même les plus développées, on en viendrait à défendre la thèse suivant laquelle, partout où il y a une situation subjective impliquant la protection face au risque de contamination, on peut utiliser le préservatif ? En effet, pourquoi un jeune ou une femme d'un quartier de New York ou Berlin, de Moscou ou de Rome, risquant de

contracter le Sida, ne pourraient-ils pas utiliser le préservatif, alors qu'une femme de Calcutta ou de Nairobi le pourrait légitimement ? La nouvelle règle morale dont rêve Cottier serait immédiatement soumise à une interprétation, ou du moins à une application *de facto* universelle et largement laxiste.

3.3 Don Verzè, dans le « Corriere della Sera », attaque le Magistère de l'Église. Réplique malheureuse de Mgr Maggiolini

Début février don Verzè, le prêtre qui a fondé et gère à Milan l'Hôpital San Raffaele, et qui, à la faculté de Philosophie récemment ouverte et liée à l'œuvre San Raffaele, a fait appel à des professeurs tels que Massimo Cacciari et Emanuele Severino, a accordé une interview au quotidien milanais *Corriere della Sera*, dans laquelle il faisait les affirmations suivantes :

« Je ne supporte pas les inquisiteurs hirsutes qui prétendent soulever le drap du lit conjugal ; cela me paraît impudique. Je crois qu'en son temps, l'Église acceptera la fécondation in vitro, comme elle acceptera, au moins pour des situations limites, la pilule contraceptive et le préservatif. Pour que certains prohibitionnistes le comprennent, il suffirait qu'ils sortent des palais pontificaux et qu'ils demeurent quelque temps dans les favelas et les taudis africains ».

Nous sommes face à un chef-d'œuvre d'à-peu-près et de superficialité. Un prêtre en vue d'un diocèse très important, à la tête d'une institution catholique connue, attaque frontalement le magistère papal et la doctrine constante de l'Église, sans se soucier d'apporter le moindre début d'argumentation théologique, comme ont tenté de le faire Cottier, Camino ou Barragan, mais par de simples références rhétoriques au Tiers Monde et aux conditions de vie dans les zones pauvres de notre planète, comme si la doctrine et la morale étaient des options à adapter aux différentes situations, et non l'expression d'une loi universelle et immuable posée par le Divin Législateur, dont l'esprit connaît tous les cas universels possibles. En outre don Verzè, en qualifiant d'*« inquisiteurs hirsutes »* les théologiens qui, au cours de l'histoire de l'Église se sont occupés de morale conjugale, non seulement offense la mémoire de quelques-uns parmi les plus grands saints chrétiens, non seulement insulte des Pères et des Docteurs de l'Église au savoir et à la sainteté immenses, mais il bouleverse tout principe de méthode en théologie, en voulant faire (c'est la seule chose que la vulgarité de ses paroles laisse comprendre) de la barbarie intellectuelle et de l'arrogance la nouvelle voie de la Révolution dans l'Église.

Il n'est donc pas étonnant que des journaux laïquistes et subtilement mais fermement anticléricaux, comme le *Corriere della Sera*, accordent une large place aux déclarations de prêtres comme don Verzè. Ce qui nous étonne, en revanche, c'est le silence coupable des hiérarchies ecclésiastiques qui ont le devoir d'avertir, rappeler à l'ordre, corriger et, s'il le faut, sanctionner ces hommes

d'Église qui, comme don Verzè, prennent des positions hérétiques ou hétérodoxes, en rébellion ouverte vis-à-vis du Magistère constant de l'Église.

L'évêque Alessandro Maggiolini, dans *Il Resto del Carlino* du 5 février 2005 (*« Don Verzè, l'éthique n'est pas une plaisanterie »*), bien qu'il appelle don Verzè à respecter davantage le magistère de l'Église, fait hélas lui aussi des observations plutôt « ouverturistes » (c'est la loi du politiquement correct : paraître complètement fermé aux nouveautés est trop disqualifiant, même pour un évêque « conservateur ») : *« Il n'est pas nécessaire d'aller dans les favelas ni dans les taudis africains pour comprendre cette indulgence [c'est-à-dire cette ouverture à l'emploi de la pilule et du préservatif – ndr] qui est fidélité à la loi de Dieu. Les moralistes les plus sérieux, les évêques les plus revêches, le Pape lui-même ont déjà mis l'accent sur l'exigence de tenir compte de la situation dans laquelle vivent les fidèles : ils ont assuré qu'à tout désordre moral grave objectif – qui demeure tel – ne correspond pas toujours une faute subjective grave ».*

Ce sont des affirmations graves, parce qu'elles donnent pour certain ce qui ne l'est pas du tout, sans citer ni auteurs, ni textes, en faisant vaguement allusion, mais de façon non moins insidieuse pour autant, à une « ouverture » présumée de l'Église sur le sujet débattu. En outre, Maggiolini favorise l'équivoque sur un sujet grave en soulignant la nécessité (reconnue, à ce qu'il dit) de tenir compte de la « situation » et de distinguer entre « désordre moral grave objectif » et « faute subjective grave ». En effet, soit il fait allusion par là au fait que l'Église établit depuis toujours la nécessité de la *pleine advertance* et du *plein consentement* (en plus de la matière grave) pour que l'on puisse parler de péché mortel, et alors il est absurde de lier cette position au Magistère le plus récent, comme il semble le faire dans sa réponse, car il ne s'agit pas d'autre chose que de la position de toujours de l'Église ; soit il fait allusion à une ouverture de l'Église à une vision de la morale de type relativiste, subjectiviste, ou du type « morale de situation » ou « de l'option fondamentale », et dans ce cas nous nous trouvons face à une dérive moderniste et protestante résolument hétérodoxe et inacceptable pour la théologie morale catholique, qui a toujours enseigné qu'un acte mauvais *en soi* (comme la contraception) ne peut être rendu bon par quelque circonstance que ce soit.

3.4 Le cardinal Barragan se contredit lui-même et s'aligne sur Camino et Cottier

Le 11 février 2005, dans une interview accordée à l'agence de presse ZENIT, le cardinal Barragan prend finalement position et s'aligne sur les thèses les plus audacieuses de Camino et de Cottier. Il part d'une question rhétorique : *« Comment pouvons-nous faire face, depuis ce dicastère [Conseil Pontifical pour la Santé – ndr] à la pastorale du Sida ? [phrase un peu incohérente, soit dit en passant : il s'agit de faire face au Sida, et non à la pastorale du Sida ; le problème est le*

Sida, ce n'est pas la pastorale]. La réponse est dans les Commandements. Le défi concerne en particulier deux commandements spécifiques : l'un est le cinquième commandement, “Tu ne tueras pas”, qui découle des deux premiers : aimer Dieu et aimer son prochain. L'autre est le sixième commandement : “Tu ne commettras pas d'adultère”. Sur la base du commandement “Tu ne tueras pas”, nous n'avons pas le droit de tuer, mais nous ne devons pas non plus nous laisser tuer, c'est-à-dire que nous devons protéger notre vie, à tel point qu'une doctrine traditionnelle de l'Église nous enseigne depuis toujours que, pour défendre sa propre vie, on peut parfois en arriver à tuer l'agresseur. Si l'agresseur a le virus Ebola, la grippe ou le Sida et qu'il veuille me tuer, je dois me défendre. Si on veut me tuer par le Sida, je dois me défendre du Sida. Comment est-ce que je me défends ? Par les moyens les plus appropriés. Est-ce un bâton ? Je me défends avec un bâton. Est-ce un pistolet ? Je me défends avec un pistolet. Dois-je me défendre avec un préservatif ? Oui, s'il est efficace dans ce cas d'agression injuste. Il faut voir quels sont les modes de contamination par le Sida. Il y en a trois ; le sang, la transmission mère-enfant, et le sexe. En ce qui concerne le sang, nous disons : “Attention aux transfusions, attention aux seringues utilisées pour la drogue”. En ce qui concerne la transmission mère-enfant, nous disons : “Mamans, attention à la transmission à vos enfants”. Grâce à Dieu, il y a des pilules très efficaces. “Attention à l'accouchement lui-même, attention à l'allaitement, car il peut être très dangereux”. En troisième lieu il y a le sexe, pour lequel le remède est constitué par la continence et la fidélité. Pourquoi ? Parce que le sexe est l'expression la plus sublime de l'amour que Dieu nous ait donnée. Et cela signifie l'amour vital et la vie et la donation totale [...]. Pour défendre la valeur du sexe, Dieu a posé un commandement absolu, en l'énonçant sous une forme négative : “Tu ne commettras pas d'adultère”. Il n'a pas dit : “N'ayez pas de rapports sexuels”. Les rapports sexuels sont justement l'expression la plus grande de l'amour humain, qui se réalise dans le mariage. Le célibat est supérieur, mais il s'agit d'amour divin. En suivant ces deux commandements, “tu ne tueras pas” et “tu ne commettras pas d'adultère”, on protège la vie. Comment nous défendons-nous du Sida ? En protégeant la vie, dans son excellence sexuelle et dans son agression malicieuse. Si nous opposons à son agression malicieuse, si nous ne brisons pas la valeur de ce cristal très fin qu'est le sexe, nous ne contractons pas le Sida. Nous pensons qu'en ce sens nous parlons du centre du Christianisme, parce qu'il s'agit d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et le prochain comme nous-mêmes. Ce qui compte c'est la continence, la fidélité et “tu ne tueras pas” ».

Un peu plus de 10 jours sont passés depuis l'intervention révolutionnaire de Cottier le 29 janvier, et peut-être le card. Barragan

s'est-il cru autorisé à prendre position lui-même par des affirmations plus précises, qui en substance reprennent à la lettre les argumentations du théologien de la Maison Pontificale, avec quelques suppléments qui méritent d'être soulignés.

Le cardinal développe un raisonnement peut subtil, en vérité; il argumente en effet de la façon suivante : A) l'Église admet que je puisse tuer l'agresseur injuste qui attente à ma vie; B) si l'agresseur a le virus du Sida, je dois me défendre du Sida; C) et si le préservatif est un moyen de défense efficace, il est légitime de l'utiliser. Mais il n'est pas difficile de remarquer (comme cela filtre au travers des paroles du cardinal) que l'agresseur n'est pas le virus en soi, mais la personne qui a le virus et qui cherche, malgré cela, à avoir une relation avec une personne saine. En suivant à la lettre le raisonnement du cardinal, il deviendrait permis, en réalité, non de se défendre du virus par le préservatif, mais carrément de tuer la personne malade qui veut me contaminer, et qui se comporte de la même manière qu'un assassin qui chercherait à me tuer de façon prémeditée (par le virus du Sida, au lieu d'utiliser un pistolet ou un poignard).

Il faut noter que le cardinal Barragan, par ces affirmations, dément de façon radicale la position qu'il avait prise lors de ses interventions des années passées. À titre d'exemple, citons sa présentation du congrès « *Identité des institutions sanitaires catholiques* », qui s'est tenu au Vatican en novembre 2002, et au cours duquel il avait affirmé : « *On nous accuse de tuer, mais seule une société pansexuelle comme la nôtre, capable uniquement de penser au principe du "bien-être dans le développement", peut juger ridicule et inconfortable le sixième commandement, donné par Dieu à Moïse et commun à la tradition judaïque et à la tradition chrétienne, de ne pas commettre d'actes impurs. Pour l'Église, la prévention s'appelle chasteté. L'Église ne peut que dire non au préservatif, parce qu'elle a un autre horizon éthique : l'horizon de la sauvegarde de la vie.* »

Barragan n'est donc pas même en accord avec lui-même. Et cette période de deux-trois ans a suffi à le faire changer d'opinion aussi radicalement? Il est difficile d'expliquer un tel changement de perspective dans la mesure où les termes de la question, tant sur le plan médical que moral et social, n'ont certes pas changé en aussi peu de temps.

Sans rentrer dans l'analyse doctrinale de la confusion de ces nouvelles positions, analyse que nous ferons dans une deuxième partie de notre exposé, nous nous limitons à faire remarquer l'anomalie d'une autre position de Barragan, qui se lance à plusieurs reprises dans une exaltation de la sexualité non seulement grotesque et hors de propos, mais surtout en opposition radicale avec la doctrine de toujours de l'Église. En effet, il n'a pas peur d'affirmer l'énormité théologique suivante : « *le sexe est l'expression la plus sublime de l'amour que Dieu nous ait donnée* »; « *Les rapports sexuels sont justement l'expression la plus grande de l'amour*

humain, qui se réalise dans le mariage ». On se croirait presque dans la révolution sexuelle des années soixante. Et il faut surtout remarquer que cette exaltation de la sexualité est faite sans jamais rappeler 1) que la fin première du mariage est la fin procréative⁴, comme la tradition constante de l'Église (jusqu'à la constitution *Gaudium et Spes* et à la théologie moderniste qui l'a suivie), les Pères de l'Église, les grands docteurs de la scolastique, les théologiens post-tridentins, le magistère constant des papes (que l'on pense à ce sommet que constitue l'encyclique *Casti Connubii* de Pie XI, ou aux innombrables interventions de Pie XII sur le mariage et la morale sexuelle) l'ont toujours souligné ; 2) que le mariage, dans l'état actuel de la nature déchue, est aussi *remedium concupiscentiae*, cette concupiscence, conséquence du péché originel, qui demeure en l'homme même après le baptême (afin que l'homme puisse mériter le salut à travers le combat spirituel qu'il doit mener contre sa tendance au mal et au désordre moral). Dans la vision traditionnelle, donc, le mariage remplit une fonction qui est aussi *médicale*, une fonction de guérison, de purification progressive et de sublimation de l'instinct sexuel. C'est pourquoi il a toujours été pensé (à partir des lumineuses pages de saint Paul sur ce sujet) comme tout autre chose que la célébration de la sexualité et de l'érotisme en tant que tels. Nous nous demandons donc à partir de quelle foi chrétienne, de quelle théologie hétérodoxe le cardinal Barragan a pu avoir l'idée de définir les rapports sexuels comme « *l'expression la plus grande de l'amour humain* », et nous nous demandons plus généralement si nous sommes encore en face de la religion fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou face à un nouveau catholicisme version « *new age* ». Si l'illustre prélat avait dit « *le mariage* », ou « *le rapport affectif et spirituel entre conjoints* », nous aurions peut-être pu encore le suivre, mais définir « *le sexe* », « *les rapports sexuels* » en tant que tels comme suprême manifestation de l'amour (supérieure à toute autre dimension et toute autre manifestation de cet amour) nous semble une aberration tellement grave qu'elle ne mérite même pas d'être contestée et discutée. À en croire les ridicules affirmations de ce cardinal, l'amour désintéressé d'une mère ou d'un père pour ses enfants, le délicat soutien et l'échange chaste et mutuel de soins et d'affection entre deux époux âgés, le service assidu et fidèle d'une infirmière auprès des malades, l'amitié fraternelle entre deux jeunes, seraient des expressions d'un amour limité et inférieur, simplement à cause de l'absence de rapports sexuels ! Avec quelle sincérité et quelle conviction

4. La fin secondaire, à savoir la fin unitive, est subordonnée à la première, car orientée à créer et maintenir entre les époux ce climat d'affection, d'entente mutuelle et de familiarité qui est essentiel pour que la fin première (la procréation mais surtout l'éducation humaine et la formation chrétienne des enfants) soit poursuivie avec une pleine efficacité spirituelle et de la façon la plus fructueuse.

peut-on proposer la chasteté comme seul vrai remède au Sida, si dans le même temps on exalte injustement l'acte sexuel compris dans la crudité de sa réalité physique et matérielle, détaché de sa finalité procréative, transformé en une espèce d'idole à laquelle il est impossible de renoncer ? Barragan affirme, du moins implicitement et de façon réellement offensante pour tous les célibataires (consacrés ou non), que *seule une vie riche d'une sexualité pleinement satisfaisante est vraiment digne d'être vécue*, et que, là où il n'y a pas de relation sexuelle, on ne rentre pas dans la plénitude de la dimension amoureuse. En réalité, c'est exactement le contraire qui est vrai (et saint Augustin nous l'enseigne déjà clairement) : ce n'est que lorsque les époux commencent à construire leur relation dans la chasteté, ou du moins dans un désir ardent et croissant de chasteté, que cette relation s'anime d'une véritable tension spirituelle, et qu'elle commence à se transfigurer dans la lumière de la charité, et à s'orienter pleinement vers Dieu.

C'est dans cette erreur de Barragan – et de la « nouvelle théologie » morale dont il est le fils malgré lui –, dans cette injuste valorisation de la sexualité de type personnaliste, sinon hédoniste, que se trouve l'erreur originelle qui alimente toute la querelle sur le préservatif et le Sida. Les distorsions dans le magistère, dans la pastorale, dans la praxis ecclésiastique découlent toujours d'erreurs doctrinales, d'erreurs au niveau des principes : quand les principes sont altérés, oubliés ou déformés, il est clair qu'il s'ensuit un écroulement, une catastrophe irrémédiable. Dans le cas qui nous occupe, la situation est encore plus grave, car c'est le maintien ou l'affaissement de la loi naturelle qui est en jeu.

3.5 La Civiltà Cattolica publie une conférence dans laquelle le card. Martini fait une allusion très favorable à une lettre du théologien jésuite Loner-gan sur le problème de la contraception

Pour bien placer notre discours dans son contexte, il faut se rappeler que Jean-Paul II fut hospitalisé une première fois à l'hôpital Gemelli de Rome du 1^{er} au 10 février 2005, et qu'il retourna au Gemelli le 24 février pour subir une trachéotomie, ce qui lui fit perdre l'usage de la parole, et de fait il entra en agonie quelques jours après. Le moment où eut lieu cette colossale attaque doctrinale était donc un moment de vacance, au moins virtuelle, du siège pontifical, avec toutes les conséquences que cela entraîne. Il est difficile de penser que seul le hasard ait voulu que cette affaire explose et se développe en un moment de si grande faiblesse du Pontife. Au contraire, il est sans doute légitime de penser que les membres de la secte moderne qui ont déchaîné l'attaque se sont employés à faire en sorte que le successeur de Jean-Paul II trouve une situation déjà compromise *de facto* sur le sujet, ou du moins une situation suffisamment brûlante pour le contraindre à céder, ou pour lui rendre difficile la défense de la doctrine traditionnelle. En somme nous étions déjà, au moins virtuellement, en plein conclave, et le

parti progressiste commençait à affûter ses armes sur un vieux cheval de bataille : le refus de l'encyclique *Humanæ Vitæ* et de la conception catholique du mariage, en faveur d'une libéralisation protestantisante de la morale conjugale et sexuelle en général.

C'est dans ce contexte que, le 19 février 2005, *La Civiltà Cattolica*, revue publiée avec l'approbation officieuse de la Secrétairerie d'État, fit paraître une conférence du card. Martini donnée à l'*Université Pontificale Grégorienne* de Rome le 17 novembre 2004, en ouverture d'un symposium sur le théologien jésuite Bernard Lonergan (1905-1984), l'un des maîtres putatifs du card. Martini lui-même. Or dans cette conférence, Martini fait une allusion subtile, mais qui n'est pas si étonnante, quand on connaît Lonergan, à une lettre-essai écrite par le théologien jésuite en 1968, dans laquelle il souligne que les rapports sexuels ne sont pas tous féconds, mais que la relation entre acte conjugal et conception n'est que statistique, et que dans un grand nombre de cas il n'y a pas de conception. Lonergan fait ensuite remarquer que, si l'on ne considère pas cette relation statistique comme sacrée et inviolable, le recours à tout moyen contraceptif est légitime ; le magistère de l'Église sur ce point ne serait donc pas stabilisé et, pour Lonergan, il devrait être modifié et s'ouvrir au dédouanement de la contraception. Il est clair que le card. Martini est parfaitement en accord avec le théologien cité, puisqu'il a par ailleurs plusieurs fois, au cours des dernières années, fait comprendre clairement vers quelles ouvertures il penche dans le domaine de la morale sexuelle.

3.6 Petit florilège d'attaques provenant de l'extérieur ou de l'intérieur de l'Église envers la doctrine traditionnelle sur le thème du préservatif

Le but de la rapide énumération qui va suivre, et que nous présentons sans commentaire, est de faire comprendre que cette querelle qui s'est ouverte au sein de l'Église n'est que la dernière étape d'un cheminement beaucoup plus long, émaillé de continues attaques envers le magistère de l'Église.

a) Mai 2000 : l'évêque catholique d'Auckland, Patrick Dunn, déclare que les jeunes « *devraient utiliser les préservatifs, s'ils n'arrivent pas à rester chastes* ».

b) Janvier 2001 : dans *Famiglia Cristiana*, le dominicain Giordano Muraro, à une lettre qui affirmait que l'Église est inhumaine lorsqu'elle considère illicite le préservatif même quand l'un des époux est séropositif, répond que dans ce cas il est permis d'utiliser le préservatif, à condition de ne l'utiliser que dans les périodes non fertiles.

c) En 2004 est lancée une campagne publicitaire de la marque *Durex* (multinationale leader dans la production des préservatifs) : l'affiche représente l'Afrique, et sur la partie la plus haute du continent apparaît Jean-Paul II, les bras croisés. Le slogan, en gros caractères, déclare : « STOP AIDS, STOP THE VATICAN ». Un peu plus bas, en caractères plus petits, apparaît la phrase : « *Combien de gens doivent mourir avant*

que vous fassiez tomber vos principes, M. le Pape ? ». Remarquons au passage que, probablement sans le vouloir, les publicitaires qui ont conçu cette campagne ont formalisé le problème dans ses termes les plus corrects : ce sont en effet des « *principes* » fondamentaux qui sont en jeu, principes auxquels, en aucun cas, l'Église ne peut renoncer, à moins qu'elle ne choisisse de renoncer à elle-même intégralement.

d) Enfin, le Parlement Européen, au cours de l'année 2004, a vu se manifester en son sein une trentaine d'appels formels contre l'Église catholique (contre 15 dirigés contre la Chine et 5 contre Cuba). Le plus souvent, l'objet de ces motions est précisément la position de l'Église catholique contre le préservatif. En plus des députés de la gauche européenne, on trouve toujours, à l'origine de ces initiatives, les représentants du parti radical, mais cela n'a pas empêché le quotidien de la Conférence Épiscopale Italienne, *Avvenire*, de défendre Emma Bonino, célèbre leader pro avortement, comme candidate possible au rôle de Commissaire de l'ONU).

(fin de la première partie)

Amicus

SEMPER INFIDELES

Vita Pastorale n. 10 / 2004 p.108 : interview de l'archevêque Domenico Sorrentino.

« Le Rosaire... n'est pas une prière à Marie, mais *avec* Marie », affirme Mgr Domenico Sorrentino. Affirmation digne d'un « pasteur protestant », et non d'un archevêque catholique. Luther, en effet, « *dans son livre de prières, conserve l'Ave Maria, mais en expliquant que c'est un salut, et non une invocation* » (*Le protestantisme* par Mgr Piolanti p. 890). La raison ? Le Christ est, dans l'absolu, le seul médiateur ; Marie et les saints n'exercent aucune médiation, pas même secondaire ou subordonnée, entre nous et Dieu ; c'est pourquoi la profession de foi protestante, la *Confessio Augustana* (1530), « *repousse l'invocation des saints, sans excepter Marie* » (*ibidem*, p. 891).

Les théologiens protestants plus récents se placent sur la même ligne. Le calviniste Karl Barth, si cher aux « nouveaux » théologiens, en particulier à Urs von Balthasar, « *est résolument opposé à la médiation mariale* » (*ibidem*, p. 897), et le « moine » calviniste de Taizé Max Thurian, ordonné (Dieu seul sait comment) prêtre catholique quelques années avant sa mort, « *nie l'intercession céleste de Marie et condamne toute prière lui demandant cette intercession* » (*ibidem*, p. 896).

L'Église catholique, au contraire, a prolongé le sillon de la Tradition. Depuis le commencement, les chrétiens ne se limitèrent pas à prier « *avec* Marie », comme nous l'atteste la plus ancienne prière mariale (*Sub tuum præsidium*), remontant à l'époque précédant le Concile de Nicée, et qui a été retrouvée ainsi reproduite sur un papyrus

grec du III^e siècle après J-C : « *Nous nous réfugions sous votre protection, sainte mère de Dieu. Ne vous montrez pas indifférente à nos prières, dans la détresse ; mais délivrez-nous sans cesse de tous les dangers, ô Vierge de gloire et de bénédiction* ».

« *Certainement – explique Léon XIII – le nom et le rôle de parfait conciliateur ne s'appliquent à personne d'autre qu'au Christ. [...] Mais si, comme l'enseigne le docteur angélique, “rien n'interdit... à d'autres de pouvoir se dire médiateurs entre Dieu et les hommes parce qu'ils coopèrent par disposition et par ministère à l'union de l'homme avec Dieu”, assurément une telle gloire s'applique, d'une façon encore plus pleine, à la Vierge sublime. Et en vérité on ne peut imaginer aucune autre créature qui ait accompli ou qui puisse accomplir en quelque façon une œuvre égale à celle de la Vierge, dans la réconciliation du genre humain avec Dieu* » (*Enc. Fidentem*). C'est pourquoi l'Église n'hésite pas à nous faire dire « *à Marie* », et non « *avec Marie* », « *priez pour nous, pauvres pécheurs* » cinquante fois dans un chapelet et cent cinquante fois dans un Rosaire. Mais Mgr Sorrentino, à ce qu'il semble, préfère accorder crédit à Luther et à ses malheureux compagnons d'hérésie plutôt qu'à l'Église catholique, ce qui est le comble pour un prélat qui a été Délégué Pontifical pour le Sanctuaire de Pompéi dédié à la Vierge du Rosaire, puis Secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin !

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPA : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement
Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 288 (478)

Mensuel - Nouvelle Série

Avril 2006

Le numéro 3€

LES PROBLÉMATIQUES MORALES LIÉES À L'EMPLOI DU PRÉSERVATIF

2^e PARTIE

4. SYNTHÈSE DES ARGUMENTS AVANCÉS EN FAVEUR DE L'USAGE DU PRÉSERVATIF CONTRE LE SIDA

Dans la première partie de cet exposé, nous avons tenté de retracer les différentes étapes de la tentative visant à justifier la licéité de l'emploi du préservatif pour lutter contre le Sida. Le noyau dur de toute l'argumentation avancée à ce sujet par les différents hommes d'Église que nous avons cités peut être résumé de la façon suivante :

1) le Sida est un fléau qui frappe surtout les pays pauvres et dépourvus de ressources sanitaires, mais aussi culturelles (où il est donc difficile de mettre en œuvre une action d'éducation à la vie morale); ce fléau a maintenant toutes les caractéristiques d'une pandémie de plus en plus grave;

2) au sein du mariage (mais aussi en dehors de celui-ci, pour ceux qui ne savent pas vivre chastement ou qui ne savent pas demeurer fidèles), si l'un des partenaires a le Sida, il est permis à celui qui ne l'a pas de demander l'utilisation du préservatif pour ne pas contracter la maladie. Dans cette perspective, il s'ensuit que cette initiative est également permise pour le partenaire qui a le Sida et qui le sait;

3) la licéité de l'emploi du préservatif découlerait du fait que le virus du Sida est comparable à un « injuste agresseur », qui attente à la vie de la victime potentielle. Dans ce cas, le commandement « tu ne commettras pas d'impureté » céderait le pas au commandement « tu ne tueras pas ». Autrement dit, il serait juste de sauver sa propre vie, ou celle de son partenaire, en utilisant le préservatif;

4) l'emploi du préservatif dans certaines circonstances devrait donc être considéré comme « un moindre mal », qu'il faudrait préférer au mal plus grand de la perte de la vie;

5) tous les arguments ci-dessus sont soutenus, au moins implicitement, par l'affirmation suivante : l'activité sexuelle est un élément dont il est impossible de se passer pour les conjoints, ou en général pour quiconque a une relation affective stable avec une autre personne. En résumé, c'est une dimension nécessaire, pour ne pas dire obligatoire, de la vie d'une personne.

Nous allons maintenant soumettre ce noyau dur d'arguments à une comparaison avec une théologie correcte du mariage, et avec ce qui a toujours été enseigné sur le préservatif par le Magistère ecclésiastique.

5. PRÉMISSES : LES PRINCIPES D'UNE THÉOLOGIE CORRECTE DU MARIAGE

5.1 Le noyau d'arguments énumérés ci-dessus marquerait, s'il était accepté, une rupture dramatique avec la doctrine catholique traditionnelle sur le mariage. En effet, le mariage est l'un des éléments fondamentaux de la loi naturelle; ce n'est donc pas un lien accidentel dépendant de l'époque et du lieu de l'évolution historique et sociale, sujet par sa nature à une multiplicité de formes et de possibilités, mais il constitue la modalité fondamentale et originelle selon laquelle un homme et une femme s'associent pour donner vie à une famille, donner naissance à des enfants et les éduquer, modalité voulue par Dieu et inscrite dans la nature même de l'homme. Comme tous les principes de la loi naturelle, le mariage aussi, en tant que *societas* naturelle entre un homme et une femme, fondée sur la fidélité et vouée à la procréation, s'impose originellement avec sa structure à tout homme, et non pas seulement aux chrétiens. L'Église catholique, quand elle exerce son Magistère sur ce sujet, ne s'adresse donc pas seulement au peuple des fidèles, mais à tous les hommes.

Un élément essentiel de la loi naturelle

relative au mariage est le refus de tout obstacle positif placé entre l'acte conjugal et la capacité génératrice qui lui est liée, en d'autres termes, le refus de tout instrument ou technique contraceptive, le refus de ce que l'on appelle, en théologie morale, « l'usage onaniste » du mariage. Les époux ne peuvent jamais altérer intentionnellement la structure physique et relationnelle de l'acte conjugal établie par Dieu, ce qui signifie, en termes concrets, qu'ils ne peuvent jamais rendre stérile le rapport par des artifices (et c'est là que se trouve l'immoralité de l'emploi du préservatif). Il s'agit d'une matière grave, car toute transgression blesse frontalement l'ordre naturel voulu par Dieu lui-même dans cette matière grave qu'est la transmission de la vie.

L'acte conjugal est donc rendu honnête par l'ouverture matérielle à la possibilité d'une nouvelle vie, et par une *mens* des époux orientée consciemment vers au moins l'une des fins du mariage : soit la fin primaire (valeur procréative), soit au moins la fin secondaire (valeur unitive). La fin de l'acte, en effet, ne peut jamais être, même dans le mariage, la recherche pure et simple du plaisir, détachée des fins auxquelles Dieu a voulu le lier par nature (la procréation et l'accroissement de l'amour entre époux). Ceci revient à dire que la vision chrétienne du mariage est remplie, du moins implicitement, de la primauté de l'amour de Dieu et du conjoint sur toute recherche égoïste du plaisir ou du bien-être personnel.

5.2 Le deuxième ensemble de notions que nous devons rappeler, sans lesquelles il serait impossible de comprendre l'analyse qui va suivre, est le suivant : la concupiscence de la chair n'est pas une dimension originellement propre à la nature humaine, mais une blessure causée par la chute d'Adam et héritée par tout homme avec le péché originel. Le désordre de l'instinct sexuel a donc le caractère pénal, le

caractère de punition du péché, et il demeure chez le baptisé pour lui permettre de mériter le salut en luttant contre les tendances désordonnées qui l'habitent. Le mariage, par conséquent, a donc aussi un caractère *médicinal*, un caractère de *rimedium concupiscentiae*, comme nous l'avons déjà dit : dans le mariage, l'instinct sexuel retrouve sa fonction de moyen ordonné à une fin.

Le mariage, en outre, n'est pas une réalité eschatologique, c'est-à-dire qu'il n'aura pas de part dans le Royaume des cieux, car selon les paroles mêmes du Sauveur, « *à la résurrection, on ne prendra plus ni femme ni mari, on sera comme des anges dans le ciel* » (*Mt. 22, 30*). Bien que sanctifié et transfiguré par la lumière de la foi, bien que rendu lumineux par le rôle de procréateurs que jouent les époux, le mariage n'est pas une réalité dernière. C'est dans ce cadre que prennent un sens les passages du Nouveau Testament qui invitent à plusieurs reprises à renoncer au mariage « *propter Regnum cœlorum* », en vue du Royaume des cieux, comme *Mt. 23, 30* et *19, 12*, ou *Cor. 7, 8*. C'est aussi de ce cadre que dérive l'affirmation constante par l'Église de la supériorité de l'état de virginité sur le mariage, une vie sexuelle active n'étant pas nécessaire à l'achèvement de la maturation affective et spirituelle de l'homme. Et d'ailleurs, comment expliquer, si ce n'est à l'intérieur de ce cadre conceptuel, la virginité de la Mère de Dieu, modèle parfait de vie à l'imitation du Christ ? Comment expliquer l'état de parfait célibat du Christ lui-même ? Comment expliquer, enfin, l'association si fréquente de la sainteté et du célibat, association si étroite et constante qu'il nous est presque impossible de penser à un saint qui ne vit pas, ou du moins n'aspire pas à vivre dans un état de parfaite chasteté et de totale consécration de son corps et de son âme à Dieu ?

La sexualité (comprise comme activité sexuelle mise en œuvre à travers l'accomplissement de l'acte conjugal) n'est donc pas, pour la doctrine catholique constante, une dimension fondamentale du sujet humain, et elle n'est en aucune façon l'une des ses dimensions constitutives. Autrement, il nous faudrait en arriver à la conclusion absurde que tous les célibataires et toutes les personnes seules, les veufs et les veuves, les détenus, les personnes âgées, les handicapés, les personnes qui pour des raisons médicales ont perdu les fonctionnalités liées à la sexualité, tous les consacrés qui ont fait voeu de chasteté, la Vierge Marie, Jésus-Christ lui-même en tant qu'homme, n'ont pas atteint la plénitude de leur réalisation humaine car ils ont renoncé, ou ont dû renoncer à une dimension ontologiquement constitutive de la personne humaine !

Le mariage est nécessaire pour l'espèce humaine, mais il est facultatif pour les individus, précisément parce qu'il n'est pas un moyen nécessaire à la perfection individuelle.

5.3 Puisque les relations sexuelles ne sont permises, selon la morale chrétienne, qu'au sein du mariage, il s'ensuit qu'elles sont totalement illicites en dehors du mariage.

Cette interdiction a été posée par Dieu lui-même, ce qui signifie que tout homme en possession de toutes ses facultés morales, psychologiques et rationnelles est capable de la respecter, puisque Dieu ne commande jamais l'impossible (ce serait contraire à la parfaite justice de Dieu et à sa miséricorde infinie). Cette possibilité de se maintenir dans un état de parfaite continence et chasteté vient aussi de la primauté, chez l'homme, de la volonté et de la raison, de son être caractérisé métaphysiquement par la liberté comme prérogative essentielle.

Naturellement, l'Église enseigne que la continence n'est pas facile, étant donné l'inclination de l'homme déchu au mal et au désordre moral. En réalité, il est très difficile de pratiquer la continence sans le baptême, et en général sans l'aide de tous les moyens de la grâce (sacrements et prière). En somme, la vie de la grâce, qui n'est possible qu'au sein de l'Église catholique, est nécessaire si l'on veut avoir des espoirs concrets de victoire dans la bataille spirituelle contre les concupiscences. Mais la victoire est possible, et elle est même possible pour tous. Si le contraire était vrai, cela reviendrait à dire que l'homme n'est pas libre (en effet un homme libre est avant tout un homme libre face aux passions et aux désirs qui sont présents en lui) et à accepter la conception hérétique des protestants sur l'invincibilité des concupiscences et donc sur l'impossibilité de la sainteté.

5.4 Lorsque surviennent de sérieux et graves motifs pour un espacement des naissances ou pour leur suspension temporaire ou permanente, l'Église admet que les époux, s'ils sont tous deux consentants, s'abstiennent d'avoir des rapports sexuels aussi longtemps que subsistent ces motifs graves et sérieux, à condition que les époux aient le désir de s'ouvrir de nouveau le plus tôt possible aux nouvelles vies que Dieu voudrait leur donner. Dans ce type de cas, si l'abstinence est trop difficile pour les époux, ou pour l'un d'eux, il est permis d'accomplir l'acte conjugal dans les périodes où la femme est naturellement inféconde, et de s'en abstenir les jours où l'on suppose que l'apparition d'une nouvelle vie est possible. Ces « *méthodes naturelles* » trouvent la source de leur légitimité morale dans le fait qu'elles n'altèrent rien de la structure naturelle de l'acte conjugal, et que c'est Dieu lui-même qui a voulu qu'il y ait chez la femme un cycle de périodes fécondes et de périodes infécondes.

Naturellement, en l'absence de « motifs graves et sérieux », le recours aux méthodes naturelles est gravement illicite, et il peut à bon droit être assimilé à n'importe quelle autre forme de contraception. En effet, ces méthodes ne sont pas autre chose qu'un *instrument*, et la bonté de leur utilisation ne peut que venir de l'intention morale sur laquelle on se fonde pour y recourir. Si on les utilise de façon injustifiée, par exemple pour éviter de nouvelles naissances pour des raisons futiles ou légères, on pèche gravement. C'est pourquoi il faut considérer comme opportune l'autorisation formelle du confesseur pour l'utilisation de ces méthodes¹.

Il faut noter que le Magistère ecclésiastique

a toujours enseigné que dans le cas où les époux doivent renoncer de façon définitive à de nouvelles naissances (par exemple si l'on a la certitude médicale que la grossesse entraînerait la mort de la mère), dans le doute sur la fiabilité des méthodes naturelles, les époux, même s'ils sont jeunes, doivent choisir de demeurer dans une chasteté parfaite.

5.5 Le magistère catholique sur le mariage, magistère haut et rigoureux (mais seulement en apparence) n'est compréhensible que si l'on se fonde sur le principe selon lequel la sainteté est une obligation pour tous les fidèles.

6. IMPOSSIBILITÉ DE RECOURIR À LA CATÉGORIE MORALE DU « MOINDRE MAL »

6.1 Nombreux sont ceux qui, dans les interventions que nous avons citées et analysées sur le sujet que nous traitons ici, ont cherché à recourir à l'argument du moindre mal : si l'on a le choix entre « *tu ne tueras pas* » et « *tu ne commettras pas d'impureté* » (c'est-à-dire utiliser le préservatif), il faut choisir le moindre mal, en préservant sa propre vie ou celle de l'autre. Outre le fait que l'on ne peut établir aucune hiérarchie morale ou spirituelle entre ces deux commandements, en fonction de laquelle la violation de l'un serait moins grave que la violation de l'autre, l'argument du moindre mal n'est pas applicable au cas qui nous intéresse. Voyons pourquoi.

La doctrine du « moindre mal » (dite aussi doctrine du « double effet ») a été approfondie par les théologiens en relation à ces cas difficiles dans lesquels le sujet ne peut éviter, même s'il le voulait, une conséquence mauvaise de sa décision. Un exemple classique est celui d'une femme enceinte, atteinte d'une grave maladie, qui, si elle se soigne pour pouvoir guérir et rester en vie, risque de faire du mal au foetus ou même de le tuer ; mais qui, si elle ne se soigne pas pour préserver le foetus, mourra presque certainement et laissera d'autres enfants orphelins et son mari veuf. Quelle que soit sa décision, elle ne peut éviter le mal qui en sera la conséquence. C'est face à des cas comme celui-ci qu'est appliquée par les théologiens moralistes le principe du choix du « moindre mal ». Mais il y a des conditions précises de licéité qui doivent guider le discernement, conditions que l'on peut résumer ainsi :

1) « *la première condition est que l'acte que l'on accomplit – en soi et dans ses circonstances – soit bon ou indifférent ; si ce que l'on fait est mauvais, l'action est obligatoirement mauvaise ; le mal ne doit être que le résultat de ce que l'on fait* »².

Il s'ensuit que l'emploi du préservatif

1. Notons ici la situation très grave qui existe aujourd'hui dans le monde catholique : un nombre énorme de fidèles mariés pensent en effet que pour être de bons chrétiens, il suffit d'éviter la pilule ou le préservatif et recourir aux « méthodes naturelles », et ces choses sont souvent enseignées par les prêtres eux-mêmes aux fiancés dans les cours de préparation au mariage.

2. G. B. GUZZETTI, *Morale générale*, éd. ELLE DI CI, Turin, 1990, p. 185.

n'entre pas dans le cas du « moindre mal » ; en effet, l'acte que l'on accomplit est mauvais en soi (puisque il n'est jamais permis d'utiliser un instrument contraceptif), et il n'est pas, ni ne peut être, bon ou indifférent. Entre deux maux, il n'est pas permis de choisir le moindre s'il s'agit de deux maux moraux, c'est-à-dire de deux actes qui sont en eux-mêmes une violation de la Loi divine.

2) « la seconde condition est que la conséquence bonne ne soit pas obtenue à travers la conséquence mauvaise ; en d'autres termes, il faut que la conséquence mauvaise ne soit pas le moyen à travers lequel on obtient la conséquence bonne : dans ce cas, la conséquence mauvaise serait voulue – même comme simple moyen – et étant voulue, elle rend l'acte mauvais ; la conséquence mauvaise doit n'être que le résultat du choix du bien ; elle ne doit pas être l'objet de la volonté »³.

Cette seconde condition, elle non plus, n'est pas respectée par l'emploi du préservatif : en effet l'emploi du préservatif (acte certainement mauvais puisqu'acte contre nature) est voulu comme moyen pour atteindre la fin de la protection contre le Sida. Nous sommes donc précisément dans le cas d'un moyen mauvais en soi voulu en vue d'une fin bonne. Mais l'homme ne peut jamais se poser comme objet positif de sa volonté du mal, même pour la fin la meilleure : la fin ne justifie pas le moyen, si celui-ci n'est pas licite en lui-même.

6.2 Mais il y a encore une autre chose qu'il est nécessaire de comprendre : *le principe du « moindre mal » trouve sa justification dernière dans le fait que, dans les cas où il peut être appliqué, le sujet n'est pas libre de choisir tout le bien, en évitant tout le mal. Au contraire, le choix d'une chose bonne en soi (dans le cas de la mère malade : se soigner pour guérir ou, à l'inverse, ne pas se soigner pour préserver la vie de l'enfant) ne peut être séparé d'un mal, et ce indépendamment de la volonté de la personne qui fait ce choix.*

Dans de tels cas, le sujet n'étant plus libre (puisque la conséquence mauvaise, non voulue positivement, suit nécessairement le choix d'un bien), on n'est plus dans le domaine de l'acte moral et donc de la responsabilité.

Dans le cas de deux époux, dont l'un serait atteint du Sida, le choix d'utiliser le préservatif pour éviter la contagion ne respecte pas le principe ci-dessus puisque les deux époux ne sont pas obligés d'accomplir l'acte conjugal, mais qu'ils sont au contraire libres de s'en abstenir. Donc le choix moral n'est pas d'accomplir l'acte conjugal avec ou sans préservatif, mais d'accomplir l'acte conjugal ou de ne pas l'accomplir. Puisqu'il est possible de ne pas l'accomplir, l'utilisation du préservatif ne peut pas être considérée comme un « moindre mal ».

Si l'on objecte que les époux ne sont pas libres de ne pas accomplir l'acte conjugal, on retombe dans une grave erreur déjà dénoncée : on nie le fait que l'homme soit libre, et donc

qu'il soit un sujet spirituel. Si tel est vraiment le présupposé irréfutable des théologiens qui plaident pour l'utilisation du préservatif, en l'absence d'un sujet libre la question perd toute signification, puisque l'on est en train de nier la possibilité d'une action responsable et, en dernière instance, on nie l'humanité même de l'homme.

L'homme, au contraire, est un sujet libre, la pulsion sexuelle peut toujours être assujettie à la volonté et à la raison, même si c'est parfois avec fatigue et souffrance (et avec l'aide de la grâce). C'est pourquoi l'Église est dans son plein droit (et fait son devoir) lorsqu'elle demande aux époux la continence complète dans le cas de maladies comme le Sida ou dans d'autres cas semblables, dans lesquels l'accomplissement de l'acte conjugal est accompagné de la certitude de contracter une grave pathologie.

7. LE MAGISTÈRE CONSTANT DE L'ÉGLISE

Le préservatif a toujours été condamné par la théologie morale dans la mesure où son utilisation fait partie des formes de rapport définissables comme « usage onaniste du mariage », c'est-à-dire un usage dans lequel l'un des époux, ou les deux, cherchent à rendre le rapport stérile, avec ou sans recours à des instruments mécaniques (comme le préservatif) ou à des substances chimiques (comme la pilule).

Comme nous l'avons déjà dit, l'usage onaniste du mariage est un péché contre nature parce qu'il viole non seulement la loi morale divine positive, mais aussi et surtout la nature même de l'acte conjugal tel que Dieu l'a voulu, et la finalité procréative qui lui est intrinsèquement liée. L'interdiction de toute pratique contraceptive est donc, comme tout principe de la loi naturelle, un *absolu moral*, qu'il n'est permis de violer intentionnellement pour aucune raison, même la plus grave. Si l'on viole cette règle avec pleine adverteance, la matière du péché n'est jamais légère.

On ne peut pas oublier non plus de faire remarquer que si, par une supposition absurde, l'Église admettait la licéité du préservatif, autrement dit si elle admettait qu'il est permis au fidèle de violer la loi naturelle sur un point fondamental, cela reviendrait à admettre, au moins implicitement, que l'on peut violer n'importe quel autre point de la loi naturelle ; ce qui équivaut en pratique ànier l'idée même de loi naturelle en tant que telle. Étant donné la contradiction frontale avec tout le Magistère précédent, et en fonction du degré de l'autorité engagée par le Magistère sur ce point, on verrait alors se manifester une nouvelle tension, liée aux problèmes qui ne peuvent pas ne pas émerger lorsque le Magistère se place dans un rapport de contradiction avec tous les enseignements passés de l'Église sur ce thème.

La tradition magistérielle de l'Église a toujours nié avec constance et fermeté la licéité de l'usage onaniste du mariage. Nous proposons une énumération partielle des passages dans lesquels nous trouvons cette condamnation (nous omettons l'Écriture

Sainte et les innombrables passages de la Patristique et de la Scolastique, et nous nous limitons particulièrement au Magistère développé parallèlement à la diffusion des premiers instruments contraceptifs modernes).

7.0 Le Catéchisme du Concile de Trente.

Synthèse exemplaire de toute la Tradition ecclésiale sur le sujet qui fait l'objet de notre réflexion, le Catéchisme du Concile de Trente, dans la section consacrée au sacrement de mariage, affirme :

« Du reste, [la procréation des enfants] fut le seul motif pour lequel Dieu institua le mariage au commencement. On comprend donc combien est monstrueux le délit de ces époux qui, par des découvertes médicales, empêchent la conception ou provoquent l'avortement : cela équivaut à l'action infâme des homicides » (Catéchisme du Concile de Trente).

Suivent dans l'ordre :

7.1 Réponse de la Sacrée Pénitencerie du 23 avril 1822 (Denz. 2715).

7.2 Réponse de la Sacrée Pénitencerie du 8 juin 1842 (Denz. 2758-2760).

7.3 Décret du Saint Office, 21 mai 1851 (Denz. 2791-2793).

7.4 Réponse du Saint Office, 6 avril 1853 (Denz. 2795).

7.5 Réponse de la Sacrée Pénitencerie, 10 mars 1886 (Denz. 3185-3187).

7.6 Réponse de la Sacrée Pénitencerie, 3 avril 1916 (Denz. 3634).

7.7 Réponse de la Sacrée Pénitencerie, 3 juin 1916 (Denz. 3638-3640).

7.8 Décret du Saint Office, 24 juillet 1929 (Denz. 3684).

7.9 Décret du Saint Office, 2 avril 1955 (Denz. 3917 a) (contre l'emploi d'un instrument contraceptif parfaitement analogue au préservatif).

7.10 Pie XII, Discours aux participants au Congrès de l'Union catholique italienne des sages-femmes (AAS 43, 1951, 843).

7.11 Pie XII, Discours au VII^e Congrès de la Société internationale d'Hématologie (AAS 50, 1958, 743 s.).

8.0 Parmi les actes déterminants du Magistère, parfaitement cohérents avec l'Écriture Sainte et avec la Tradition de l'Église, se détache le Décret du Saint Office du 6 avril 1853, qui mérite d'être cité intégralement.

Questions :

L'usage imparfait du mariage, onaniste ou condomistique (c'est-à-dire recourant à l'infâme instrument vulgairement appelé « condom ») est-il licite ?

Dans un rapport avec condom, l'épouse consciente peut-elle s'offrir de façon passive ?

Réponses (décrétées le 6, publiées le 19 avril 1853) :

Al.1. Non, car il est intrinsèquement mauvais.

Al. 2. Non, car elle ferait un acte intrinsèquement illicite.

8.1 Pie XI, encyclique « Casti Connubii »,

3. Op. cit., p. 185.

31 décembre 1930 (Denz. 3700-3724).

« Mais aucune raison assurément, si grave soit-elle, ne peut faire que ce qui est intrinsèquement contre nature devienne conforme à la nature et honnête. Puisque l'acte du mariage est, par sa nature même, destiné à la génération des enfants, ceux qui, en l'accomplissant, s'appliquent délibérément à lui enlever sa force et son efficacité, agissent contre la nature ; ils font une chose honteuse et intrinsèquement déshonnête [...] Tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé, par l'artifice des hommes, de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle, et ceux qui auront commis quelque chose de pareil se sont souillés d'une faute grave. [...] Aucune difficulté extérieure ne saurait surgir qui puisse entraîner une dérogation à l'obligation créée par les commandements de Dieu qui interdisent les actes intrinsèquement mauvais par leur nature même. »

8.2 De la production théologique, nous citons quelques passages particulièrement intéressants parce qu'ils s'adaptent parfaitement au cas de deux époux dont l'un serait malade du Sida.

Dans le *Compendium de théologie morale* de Eriberto Jone O.F.M. Cap., on peut lire : « **Lorsqu'à l'acte conjugal est lié un danger immédiat de mort, le rapport est interdit sous peine de péché mortel.** S'il en résulte un grave dommage ou un danger non immédiat de mort, un motif grave est nécessaire pour sa licéité, par exemple, spécialement en cas de maladie durable de l'un des époux, que l'autre époux ne viole pas la fidélité conjugale, ou que la paix du foyer soit garantie. En cas de maladies vénériennes, on peut tolérer pour un motif grave que l'époux malade demande à son conjoint le dû conjugal, mais après l'avoir averti de sa maladie ; si l'autre époux veut accomplir ce sacrifice, il le peut mais n'y est pas tenu. Mais en général, il est à déconseiller qu'un époux atteint de semblables maux accomplisse l'acte conjugal »⁴.

Si l'on applique les principes ci-dessus au cas du Sida, il est clair que l'acte conjugal comporte un danger de mort important pour l'époux en bonne santé, et qu'il est donc illicite.

8.3 La même notion est affirmée dans un autre traité de théologie morale, avec une allusion intéressante au cas où l'un des deux époux est atteint de syphilis, très grave maladie dégénérative, susceptible d'aboutir à la mort, parfois en plusieurs années :

« Est illicita copula, si constat (quod raro fit) ex ea proximum mortis periculum alterutri coniugi imminere. Non enim coniuges propriæ vel coniugis vitae dominium habent [...] Coniugi laboranti syphilide coitu abstinendum esse sub gravi, recentiores plurimi docent, quorum sententia omnino sequenda videtur (cfr. Capellmann, Medicina Pastorlais, p. 158). Attamen Génicot-Salmans (II, n. 544) putant copulam non absolute

prohiberi iis, quibus vere gravis sit cœundi ratio, nempe coniuge præmonito morbi et periculi »⁵.

Comme on le voit, dans ce cas non plus, il n'est pas question d'introduire d'étranges solutions intermédiaires, mais les époux sont clairement placés face à une alternative nette : soit l'abstinence complète des rapports, la continence parfaite (au moins tant que dure le risque de contagion), soit l'accomplissement de l'acte conjugal après avoir informé le conjoint en bonne santé de l'existence de la maladie, et uniquement si l'époux sain a l'intention d'accomplir librement ce sacrifice envers son conjoint malade. Ces traités de théologie reflètent fidèlement les actes du Magistère. Il faut d'ailleurs rappeler que, alors que le Magistère se prononce dans le sens que nous avons indiqué, le préservatif est déjà connu et utilisé en Europe (où il se répand à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle).

8.4 Encyclique *Mater et Magistra* (15 mai 1961, Denz. 3953)

En revenant au domaine magistériel, nous lisons dans l'encyclique *Mater et Magistra* de Jean XXIII cette solennelle affirmation : « *Il Nous faut proclamer solennellement que la vie humaine doit être transmise par la famille fondée sur le mariage, un et indissoluble, élevé pour les chrétiens à la dignité de sacrement. La transmission de la vie humaine est confiée par la nature à un acte personnel et conscient, et comme tel soumis aux lois très sages de Dieu, lois inviolables et immuables, que tous doivent reconnaître et observer* ».

8.5 *Humanæ Vitæ* (25 juillet 1968, Denz. 4475-4476)

Au cas où les passages que nous avons cités jusqu'à présent ne suffiraient pas, nous pouvons également nous référer à l'encyclique de Paul VI, *Humanæ Vitæ*, dont la clarté sur le sujet qui nous intéresse est incontournable : « *Mais l'Église, rappelant les hommes à l'observation de la loi naturelle, interprétée par sa constante doctrine, enseigne que tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie. [...] Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation* ».

Il faut remarquer qu'à l'époque où Paul VI écrivait ces paroles, non seulement les préservatifs étaient devenus des instruments

contraceptifs largement connus et utilisés, mais on voyait persister de nombreuses maladies sexuellement transmissibles, comme la syphilis, surtout dans les pays les plus pauvres, et ces maladies constituent une analogie parfaite avec le cas du Sida.

8.6 Synthèse

Nous tirons notre synthèse de la doctrine catholique sur ce sujet de la **Catéchèse catholique du mariage** du P. N. Barbara.

« 119. Pour aider à comprendre la gravité de l'onanisme, ne peut-on pas situer ce péché parmi d'autres crimes que le sens commun réprouve encore ?

Saint Thomas d'Aquin, dont la doctrine fait autorité dans l'Église, donne à ce sujet l'enseignement suivant : "(l'onanisme) est opposé au bien de la nature, c'est-à-dire à la conservation de l'espèce; c'est pourquoi, après le péché d'homicide, qui détruit la nature humaine déjà en acte, celui qui empêche la génération de la nature humaine, nous paraît tenir la seconde place" (Summa contra Gentiles 1 ; III chap. 122).

Pour saint Thomas, ce péché déshonore tellement son auteur qu'il le situe immédiatement après les assassins. En effet, l'onanisme est incomparablement plus infamant que la simple fornication et l'adultère. Sans doute sont-ce là des péchés graves qui déshonorent ceux qui les commettent, du moins ces péchés respectent-ils le plan de Dieu sur l'œuvre de chair. Aussi, une fille-mère qui s'est souillée simplement d'une faute grave de fornication ou d'adultère, mais qui a accepté l'enfant et l'a gardé pour le mener à terme et pour l'élever a, sans aucun doute, commis un péché qui la déshonore, mais qui la déshonore moins que le péché commis par l'épouse complice d'onanisme. Le séducteur qui abandonne la fille-mère et son enfant se rend coupable d'une infamie très grave, c'est évident, infamie qui le déshonore, du moins n'a-t-il pas empêché la vie de naître. Tandis que l'onanisme qui détruit complètement le plan de Dieu dans l'œuvre de chair, qui empêche un être humain de venir à l'existence et le prive du plus grand bien qui soit : la vie, déshonore tellement ceux qui s'y adonnent qu'il rend les époux onanistes, devant Dieu, c'est-à-dire en réalité, beaucoup plus abjects que les menteurs, les grands voleurs, les fornicateurs et sous un certain rapport les adultères eux-mêmes. L'épouse onaniste commet un péché plus honteux que celui de la fille-mère ; l'époux onaniste commet un péché plus vil que celui du lâche séducteur.

Parlant de la volupté cruelle de ces époux onanistes, qui veulent que l'enfant meure avant de vivre, saint Augustin dit qu'ils ne méritent pas le nom d'époux ; et il ajoute "si dès le début, ils ont été tels, ce n'est pas pour se marier qu'ils se sont unis, mais bien plutôt pour se livrer à la fornication ; s'ils ne sont pas tels tous deux, j'ose dire : ou celle-là est d'une certaine manière la prostituée de son mari, ou celui-ci est l'adultère de sa femme" (De nupt. et concupisc. Chap. XV, cité par Pie XI dans Casti Connubii).

120. Lorsque la médecine interdit

4. ERIBERTO JONE, *Compendium de théologie morale*, Marietti, Turin, 1949, p. 713.

5. A. PISCETTA S.S.A. GENNARO S.S. , *Elementorum Theologie Moralis Summarium*, Società Editrice Internazionale, Turin, 1933, p. 737 : « L'acte conjugal est interdit s'il en résulte (ce qui arrive rarement) pour l'autre époux un danger immédiat de mort. Les époux, en effet, ne sont pas maîtres de leur vie, ou de la vie de l'autre [...] L'époux atteint de syphilis doit s'abstenir de l'acte conjugal sous peine de péché mortel, enseignant de très nombreux [moralistes] plus récents, dont l'avis semble devoir être suivi en toutes choses (cf. CAPPELMANN *Médecine pastorale* p. 158). Toutefois GÉNICOT-SALMANS (II n. 544) considèrent que l'acte conjugal n'est pas absolument interdit à ceux qui ont une raison vraiment grave de l'accomplir, l'époux étant naturellement averti de la maladie et du danger.

absolument une nouvelle maternité, les époux, surtout s'ils sont encore jeunes, ont-ils le droit d'user du mariage en "prenant des précautions" pour ne plus avoir d'enfant?

Prendre des précautions, tricher, c'est pratiquer l'onanisme. Dans la question précédente, nous avons vu, à la lumière de l'enseignement infaillible de l'Église, que cette pratique est une chose honteuse et intrinsèquement déshonnête. Et nous savons aussi qu'aucune indication, aucune nécessité – même pas la jeunesse des époux – ne peut faire d'un acte intrinsèquement immoral, un acte moral et licite. Si donc la médecine interdit absolument toute maternité, les époux, même jeunes, doivent savoir qu'il ne reste que deux solutions à leur cas : ou bien la continence périodique, ou bien, si celle-ci ne se révèle pas assez sûre pour eux, l'abstention de toute activité complète de la faculté naturelle, c'est-à-dire la continence absolue.

121. Nul n'est tenu à l'impossible; or, on objecte fréquemment que la continence prolongée est une impossibilité pour les époux. Dans ce cas, Dieu peut-il vraiment la leur demander ?

Malgré son semblant de vérité, cette objection est fausse.

Sans doute, il est vrai que nul n'est tenu à l'impossible; mais il n'est pas vrai que la continence prolongée soit impossible aux époux, même jeunes. Car, nous enseigne le Pape : Dieu n'oblige pas à l'impossible. Or, Dieu oblige les conjoints à la continence, si leur union ne peut être accomplie selon les règles de la nature. Donc, en ce cas, la continence est possible. Et saint Augustin nous en donne l'explication : "Quand Dieu commande quoi que ce soit, il exhorte, et à faire ce que tu peux et à demander ce que tu ne peux pas, et il t'aide afin que tu puisses le faire".

Du reste, les faits sont là pour confirmer l'enseignement de l'Église. Durant les deux dernières guerres mondiales, que de conjoints jeunes ont été séparés pendant de très longues années. Sans doute, il y en eut malheureusement beaucoup d'infidèles, mais, ne l'oubliions jamais, ils furent incomparablement plus nombreux ceux qui, avec la grâce de Dieu, pratiquèrent la continence parfaite et gardèrent fidélité à leur conjoint. Aussi le Pape [...] a pu dire : "C'est faire tort aux hommes et aux femmes de notre temps que de les estimer incapables d'un hérosme continu. Aujourd'hui, pour de nombreux motifs – peut-être sous la

contrainte de la dure nécessité ou souvent aussi au service de l'injustice – l'héroïsme s'exerce à un degré et avec une extension que les temps passés n'auraient pas crus possibles".

9. Les conséquences d'éventuelles concessions sur l'usage du préservatif

On ne peut manquer de remarquer que, si les hommes d'Église venaient malheureusement à céder à la pression des média et de la foule, aux pressions des non croyants, et s'ils permettaient, fût-ce sous condition et en se référant à la pathologie du Sida, d'utiliser le préservatif, cela entraînerait, au-delà de la question de l'inadmissibilité doctrinale de cette concession, de nombreuses conséquences funestes :

l'Église apparaîtrait aux fidèles en contradiction avec tout son Magistère précédent, qui est sur ce point, nous l'avons vu, absolument constant (et il ne peut pas en être autrement). Cela générera chez les fidèles une tension supplémentaire, et cela plaiderait, pour les non croyants, contre la thèse de la sainteté, de l'indéfectibilité et de l'inaffibilité de l'Église catholique en matière de doctrine et de morale.

Une conséquence du point précédent serait la légitimation du doute au sujet de tout l'enseignement de l'Église, et non pas seulement dans le domaine moral. Non seulement l'Église ne serait pas bien considérée en raison de cette concession, mais tous, mauvais catholiques et infidèles, commenceront à demander des concessions encore plus graves dans tous les domaines, surtout sur le terrain de la loi naturelle en ce qui concerne l'homosexualité, la contraception sous toutes ses formes, le divorce, etc. Et en effet, si la loi naturelle peut être violée sur un point, pourquoi ne pas la violer sur chacun de ses aspects ? La demande serait en un certain sens légitimée, car soit la loi naturelle s'applique intégralement, soit elle tombe intégralement.

La concession qui serait par malheur appliquée avec mille limitations et distinguos (seulement quand il n'est pas possible d'éduquer..., seulement dans le cas du Sida..., seulement pour ceux qui ne peuvent pas observer la continence... etc.) serait immédiatement et habilement déformée par la grande presse et par les ennemis du Christ (qui sont ceux qui, en général, contrôlent la grande presse), ainsi que par les simples fidèles, qui sont déjà dans un état de désobéissance grave en matière de morale sexuelle et conjugale par rapport au Magistère de l'Église (ce dont témoigne le succès des précédents

référendums sur l'avortement et le divorce). On ferait ainsi passer l'idée que l'Église admet l'usage du préservatif et, par conséquent, tout distinguo ou toute tentative de freiner la catastrophe seraient vains. Autrement dit, il arriverait, mais avec des effets encore plus graves, ce qui est arrivé après la publication de l'encyclique *Humanæ Vitæ*, qui fut lue par chaque épiscopat d'une façon différente, et par tous en direction de larges concessions qui n'étaient pas justifiées par le texte en tant que tel. En somme, même l'ombre d'une ouverture doit nous faire craindre le déplacement de la question sur un « terrain glissant » dévastateur.

En cédant sur l'usage du préservatif, les hommes d'Église céderaient précisément sur un point sur lequel l'Église est aujourd'hui soumise quotidiennement à une pression venant des forces mondialistes et antichrétiennes, qui la détestent et voudraient la voir détruite. Au sujet du Sida, justement, le journal australien *Sidney Australian* est allé jusqu'à pronostiquer un procès à l'Église et au Pape pour « crimes contre l'humanité ». Cette concession serait peut-être la plus grande trahison perpétrée contre l'Église dans sa nature d'Église militante, vouée à une fidélité sans faille au Christ, même et surtout quand le monde ne la comprend pas et la hait.

UNE PRÉTENTION PUÉRILE

On ne peut pas, en conclusion, ne peut pas remarquer que ceux qui contestent la doctrine de l'Église sur le thème de la contraception sont souvent, outre les forces mondialistes et antichrétiennes dont nous venons de parler, des personnes et des intellectuels non croyants, ainsi que les sectes protestantes (laxistes depuis toujours, on le sait, au sujet de la morale, et dépourvues d'une véritable autorité magistérielle), ou des personnages qui se réfèrent à des doctrines communistes, socialistes, libérales, etc., et qui refusent l'Église catholique dans tous ses aspects. Or les critiques adressées par ces derniers à l'Église pour ses « fermetures » en matière de contraception sont puériles, puisqu'elles viennent de personnes qui, de toute façon, ne reconnaissent pas l'Église et n'en font pas partie. En effet, quel sens peut bien avoir une critique adressée à l'Église catholique sur sa doctrine morale par des non catholiques, ou même par des athées, puisqu'ils ne suivent pas sa doctrine et refusent de faire partie de l'Église et de se soumettre à son autorité ?

Amicus

ISLAM ET FOI RÉVÉLÉE

UN ABÎME INFRANCHISSABLE

Le déroulement quotidien de l'histoire présente nous invite à préciser sans équivoque le choix fondamental sur lequel chrétiens et musulmans seront jugés au terme de leur terrestre séjour, à savoir la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D'emblée nous nous trouvons là en présence de l'infranchissable abîme qui sépare l'Islam de

la Foi Chrétienne ; et ce gouffre, il n'appartient à aucune volonté œcuménique, si bien intentionnée soit-elle, de l'effacer ou de la combler.

Deux « révélations » s'affrontent ici et avec une telle opposition sur l'essentiel, qu'il faut nécessairement que l'une soit totalement vraie et l'autre totalement erronée.

INCOHÉRENCE OU IMPOSTURE ?

Laissons donc les considérations de moindre

importance pour rappeler que seule une Révélation issue de Dieu a le droit de parler de Dieu avec autorité et certitude. Or, dans l'antagonisme précité, que voyons-nous précisément ? En Jésus-Christ tout est divin : sa naissance, sa vie, sa doctrine, sa mort, sa résurrection, son ascension, son assistance permanente à l'Église. Ses apôtres et évangélistes l'ont affirmé avec force : nul ne peut connaître et aimer Dieu que par son Fils issu de

Lui et « l'objet de toutes ses complaisances ».

À l'inverse, tout est humain, très humain, trop humain dans la personne des fondateurs de l'Islam et du principal d'entre eux. On retrouve en eux bien des traits de l'hérétique [Luther] qui surviendra dans l'Église au XVI^e siècle : vertige de l'esprit et des sens, volonté de puissance et absence de scrupules dans l'action, bref même emprise initiale du péché faussant dès l'origine l'aventure spirituelle engagée.

Parce que Dieu est l'infinie Sainteté, sa Révélation ne supporte pas d'alliage avec le péché. Dans ces conditions, considérer Mahomet et Luther comme des prophètes ou des réformateurs valables relève de l'incohérence totale sinon de l'imposture. Faute d'exemples sanctifiants qu'ils sont bien incapables de donner, de tels hommes ne réussissent à imposer leurs doctrines imaginaires que par une pression permanente, jouant avec la complicité du désir trouble par lequel chacun de nous s'efforce de se ménager une vie où les agréments de la terre et le désir du ciel pourraient être conciliés sans trop de peine.

LE CIEL FERMÉ

Revenons au péché propre de l'Islam.

Celui qui soutient, à l'encontre de la vie et des miracles de Jésus-Christ, que le Fils n'est pas Dieu, commet la plus grande offense qui soit vis-à-vis de Dieu, consubstantiel à son Envoyé parmi nous; celui qui pousse les hommes à professer cette négation commet envers eux la plus grande offense, les privant ainsi de la seule voie d'accès à la vie éternelle. Car enfin, la grâce rédemptrice n'existe pas dans l'Islam puisque Dieu ne descend pas vers nous; l'accès à la sainteté y est impossible et l'homme demeure dans son malheur originel. Au-delà de sa mort, la présence de Dieu lui sera inaccessible et le « Prophète » en est réduit à imaginer un Paradis élyséen sur le modèle des jouissances terrestres. Dans un tel climat de ténèbres spirituelles, comment les cinq piliers de l'Islam – profession de foi, prière, aumône, jeûne et pèlerinage – pourraient-ils être agréables à Dieu ?

La connaissance de Dieu étant pervertie dès le départ et le ciel fermé, il n'est pas surprenant que la pensée musulmane absorbe et s'annexe le temporel en y transportant le besoin d'absolu de l'homme. Mais sous cette chape étouffante, il n'existe ni sacrements, ni liturgie, ni sacerdoce capables d'aider l'humanité à sortir d'elle-même et à mériter de voir Dieu dans l'éternité.

UNE RÉGRESSION VERTIGINEUSE DE LA VÉRITÉ RÉVÉLÉE

La « Révélation » faite par l'archange Gabriel

QUAND L'IDÉOLOGIE PRÉVAUT SUR LA FOI

TÉMOIGNAGE D'UN CURÉ DE L'EST DE LA FRANCE

Nous citons la lettre qu'un curé français a adressée à *Paix Liturgique*, association fondée pour la promotion de la Messe traditionnelle accordée avec l'indult. Bien que nous ne partagions pas toutes les considérations de ce prêtre, nous en apprécions divers aspects, que nous soulignerons dans un bref commentaire.

à Mahomet tombe expressément sous la condamnation solennelle de saint Paul (*Gal. 1*) : « *Si quelqu'un, fût-ce un ange du ciel, vous annonce un autre évangile, qu'il soit anathème* ». Il faut en tirer la conséquence : loin d'être, comme il se prétend, l'aboutissement et le terme de toutes les révélations précédentes, l'Islam constitue une régression vertigineuse vis-à-vis de la vérité révélée par le Dieu vivant et ses œuvres. En revanche, on a souvent noté l'influence considérable de la pensée juive et des hérésies chrétiennes dans la formation de la pensée islamique. La faveur que celle-ci rencontre aujourd'hui auprès de certains chrétiens provient également de ce que ces derniers ont perdu l'essentiel de leur foi.

Avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, non seulement la Révélation est issue de Dieu, mais elle est enseignée par le Verbe de Dieu lui-même ; on peut même dire qu'elle fait corps avec Lui, à partir du moment où Il s'est incarné dans le sein de la Très Sainte Vierge Marie. Seule cette Révélation est à la fois divine, sainte et certaine, car seul Dieu ne peut tromper l'humanité. La même exigence de sainteté se trouve dans les intermédiaires humains voulus par le Très-Haut pour cette grande œuvre : Immaculée Conception de Marie, sainteté sublime du Précurseur et du Père adoptif, conversion demandée à tous.

Par contraste, il faut avoir la franchise de dire que l'erreur est indissociable des fondateurs de l'Islam, car en niant la divinité de Jésus, ils se sont érigés abusivement contre Dieu; en rejetant le monothéisme trinitaire, ils ont faussé la foi au niveau essentiel, celui de la réalité divine; en refusant l'Incarnation, ils se sont fermés aux sources de la grâce et ont réduit la religion à un formalisme « ex voluntate viri », de volonté d'homme, substitué au surnaturel authentique.

RESPONSABILITÉ DES CHRÉTIENS

Il reste que la survie de ce monde immense fermé à la Révélation du Fils de Dieu met aussi en cause notre responsabilité de chrétiens comme celle des hommes d'Église.

De grandes âmes ont annoncé l'évangélisation des musulmans, après des tribulations qui seront sans doute en proportion avec la grandeur de l'intention dont il s'agit. Dans la perspective de cette heure de grâce, il convient de renoncer au présupposé, trop souvent adopté, selon lequel l'Islam ne peut s'ouvrir au message chrétien. Sans doute la chose est-elle ardue à ses fidèles dans la mesure où ils sont empêchés d'avoir accès à la Bonne Nouvelle ; mais il ne faut pas oublier que le Tout-Puissant parle à chaque homme au plus secret de sa conscience et qu'il

peut faire bénéficier tout le monde de sa grâce comme Il veut. En ce sens, il serait sans doute plus exact de dire que le musulman peut se convertir parce qu'il le doit et que Quelqu'un l'y appelle.

C'est ici que se place notre prière pour l'obtention d'une grâce aussi insigne. Il est très surprenant que la Hiérarchie n'y invite pour ainsi dire jamais alors qu'elle a pour mission première d'annoncer à tous les hommes le salut au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Face à cette carence, le monde islamique s'enfonce dans des contradictions aveuglantes, s'exaspère dans une violence sans cesse renaissante et s'enfonce dans son malheur spirituel. « Nous ne désirons pas que le message chrétien soit diffusé dans les pays islamiques », déclare rondement un de ses diplomates.

Puisque nous nous trouvons en présence de la même et constante opposition multiséculaire, le même devoir missionnaire continue d'incomber à la chrétienté.

UN VOŒU

Pour le Seigneur, qui a confié les moyens de salut à son Corps Mystique, mille ans sont comme un jour. Aussi, au terme de ces quelques réflexions, formons-nous le voeu que l'Église redonne un éclat tout particulier à la célébration de la descente du Verbe incarné dans le sein de la Très Sainte Vierge Marie. Il est permis de penser que la glorification de ce grand mystère vaudrait une grâce exceptionnelle de visiteation au monde entier et particulièrement aux musulmans de bonne volonté jusqu'ici fermés à la seule Parole salvatrice.

L'heure est grave pour tous : en cherchant à épouser les mouvements successifs d'une civilisation paganisée et en privilégiant indûment les requêtes d'une liberté déviée au détriment de l'Annonce de Jésus-Christ, nous ne faisons qu'avancer les échéances redoutables qui, dans une douleur extrême, ramèneront chrétiens et musulmans à leurs devoirs essentiels, à savoir une parfaite fidélité pour les premiers, une nécessaire conversion pour les seconds.

Heureux ceux qui verront les hommes de l'Islam prendre le chemin de la sainte Crèche et les entendront s'écrier, le cœur brisé, mais l'âme en fête : « Qui n'aimerait Celui qui nous a aimés à ce point ? » (*Adeste, Fideles*); « Nous sommes venus L'adorer » (*Mt. 2, 2*).

Pyrenaicus

« Je suis curé, et responsable d'un secteur qui comprend une quinzaine d'églises en zone rurale. Je n'ai jamais connu le rite de saint Pie V dans mon enfance pour être né au moment du changement. Qu'il y ait des fidèles attachés à ce rite, que des prêtres préfèrent célébrer selon cette forme ne me pose aucun problème (ce n'est pas dans ce rite que je célèbre habituellement

même s'il m'arrive de le faire). Seulement, je constate que beaucoup de mes confrères ainsi que certains laïcs dits "engagés" (et sans beaucoup de formation) continuent à mener un combat, d'arrière-garde, certes, mais qui fait beaucoup de mal à l'Église et à tout le monde. Pour eux les fidèles attachés au rite de saint Pie V sont des attardés, suspects de connivences

politiques qui en font des intolérants, des racistes... et que dire des prêtres qui le célèbrent, ils sont considérés comme en marge de l'Église; ce sont des gens qu'il faut tenir loin des responsabilités et surtout des jeunes.

Ne vous étonnez pas des réactions hostiles et méchantes que vous avez rencontrées chez certains fidèles, je pense que c'est à peu près partout la même chose, c'est le fruit d'une campagne de dénigrement systématique souvent d'origine cléricale. Ce n'est pas de la théologie, c'est de l'idéologie...

Cà et là on pense que les choses s'améliorent, que les jeunes prêtres – beaucoup plus classiques que leurs aînés dans l'ensemble – sont mieux acceptés. Heureusement c'est parfois vrai, mais c'est loin d'être général et il suffit parfois d'un changement d'évêque pour que les choses évoluent en bien ou en moins bien. En tout cas si l'on disposait d'une statistique des prêtres jeunes changeant de diocèse pour exercer leur ministère et si on en cherchait les raisons, on aurait sans doute des surprises [...] Beaucoup de prêtres que je connais ont été "éjectés" de leur diocèse pour le simple fait de vouloir faire ce que l'Église demande. Le problème dépasse, et de beaucoup, le rite de saint Pie V. Je pense qu'il faudrait qu'on nous accorde, à nous, les vrais prêtres conciliaires, un Motu Proprio nous permettant de célébrer dans la nouvelle forme liturgique dignement, sans suppression, sans ajout de chants profanes (voire de lecture de textes profanes)... bref de célébrer comme l'Église nous le demande.

La formation que nous avons reçue en liturgie au séminaire était bien déficiente, on nous parlait beaucoup des premiers siècles, ensuite c'était "l'obscurantisme rubriciste" et le renouveau. Celui-ci était présenté comme le règne de la liberté et le mépris de tout ce qui touchait de près ou de loin à la "rubrique". Le seul péché était de ne pas être assez inventif. Quelques exemples : au séminaire, il y a moins de quinze ans, nous devions inventer de nouvelles formes de prières à la place des offices classiques, l'encens était bien sûr interdit comme un rite païen indigne d'une liturgie chrétienne (le temple de Jérusalem était-il donc un temple païen?). On nous apprenait que la chasuble, depuis la réforme liturgique, est réservée à l'évêque, que l'habit ecclésiastique est interdit en France (certains prêtres y croient encore dur comme fer). Plus grave encore, que si un calice se renversait, le contenu n'était plus signifiant... Comment s'étonner ensuite qu'il y ait, encore aujourd'hui, des problèmes liturgiques dans la vie des paroisses (car ces idées ont servi à la formation des laïcs)? [...].

Le chemin me paraît long à parcourir pour une véritable réconciliation des catholiques, tant l'idéologie a pris le dessus et les arguments, fondés ou pas, ne servent qu'à justifier des positions préétablies que l'on n'accepte pas de remettre en cause. Tel ce religieux participant à une réunion de doyenné au cours de laquelle un évêque parlait d'autoriser la célébration d'une messe selon le rite de saint Pie V deux fois par mois (la seule messe traditionnelle autorisée du diocèse face à la Fraternité Saint Pie X) et qui objecta à l'évêque : "Il ne faudrait pas diviser les paroisses". Heureusement un participant lui

fit remarquer à juste titre que les paroisses sont déjà divisées et que ce sont ceux qui se sont inventé leur propre réforme liturgique qui les ont divisées.

Il faudra bien accepter un jour que s'instaure un véritable dialogue. Une des conditions dont on ne pourra pas, me semble-t-il, faire l'économie pour l'instauration de celui-ci est de mieux se connaître et pour cela je pense qu'un élargissement du Motu Proprio est indispensable. Que l'on puisse, dans l'Église catholique, partager les mêmes églises et les mêmes autels me paraît indispensable (d'autant plus que nous prêtons déjà volontiers nos églises aux orthodoxes, aux protestants...). Au début il y aura peut-être des tensions mais elles ne dureront pas dans la mesure où la même foi nous unit. Refuser cela, c'est laisser croire qu'il y a une concurrence des rites et que des fidèles nombreux risqueraient de "retourner en arrière", mais alors posons-nous la question : pourquoi préféreraient-ils le rite de saint Pie V? Refuser cela, c'est laisser croire que nous n'avons plus la même foi (et j'espère bien que ce n'est pas le cas).

Dans la pratique, aujourd'hui, on a l'impression que certaines autorités diocésaines n'accordent que ce qu'elles ne peuvent pas refuser et qu'elles sont en permanence sur le reculoir. C'est mieux que rien mais on est loin de l'application large et généreuse du Motu Proprio voulue par le pape Jean-Paul II.

Dans mon diocèse une messe est célébrée dans le rite de saint Pie V, depuis plusieurs années, mais elle n'est encore que timidement tolérée, dans une petite "réserve à intégristes". Il n'en est fait mention dans aucun document officiel, un peu comme la maladie honteuse qu'on dissimule ou comme un mal nécessaire (parce qu'on ne peut pas faire autrement); le parent dont on ne parle pas dans les bonnes familles parce qu'il ne mène pas une vie "comme il faut"... On est loin d'une vraie sollicitude pastorale! Le résultat pernicieux d'une telle attitude est que tous ceux – pratiquants ou pas – qui sont peu au fait de ces questions liturgiques croient et racontent n'importe quoi, ce qui rajoute encore au trouble (surtout s'ils sont poussés par quelques membres du clergé ou des religieux comme dans notre diocèse...).

Et ainsi on parle de "messe intégriste", "interdite", "invalidé", de secte, de fidèles et de prêtres qui ne sont plus catholiques, qui sont sortis de l'Église... Aussi beaucoup de ceux qui voudraient y participer n'osent pas, par peur d'être "catalogués" et mis au ban de leur paroisse. Le terrorisme psychologique qui pèse aujourd'hui dans les paroisses fait des dégâts considérables.

Pensez-vous que j'exagère ? Eh bien, j'aimerais que vos lecteurs qui connaissent des situations analogues nous fassent part de leur expérience. Et si j'avais un souhait à formuler, ce serait de voir arriver sur le "marché" des séminaires et des diocèses de vrais formateurs en liturgie. Formateurs parce qu'eux-mêmes bien formés et non pas uniquement des archéologues voulant nous reconstituer une présumée liturgie des premiers siècles. »

Un curé de l'est de la France

LA DÉVASTATION IDÉOLOGIQUE

Le préjugé que beaucoup de prêtres et de fidèles manifestent aujourd'hui à l'égard de la Messe dite tridentine, le mépris qui se trouve souvent sur leurs lèvres, l'incompréhension qui enveloppe les coeurs et les esprits, si bien exprimés dans cette lettre, manifestent la profondeur atteinte par la campagne systématique de dénigrement contre la Messe traditionnelle romaine.

C'est vrai, Notre-Seigneur nous a prévenus que ce monde est un monde de ténèbres, parce qu'il est sous l'emprise du prince des ténèbres, mais le fait que cette fumée démoniaque ait envahi le temple de Dieu ne peut pas ne pas nous laisser atterrés. Mais tout cela ne doit pas aveugler les yeux des fidèles et obscurcir nos jugements. Cette pensée dominante est bien définie par ce prêtre : c'est l'**idéologie**.

L'idéologie – toute idéologie – est corruption de la pensée, qui n'adhère plus à la *res*, au réel et à ses lois, mais en quelque sorte le fausse, en prétendant s'ériger en démiurge de la réalité. Inutile de dire qu'une telle tentative prométhéenne est destinée à l'échec. Néanmoins, l'idéologie qui se traduit en pratique est lourde de conséquences effrayantes ; il suffit de penser aux dévastations, aux morts, au désordre provoqués par les délires idéologiques de ces derniers siècles.

Toute révolution, qu'elle soit militaire, politique, religieuse, s'appuie sur les sables mouvants d'une idéologie. Sur ce sujet, on peut lire avec beaucoup de fruit les ouvrages d'Augustin Cochin sur la révolution française¹. Celui-ci démontre avec grande clarté et précision que la révolution de 1789 plonge ses racines dans les cercles de la « libre-pensée », où se réunissaient les intellectuels de l'époque pour se délecter de la pensée *pure* (si l'on peut dire), c'est-à-dire la pensée déracinée de la réalité et opposée à elle.

Il en a été de même pour la réforme liturgique. Elle est née dans les « salons des liturgistes », où l'on commençait à disserter sur la réforme liturgique, sur la nécessité du retour aux origines, sur les déviations médiévales ou baroques... Le tout caché sous l'« innocence » de la libre-pensée, sans vouloir – à ce qu'en disaient ces intellectuels – en aucune façon changer quoi que ce soit, ni désobéir à l'autorité. En réalité, les propos (de quelques-uns d'entre eux ou de la majorité, Dieu seul le sait) étaient tout autres. Rappelons une affirmation de dom Beaudouin, déjà rappelée dans un article précédent : « *Il sera nécessaire de procéder hiérarchiquement : ne pas prendre plus d'initiatives pratiques que ce que ce qui est légitimement permis à l'heure actuelle, mais plutôt préparer le futur en diffusant le désir et l'amour pour les richesses contenues dans l'antique liturgie... Nous devons procéder méthodiquement, en faisant circuler des travaux populaires mais sérieux. Nous devons aussi souligner les aspects moraux et pratiques, comme la communion fréquente, le jeûne eucharistique, les horaires de la messe... ».*

1. Voir en particulier *La mécanique de la Révolution et L'esprit du jacobinisme*.

Il fut nécessaire de répandre d'abord la suspicion puis la répugnance pour la liturgie de l'Église dans sa forme traditionnelle : « *Le première caractéristique de l'hérésie anti-liturgique est la haine de la Tradition dans les formules du culte divin... Tout sectaire qui veut introduire une nouvelle doctrine se trouve nécessairement en présence de la liturgie, qui est la tradition à sa puissance la plus élevée, et il ne trouvera pas de repos avant d'avoir arraché ces pages qui abritent la foi des siècles passés. En effet, de quelle façon le luthérianisme, le calvinisme, l'anglicanisme, se sont-ils établis et maintenus dans les masses? Pour obtenir cela, il n'a pas fallu faire autre chose que remplacer les anciens livres et les anciennes formules par de nouveaux livres et de nouvelles formules, et tout a été consommé. Rien ne donnait plus d'impact aux nouveaux docteurs, ils pouvaient prêcher totalement à leur aise : la foi des peuples était désormais sans défense* »². Paroles à lire et à relire.

La réforme liturgique ne naît pas du besoin tant invoqué du peuple de Dieu de comprendre, de participer plus activement. Aucun fidèle, même le plus simple et le plus inculte, n'aurait jamais rêvé d'avoir ces besoins dans son subconscient, s'il n'y avait pas eu une campagne pour les susciter. C'est un peu ce que l'on fait aujourd'hui avec la publicité : on introduit de nouveaux besoins chez les gens, pour les inciter à acheter. C'est ainsi que l'on a commencé à « travailler » les fidèles, en leur enseignant par exemple que le latin ne permettait pas de comprendre quoi que ce soit, qu'il les rendait passifs et indifférents, etc. (pour être ensuite contraints, comme cela se fait dans beaucoup d'églises de grandes villes, de célébrer une messe en langue anglaise, pour se faire comprendre des nombreux immigrés présents).

LA MESSE TRIDENTINE COMME MUR DÉFENSIF

L'acharnement contre la Messe dite tridentine devrait faire réfléchir. Tout d'abord parce que les novateurs ont bien compris que, tant que l'on célébrerait dans l'Église avec le vénérable rite de Saint Pie V, il serait impossible de semer avec succès toute erreur doctrinale. Cette Messe, en effet, est le résultat non pas de l'érudition de doctes intellectuels, mais de l'histoire de l'Église, infailliblement guidée par le Saint Esprit. La Messe de Saint Pie V a été forgée par la doctrine surnaturelle des saints, par la piété des fidèles, par l'opposition avec les hérésies, toujours prédatrices d'âmes. Tant qu'elle serait célébrée, son esprit éminemment sacrificiel serait resté une digue infranchissable contre la mentalité déletière du bien-être ; son atmosphère surnaturelle aurait été l'antidote au naturalisme, son climat de silence et de prière aurait été un refuge contre la frénésie, la bruit, la dissipation ; enfin sa doctrine, exprimée dans chacune de ses paroles, dans chacun de ses gestes, de ses chants, aurait imprégné les esprits et les coeurs de la vérité et de la charité divines, empêchant l'erreur et l'indifférence de s'y installer.

La lettre de ce curé met également en lumière une autre preuve de la grandeur de la Messe dite

tridentine. Dans la vie quotidienne, il arrive souvent que l'on se rende compte de l'utilité d'un objet quand on n'en dispose plus, ou la valeur d'une personne quand celle-ci n'est plus là. De la même façon, il faut bien réfléchir sur les effets dévastateurs que nous avons sous les yeux, maintenant que l'on a voulu supprimer la Messe de toujours. Et cette lettre en est une confirmation impartiale. Le Seigneur avait planté pour sa vigne, l'Église, un mur d'enceinte (cf. Is. V, 1 ss.) pour la défendre de ses ennemis et lui permettre de donner beaucoup de fruit : la Messe traditionnelle romaine. Or on a voulu au contraire démolir ce mur, et tous ceux qui aiment l'Église, leur mère, ne peuvent pas ne pas pleurer sur elle : « *De nombreux bergers ravagent ma vigne, foulent au pied mon héritage; ils changent le champ de mes délices en désert désolé. Ils en font une dévastation; il est en deuil et dévasté devant moi; tout le pays est dévasté; car personne ne le prend à cœur* » (Jér. XII, 10-11).

LA RAISON DU CONFLIT ET LA CONFÉSSION D'UN FAUTEUR DE LA « RÉFORME LITURGIQUE »

La lettre met clairement en évidence le refus, presque l'aversion de beaucoup pour la Messe dite tridentine. Ce fait est véritablement incroyable. Sur les lèvres de ces catholiques qui louent et exaltent si souvent les aspects positifs de communautés schismatiques ou hérétiques, de fausses religions et même de la pensée laïciste ou athée, on ne trouve que paroles de répugnance et de mépris pour le très ancien rite romain devenu ensuite la Messe de toute l'Église catholique de rite latin. On organise des réunions en tous genres avec les protestants, les orthodoxes, les musulmans, les juifs; on va jusqu'à la signature de déclarations communes; on ne perd pas une occasion de mettre en relief cette ouverture œcuménique, mais de la Messe traditionnelle, on ne dit rien, et quand on ne peut pas faire autrement que d'en parler, c'est pour exclure résolument l'*« autorisation »* d'une Messe qui n'a jamais été abrogée.

Quelle est la raison de ce comportement ?

Tous ceux qui s'opposent d'une façon ou d'une autre à la Messe tridentine le font parce qu'ils connaissent son incompatibilité avec les « ouvertures » théologiques contemporaines : « *L'axiome suivant est bien connu : "Legem credendi statuat lex supplicandi". C'est dans la Liturgie que l'esprit qui inspire les saintes Écritures parle encore; la Liturgie est la Tradition elle-même, à son plus haut degré d'efficacité et de solennité* »³. Telle est la vraie raison de fond pour laquelle la Messe traditionnelle est aujourd'hui « signe de contradiction ». Face à elle « se dévoilent les pensées de beaucoup de coeurs ». Sur la question liturgique, un choc entre deux mentalités est inévitable : d'un côté la mentalité catholique, de l'autre la mentalité néomoderniste, plus ou moins marquée.

La nouvelle religion pseudo-catholique, œcuménique, mondialiste, ne peut pas tolérer une Messe qui est la plus haute expression et célébration de la vérité divine, immuable, exigeante. La « religion » qui vient des

« profondeurs de l'homme » et exige sa créativité, sa fantaisie, ne peut tolérer la Religion surnaturelle, qui descend gratuitement d'en haut et demande écoute, obéissance, humilité. Le choc entre ces deux mentalités, entre la vraie Religion et la pseudo-religion moderniste est réel : il n'est plus possible de le dissimuler. Le témoignage de celui qui fut pourtant l'un des plus éminents fauteurs et partisans de la réforme liturgique résonne comme une sinistre confession : « *L'historien constate qu'il y a un changement notable [la réforme liturgique – ndr] qui intervient après des siècles, peut-être trop longs, de fixité. L'historien constate qu'en dehors de l'Église, un tel changement s'appellerait révolution. Pour les séminaristes, une révolution a beaucoup d'attrait ; pour les historiens, c'est un peu différent. En histoire, une révolution signifie généralement beaucoup de destructions et beaucoup de morts, c'est-à-dire des personnes qui ne survivent pas à la révolution. Grâce à Dieu, l'Église catholique a des ressources de continuité, et ces ressources ont leur nom dans l'Évangile [!?!]. Il reste toutefois le fait qu'il y a des désordres, mais semble-t-il à l'historien, plus nombreux que ceux que l'on aurait pu prévoir. Attention aux morts!* »⁴.

Lanterius

4. P. Gy, *La Maison de Dieu* 1964, n. 80, 1964, p. 223.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Sì Sì No

Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPA : 0408 G 82978

Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

- IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
- BIC : PSST FR PPP AR

2. P. GUÉRANGER, *Institutions Liturgiques*, t. I, Paris-Bruxelles, 1878np. 397.

3. P. GUÉRANGER, *Institutions Liturgiques*, t. I, cit. p. 3.

Courrier de l'Homme

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 289 (479)

Mensuel - Nouvelle Série

Mai 2006

Le numéro 3€

L'OMBRE DE LA « NOUVELLE THÉOLOGIE » SUR L'ENCYCLIQUE « DEUS CARITAS EST »

Chère Rédaction de Sì Sì No No,

En tant que fidèle lecteur de votre revue, je voudrais vous faire part de mon impression personnelle sur l'encyclique intitulée *Deus caritas est*, la première du pontificat de Benoît XVI, datée du jour de Noël 2005.

Je suis profondément déçu. Il y avait l'espoir, même faible, d'un document fort, consacré à la crise de l'Église (dont le cardinal Ratzinger semblait bien conscient), et dans lequel le problème de la révision ou réforme du Concile œcuménique Vatican II aurait pu être posé. Au contraire, nous nous trouvons face au énième document voué à confirmer et réaffirmer la dérive œcuménique qui afflige depuis presque cinquante ans maintenant la sainte Église, depuis que Jean XXIII a accédé au Saint Siège. La réforme de l'Église militante qui s'inspire de Vatican II, affligée par une gangrène doctrinale et morale de plus en plus grave, ne devrait-elle pas être la question à l'ordre du jour ? Évidemment, la *Prima Sedes* n'est pas de cet avis. Cette situation me rappelle, *mutatis mutandis*, celle de l'Église du Moyen Âge tardif et de la Renaissance, affligée non pas par des erreurs doctrinales, mais par une implication excessive dans les questions temporelles et un trop grand souci des choses du monde, contre lesquels se levèrent en vain pendant des générations des appels à la réforme, jusqu'à ce que survienne l'inexorable châtiment avec l'explosion de l'hérésie, le schisme protestant, la division de la chrétienté. Cette fois, le châtiment pourrait être celui annoncé en image dans la vision finale du troisième secret de Fatima :

l'extermination qui s'abat sur l'Église militante et sur les nations.

En ce qui concerne cette encyclique, je voudrais, si vous me le permettez, faire les considérations suivantes.

1. Eros et agapè, centralité du Cantique des Cantiques

Le principe de l'amour chrétien, compris évidemment comme charité envers le prochain, est illustré par le document de façon singulière, à mon avis, puisque l'on part de l'acceptation de l'*eros* (l'amour charnel) dans sa valeur eudémoniste (ou de la recherche du bonheur), mais avec la nécessité de soumettre cette exigence à une discipline et donc de la purifier, en éliminant son caractère égoïste (§ 4-5). Cette purification apparaîtrait déjà dans le *Cantique des Cantiques* (l'un des textes les plus scabreux de l'Ancien Testament, même s'il célèbre l'amour conjugal), où le terme « amour » est traduit par les Septante par *agapè* et non par *eros* : « En opposition à l'amour indéterminé et encore en recherche [comme l'amour érotique], ce terme exprime l'expérience de l'amour, qui devient alors une véritable découverte de l'autre [dans le rapport conjugal], dépassant donc le caractère égoïste qui dominait clairement auparavant » (§ 6).

D'après le Pape, les « chants d'amour » du Cantique des Cantiques « décrivent, au fond, la relation de Dieu avec l'homme et de l'homme avec Dieu » (§ 10). En réalité, ce qu'ils décrivent, avec abondance de détails, concerne la cour amoureuse et les corps de l'« époux » et de l'« épouse ». Ce n'est que l'interprétation allégorique (la seule admise par l'Église) qui y voit le symbole, fût-il osé, de ce qu'ils ne

VII^e CONGRÈS
THÉOLOGIQUE
DE
SÌ SÌ NO NO

PARIS
5, 6 ET 7 JANVIER 2007

« *Les crises dans l'Église : causes, effets, remèdes* »

« décrivent » pas *en tant que tel*, c'est-à-dire de la relation entre l'homme et Dieu. Mais ce texte, continue l'encyclique, « est devenu, dans la littérature chrétienne comme dans la littérature judaïque, une source de connaissance et d'expérience mystique, dans laquelle s'exprime l'essence de la foi biblique. Oui, il existe une unification de l'homme avec Dieu – le rêve originel de l'homme –, mais cette unification n'est pas une fusion, un plongeon dans l'océan anonyme du divin ; elle est l'unité qui crée l'amour, dans laquelle tous deux – Dieu et l'homme – restent eux-mêmes et toutefois deviennent pleinement une seule chose : « Celui qui s'unit au Seigneur n'est avec lui qu'un seul esprit », dit saint Paul (1 Cor. 6, 17) (§ 10).

2. Exégèse pour ainsi dire judaïsante, qui diminue le Nouveau Testament

L'essence de la foi biblique serait donc exprimée par les images sensuelles du *Cantique des Cantiques*? Mais pourquoi le Pape semble-t-il tant apprécier ce texte, qui ne considère même pas en allégorie la *vraie notion chrétienne* du mariage, lequel surnaturellement fondé sur la chasteté et la procréation, laisse justement assez peu de place à la sensualité? Parce qu'il y voit, semble-t-il, une véritable exaltation de l'*idée de l'union avec Dieu*. *L'union* est la notion essentielle, mais elle est toujours comprise *dans le sens de l'œcuménisme actuel*, qui prêche l'union interconfessionnelle et interreligieuse, sans imaginer de chercher à convertir qui que ce soit à la vraie foi. Cela transparaît clairement, à mon avis, dans le fait que l'exégèse de l'encyclique est menée sur la base du principe de la *compénétration des deux Testaments*: « Même si nous avons jusque-là parlé surtout de l'Ancien Testament, cependant, la profonde compénétration des deux Testaments comme unique Écriture de la foi chrétienne s'est déjà rendue visible. La véritable nouveauté du Nouveau Testament ne consiste pas en des idées nouvelles, mais dans la figure même du Christ, qui donne chair et sang aux concepts – un réalisme inouï » (§ 12). Comment? Il n'y a pas de nouvelles idées dans le Nouveau Testament? L'idée du Messie, qui se réalise dans le Christ, Notre-Seigneur, correspond-elle vraiment à l'idée du Messie dans l'Ancien Testament? Elle lui correspond *seulement en ce sens* que le Messie, annoncé par les prophètes dans les visions énigmatiques de l'Ancien Testament, se trouve pleinement dévoilé (en paroles et en actes) dans le Nouveau. C'est si vrai que les juifs l'ont renié et le renient encore, en s'appuyant sur leur lecture erronée de l'Ancien Testament. Les deux Testaments ne sont pas « une unique écriture ». *Il n'y a qu'une seule « unique écriture » : le Nouveau Testament*. L'Ancien lui est comme incorporé, *mais seulement dans la mesure où il a annoncé le Nouveau*. Autrement, nous devrions dire que toutes les prescriptions de l'ancienne Loi pour les juifs valent encore pour nous chrétiens, ce qui n'est pas le cas, puisque le Christ, comme nous l'enseigne saint Paul, nous a libérés du joug, formel et intransigeant, de la Loi. Est-ce que cela n'a pas été l'enseignement de l'Église jusqu'à Vatican II non compris? Je dis « non compris » car, nous le savons, dans la constitution dogmatique *Dei Verbum* sur la révélation divine (qui n'a défini aucun dogme), le rapport entre les deux Testaments se trouble (en particulier à l'art. 16). Il me semble en outre que le passage cité ci-dessus est susceptible de faire apparaître Notre-Seigneur comme un simple prophète juif, selon la thèse qui plaît aux juifs et à la composante judaïsante de la hiérarchie actuelle.

3. La Sainte Eucharistie présentée comme agape et non comme sacrifice propitiatoire

Le thème de l'union sur la base de l'amour constitue aussi la clé de lecture du sens de la sainte eucharistie (§ 13 et 14), qui est à mon avis comprise et présentée surtout comme *agape*. Le fait que la sainte eucharistie soit au contraire le renouvellement non sanglant du sacrifice propitiatoire de Notre-Seigneur, cela, le Pape **ne le rappelle jamais**. Corrigez-moi si je me trompe. **Au centre de la Messe, à la place de la Croix, nous trouvons l'agape.**

En effet l'*agape*, qui constituerait le sens fondamental de l'eucharistie, est « l'amour », et nous savons qu'historiquement, aux commencements du Christianisme, l'*agape* était l'eucharistie comprise comme banquet (d'amour) fraternel, de charité réciproque (c'était l'eucharistie comprise dans son aspect secondaire).

Mais suivons le raisonnement du Pape : « L'Eucharistie nous attire dans l'acte d'offrande de Jésus. Nous ne recevons pas seulement le *Logos* incarné de manière statique, mais nous sommes entraînés dans la dynamique de son offrande. L'image du mariage entre Dieu et Israël devient réalité d'une façon proprement inconcevable : ce qui consistait à se tenir devant Dieu devient maintenant, à travers la participation à l'offrande de Jésus, participation à son corps et à son sang, devient *union* » (§ 13). Remarquons bien : dans l'eucharistie ce n'est pas le sacrifice de la Croix qui devient réalité (non sanglante), et qui nous obtient miséricorde pour nos péchés, mais c'est « l'image du mariage entre Dieu et Israël », rendue de façon si exemplaire par le *Cantique des Cantiques*! Nous sommes donc face à une interprétation que je définirais de *judaïsante* de l'eucharistie, en application de la notion d'*union*. Même le prédécesseur de Benoît XVI n'en avait pas fait autant, bien que ses conceptions eucharistiques nous aient souvent laissés légitimement perplexes.

Et que signifie : « nous ne recevons pas seulement le *Logos* incarné de manière statique »? La manière statique est-elle celle de ceux qui ne saisissent pas la « dynamique » d'*union* qui, pour le Pape, semble constituer le vrai sens de l'eucharistie? Le principe de l'*union* conduit ensuite le Pontife à un autre passage sur l'eucharistie comme *agape* : « L'*union* avec le Christ est en même temps union avec tous ceux auxquels il se donne. Je ne peux avoir le Christ pour moi seul ; je ne peux lui appartenir qu'en *union* avec tous ceux qui sont devenus ou qui deviendront siens. La communion me tire hors de moi-même vers lui et, en même temps, vers l'*unité* avec tous les chrétiens. Nous devenons “un seul corps”, fondus ensemble dans une unique existence. L'amour pour Dieu et l'amour pour le prochain sont maintenant vraiment unis : le Dieu incarné nous attire tous à lui. À partir de là, on comprend maintenant comment *agapè* est alors devenue aussi un nom de

l'Eucharistie : dans cette dernière, l'*agapè* de Dieu vient à nous corporellement pour continuer son œuvre en nous et à travers nous » (§ 14).

Dans l'eucharistie, je peux donc appartenir au Christ, mais « seulement en union » avec tous les autres chrétiens, compris dans un sens œcuméniste? Qu'est-ce que cela signifie? Que si, par hasard, je suis le seul à communier de tous les fidèles présents à une messe, ou si je suis seul à communier parce que je suis le seul fidèle, alors cette communion n'est pas efficace, elle ne donne pas de fruits de grâce, parce qu'il manque « l'*union* » avec tous les autres? Quelle valeur a alors la messe célébrée par le prêtre seul, qui évidemment est là aussi le seul à communier? Mais cet adverbe, ce « **seulement** » est-il théologiquement orthodoxe? Ne risque-t-il pas d'être interprété comme s'il impliquait la légitimité de l'idée de *salut collectif*? Quoi qu'il en soit, il est clair que la communion se voit ici attribuer un sens « œcuménique », sens déjà présent, si je ne m'abuse, dans l'encyclique sur l'eucharistie du Pape défunt Jean-Paul II : l'eucharistie *nous pousse à l'unité de tous les chrétiens, tels qu'ils sont* : elle est le *banquet*, l'*agape*, dans laquelle l'amour de Dieu opère en nous (catholiques) pour nous faire devenir un seul corps avec tous les chrétiens, y compris, donc, les schismatiques et les hérétiques.

4. Les aspects positifs mais secondaires du document

Il y aurait d'autres choses à approfondir dans ce document. Par exemple, il semble attribuer à la sainte Église une fin « *humaniste* », dans laquelle n'apparaît aucunement, à mon avis, la fin *surnaturelle* spécifique de l'Église catholique, la seule qui, à bien y réfléchir, justifie son existence : *le salut des âmes, la vie éternelle* (§ 30b). En outre, le document ne semble pas entendre « le récit biblique de la création de l'homme » au sens littéral, car il affirme : « À l'arrière-plan de ce récit, on peut voir des conceptions qui, par exemple, apparaissent aussi dans le mythe évoqué par Platon (*Le Banquet*, XIV-XV), selon lequel, à l'origine, l'homme était sphérique, parce que complet en lui-même et autosuffisant. Mais, pour le punir de son orgueil, Zeus le coupe en deux, de sorte que sa moitié est désormais toujours à la recherche de son autre moitié et en marche vers elle, afin de retrouver son intégrité » (§ 11).

Mais cette lettre est déjà longue et je dois m'arrêter. Je terminerai sur une dernière considération. N'y a-t-il pas des aspects positifs dans cette encyclique? Il y en a certainement, mais ils ne me semblent pas suffisants pour rétablir la situation, car leur poids reste secondaire dans ce contexte, qui demeure doctrinalement et pastoralement ancré dans l'œcuménisme. Le Pape critique Nietzsche (§ 3) et le marxisme (§ 27), mais de façon peu incisive. Il affirme fort à propos l'importance de la *prière* (une

pratique qui semble aujourd’hui sur le déclin) pour « l’activité caritative de l’Église » (§ 36-37), qui ne peut ni ne doit être assimilée à la simple assistance sociale (tout en réitérant, néanmoins, l’interdiction du prosélytisme, dont je ne pense pas que l’Église l’ait jamais pratiqué par le passé sous forme de quasi-chantage, comme le document semble le suggérer - § 31c). Et il conclut en proposant l’exemple sublime de charité que représentent les *saints* et surtout la *Sainte Vierge* (§ 40-42), définie justement, dans certains beaux passages, comme « Mère de tous les croyants », bien que tous ces « croyants » semblent vouloir comprendre (le texte me paraît ambigu sur ce point) tous les hommes en général (§ 42).

En vous remerciant pour votre attention, je vous salue cordialement.

In corde Mariæ.

Lettre signée

COMMENTAIRE

La façon dont l’encyclique célèbre « *le principe de l’amour chrétien* » est moins « singulière » qu’on ne pourrait le penser à première vue. Souvenons-nous qu’il y a déjà longtemps, en 1958, l’un des « Pères » (non saints) de la « nouvelle théologie », l’ex jésuite suisse Hans Urs von Balthasar, écrivait : « Et où est passé l’*eros* dans la théologie, où est passé le commentaire du *Cantique des Cantiques*, qui fait partie du centre [sic] de la théologie ? »¹.

Ce même von Balthasar affirmait avoir reçu d’en haut, ainsi qu’Adrienne von Speyr, avec laquelle il vivait en « symbiose théologique », le devoir de « repenser » « la valeur positive de la corporéité à l’intérieur de la religion de l’incarnation »². Une valeur si « positive » qu’elle en annule les conséquences du péché originel : « *Les recettes consistant à se tenir à distance, à ne pas voir, sont, pour ce qui a trait à la sphère du corporel, aujourd’hui dépassées* », peut-on lire dans le *Journal* d’Adrienne von Speyr³ qui, fidèle à son devoir de « repenser » « la valeur positive de la corporéité », n’hésitait pas à exprimer son rapport « spirituel » avec Balthasar au moyen des formes les plus crues de la sexualité.

C’est là, comme nous l’avons déjà indiqué dans nos colonnes, que se trouve la source de la « théologie du corps » de Jean-Paul II, avec ses discours déconcertants sur la « masculinité » et sur la « féminité ». Or il nous faut bien reconnaître que, dans la première encyclique du nouveau Pape, il y a de la place aussi bien pour l’« *eros* » que pour le *Cantique des Cantiques*, que von Balthasar considérait comme faisant partie du « centre » de la théologie, mais que notre lecteur définit comme « l’un des

textes les plus scabreux de l’Ancien Testament ». Quelques précisions sont donc nécessaires sur ce livre saint, qui n’a rien à voir avec l’« *eros* », si ce n’est dans ses interprétations réprouvées par l’Église.

En effet le *Cantique des Cantiques*, considéré comme inspiré tant par les juifs que par les chrétiens, a donné lieu au cours des siècles à trois sortes d’interprétations : 1) historico-littérale, 2) mystique, 3) allégorique. Cette dernière, comme le rappelle notre lecteur, est la seule admise par l’Église.

Selon l’**interprétation historico-littérale**, le *Cantique des Cantiques* serait un véritable épithalame, c'est-à-dire un chant nuptial pour célébrer l’union réelle de deux créatures humaines.

Cette interprétation, déjà avancée parmi les juifs, semble-t-il, par les Sadducéens, fut combattue avec une vive indignation par rabbi Akiba. Chez les chrétiens, elle fut reproposée par Théodore de Mopsueste, mais fut condamnée par le Ve Concile œcuménique, qui reprocha à son auteur « *des affirmations abominables pour des oreilles chrétiennes* » (Mansi Conc., t. IX, p. 225). Avancée de nouveau par quelques hérétiques du IV^e siècle, l’interprétation littérale du *Cantique des Cantiques* ne réapparut ensuite qu’au XVI^e siècle avec la « Réforme » protestante, quand les hérétiques anabaptistes s’en firent les partisans.

Il est donc certain que l’interprétation historico-littérale est totalement étrangère tant à la tradition juive qu’à la tradition chrétienne, et que toutes deux la rejettèrent comme indigne d’un livre saint. Parmi les juifs, en effet, Shammaï et son école, avant de la proposer, eurent soin de nier que le *Cantique des Cantiques* fût un livre divinement inspiré. Chez les chrétiens, Théodorète écrit, contre l’interprétation historico-littérale de Théodore de Mopsusete : « *Les Saints Pères l’ont placé parmi les divines Écritures et approuvé comme plein de l’Esprit de Dieu et digne de l’Église. S’ils avaient été d’un autre avis, ils n’auraient pas placé parmi les Saintes Écritures un livre dont le sujet serait l’incontinence et la passion...* » (In Cant., Praef., t. XXI, col. 29).

C’est en effet le sens historico-littéral qui, sur certains points, peut mériter le reproche d’immoralité : « *Il n’est pas possible* – écrit Vigouroux – *de s’arrêter au sens littéral des paroles sans courir le risque de se heurter à des images charnelles. D'où l’usage chez les anciens, tant juifs que chrétiens, de ne pas permettre à tous la lecture de ce livre. Pour en prendre connaissance, il faut être en âge de dominer sa propre imagination et capable de chercher les vérités supérieures cachées sous des voiles dangereux* » (Dictionnaire de la Bible). Et Vigouroux donne le témoignage d’Origène et de saint Jérôme. « *Voici mon avis* – écrivait Origène – *et le conseil que je donne à quiconque n’est pas encore à l’abri des*

assauts de la chair et du sang, et qui n’a pas renoncé à l’amour de la nature matérielle : qu’il s’abstienne complètement de la lecture de ce livre et de ce qui y est dit » (In Cant. t. XIII col. 61). Il nous plaît de citer aussi ici la pensée de saint Bernard : « *Ce chant mystique sacré... ne doit pas être présenté si ce n’est à des esprits et des oreilles pures. Ce serait une indigne présomption de s’approcher de cette lecture avant d’avoir dompté la chair par un apprentissage de l’ascèse, et de l’avoir assujettie à l’esprit* » (Super Cantica, Sermon I).

L’**interprétation mystique** est celle qui, dans le *Cantique des Cantiques*, admet aussi bien un sens historico-littéral (noces réelles de deux créatures humaines) qu’un sens mystique (l’union de Jésus-Christ avec son Église).

Cette interprétation n’est pas admissible non plus car, comme nous l’avons vu, ce livre saint ne peut avoir un sens littéral propre, et il ne peut l’avoir non plus comme support d’un sens mystique, puisque le sens littéral serait un obstacle, et un obstacle dangereux, pour la compréhension du sens mystique. « *Le sens vrai et spirituel* – écrit saint Bernard – *ne peut rien comporter qui soit inconvenant tant pour l’auteur [des Écritures, c'est-à-dire le Saint Esprit] que pour le narrateur [l’écrivain inspiré]* » (Super Cant. Serm. LVI). Or il n’est possible d’éviter dans le *Cantique des Cantiques* des choses qui ne sont pas attribuables à l’Esprit Saint ni à l’auteur inspiré que si l’on exclut le sens littéral propre. « *Je ne veux pas avoir affaire* – s’exclame saint Bernard – *avec cette lettre qui a le goût de la chair mais qui, si on la mange, donne la mort* » (Super Cantica, Sermon LXXIII). Il ne serait pas non plus logique, ni conforme à la saine exégèse, de contourner cette difficulté en interprétant dans un sens mystique tout ce qui, pour les raisons ci-dessus, ne peut pas être interprété au sens littéral. Et pourtant cette deuxième interprétation, l’interprétation mystique, qui admet tant un sens littéral qu’un sens mystique, semble être précisément celle qui « *prévaut aujourd’hui* » (§ 6), et à laquelle se réfère l’encyclique « *Deus caritas est* », puisque le *Cantique des Cantiques* y est présenté comme « *à l’origine [un ensemble de] chants d’amour, peut-être prévus pour une fête de noces juives où ils devaient exalter l’amour conjugal* » (sens historico-littéral), mais qui (§ 10) « *décrivent, en définitive, la relation de Dieu avec l’homme et de l’homme avec Dieu* » (sens mystique).

L’**interprétation allégorique**, qui va droit au sens spirituel en excluant le sens littéral, est la seule admise par la tradition chrétienne comme par la tradition juive.

« *Ce livre doit être compris dans le sens spirituel, c'est-à-dire dans le sens de l’union de l’Église avec Jésus-Christ sous*

1. Cit. in *Hans Urs von Balthasar / Figure et Œuvre*, éd. Piemme 1991, p. 58.

2. H.U. VON BALTHASAR, *Notre devoir*, Jaca Book, p. 25.

3. *Ibidem* p. 61.

le nom d'époux et d'épouse, et de l'union de l'âme avec le Verbe divin », écrivent Origène (*In Cant., Hom I, t. XIII col. 3*), de même que tous les Pères de l'Église : saint Grégoire de Nicée, saint Jérôme, saint Augustin, etc.

« *La canonicité du livre et la croyance générale en son inspiration [divine] chez les juifs et les chrétiens* – écrit Vigouroux – démontrent que les uns et les autres sont toujours allés droit au sens spirituel, sans s'arrêter au sens littéral de certaines descriptions.

C'est pourquoi non seulement il ne serait pas convenable de s'en tenir au sens littéral des expressions employées par l'écrivain, mais cette trop grande attention prêtée à la lettre finirait inévitablement par détourner l'intelligence du lecteur. Puisque, selon l'enseignement de toute l'antiquité, le véritable sens du cantique est un sens allégorique, il est évident que le seul objet présent à l'esprit du saint auteur est l'amour surnaturel qu'il veut décrire. L'amour humain intervient pour prêter non pas ses sentiments ou ses manifestations, mais ses expressions. Or ces expressions restent toujours très imparfaites et même grossières, face à ce qu'elles doivent rendre. C'est pourquoi moins on s'arrête à leur sens littéral, plus on s'élève vers le véritable sens du livre. À ces conditions, sa lecture ne sera pas dangereuse » (op. cit.).

Nous pourrions ajouter que les symboles « osés », pour nous exprimer comme notre lecteur, ne manquent pas non plus dans d'autres passages de la Bible, dans lesquels il faut donc, de la même façon, faire abstraction du sens littéral. Saint Bernard, par exemple, rapproche le *Cant. 2, 8* : « *C'est l'annonce de mon bien-aimé! – Le voici qui vient, sautant sur les montagnes, - bondissant sur les collines* » du Psaume 19, 6-7 : « *Et lui est semblable au fiancé qui sort de sa demeure; - semblable à un héros, il prend plaisir à parcourir sa carrière. Son lever est à l'une des extrémités des cieux, - son orbite s'étend jusqu'à l'autre, - tellement que rien ne se dérobe à sa chaleur* » et se demande : « *Comment donc? Nous nous représentions [...] un homme gigantesque, de haute stature, pris d'amour pour une certaine petite femme absente, et qui, tandis qu'il se hâte vers les étreintes désirées, dépasse ces montagnes et ces collines que nous voyons s'élèver si haut [...]* ? Mais ce n'est pas chose convenable que de s'arrêter sur des imaginations corporelles de ce genre, en particulier parce qu'il s'agit ici d'un cantique spirituel; et cela ne nous est pas non plus permis, à nous qui avons lu dans l'Évangile que “Dieu est esprit et que ceux qui L'adorent doivent L'adorer en esprit” (*Jn. 4, 24*) » (*Super Cant. Sermon LIII*).

Quant à nous, ce qui nous intéresse, c'est surtout de trouver une réponse à une question qui pourrait surgir spontanément : pourquoi donc le Saint-Esprit, pour

exprimer des sentiments du mysticisme le plus élevé et le plus chaste, a-t-il voulu se servir de « voiles dangereux » pour les esprits non préparés ? « *Ce danger – répond Vigouroux – montre que l'Écriture Sainte n'est pas faite, dans la pensée de Celui qui l'a inspirée, pour être lue intégralement et indistinctement par tous [comme le voulaient Luther et les protestants], et que la Synagogue et l'Église ont eu raison d'interdire à certaines catégories de lecteurs divers passages des Livres Saints. Le danger, toutefois, n'existe plus pour qui lit le Cantique dans l'esprit qui a présidé à sa composition. Un tel lecteur passe immédiatement de la lettre au sens allégorique, sans s'arrêter au sens vulgaire qu'auraient les expressions, si elles étaient comprises d'un amour purement humain. C'est ainsi qu'ont procédé les interprètes catholiques du Cantique. Saint Bernard, saint François de Sales, Bossuet, le Hir et cent autres en ont tiré les plus pures descriptions de l'amour divin et les plus hautes leçons de vertu* » (op. cit.).

Mais – nous demandons-nous – est-ce là le sens dans lequel procède l'encyclique *Deus caritas est*, ou n'est-ce pas plutôt le sens suggéré par la « nouvelle théologie » avec sa revendication de la « valeur positive de la corporéité » et donc de l'*« eros »* ?

Notre lecteur parle de l'*« acceptation [par l'encyclique] de l'eros (l'amour charnel) dans sa valeur eudémoniste (ou de la recherche de la félicité)*, mais avec la nécessité de soumettre cette exigence à une discipline et donc de la purifier, en éliminant son caractère égoïste ».

Nous ajoutons qu'il s'agit de plus que d'une acceptation : c'est la célébration, l'exaltation de l'*« amour entre homme et femme »* comme « *la chose la plus belle de la vie* », qui « *nous offre un bonheur qui nous fait goûter par avance quelque chose du Divin* » (§ 3), qui donne même à l'homme « *un certain avant-goût du sommet de l'existence, de la bénédiction vers laquelle tend tout notre être* » (§ 4), d'où le souci de rassurer (qui ? le monde qui vit « *selon la chair* » ?) sur le fait que l'Église ne rend pas « *amère* » cette joie, qu'elle n'élève pas « *des panneaux d'interdiction* » face à ce bonheur mais que, loin de refuser l'eros, elle veut au contraire « *sa guérison en vue de sa vraie grandeur* » (§ 5), avec cette conclusion : « *Oui, l'eros veut nous éléver “en extase” vers le Divin, nous conduire au-delà de nous-mêmes, mais c'est précisément pourquoi est requis un chemin de montée, de renoncements, de purifications et de guérisons* » (*ibidem*).

Deux considérations s'imposent ici.

1. L'*« amour entre homme et femme »* qui, discipliné, est la chasteté commune, semble être considéré dans l'encyclique comme le canal privilégié pour atteindre « *le Divin* ». Cette pénible impression est renforcée par le fait que des autres formes

d'amour humain, qui de fait existent et sont plus nobles et anobliissants que l'amour, même discipliné, entre deux sexes, on ne parle pas du tout. De même, ce qui est encore plus grave, on ne parle pas non plus de la virginité consacrée, vrai canal privilégié, bien supérieur à la simple chasteté commune, désigné par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même comme moyen de s'élever « *au Divin* » (*Mt. 19, 10 ss*). À la lecture de l'encyclique, il semblerait au contraire que l'individu humain privé de l'*« amour entre homme et femme »* serait un être incomplet (cf. § 5 et § 11).

Nous l'avouons : nous ne pouvons pas nous empêcher d'entendre dans l'encyclique *Deus caritas est* l'écho de ces déviations que Pie XII sentit le devoir de condamner encore une fois dans *Sacra Virginitas* (1954) :

« *Il en est [...] aujourd'hui qui, s'éloignant en cette matière du droit chemin, exaltent tellement le mariage qu'ils l'opposent à la virginité. [...] Nous avons récemment condamné avec tristesse l'opinion qui présente le mariage comme le seul moyen d'assurer à la personnalité humaine son développement et sa perfection naturelle* ».

À ce propos, il nous faut signaler deux passages de l'encyclique qu'il nous semble difficile de concilier avec la doctrine catholique constante et donc avec la Révélation Divine sur laquelle elle se fonde.

Au § 5, nous lisons : « *ce n'est pas seulement l'esprit ou le corps qui aime : c'est l'homme, la personne, qui aime comme créature unifiée, dont font partie le corps et l'âme. C'est seulement lorsque les deux [corps et âme] se fondent véritablement en une unité que l'homme devient pleinement lui-même* » Et plus loin : « *la foi chrétienne a toujours considéré l'homme comme un être un et dual, dans lequel esprit et matière s'interpénètrent l'un l'autre et font ainsi tous deux l'expérience d'une nouvelle noblesse* ».

Or, la foi chrétienne n'a jamais placé corps et âme, esprit et matière à un tel niveau d'égalité, mais elle a toujours enseigné l'unité substantielle de l'homme certes, mais aussi la subordination du corps à l'âme, qui est en nous la meilleure part car, à la différence du corps, elle est spirituelle et immortelle, créée singulièrement par Dieu, à son « image ». Par conséquent, la « noblesse » de l'homme (et du corps et de l'âme) ne réside pas dans la mutuelle « *interpénétration* » (?) du corps et de l'âme, mais dans la domination de l'âme sur le corps et dans la soumission du corps à l'âme. Lorsqu'il dit : « *Que sert à l'homme de gagner le monde s'il vient à perdre son âme ? et que donnera l'homme en échange de son âme ?* », Jésus nous enseigne l'excellence de l'âme, et le fait que c'est elle qui détermine le destin éternel de l'homme.

2. La seconde observation concerne le silence de l'encyclique sur le péché

originel et sur la concupiscence de la chair, c'est-à-dire sur l'amour désordonné du plaisir sensuel, qui rend difficile la domination de l'âme sur le corps. Silence d'autant plus inexplicable que l'encyclique insiste sur « *un chemin de montée, de renoncements, de purifications et de guérisons* » (§ 5), et qu'elle affirme que « *des purifications et des maturations sont nécessaires* », et qu'*« elles passent aussi par la voie du renoncement* » (*ibidem*). Le but de ces renoncements, nous dit l'encyclique, est de transformer l'*« eros*», qui cherche sa propre satisfaction, en *« agapè*», qui cherche au contraire le bien de l'être aimé (*ibidem*). Mais la raison de la nécessité de ces renoncements, quelle est-elle ? Pourquoi l'*« eros*» a-t-il besoin de « *guérison* » ? (§ 5).

« Cela dépend avant tout – dit l'encyclique – de la constitution de l'être humain, à la fois corps et âme. L'homme devient vraiment lui-même, quand le corps et l'âme se trouvent dans une profonde unité; le défi de l'eros est vraiment surmonté lorsque cette unification est

réussie » (§ 5). Mais encore une fois : pourquoi l'*eros* lance-t-il un « *défi* » à l'unité intime de l'homme, causant une lutte entre l'âme et le corps ? Est-ce seulement en raison de la « *constitution de l'être humain, à la fois corps et âme* », et donc à cause d'un fait purement naturel ? Il est évident qu'il fallait parler ici du péché originel et de la concupiscence de la chair, ainsi que de la nécessité de la grâce du Christ pour rétablir non pas l'*« intime unité* » de l'âme et du corps, mais la domination de l'âme sur le corps. Le silence sur ces vérités quand il était nécessaire d'en parler constitue une authentique omission. À cause de cette omission, il semble qu'entre *eros* et *agapè* (entre concupiscence et charité), il existe une sorte de continuité, que l'*eros* serait un premier échelon dans l'échelle du progrès spirituel, alors qu'il est en réalité l'effet d'une volonté détournée, en raison du péché originel, de l'amour de Dieu et du prochain vers l'amour égoïste de soi. Il faut redresser cette volonté pour qu'avec la grâce du Christ se développe, sur ce terrain

bonifié, la charité, c'est-à-dire l'amour surnaturel pour Dieu et ses créatures raisonnables.

Il semble que la réponse à notre question est désormais claire : la « *nouvelle théologie* » de la « *valeur positive de la corporéité* » et donc de l'*eros*, prêchée par Urs von Balthasar et Adrienne von Speyr, projette sa lumière équivoque sur l'encyclique *Deus caritas est*.

Nous devrions faire beaucoup d'autres remarques importantes, par exemple sur l'absence de distinction entre amour naturel et amour surnaturel (la charité), sur l'*« amour passionné [sic] de Dieu* » pour l'homme, de Dieu qui est « *quelqu'un qui aime avec toute la passion [sic] d'un véritable amour* » (§ 10), mais nous nous rendons compte que nous avons largement dépassé les limites d'un simple commentaire. Nous prions notre lecteur de nous en excuser, et nous posons la plume.

LE « PRÉJUGÉ FAVORABLE »

Il y a quelque temps, un lecteur nous a écrit :

« Cher Courrier de Rome,

J'ai lu avec grand intérêt votre article de septembre dernier, consacré au nouveau Pontife. Finalement ! En effet, la recommandation de prier pour le Saint Père, ainsi que l'observance, à la différence de l'obéissance invoquée communément, lui sont dues a priori et dans tous les cas : même avant de voir ce qu'il dit et ce qu'il fait. Ainsi, à la mort de Jean-Paul II, j'ai vivement apprécié le communiqué de Mgr Fellay, qui montre comment le silence total n'est pas la seule « troisième voie » entre en dire un mal inopportun ou un bien mensonger.

Je voudrais ajouter quelques remarques portant sur certains aspects de cette question :

- Il me semble que le jugement porté sur l'élection doit être plus large que le simple jugement porté sur l'élu, dont nous devrions bien connaître tant les aspects intéressants – comme la reconnaissance de la crise dans l'Église et les critiques de la réforme liturgique – que les limites, en particulier sa formation non thomiste. Et je supplie ici l'élu – qui a affirmé vouloir appliquer le concile Vatican II en fidèle continuité avec la Tradition – de faire resplendir la continuité avec des actes du Magistère tels que *Quanta cura*, avec le *Syllabus*, *Æterni Patris* (sur la nécessité de la philosophie thomiste), *Mortalium Animos* (contre l'œcuménisme « *de chemin commun* »), *Humani Generis* (contre la « *nouvelle théologie* »). Il faut aussi considérer le sens de l'élection. De fait, le cardinal Ratzinger a été élu par

trois ou quatre cardinaux « plus ou moins conservateurs » et contre les « progressistes ». Avec toutes les limites du modératisme (les deux courants du conclave n'étaient pas progressistes contre traditionalistes, mais progressistes contre modérés, qui ont tous deux pour horizon un catholicisme libéral), le bloc qui l'a soutenu, qui s'est révélé être la majorité relative des cardinaux électeurs et qui, avec une surprenante détermination, a obtenu son élection, s'est concentré sur des thèmes comme la reconnaissance des graves problèmes de l'heure présente, même au sein de l'Église, un désir de plus grande attention envers la doctrine, la volonté d'empêcher une évolution supplémentaire dans un sens progressiste. Il y a dix ans, rappelons-le, nous craignions tous l'élection du cardinal Martini, mais au cours du dernier conclave, ses partisans n'ont même pas réussi à rassembler les votes nécessaires pour bloquer l'ascension du candidat qu'ils redoutaient (contrairement à ce qui arriva au cours du précédent conclave avec un autre Joseph, le cardinal Siri). Si nous pensons que ceux qui ont élu Benoît XVI ont tous été créés cardinaux sur le critère de l'alignement sur le nouveau courant ecclésial, le choix d'une élection dont ils savaient qu'elle serait forcément désapprouvée par le monde et par de nombreux ennemis de l'Église est un fait humainement surprenant. Ce sont des aspects qui méritent d'être accueillis avec joie : ils donnent à espérer que cet aveuglement diabolique qui, depuis 1960, pèse sur l'élément humain de l'Église et la paralyse, ait commencé à marquer le pas.

- Pour la compréhension de la réalité,

il faut aussi tenir compte de l'aspect important que constituent les conditions imposées de l'extérieur au Pontife lui-même. C'est pourquoi :

○ d'un côté, je ne sais pas quelle est la portée réelle des premiers actes : le cardinal Siri affirma que le discours programme du Pape Luciani était en réalité l'œuvre du Secrétaire d'État, le cardinal Villot; Paul VI, au cours de la cérémonie de son couronnement, déclara vouloir défendre la Sainte Église des erreurs, ce qu'il ne nous a pas été donné de vérifier par la suite (il est clair qu'il voulait rassurer les « conservateurs », battus lors du conclave); le Pape Roncalli ne sembla pas révolutionnaire pendant les premières années... Et il est probable que le Pontife actuel ait aussi été élu grâce à des accords.

○ d'un autre côté, nous pensons à la vieille tactique « *de la carotte et du bâton* » : j'ai été frappé de la façon dont certains progressistes, qui avaient redouté cette élection, se sont empressés de tenter d'enfermer l'élu dans des mécanismes unanimistes rassurants. Et je n'ai pas été surpris du chantage fait à Cologne par l'épiscopat franco-allemand : s'il fait des concessions aux traditionalistes, alors eux, les porte-drapeau du progressisme, feront un schisme (un vrai). Et ce qu'a dit Ratzinger lui-même au cours de sa Messe d'intronisation est significatif : - Priez pour moi, pour que je ne m'envie pas devant les loups ! [...].

Comment sera le pontificat de S.S. Benoît XVI ? L'homme Ratzinger, vu comme « restaurateur », est en réalité un centriste pendulaire, oscillant : de quel

côté s'arrêtera le pendule ? Il faudra probablement du temps pour le dire. Pour l'instant, il semble être un peu moins mauvais que son prédécesseur : moins de voyages, plus de sobriété, plus de temps consacré au gouvernement de l'Église ; mais – comme c'était prévisible – il n'a pas encore rompu avec les maux de fond, et se limite à une lecture modérée du wojtilisme. Le nom qu'il a choisi fait lui aussi penser à une orientation libérale modérée. Dans la meilleure des hypothèses, il sera un "pape de transition", comme Jean XXIII, mais dans la direction opposée, et la transition, justement, tend à impliquer des oscillations... Il y a des éléments qui nous poussent à de prudentes espérances, et il y a des inconnues. J'approuve la prévision de S.E. Mgr Fellay : quand Benoît XVI se trouvera le dos au mur, et la réalité pousse dans cette direction, il se décidera et prendra la bonne direction. Mais prions beaucoup la Sainte Vierge qui "est de notre côté", pour que le Pape Ratzinger, qui a lu le véritable troisième secret de Fatima, n'attende pas une généralisation de la gangrène pour passer des "maux extrêmes" aux "remèdes extrêmes".

S.P. »

Nous avons préféré laisser passer un peu de temps avant de répondre à cette lettre, qui nous oblige à commencer à faire le point, dans la mesure du possible actuellement, sur le nouveau pontificat.

Commençons par remarquer qu'il a échappé à notre lecteur que la modeste position que nous avons exprimée n'était pas celle de Mgr Fellay mais la nôtre, et qu'il nous était donc permis de choisir tranquillement, de façon cohérente, la voie du silence à l'occasion de la disparition de Jean-Paul II, sans pour autant manquer personnellement à notre devoir de prier pour le Pape défunt, pour le Pape à élire et pour le nouveau Pape. Nous n'avons pas non plus considéré opportun de rappeler ce devoir à nos lecteurs, puisque tout catholique sait, ne serait-ce que par « sens » surnaturel, qu'il doit prier pour l'Église et pour le Pape, et qu'il le doit d'autant plus que celui-ci semble manquer ou risquer de manquer à ses très hauts devoirs de Vicaire du Christ sur terre.

En ce qui concerne le point 1), notre ami nous permettra de ne pas partager son optimisme dans l'invitation qu'il adresse au Pape à faire « resplendir » la continuité avec la Tradition et, en particulier, avec *Quanta Cura*, avec le *Syllabus*, avec *Mortalium Animos*, avec *Humani Generis*.

Nous ne pensons pas Que Benoît XVI ne veuille pas faire resplendir cette continuité ; nous pensons simplement qu'il ne le peut pas. En effet :

- subjectivement, cela lui est impossible en raison de ce que notre lecteur, avec beaucoup de délicatesse, appelle sa « formation non thomiste », et que pour notre part nous n'hésitons pas à appeler « déformation néomoderniste », confortés, s'il en était besoin, dans notre jugement par ce que ce même cardinal Ratzinger écrit dans *Ma vie* au sujet des études théologiques de sa jeunesse, ainsi que par le contenu de ses nombreux ouvrages ;

- objectivement, il lui est par ailleurs impossible de faire resplendir quelque « continuité » que ce soit entre les documents pontificaux énumérés et les textes conciliaires : l'opposition est telle que soit l'on continue à adhérer aux premiers et l'on refuse les seconds, soit l'on embrasse les seconds et l'on abandonne les premiers. Sur ce point aussi nous avons, s'il en était besoin, la confirmation du cardinal Ratzinger qui, dans *Les principes de la théologie catholique* (éd. Téqui, Paris), appelle explicitement la constitution conciliaire *Gaudium et Spes* l'anti-Syllabus, et implicitement l'anti-Pascendi.

Notre ami considère comme l'un des « aspects intéressants » du nouveau pontificat la reconnaissance de la crise dans l'Église. Mais nous lui demandons : Paul VI ne l'a-t-il pas reconnue lui aussi ? N'a-t-il pas parlé d'« auto démolition » de l'Église, de « fumées de satan » dans le temple de Dieu ? Et qu'a-t-il fait pour y porter remède ? Ne s'est-il pas servi de son autorité – et quelle autorité ! – pour favoriser les « démolisseurs » internes de l'Église, et n'a-t-il pas, au contraire, frappé ses enfants fidèles qui tentaient de résister à cette ruine ? Que le Concile doive être interprété « à la lumière de la Tradition », Jean-Paul II ne l'a-t-il pas dit lui aussi lors du consistoire du 6 novembre 1979, ne l'a-t-il pas dit personnellement à Mgr Lefebvre, suscitant ainsi de nombreux espoirs ? Mais qu'en a-t-il été par la suite ? N'a-t-il pas inauguré une nouvelle notion de Tradition, la « Tradition vivante », et seulement « vivante », qui permet de déclarer morte la Tradition « tout court » qui n'est pas seulement vivante mais aussi cohérente avec elle-même, si bien qu'elle ne peut pas enseigner aujourd'hui le contraire de ce qui était enseigné hier ?

Quant à la liturgie, nous reconnaissions que le nouveau Pape semble aimer la beauté et la solennité des offices, et qu'il s'est efforcé personnellement de leur rendre une dignité qui, avec Jean-Paul II, avait complètement disparu. Nous nous en réjouissons, mais nous sommes néanmoins bien loin d'attribuer à ce fait l'importance que notre ami lui accorde. Nous savons, par l'autobiographie de Ratzinger, que celui-ci adhéra dans sa jeunesse au « mouvement liturgique », et

que pour sincère et ingénue qu'ait été cette adhésion, nous nous garderons bien d'oublier que :

- le mouvement liturgique fut l'un des « mouvements d'aggiornamento » ayant pour but d'« en finir » avec la Contre-réforme et le Concile de Trente, et de s'ouvrir aux « frères séparés », par opposition au mouvement marial, voué au contraire à « développer l'originalité catholique » face au monde protestant, dans la ligne du Concile de Trente (E. Fouilloux, *Mouvements théologico-spirituels et Concile in À la veille de Vatican II*, Lovanio 1992, pp. 188 et 198) ;

- certains évêques allemands mirent en garde Pie XII contre les aspects gravement négatifs du mouvement liturgique ;

- Pie XII écrivit l'encyclique *Mediator Dei* précisément pour condamner de nombreuses erreurs du mouvement liturgique, erreurs – écrit-il – « qui touchent la foi catholique et la doctrine ascétique », et qui rejoignent les « erreurs déjà condamnées » du protestantisme ;

- un disciple de Rahner, H. Vorgrimler, a écrit qu'en Allemagne le mouvement liturgique fut l'un des mouvements apparus pour s'affranchir du joug du « système romain » (H. Vorgrimler, *Karl Rahner verstehn*).

Tout cela ne nous rend pas pessimistes sur les intentions du nouveau Pape quant à la liturgie, mais cela nous empêche simplement de nous enthousiasmer trop facilement.

« C'est assurément une grande épreuve que de voir un homme tenu [...] pour docteur et témoin de la vérité, un homme suprêmement aimé et respecté, qui tout à coup se met à introduire en cachette des erreurs pernicieuses. D'autant plus que l'on ne peut pas découvrir ces erreurs, puisqu'on est retenu par un préjugé favorable » (*Commonitorium*, 10). Ces paroles de saint Vincent de Lérins décrivent très bien l'état d'âme dans lequel tombent en ces tristes années beaucoup de catholiques à l'égard du Pape. Sincèrement attachés à la Papauté, « retenus par le préjugé favorable » envers la figure de celui qui est, ou du moins qui a le devoir d'être au plus haut degré « docteur et témoin de la vérité », ces catholiques ont du mal à accepter la dure réalité, et la moindre lueur d'espoir suffit à nourrir leur illusion d'une résolution réelle et radicale de la crise de l'Église.

Nous comprenons parfaitement cet état d'âme. Mais nous comprenons aussi à quel point toute espérance qui n'est pas fondée sur la réalité des faits est dangereuse pour la foi. Nous ne pouvons pas raisonnablement espérer si nous n'avons pas un réel motif de le faire, et

nous ne devons pas cultiver d'illusions simplement parce que nous voudrions avoir des raisons d'espérer. Cela reviendrait à rendre inutile une résistance de quarante ans et à accepter sans raison ce qu'hier, avec raison, nous n'acceptions pas pour pouvoir conserver la foi dans son intégrité, foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu.

Or, si nous nous en tenons aux faits réels, nous avons entendu le nouveau Pape réaffirmer à Cologne, le 19 août 2005, dans son discours sur les non catholiques, les principes inacceptables de l'œcuménisme (cf. *L'Osservatore Romano* du 22-23 août 2005, p. 13).

• « *Nous savons tous qu'il existe de nombreux modèles d'unité* », a-t-il affirmé. Mais nous savons tous, ou du moins nous devrions savoir, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu pour son Église un modèle bien précis d'unité, et qu'il en a établi le principe et le fondement dans le primat de Pierre : « *Puisque le divin Fondateur avait établi que l'Église serait une par foi, gouvernement et communion, Il choisit Pierre et ses successeurs pour principe et centre de l'unité* » (Léon XIII, *Satis Cognitum*, D. 1960). Déjà, le concile dogmatique Vatican I affirmait : « *Pour que toute la multitude des croyants soit conservée dans l'unité de la foi et de la communion* [Jésus Notre-Seigneur] *plaça devant les autres Apôtres le bienheureux Pierre, établissant en lui le principe éternel et le visible fondement de l'une et l'autre unité* » (D. 1821).

Puisque tel est le modèle d'unité établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour son Église, ce modèle d'unité doit, avec courage et fermeté apostoliques, être réaffirmé face à ceux qui errent loin de son Église une et unique. À l'inverse, le soi-disant « dialogue » est une trahison de la Vérité révélée, et un manque de loyauté et de charité envers les frères séparés.

• « *Cette unité d'après notre conviction* [opinion subjective, et non vérité de foi ?] *subsiste [?] bien dans l'Église catholique [...]. D'autre part cette unité ne signifie pas ce que l'on pourrait appeler œcuménisme du retour, renier et donc refuser sa propre histoire de foi [sic]. Absolument pas !* ».

Devons-nous donc croire qu'il existe autant de « fois » que de « sectes », et que l'Église infaillible s'est trompée en affirmant toujours que « *l'on ne peut pas promouvoir l'unité des chrétiens si ce n'est en favorisant le retour des dissidents à la seule vraie Église du Christ, dont ils se sont un jour malheureusement éloignés* » ? (Pie XI, *Mortalium Animos*).

* « *(cette unité) ne signifie pas uniformité dans toutes les expressions de la théologie et de la spiritualité, dans les*

formes liturgiques et dans la discipline. Unité dans la multiplicité et multiplicité dans l'unité ». Nous pourrions l'accepter, s'il s'agissait réellement d'*« expressions de la théologie et de la spiritualité* », de *« formes liturgiques* » et de *« discipline* » différentes mais toutes orthodoxes (comme dans les Églises orientales catholiques, unies à Rome). Mais hélas ce n'est pas cela. Par conséquent, quelle place auront les innombrables hérésies des protestants et les hérésies, moins nombreuses mais non moins réelles, des schismatiques orientaux, dans cette *« unité dans la multiplicité et multiplicité dans l'unité* » ? Et quelle place aura leur refus de la primauté de juridiction (et non simplement d'honneur) du successeur de Pierre, que le Christ a placé comme fondement de l'unité de son Église ? Benoît XVI ne nous le dit pas. Et pourtant c'est bien cela qui compte, si l'unité ne doit pas être un simple *« flatus vocis* », une parole vide à laquelle ne répond aucune réalité.

* « *(le dialogue œcuménique) est un échange de dons, dans lequel les Églises et les Communautés ecclésiales peuvent mettre à disposition leurs trésors* ».

Nous voudrions ici simplement savoir quels « *trésors* » les communautés schismatiques et hérétiques pourraient mettre à la disposition de l'Église catholique, qu'elle ne possède déjà, et de façon intégrale.

Nous nous arrêtons là, parce que le discours serait trop long. Quoi qu'il en soit, il devrait être clair pour tout catholique que personne, et le Pape moins que tout autre, n'a le droit de rabaisser l'Église fondée par le Dieu fait Homme au niveau des sectes qui ont proliféré à cause de l'orgueil des hommes.

Dans son discours à la Curie Romaine à Noël (*L'Osservatore Romano* du 23 décembre 2005), Benoît XVI a expliqué ce qu'il entend lorsqu'il affirme « *vouloir appliquer le Concile Vatican II en fidèle continuité avec la Tradition* ».

Il commence par repousser l'*« herméneutique de la discontinuité et de la rupture* », selon laquelle « *il serait nécessaire d'aller courageusement au-delà des textes [du Concile] et faire place à la nouveauté* », étant donné que ces textes « *seraient le résultat de compromis dans lesquels, pour atteindre l'unanimité, on a dû continuer à traîner et reconfirmer beaucoup de vieilles choses désormais inutiles* ». Mais qu'oppose Benoît XVI à cette *« herméneutique de la discontinuité et de la rupture* » ? Il lui oppose l'*« herméneutique de la réforme* », c'est-à-dire de « *la nouveauté dans la continuité* » : continuité des « *principes* » et nouveauté des « *formes concrètes* », parce que « *les décisions de fond [c'est-à-dire les principes] peuvent rester valides, tandis que les formes de leur application*

à des contextes nouveaux peuvent changer ». Et Benoît XVI donne ici l'exemple du décret conciliaire *Dignitatis Humanae*, en soutenant que la « *discontinuité* » ou « *rupture* » dans le domaine de la « *liberté religieuse* », qu'il appelle sans équivoque « *liberté de religion* », est une discontinuité ou rupture non substantielle car, dit-il, les « *principes* » de l'ancienne doctrine demeurent, bien que les « *décisions historiques* » aient changé. Mais quels seraient ces principes demeurés intacts dans *Dignitatis Humanae*? Que l'homme est « *capable de connaître la vérité de Dieu* » et qu'il « *est lié à cette connaissance* », nous dit Benoît XVI. La déclaration conciliaire sur la liberté religieuse aurait conservé ces principes, et elle n'a donc pas canonisé le « *relativisme* »; elle considère simplement « *la liberté de religion comme une nécessité découlant de la société humaine, et même comme une conséquence intrinsèque de la vérité qui ne peut pas être imposée de l'extérieur* ».

Le principe ainsi énoncé, selon lequel l'homme est « *capable de connaître la vérité de Dieu* », nécessiterait un grand nombre d'éclaircissements. Mais ce n'est pas ce qui nous intéresse. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si ce sont là tous les « *principes* » de la doctrine catholique sur la « *liberté religieuse* ».

Ouvrons l'encyclique *Libertas* de Léon XIII, qui nous permet de récapituler ce qu'ont affirmé et défendu, contre les « *libertés modernes* » promues par le libéralisme, une longue série de Pontifes allant de Pie VI à Pie XII.

L'Église a toujours affirmé :

- que l'individu a le devoir de professer la *vraie religion* (et de la chercher lorsqu'il a un doute sur la fausse religion qu'il professe) : « *Et si l'on demande, parmi toutes ces religions opposées qui ont cours, laquelle il faut suivre à l'exclusion des autres, la raison et la nature s'unissent pour nous répondre : celle que Dieu a prescrite et qu'il est aisément de distinguer, grâce à certains signes extérieurs par lesquels la divine Providence a voulu la rendre reconnaissable, car, dans une chose de cette importance, l'erreur entraînerait des conséquences trop désastreuses* » (Léon XIII, *Libertas*).

- que de ce devoir de l'homme envers la Révélation divine naît son droit de professer librement, même en public, la *vraie religion* ;

- que non seulement les individus, mais aussi les sociétés humaines, étant « *de Dieu* », ont le devoir de l'honorer et ici aussi, « *puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie et que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère* » (*ibidem*) ;

- que de la « nécessité découlant de la société humaine » ne découle aucunement, comme conséquence logique, la « liberté de religion », mais la tolérance des fausses religions, si cette tolérance se révèle nécessaire « en vue d'un mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver » (*ibidem*). Mais : « si, en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver, ni le vouloir en lui-même », et « plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un État, plus les conditions de cet État s'écartent de la perfection ». Enfin il reste toujours vrai qu'« il répugne à la raison que l'erreur ait les mêmes droits que la vérité » (*ibidem*) ;

- que si la vérité ne peut pas être imposée de l'extérieur (l'Église ne l'a jamais fait, elle l'a même interdit aux souverains catholiques qui en avaient l'intention), cela ne signifie aucunement que l'erreur ait le droit d'être librement divulguée : ne pas imposer la vérité de l'extérieur ne dispense pas d'empêcher la diffusion d'erreurs qui rendraient plus difficiles aux hommes la recherche et la conquête de la vérité.

Or, où sont ces principes dans la déclaration *Dignitatis Humanæ*, dans la doctrine conciliaire sur la « liberté religieuse » ?

Dans la « liberté de religion » :

- on ne fait aucune distinction entre vraies et fausses religions, si bien que, comme Léon XIII le disait du libéralisme, pour elles « vrai ou faux, bien ou mal semblent avoir la même valeur » (*ibidem*) ;

- une fois omise cette distinction fondamentale, on reconnaît même aux fausses religions le « droit » d'être publiquement professées et promues, à l'égal de la vraie religion, et ce même dans les pays catholiques ;

- de l'erreur de départ, il découle que l'État n'a aucun devoir ni envers le vrai Dieu, ni envers la vraie religion, mais qu'il n'a qu'un seul devoir : celui d'être neutre en matière de religion et, comme le veut le libéralisme d'« être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions, et de leur accorder indistinctement les mêmes droits » (*ibidem*) ;

- autre conséquence : on ne parle pas de tolérance envers les fausses religions ; celle-ci se trouve supplantée par la « liberté de religion » (comme le dit clairement Benoît XVI) ;

- dans cette optique faussée, le devoir de l'État catholique d'empêcher la diffusion des fausses doctrines religieuses n'a plus aucune raison d'être, il est même considéré comme une intolérable violence envers la « liberté de religion ».

Il apparaît clairement que tous les principes catholiques de la liberté religieuse ont été abandonnés un à un. Mais Benoît XVI, quant à lui, affirme dans son discours à la Curie Romaine qu'ils ont été maintenus. Il a même ajouté que le Concile Vatican II, « reconnaissant et faisant sien, par le Décret sur la liberté religieuse, un principe essentiel de l'État moderne, a repris le patrimoine le plus profond de l'Église [...] et il peut être conscient de se trouver ainsi en pleine harmonie avec l'enseignement de Jésus lui-même (cf. Mt. 22, 21) ainsi qu'avec l'Église des martyrs » qui, « alors qu'elle priait pour les empereurs, a refusé de les adorer et a ainsi clairement rejeté la religion d'État ».

Ainsi, nous devrions croire que Jésus a enseigné ce que les Pontifes Romains appellent « cette pernicieuse erreur de la séparation de l'Église et de l'État » ? (Léon XIII, *enc. cit.*). Nous devrions croire que les martyrs ont donné leur vie non pour rendre témoignage à la vraie religion, mais pour revendiquer la liberté tant pour la vraie religion que pour les fausses ? Nous devrions croire que l'Église, au mépris des promesses de son divin Fondateur, aurait, pendant des siècles, égaré son « patrimoine le plus profond », et qu'elle ne l'aurait récupéré qu'avec Vatican II ? Et tout cela en « faisant sien par le Décret sur la liberté religieuse un principe essentiel de l'État moderne », lequel État moderne ne tient aucun compte de la foi ni de la morale révélée ?

Ces questions appellent d'elles-mêmes leurs réponses.

En ce qui concerne les « conditions imposées de l'extérieur » au nouveau Pape, il faut remarquer :

- qu'aucun Pape n'est tenu en conscience de respecter les « accords » qui ont éventuellement conditionné son élection, surtout quand ceux-ci sont mauvais pour l'Église et les âmes ;

- que le nouveau Pape doit se libérer des éventuels « enfermements » en choisissant avec prudence ses collaborateurs (tel est le secret de tout bon pontificat). Benoît XVI le fera-t-il ? Et surtout, est-il en mesure, malgré sa formation non thomiste, pour reprendre l'euphémisme de notre lecteur, de distinguer les bons des mauvais collaborateurs ? La confiance accordée à des personnages comme Walter Kasper et Bruno Forte nous rend fortement dubitatifs.

Nous sommes en revanche en parfait accord avec notre lecteur lorsqu'il qualifie le théologien Ratzinger de « pendulaire » et d'« oscillant ». Toutefois il ne s'agit pas vraiment d'un centriste : son pendule, jusqu'à présent, a plus oscillé en direction de la « nouvelle théologie » qu'en direction de la théologie catholique, et ses livres, qu'il n'a jamais reniés et qui se vendent

aujourd'hui plus que jamais, l'attestent. Quant à Benoît XVI, il ne semble pas, du moins pour le moment, très différent du théologien Ratzinger, et nous, qui l'étudions depuis des années, ne nous attendions pas à ce qu'il le fut : le Seigneur a promis la grâce d'état pour son Vicaire, une grande grâce, et, dans certaines conditions, il a aussi promis l'inaffabilité, mais il n'a pas promis de faire des miracles, et le changement de toute la formation mentale d'un homme tiendrait à notre avis du miracle. Ceci ne signifie pas que l'assistance divine, du moins négative, manquera à l'Église, cette assistance qui consiste à empêcher de faux pas irrémédiables, de même que ne manqueront pas – que notre lecteur se rassure – nos prières pour l'Église et pour le nouveau Pape.

Hirpinus

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• **France :**

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• **Suisse :**

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• **Étranger : (hors Suisse)**

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 290 (480)

Mensuel - Nouvelle Série

Juin 2006

Le numéro 3€

POUR LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE PASTORAL VATICAN II

Quels étourdis nous sommes ! Nous n'avons publié aucun écrit *ad hoc* à l'occasion des quarante ans écoulés depuis la fin du Concile Vatican II, célébrée le 8 décembre 2005 ; fin exaltée de tous côtés par des flots de rhétorique « œcuménique » et « conciliaire ». En priant nos lecteurs de nous excuser pour ce retard, nous avons pensé y remédier en reproduisant ici quelques propos du célèbre intellectuel catholique hongrois Thomas Molnar, qui a su saisir, impitoyablement et avec une précision chirurgicale, l'esprit et le sens des célèbres assises. Le texte vient d'un livre-interview intitulé : Thomas Molnar, *Du mal moderne. Symptômes et antidotes. Cinq entretiens avec Jean Renaud*, avec une introduction de ce même Renaud intitulée : « *Thomas Molnar ou la réaction de l'esprit* », Beffroi, Québec, 1996, pp. 138-139.

Question

« Et Vatican II ? Jusqu'à quel point le Concile a-t-il transformé l'Église ? Sur cette question, il y a plusieurs thèses. Les progressistes affirment qu'il a permis une "ouverture" au monde encore incomplète et timide, qu'il s'agit de rendre encore plus radicale (en permettant, par exemple, le sacerdoce des femmes, la contraception, l'avortement) ; les "intégristes" condamnent ce concile, considéré comme un large compromis avec le monde moderne, compromis par lequel l'Église a été défigurée. Le cardinal Ratzinger, de son côté, affirme que le concile a été un grand bienfait, mais qu'il a souvent été incompris. Et vous,

que pensez-vous de Vatican II ? »

Réponse de Thomas Molnar

« Quant à Vatican II, je me place parmi les intégristes, à condition que vous acceptiez de ne pas parler d'intégrisme, mais de catholicisme pur et simple. On doit beaucoup aux intégristes : ils ont encaissé les premiers chocs de ce concile de radicaux militants. Rétrospectivement, il faut dire qu'ils avaient raison : l'observation de Ratzinger en est la preuve. Si Mgr Lefebvre s'était rendu, Ratzinger ne mettrait pas de nuances dans son appréciation du travail conciliaire. D'autres preuves ? Les légions de fidèles blessés qui ont abandonné l'Église ; l'incapacité de cette dernière à inspirer, sinon les formes de la sensibilité religieuse, du moins l'art, la musique, l'architecture, la littérature, tous les domaines dans lesquels l'Église s'est pour ainsi dire stérilisée elle-même.

Le Concile, dit-on, est une chose, l'après-Concile en est une autre. Pas du tout. Le Concile et ce qui l'a suivi constituent une seule chose. C'est le chapitre le plus noir de l'histoire de l'Église, d'autant plus qu'il n'est pas du tout certain que l'on puisse y remédier dans les prochains siècles. Le diagnostic n'est pas difficile : sans parler des vicissitudes doctrinales qui ont une logique propre, l'Église de Paul VI a capitulé face à la société civile, à l'indifférentisme, à l'hérésie américaniste, bref, face à la Réforme et au modernisme. L'avantage – si vous me permettez cette expression, car il s'agit d'une catastrophe non seule-

ment pour l'Église, mais aussi pour l'humanité tout entière, abandonnée aujourd'hui aux sectes et à pire encore – l'avantage, donc, c'est que l'on en voit le châtiment immédiat : l'avortement de masse, l'inondation de la corruption sexuelle, les dévastations causées par la drogue, la famille détruite. Toutes les motivations sociologiques ont peu de poids : c'est l'Église qui en porte la responsabilité, une Église prosternée devant l'ONU, une Église qui persécute ceux qui croient, et qui les scandalise par ses mascarades.

VII^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE

SÌ SÌ NO NO

PARIS
5, 6 ET 7 JANVIER 2007

« *Les crises dans l'Église : causes, effets, remèdes* »

BENOÎT XVI : RAPPORT SUR LE CONCILE VATICAN II

À l'occasion de ses vœux à la curie romaine le 22 décembre 2005¹, après une première partie de son discours consacrée aux événements de l'année écoulée (mort de Jean-Paul II, élection de son successeur, Journée Mondiale de la Jeunesse à Cologne et Synode sur l'Eucharistie à Rome), le pape Benoît XVI a tenté de faire le point sur Vatican II.

L'intérêt de cette tentative n'échappera à personne, surtout si l'on tient compte de la constatation initiale faite par le Pape dans son discours : « *personne ne peut nier que, dans de grandes parties de l'Église, l'accueil du Concile s'est déroulé de façon plutôt difficile* » (*L'Osservatore Romano*, 23 décembre 2005). On ne peut pas ne pas considérer ce discours de Benoît XVI comme un discours-programme. Il faut donc s'appliquer à comprendre exactement ce discours dense et fortement structuré, qui nous présente une interprétation authentique de Vatican II.

Nous citerons dans cet article les textes parallèles de celui qui était encore le card. Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Nous pensons en particulier à son livre interview avec le journaliste italien Vittorio Messori, intitulé *Rapport sur la Foi*, et à son discours aux Évêques chiliens du 13 juillet 1988, prononcé dans la foulée des consécrations épiscopales à Ecône le 30 juin 1988. Nous serons alors en mesure de comprendre ce que le discours actuel du Souverain Pontife a en commun avec ces écrits, mais aussi ce qu'il a de particulier par rapport aux réflexions du cardinal Ratzinger, et nous verrons également dans quelle mesure son discours fait œuvre d'éclaircissement.

La partie du discours de Benoît XVI sur l'application de Vatican II comprend cinq paragraphes et s'étend sur environ quatre pages dactylographiées.

Le discours commence par une brève introduction, sous la forme d'un état de la question, résumé en ces termes : « *Pourquoi l'accueil du Concile, dans de grandes parties de l'Église, s'est-il jusqu'à présent déroulé de manière aussi difficile ?* ». Le Pape introduit ensuite l'idée qu'il va développer dans tout son discours : « *tout dépend de la juste interprétation du Concile ou - comme nous le dirions aujourd'hui - de sa juste herméneutique, de la juste clef de lecture et d'application* ». Or, d'après le Pape, il y a deux herméneutiques en concurrence : l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture, et l'herméneu-

tique de la réforme.

Enfin, Benoît XVI termine en rappelant que l'Église a le devoir de rester un signe de contradiction, tout en cherchant à résoudre le « *problème éternel du rapport entre foi et raison, qui se représente sous des formes toujours nouvelles* ».

1. L'ÉTAT DE LA QUESTION

Saisissant l'occasion du quarantième anniversaire de la clôture du Concile Vatican II, le Pape s'interroge sur « *le résultat du Concile* ».

1.1 L'application de Vatican II

Remarquons bien que, depuis le commencement, le problème qui est posé ne concerne pas le Concile en lui-même, ni son déroulement, ni son objectif. De ce côté, Benoît XVI ne semble pas percevoir les problèmes². Ayant été lui-même l'un des experts du Concile, il ne voit rien d'atypique dans ce concile pastoral. Non, ce qui le préoccupe, c'est l'application³ du Concile ou son acceptation⁴. Le Concile Vatican II est un fait incontournable et non négociable. Il existe, tout simplement. Bien sûr, il y a des difficultés, des confusions, des clamours, mais le Concile en lui-même n'est pas mis en cause. La solution proposée est donc un problème d'interprétation : la bonne interprétation rend possible une bonne acceptation, la mauvaise a l'effet inverse.

1.2 Vatican II et Nicée

Cette impression que ce qui est mis en cause n'est pas le Concile en soi mais certaines fausses interprétations qui rendent difficile son application (ou son acceptation), est confirmée par la citation de saint Basile décrivant la situation de l'Église

2. C'est la position de toujours du card. Ratzinger : « *Dans la partie fondamentale des accords, Mgr Lefebvre avait reconnu devoir accepter Vatican II et les affirmations du Magistère post-conciliaire, selon l'autorité propre à chaque document* » (Discours aux évêques chiliens, 13 juillet 1988). « *Défendre le Concile Vatican II contre Mgr Lefebvre, comme valide et ayant force de loi dans l'Église, est un devoir nécessaire* » (*ibid.*). « *Je ne vois aucun avenir pour une position qui s'obstine dans un refus de principe de Vatican II. En effet, cette position est illogique en elle-même* » (*Rapport sur la foi*, éd. Paoline, p. 29).

3. « *Personne ne peut nier que, dans de grandes parties de l'Église, l'accueil du Concile s'est déroulé de façon plutôt difficile...* ». « *Les problèmes de la réception sont nés du fait que deux herméneutiques contraires se sont trouvées confrontées et sont entrées en conflit...* ».

4. « *A-t-il été accueilli de la juste façon ? Dans l'accueil du Concile, qu'est-ce qui a été positif, insuffisant ou erroné ?* ». « *Pourquoi l'accueil du Concile, dans de grandes parties de l'Église, s'est-il jusqu'à présent déroulé de manière aussi difficile ?* ».

5. « *.... même sans vouloir appliquer à ce qui s'est passé en ces années, la description que le grand Docteur de l'Église, saint Basile, fait de la situation de*

après le Concile de Nicée. Bien sûr, le Pape ne force pas la comparaison⁵, mais il n'hésite pas à comparer la confusion dans l'Église après le Concile de Nicée à celle qui a suivi le Concile Vatican II.

Cette comparaison n'est pas nouvelle, car nous la trouvons dans la lettre adressée par Paul VI à Mgr Lefebvre le 11 octobre 1976, dans laquelle il parlait du Concile Vatican II « *qui n'a pas moins d'autorité, et qui sous certains aspects est même encore plus important que le Concile de Nicée* ». Cette comparaison ne facilitera pas le diagnostic que Benoît XVI veut faire de la confusion actuelle. En effet, comment comparer l'autorité d'un concile dogmatique comme le Concile de Nicée à celle d'un Concile pastoral comme Vatican II⁶? Où est la doctrine de foi proposée par Vatican II qui pourrait donner lieu à des falsifications par excès ou par défaut, comme semble l'insinuer le texte de saint Basile cité par le Pape?

Par ailleurs, le Concile de Nicée avait été convoqué pour définir la doctrine catholique sur la divinité du Christ contre l'hérésie arienne : la confusion existait donc déjà dans l'Église avant le Concile de Nicée, et ce dernier avait été l'instrument choisi pour sortir de la confusion, même si l'effet ne devait pas être immédiat. Dans le cas du Concile Vatican II, la confusion est postérieure au Concile, et il faudrait se demander si ce n'est pas lui qui l'a causée. Bien sûr, les tendances délétères du modernisme et de la nouvelle théologie se faisaient déjà sentir bien avant Vatican II : il suffira de se rappeler les condamnations des Pontifes⁷. Mais quelle a été l'attitude de Vatican II à leur égard? A-t-il pris ses distances, c'est-à-dire a-t-il condamné ces erreurs? Ou bien au contraire les a-t-il faites siennes, et dans quelle mesure?

Enfin, au-delà des problèmes de langage dus aux différences entre le grec et le latin, les difficultés au terme du concile de Nicée ne furent pas dues à une question herméneutique, mais à un problème d'adhésion à la donnée révélée définie à Nicée en un mot : « *consubstantiel* ».

Même si Benoît XVI avance avec prudence

l'Église après le Concile de Nicée... ». « *Nous ne voulons pas précisément appliquer cette description dramatique à la situation de l'après-Concile, mais quelque chose de ce qui s'est produit s'y reflète toutefois* ».

6. Cette différence entre concile dogmatique et concile pastoral semble toutefois avoir été perçue par le card. Ratzinger : « *La vérité est que le concile lui-même n'a défini aucun dogme et a voulu, de manière consciente, s'exprimer à un niveau plus modeste, purement comme concile pastoral* ».

7. SAINT PIE X, encyclique *Pascendi*, 8 septembre 1907; PIE XII, encyclique *Humani generis*, 12 août 1950.

1. Détail curieux : le discours de Jean-Paul II à la curie romaine, destiné à justifier et à expliquer la réunion interreligieuse d'Assise d'octobre 1986, avait lui aussi été prononcé le 22 décembre (1986).

sa comparaison entre Nicée et Vatican II, il reste le fait que cette comparaison, en elle-même, nous révèle ses convictions intimes : Vatican II n'est pas en cause, c'est seulement son application qui est rendue difficile par une mauvaise herméneutique.

1.3 La solution proposée

Cette application difficile de Vatican II, semblable d'après le Pape à celle de Nicée, amène le Pontife à se poser une question à laquelle il tentera de répondre ensuite : « *Pourquoi l'accueil du Concile, dans de grandes parties de l'Église, s'est-il jusqu'à présent déroulé de manière aussi difficile ?* ». La réponse de Benoît XVI est immédiate et introduit le corps de son discours : « *Tout dépend de la juste interprétation du Concile ou - comme nous le dirions aujourd'hui - de sa juste herméneutique, de la juste clef de lecture et d'application* ».

2. LES DEUX HERMÉNEUTIQUES

Le développement du discours du Pape consistera en la description des deux herméneutiques coexistantes, en tentant de les séparer. Tâche difficile, si l'on prend en considération le fait que l'herméneutique de la réforme apparaît elle aussi comme une rupture, ce qui semblerait donner raison aux partisans de l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture.

2.1 L'herméneutique de la discontinuité et de la rupture

2.1.1 Sa présentation

Selon Benoît XVI, l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture se présente ainsi :

- elle cause de la confusion⁸;
- elle bénéficie de l'appui des media et d'une partie de la théologie moderne⁹ ; elle risque de provoquer une rupture entre Église préconciliaire et Église postconciliaire¹⁰ ;
- elle recommande un esprit du Concile qui dépasse la lettre de Vatican II, lequel ne serait pas autre chose que le résultat d'un compromis destiné en son temps à obtenir l'unanimité des Pères conciliaires¹¹ ;

8. « *L'une a causé de la confusion* ».

9. « *Celle-ci a souvent pu compter sur la sympathie des mass media, et également d'une partie de la théologie moderne* ».

10. « *L'herméneutique de la discontinuité risque de finir par une rupture entre Église préconciliaire et Église post-conciliaire* ». « *Il faut résolument s'opposer à ce schématisme d'un avant et d'un après dans l'histoire de l'Église, tout à fait injustifié par les documents mêmes de Vatican II, qui ne font que réaffirmer la continuité du catholicisme. Il n'y a pas une Église "pré" ou "post" conciliaire : il y a une seule et unique Église qui chemine vers le Seigneur... Le Concile n'avait aucunement l'intention d'introduire une division dans le temps de l'Église* ».

11. « *Celle-ci affirme que les textes du Concile comme tels ne seraient pas encore la véritable expression de l'esprit du Concile. Ils seraient le résultat de compromis dans lesquels, pour atteindre l'unanimité, on a dû encore emporter avec soi et reconfirmer beaucoup de vieilles choses désormais inutiles [...] en un mot : il faudrait non pas suivre les textes du Concile, mais son esprit* ». « *Selon ce pernicieux anti-esprit – Konzils-Ungest en allemand – tout ce qui est "nouveau" (ou*

- elle interprète largement cet esprit du Concile et ouvre la porte à toutes les fantaisies¹².

2.1.2 Sa critique

Dans un deuxième temps, le Pontife laisse entrevoir qu'il ne partage pas cette herméneutique de la discontinuité et de la rupture, parce qu'elle « *se méprend sur la nature d'un concile en tant que tel* ». En effet, un concile n'est pas « *une sorte de Constituante, qui élimine une vieille constitution et en crée une nouvelle* ».

Or, les Pères conciliaires :

- n'avaient pas un tel mandat;
- ne l'avaient reçu de personne;
- ne pouvaient le recevoir de personne.

Pourquoi ? « *Parce que la constitution essentielle de l'Église vient du Seigneur* », et les évêques ne sont que les « *dépositaires du don du Seigneur* », et les « *administrateurs des mystères de Dieu* » (1 Cor. 4,1). Ces arguments, qui nous semblent intéressants, sont à comparer avec ce que le cardinal Ratzinger disait aux évêques chiliens en juillet 1988 : « *Sans aucun doute, il existe un comportement aux vues étroites, qui isole Vatican II et qui a provoqué l'opposition. De nombreux commentaires ont donné l'impression que depuis Vatican II tout a changé, et que ce qui a précédé n'a plus de valeur ou, dans le meilleur des cas, que cela n'a de valeur qu'à la lumière de Vatican II* ».

Le second concile du Vatican n'est pas traité comme partie de la totalité de la Tradition vivante de l'Église, mais comme la fin de la Tradition et comme un recommencement à partir de zéro. La vérité est que ce concile n'a défini aucun dogme, et qu'il a voulu, de façon consciente, s'exprimer à un niveau plus modeste, simplement comme concile pastoral. Bien sûr, beaucoup l'interprètent comme s'il était une sorte de superdogme qui enlève toute importance au reste » (Il Sabato 30 juillet – 5 août 1988).

2.2 L'herméneutique de la réforme

C'est dans le contexte délimité par le dynamisme et par la fidélité que Benoît XVI présente l'herméneutique de la réforme, qu'il fait sienne.

2.2.1 Sa présentation

Selon Benoît XVI, l'herméneutique de la réforme se présente de la façon suivante :

- elle a porté et porte des fruits, silencieusement mais de façon toujours plus visible¹³ ;

présumé tel : combien de vieilles hérésies ont réapparu ces dernières années, présentées comme des nouveautés !) serait toujours et de toute façon meilleur que ce qui a été ou ce qui est. C'est l'anti-esprit selon lequel l'histoire de l'Église devrait commencer à Vatican II, considéré comme une sorte de point de départ» (Rapport sur la Foi cit., p. 33).

12. « *De cette manière, évidemment, il est laissé une grande marge à la façon dont on peut alors définir cet esprit et on ouvre ainsi la porte à toutes les fantaisies* ».

13. « ... l'autre, silencieusement mais de manière toujours plus visible, a porté et porte des fruits ». « *Aujourd'hui, nous voyons que la bonne semence,*

- elle procède au renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Église¹⁴;
- elle a produit de bons fruits¹⁵.

2.2.2 Son fondement

Cette herméneutique de la réforme est-elle propre à Benoît XVI ? La tire-t-il du plus profond de lui-même ? Pour repousser cette objection, il en appelle à l'intention du Concile telle qu'elle est définie par Jean XXIII, le Pape qui ouvrit le Concile, dans son allocution d'ouverture du 11 octobre 1962, et par Paul VI, le pape qui conclut le Concile, dans son allocution de clôture du 7 décembre 1965.

La boucle est donc bouclée, le soleil se lève à l'est. Du début à la fin, Vatican II a obéi à une même intention, que l'actuel Pontife fait sienne dans son herméneutique de la réforme, qui permettra l'application (ou l'acceptation) adéquate de Vatican II.

2.2.3 L'apport de Jean XXIII

En quoi consiste, d'après Benoît XVI, l'apport de Jean XXIII à la correcte interprétation de Vatican II ? Le Pape se réfère à l'affirmation centrale de l'allocution de Jean XXIII sur la distinction entre le dépôt de la foi et la façon de l'énoncer¹⁶.

D'autres que nous se sont déjà employés à considérer cette distinction¹⁷, à la fois familière et étrange.

Familière, parce que face à Dieu et au mystère, il y a toujours façon de se procurer l'instrument adéquat pour parler de l'indicible¹⁸. De ce côté, le Concile ne disait rien de nouveau. Qu'il soit nécessaire d'adapter son langage à l'auditoire, sans jamais trahir le contenu révélé, est une expérience commune à tous les prédicateurs et à tous les missionnaires. Il n'y avait pas là matière à un nouveau concile. Il faut donc chercher ailleurs.

Distinction étrange, parce que selon les termes mêmes de Jean XXIII, il faut que « *cette doctrine certaine et immuable, qui*

même si elle se développe lentement, croît toutefois et que croît également notre profonde gratitude pour l'œuvre accomplie par le concile ».

14. « *D'autre part, il y a l'herméneutique de la réforme* », du renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Église, que le Seigneur nous a donné ; c'est un sujet qui grandit dans le temps et qui se développe, restant cependant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu *en marche* ».

15. « *Quarante ans après le Concile, nous pouvons révéler que l'aspect positif est plus grand et plus vivant que ce qu'il pouvait apparaître dans l'agitation des années qui ont suivi 1968* ».

16. « *Il est nécessaire que cette doctrine certaine et immuable, qui doit être fidèlement respectée, soit approfondie et présentée d'une façon qui corresponde aux exigences de notre temps. En effet, il faut faire une distinction entre le dépôt de la foi, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérée doctrine, et la façon dont celles-ci sont énoncées, en leur conservant toutefois le même sens et la même portée* » (JEAN XXIII, Allocution d'ouverture du concile Vatican II, 11 octobre 1962).

17. Voir RAOUL MARTIN, *Validité ou non validité de l'opposition roncallienne entre la forme et le fond*, dans le Premier Symposium Théologique de Paris *La religion de Vatican II*, 4-6 octobre 2002, éd. Cercles de Tradition de Paris, 2003, pp. 332-356.

18. St Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, 1-13.

doit être fidèlement respectée, soit approfondie et présentée d'une façon qui corresponde aux exigences de notre temps ». Or chez Pie XII, on trouve un passage qui parle de l'adaptation de la foi à l'esprit et aux philosophes modernes : « *Ils opposent ensuite que la philosophia perennis n'est qu'une philosophie des essences immuables, alors que l'esprit moderne doit nécessairement se porter vers l'existence de chacun et vers la vie toujours fluente. Et tandis qu'ils méprisent cette philosophie, ils en exaltent d'autres, anciennes ou récentes, de l'Orient ou de l'Occident, de sorte qu'ils semblent insinuer dans les esprits que n'importe quelle philosophie, n'importe quelle manière personnelle de penser, avec, si besoin est, quelques retouches ou quelques compléments, peut s'accorder avec le dogme catholique* »¹⁹, mais c'est pour condamner aussitôt et sans appel cette tentative : « *or, cela est absolument faux, surtout quand il s'agit de ces produits de l'imagination qu'on appelle l'immanentisme, l'idéalisme, le matérialisme soit historique soit dialectique ou encore l'existentialisme, qu'il professe l'athéisme ou pour le moins qu'il nie toute valeur au raisonnement métaphysique* »²⁰.

L'explication qu'en donne Benoît XVI ne nous rassure pas : l'expression nouvelle d'une vérité déterminée « *exige une nouvelle réflexion sur celle-ci et un nouveau rapport vital avec elle* », qui presupposent « *une compréhension consciente de la vérité exprimée* » et nécessitent « *que l'on vive cette foi* ». Qu'est-ce que cela signifie ? Selon Benoît XVI, c'est ce qui garantit la « *synthèse de fidélité et de dynamisme* » évoquée un peu plus haut.

Pour avoir les idées un peu plus claires, on pourra relire les réflexions déjà faites sur la conscience dans Vatican II²¹, et ce que disait saint Pie X sur l'expérience de la foi dans le système moderniste²².

Référence à la philosophie moderne, insistance sur la conscience au détriment de l'être, mention de la foi vécue au parfum moderniste et blondélien : il n'y a rien qui puisse nous rassurer dans cette allocution de Jean XXIII et dans sa citation par Benoît XVI comme critère d'une herméneutique de la réforme.

2.2.4 L'apport de Paul VI

En quoi consiste, d'après Benoît XVI, l'apport de Paul VI à la correcte interprétation de Vatican II ?

Pendant le Concile, l'Église s'est consacrée au « *grand débat sur l'homme, qui caractérise le temps moderne* », à « *l'anthropologie* », au « *rapport entre l'Église et sa foi, d'une part, et l'homme et le monde d'aujourd'hui, d'autre part* », au

« *rapport entre l'Église et l'époque moderne* ». Nous reviendrons un peu plus loin sur la vision qu'a le Pape de ce débat, de sa généalogie, de sa chronologie, de ses étapes et de son état actuel (cf. 2.3). Disons simplement pour l'instant que nous y retrouvons l'intention initiale de Jean XXIII : il faut que « *cette doctrine certaine et immuable, qui doit être fidèlement respectée, soit approfondie et présentée d'une façon qui corresponde aux exigences de notre temps* ».

Encore une fois, ce difficile rapport entre l'Église et le monde, qu'il soit moderne ou non, n'est pas nouveau. Il est propre à toutes les époques de l'Église. Il peut être résolu principalement de deux façons : soit le monde, mesurant son éloignement de Dieu, cherche à s'élever vers l'idéal que lui propose l'Église, soit l'Église, par une charité mal comprise²³, se tourne vers le monde en adoptant ses idéaux, ses mots d'ordre et ses devises, et s'éloigne dans la même mesure de sa mission divine.

Il n'est pas difficile de comprendre quelle est l'option choisie par Vatican II pour correspondre aux « *exigences de notre temps* » et au « *devoir que notre époque exige* ».

2.3 Présentation du débat entre l'Église et le monde moderne

L'allocution de clôture prononcée par Paul VI mérite une attention particulière. Benoît XVI lui consacre trois longs paragraphes dans son discours du 22 décembre 2005.

En effet, « *le grand débat sur l'homme, qui caractérise le temps moderne* », dont Vatican II a fait l'objet principal de ses débats, semble fournir des arguments aux partisans d'une herméneutique de la discontinuité²⁴. Nous sommes donc ici en droit de demander : quels sont les partisans d'une herméneutique de la continuité auxquels il est fait allusion ?

Directement, il s'agit certainement de ceux qui ont été décrits comme désireux de dépasser la lettre du Concile, de ceux qui risquent de provoquer une rupture entre

l'Église préconciliaire et l'Église postconciliaire, de ceux qui ouvrent la porte à toutes les fantaisies. Mais indirectement, on ne peut pas ne pas voir ici une réponse aux autres partisans de la discontinuité, qui la considèrent non pas comme un idéal à atteindre, mais comme un mal auquel il faudrait porter remède. Bien évidemment, nous voulons parler de ceux que l'on appelle les « traditionalistes ». Ce sont eux, précisément, qui font référence aux condamnations de Pie IX, eux qui déplorent la laïcisation des États, eux qui condamnent la liberté religieuse définie par *Dignitatis Humanæ*, eux qui rappellent les condamnations du modernisme et les décisions de la Commission Biblique.

Benoît XVI ramène les difficultés qui ont survécu dans le sillage de Vatican II à une question d'herméneutique, sans avoir l'air de se rendre compte que les « traditionalistes » mettent en cause le contenu même de certains textes bien précis du Concile (en particulier *Gaudium et Spes*, *Dignitatis Humanæ*, *Nostra Æstate*, *Unitatis Redintegratio*), et qu'ils mettent en accusation l'esprit qui a présidé à leur rédaction. Pour eux, ce n'est pas une question d'herméneutique, mais bien de contenu objectif, jugé hétérogène par rapport aux définitions antérieures du Magistère. S'agit-il d'une méprise involontaire, d'une *ignorantia elenchi*, ou d'une incompréhension ? La suite des relations entre la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X et les autorités vaticanes pourrait dépendre dans une grande mesure de la réponse à cette question fondamentale.

Mais essayons de comprendre la vision qu'a le Pape actuel de la relation entre Eglise et monde moderne.

2.3.1 Étapes historiques d'un conflit

Pour Benoît XVI, le conflit entre le monde moderne et l'Église serait allé *crescendo* en trois étapes :

- un début problématique avec le procès fait à Galilée²⁵;
- une rupture totale avec la religion dans les limites de la raison pure de Kant²⁶;
- une exclusion de l'Église et de la foi de la vie sociale, avec la Révolution française²⁷.

Il serait ici intéressant de confronter les étapes de ce conflit séculaire entre l'Église et le monde moderne à l'enseignement des Papes précédents qui parlaient :

- du protestantisme²⁸;

23. Que l'on pense en particulier à la parabole du bon samaritain citée explicitement par PAUL VI dans son *Allocation de clôture* pour décrire les rapports de Vatican II avec l'humanisme moderne : « *L'humanisme laïc profane est finalement apparu dans sa terrible stature et il a, en un certain sens, défié le Concile. La religion du Dieu qui s'est fait homme a rencontré la religion (car c'en est une) de l'homme qui s'est fait Dieu. Qu'est il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela aurait pu, mais ce n'est pas arrivé. La vieille histoire du Samaritain est le paradigme de la spiritualité du Concile. Une compassion immense l'a envahi. La découverte des besoins humains (et ils sont d'autant plus grands que le fils de la terre se fait grand) a absorbé l'attention de notre Synode. Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous humanistes modernes, qui avez renoncé à la transcendance des choses suprêmes, et vous reconnaîtrez notre nouvel humanisme : nous aussi, plus que tous les autres, nous avons le culte de l'homme* ».

24. « *Paul VI, dans son discours lors de la clôture du Concile, a ensuite indiqué une autre motivation spécifique pour laquelle une herméneutique de la discontinuité pourrait sembler convaincante* »

25. « *Ce rapport avait déjà connu un début très problématique avec le procès fait à Galilée* ».

26. « [Ce rapport] s'était ensuite totalement rompu lorsque Kant définit la “religion dans les limites de la raison pure”... »

27. « [Ce rapport s'était totalement rompu] lorsque, dans la phase radicale de la Révolution française, se répandit une image de l'État et de l'homme qui ne voulait pratiquement plus accorder aucun espace à l'Église et à la foi ».

28. « *Pour faire disparaître aux yeux de la saine raison ce fantôme d'une liberté illimitée, il suffit de dire que ce fut le système des Vaudois et des Begardi, condamnés par Clément V avec l'approbation du concile œcuménique de Vienne ; que les Wiclefistes et enfin Luther se servirent du même attrait d'une liberté* »

19. PIE XII, encyclique *Humani Generis*, 12 août 1950.

20. *Ibidem*.

21. Cf. Deuxième Symposium théologique de Paris, *La conscience dans la religion de Vatican II*, 9-11 octobre 2003.

22. SAINT PIE X, encyclique *Pascendi*, 8 septembre 1907.

• des sociétés secrètes, en particulier de la franc-maçonnerie²⁹; • de la Révolution française³⁰; et du communisme³¹, comme des grandes phases de cette manœuvre d'encerclement de l'Église par les forces de la cité de satan³².

La perspective est très différente³³ : la première, celle de Benoît XVI, se laisse imposer les thèmes de controverse par un esprit humain toujours plus corrompu dans ses fondements naturels, la seconde, celle des Papes précédents, constate la détérioration de l'idéal chrétien, individuel et social, et tente de mettre en garde pasteurs et fidèles.

2.3.2 La réaction de l'Église

L'opposition entre la foi de l'Église et le libéralisme et le scientisme a conduit, selon Benoît XVI, aux sévères condamnations de Pie IX. Arrêtons-nous un moment sur cette réaction de l'Église, telle que la perçoit le Pape.

Tout d'abord, on peut s'interroger sur l'opportunité de réduire au seul Pie IX l'opposition aux dommages provoqués par

effrénée pour accréditer leurs erreurs : "Nous sommes affranchis de toute espèce de joug !" criait à ses disciples cet hérétique insensé » (PIE VI, Lettre *Quod aliquantum*, 10 mars 1791). On peut également lire PIE VI, *Allocution au Consistoire*, 17 juin 1793; GRÉGOIRE XVI, *Mirari vos*, 15 août 1832; LÉON XIII, *Quod Apostolici*, 28 décembre 1878, *Diuturnum*, 29 juin 1881, *Immortale Dei*, 1^{er} novembre 1885; PIE XII, *Summi Pontificatus*, 20 octobre 1939.

29. « Car, aussitôt que commençaient à grossir les sociétés secrètes, dans le sein desquelles couvaient alors déjà les semences des erreurs dont nous avons parlé, les Pontifes romains, Clément XII et Benoît XIV, ne négligèrent pas de démasquer les desseins impies des sectes et d'avertir les fidèles du monde entier du mal que l'on préparait ainsi sourdement » (LÉON XIII, *Quod Apostolici*).

30. « Mais après que, grâce à ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes, une liberté effrénée fut attribuée à l'homme, après que le droit nouveau, comme ils disent, commença d'être forgé et sanctionné, contrairement à la loi naturelle et divine, le pape Pie VI, d'heureuse mémoire, dévoila tout aussitôt, par des documents publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines; en même temps, la prévoyance apostolique a prédit les ruines auxquelles le peuple trompé allait être entraîné » (*ibidem*).

31. « Vous comprenez sans peine, Vénérables Frères, que Nous parlons de la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms presque barbares, socialistes, communistes et nihilistes, et qui, répandus par toute la terre, et liés étroitement entre eux par un pacte inique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais, se produisant au jour publiquement, et en toute confiance, s'efforcent de mener à bout le dessein, qu'ils ont formé depuis longtemps, de bouleverser les fondements de la société civile » (*ibidem*). « [Les francs-maçons] frayent ainsi le chemin à d'autres sectaires nombreux et plus audacieux, qui se tiennent prêts à tirer de ces faux principes des conclusions encore plus détestables, à savoir le partage égal et la communauté des biens entre tous les citoyens, après que toute distinction de rang et de fortune aura été abolie » (LÉON XIII, *Humanum genus*, 20 avril 1884; PIE XI, *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937, introduction).

32. LÉON XIII, encyclique *Humanum genus*, 20 avril 1884, introduction.

33. De même que sont bien différentes la philosophie qui commence par le problème critique avant de passer à la métaphysique et celle qui connaît avant tout le réel avant de s'interroger sur la validité de sa connaissance.

la révolution dans tous les domaines³⁴. Qu'en est-il des enseignements de Pie VI contre la constitution civile du clergé³⁵, des condamnations du libéralisme catholique par Grégoire XVI³⁶ et Léon XIII³⁷, des condamnations du laïcisme³⁸, du modernisme³⁹ et du Sillon⁴⁰ par saint Pie X, de la condamnation du communisme⁴¹ et du faux œcuménisme⁴² par Pie XI, de la condamnation de la Nouvelle Théologie par Pie XII⁴³? Isoler Pie IX de toute la série de pontifes qui ont lutté contre la révolution dans tous les domaines signifie passer sous silence la continuité du Magistère pendant un siècle et demi, et faire de Pie IX une désagréable exception.

Le Pape insiste avec force sur le caractère radical des idéologies condamnées au XIX^e siècle. Son insistance sur le terme « radical » devient un peu lourde à la longue : ce qui provoqua la réaction de Pie IX est « *la phase radicale de la Révolution française* », « *le libéralisme radical* », les « *sciences naturelles qui prétendaient embrasser à travers leurs connaissances toute la réalité jusque dans ses limites* », « *les tendances radicales apparues dans la seconde phase de la Révolution française* », les sciences naturelles désireuses de comprendre « *la totalité de la réalité* ». Inutile d'insister : ce que Pie IX a condamné au XIX^e siècle serait un certain radicalisme scientifique, naturaliste, libéral ou scriptural. Si l'on enlève ce radicalisme de mauvais goût, on peut sauver le reste!

Ce qui est remarquable, au sens strict du mot, c'est que le Pape Pie IX, dans ses condamnations, se serait laissé aller lui aussi au radicalisme : « [Le radicalisme libéral scientifique] avait provoqué de la part de l'Église, au XIX^e siècle, sous Pie IX, des condamnations sévères et radicales de cet esprit de l'époque moderne ». Ainsi, dans cette histoire, les torts étaient partagés. Un partout, la balle au centre !

2.3.3 Évolution positive des deux parties

Cette première phase du conflit, dans laquelle le radicalisme était typique des deux parties, débouche sur une phase de

34. Déjà, dans son ouvrage *Les principes de la théologie catholique*, le cardinal Ratzinger voyait en Pie IX et dans le *Syllabus* un pape et un document significatifs dans l'histoire des rapports entre l'Église et le monde moderne : « (*Gaudium et Spes*) est (avec les textes sur la liberté religieuse et sur les religions dans le monde) une révision du *Syllabus* de Pie IX, une espèce de contre-Syllabus » (Téqui, Paris 1982, p. 426).

35. PIE VI, *Allocution au Consistoire*, 17 juin 1793.

36. GRÉGOIRE XVI, encyclique *Mirari vos*, 15 août 1832.

37. LÉON XIII, encyclique *Libertas*, 20 juin 1888.

38. SAINT PIE X, encyclique *Vehementer nos*, 11 février 1906.

39. SAINT PIE X, encyclique *Pascendi*, 8 septembre 1907.

40. SAINT PIE X, lettre apostolique *Notre Charge Apostolique*, 25 août 1910.

41. PIE XI, encyclique *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937.

42. PIE XI, encyclique *Mortalium animos*, 6 janvier 1928.

43. PIE XII, encyclique *Humani generis*, 12 août 1950.

rapprochement, située surtout dans le deuxième tiers du XX^e siècle, et jugée positive par Benoît XVI :

- d'un côté, la révolution américaine offrait « *un modèle d'État moderne* », non entaché de radicalisme, et « *des hommes d'État catholiques avaient démontré qu'il peut exister un État moderne laïc* » perméable aux valeurs, et qui « *vit en puisant aux grandes sources éthiques ouvertes par le christianisme* »;
- de l'autre côté, les sciences naturelles « *se rendaient compte toujours plus clairement que cette méthode ne comprenait pas la totalité de la réalité et ouvraient donc à nouveau les portes à Dieu* ».

On ne peut pas ne pas remarquer l'absence flagrante du Magistère de l'Église dans cette évolution positive des deux parties. Les Papes Pie XI et Pie XII n'ont-ils pas été conscients de cette évolution positive ?

Par ailleurs, la référence faite à la révolution américaine nous laisse perplexes. Le fait que la révolution américaine ait été moins agressive que sa jeune sœur française dans son fanatisme contre l'Église ne signifie pas qu'elle n'a pas mérité l'appellation de révolution, c'est-à-dire de renversement de l'ordre naturel et surnaturel établi par Dieu⁴⁴.

En ce qui concerne les hommes d'État catholiques, sur l'identité desquels nous ne pouvons que conjecturer, il faudrait considérer attentivement dans quelle mesure ils n'ont pas été eux aussi contaminés par le libéralisme catholique. Ceci (le libéralisme) pourrait alors facilement expliquer cela (leur démonstration qu'il puisse exister un État moderne catholique).

2.3.4 La problématique offerte à Vatican II

À la veille de Vatican II, une triple problématique se présentait à l'Église :

- La relation entre foi et sciences modernes (sciences naturelles et sciences historiques⁴⁵);
- le rapport entre Église et État moderne, dans le cadre d'une relation pacifique entre différentes religions et idéologies au sein d'un même État;
- le rapport entre foi chrétienne et religions du monde⁴⁶ (ou problème de la tolérance)

On peut partager ou ne pas partager ce *status quæstionis* à la veille de Vatican II, mais ce qui ne va pas sans nous inquiéter, dans la présentation de Benoît XVI, c'est l'insistance sur la nouveauté⁴⁷. Le concile Vatican II est-il le premier et le seul à s'être intéressé à ces problèmes ? À lire Benoît XVI, c'est l'impression que l'on a. De même que Pie IX était le seul Pape cité dans la condamnation des principes modernes,

44. Lire à ce propos les commentaires du Pape LÉON XIII dans sa lettre *Longinqua oceani* du 6 janvier 1895.

45. En particulier la critique biblique.

46. En particulier le rapport entre l'Église et la foi d'Israël.

47. « *Tout d'abord, il fallait définir de façon nouvelle*

de même, pour les questions qui se posaient à la veille de Vatican II, il semble que l'on ne trouve aucun élément de réponse dans le magistère précédent.

Nous nous contenterons de fournir ici certains documents du magistère, qui pourraient certainement éclaircir ces questions cruciales :

- sur la foi et les sciences modernes en général : Vatican I, Constitution *Dei filius*, 24 avril 1870 (chap. 4);
- sur la méthode historico-critique en matière biblique : les nombreuses décisions de la Commission Biblique de même que les encycliques en matière biblique de Léon XIII (*Providentissimus Deus* du 18 novembre 1893), de Benoît XV (*Spiritus Paraclitus* du 15 septembre 1920) et de Pie XII (*Divino afflante* du 30 septembre 1943);
- sur l'Église et l'État : Léon XIII, encyclique *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885;
- sur la tolérance : Léon XIII, *Libertas* du 20 juin 1888
- sur la foi chrétienne et les religions du monde : Pie XI, encyclique *Mortalium animos* du 6 janvier 1928.

Bien sûr, ces documents du magistère n'ont pas dit tout sur tout, pas plus que saint Thomas ne l'a fait dans sa *Somme Théologique* tant louée par les Papes. Mais, de même que la *Somme Théologique* a posé les principes rationnels qui permettront de résoudre les problèmes nouveaux qui pourraient se présenter avec le temps, de même le magistère traditionnel a posé les bases pour donner de bonnes réponses aux nouveaux problèmes qui surgissent. Quand, après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, il fut nécessaire de délibérer sur ces hommes jusqu'alors inconnus, sur leur nature, sur leurs droits naturels et surnaturels, cette problématique nouvelle fut affrontée sur la base des principes de toujours. Or, ce n'est pas ce que nous entr'apercevons ici : il s'agit de définitions nouvelles, mais qui font abstraction de l'enseignement précédent du magistère. Le monde a-t-il commencé avec Vatican II ?

2.4 La solution apportée par Vatican II

Peut-être la conciliation des contraires nous semblera-t-elle plus claire si nous lisons l'explication qu'en donne le Pontife.

2.4.1 Le principe : la nouveauté dans la continuité

Des nouvelles définitions données par Vatican II des rapports entre foi et sciences modernes, entre Église et État moderne,

la relation entre foi et sciences modernes... ». « En second lieu, il fallait définir de façon nouvelle le rapport entre Église et État moderne... ». « Cela était lié, en troisième lieu, de façon plus générale au problème de la tolérance religieuse - une question qui exigeait une nouvelle définition du rapport entre foi chrétienne et religions du monde ». « Le Concile Vatican II, avec la nouvelle définition de la relation entre la foi de l'Église et certains éléments essentiels de la pensée moderne, a revisité... »

entre foi chrétienne et religions du monde « pouvait ressortir une certaine forme de discontinuité », et « s'était effectivement manifestée une discontinuité ». Comment cela est-il possible ? Parce que, « une fois établies les diverses distinctions entre les situations historiques concrètes et leurs exigences, il apparaissait que la continuité des principes n'était pas abandonnée - un fait qui peut échapper facilement au premier abord. C'est précisément dans cet ensemble de continuité et de discontinuité à divers niveaux que consiste la nature de la véritable réforme ».

Selon Benoît XVI, Vatican II nous aurait fait comprendre mieux qu'avant que « les décisions de l'Église en ce qui concerne les faits contingents [...] devaient nécessairement être elles-mêmes contingentes, précisément parce qu'elles se référaient à une réalité déterminée et en soi changeante [...]. Dans de telles décisions, seuls les principes expriment l'aspect durable [...]. En revanche les formes concrètes ne sont pas aussi permanentes, elles dépendent de la situation historique et peuvent donc être soumises à des changements. Ainsi, les décisions de fond peuvent demeurer valables, tandis que les formes de leur application dans des contextes nouveaux peuvent varier ».

C'est pour cela que « le Concile Vatican II, avec la nouvelle définition de la relation entre la foi de l'Église et certains éléments essentiels de la pensée moderne, a revisité ou également corrigé certaines décisions historiques, mais dans cette apparente discontinuité, il a en revanche maintenu et approfondi sa nature intime et sa véritable identité ».

Nous retrouvons ici un thème que le cardinal Ratzinger avait déjà développé en son temps : « Celui-ci [le texte sur la vocation ecclésiale du théologien] affirme – peut-être pour la première fois de façon aussi claire – qu'il y a des décisions du magistère qui peuvent ne pas être un dernier mot sur la matière en tant que telle, mais qui sont, dans un ancrage substantiel dans le problème, aussi et avant tout une expression de prudence pastorale, une sorte de disposition provisoire. Leur noyau reste valide, mais les détails sur lesquels ont influé les circonstances des temps peuvent nécessiter des rectifications ultérieures. À cet égard ont peut penser aux déclarations des Papes du siècle dernier sur la liberté religieuse, ainsi qu'aux décisions anti-modernistes du début de ce siècle, surtout aux décisions de la Commission Biblique de l'époque. En tant que cris d'alarme face à des adaptations précipitées et superficielles, elles restent pleinement justifiées ; une personnalité comme Johan Baptist Metz a dit par exemple que les décisions anti-modernistes de l'Église ont rendu le grand service de la préserver de sombrer dans le monde libéral-bourgeois. Mais dans les détails des déterminations de contenus, elles furent dépassées, après avoir rempli en

leur temps leur devoir pastoral »⁴⁸.

Les exemples fournis par le cardinal Ratzinger sur ces décisions du magistère qui constituent « un ancrage substantiel dans le problème, une expression de prudence pastorale, une sorte de disposition provisoire » sont au nombre de trois : les déclarations des Papes du XIX^e siècle sur la liberté religieuse, les décisions anti-modernistes du début du XX^e siècle, les décisions de la Commission Biblique de la même époque. Dans son discours du 22 décembre 2005, le pape Benoît XVI se réfère explicitement aux mêmes enseignements du magistère. Il y a donc une totale homogénéité de pensée, même dans les explications données pour faciliter la compréhension.

Avant de passer à l'examen plus détaillé de l'exemple fourni et expliqué par le Pape, réfléchissons un peu sur le principe. C'est un principe de logique élémentaire que la conclusion d'un raisonnement suive la prémissse la plus faible. De même que d'une majeure universelle et d'une mineure particulière ne peut découler qu'une conclusion particulière. En ce sens, on ne peut que partager l'affirmation de Benoît XVI pour qui « les décisions de l'Église en ce qui concerne les faits contingents [...] devaient nécessairement être elles-mêmes contingentes, précisément parce qu'elles se référaient à une réalité déterminée et en soi changeante ». Nous ne pensons pas que l'Église ait attendu le Concile Vatican II pour savoir cela. Il faut donc chercher ailleurs. Il est également évident que, dans l'application d'un principe universel à une situation concrète, seul le principe est immuable, et la conclusion est contingente. Mais – attention ! – contingent ne signifie pas faillible, temporaire, changeant. Luther a été condamné au XVI^e siècle pour ses nombreuses hérésies : le magistère a alors appliqué les principes immuables de la foi catholique au cas concret que constituaient les 95 thèses de Luther affichées à Wittenberg. Si un nouveau Luther devait apparaître aujourd'hui, le devoir du magistère consisterait de nouveau à appliquer ces mêmes principes immuables de la foi catholique au nouvel hérésiarque, et la conclusion serait identique. *Mutatis mutandis*, on arrive à la même conclusion à l'égard des déclarations sur la liberté religieuse, sur le modernisme et sur la critique biblique.

Or Benoît XVI ne semble pas partager notre conviction, puisqu'il dit que le Concile aurait « revisité ou également corrigé certaines décisions historiques ». Suffit-il de lever l'excommunication des orthodoxes pour qu'ils ne soient plus schismatiques ? Suffit-il de proclamer un droit naturel à la liberté religieuse pour que l'erreur ait des droits ? Suffit-il de dire que les communautés séparées, hérétiques ou schismatiques, ne sont pas dépourvues de sens sur le plan salvifique pour qu'elles

48. *L'Osservatore Romano*, 27 juin 1990, p. 6.

changent de nature ? Suffit-il d'enseigner que le peuple juif n'est pas coupable de déicide pour effacer l'enseignement évangélique à cet égard ?

Dans tout cela, il semble que ce n'est plus le critère de la vérité objective des faits, aussi désagréables qu'ils soient, qui domine, mais un principe d'opportunisme. Le protestantisme, après 500 ans, est-il moins condamnable qu'en 1517 ? Le schisme orthodoxe est-il moins grave au XXI^e siècle qu'en 1054 ? Les juifs sont-ils moins coupables aujourd'hui qu'il y a deux mille ans de la mort du Christ ? Le Christ ne doit-il plus régner aujourd'hui (*1 Cor. 15, 25*), parce que les sociétés s'éloignent toujours plus de lui ? Situées dans l'histoire et par là même contingentes, ces décisions cesserait-elles d'obéir au principe de conformité à la vérité révélée ?

Dans ces conditions, l'excommunication de Mgr Lefebvre en 1988 après le sacre de quatre évêques sans mandat pontifical ne serait-elle pas, elle aussi, qu'un « *un ancrage substantiel dans le problème, une expression de prudence pastorale, une sorte de disposition provisoire* » ? Ne serait-il pas possible aujourd'hui, une vingtaine d'années après les faits, de retirer cette punition canonique, sans prendre conscience de l'état de nécessité objective dans lequel se débattaient et se débattent encore beaucoup d'âmes catholiques ? Une telle solution serait-elle acceptable pour les traditionalistes ?

2.4.2 Un exemple : la liberté religieuse

Le Pape fournit un exemple concret de son explication : la liberté religieuse. Cette fois, l'exemple concerne les traditionalistes et eux seuls, puisque les partisans de l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture n'y voient aucune difficulté, tout au plus un exemple qui justifie leur herméneutique de la rupture.

Selon Benoît XVI, la liberté religieuse est condamnable dans la mesure où :

- elle « *est considérée comme une expression de l'incapacité de l'homme à trouver la vérité* » ;
- elle « *devient une exaltation du relativisme* » ;
- « *de nécessité sociale et historique, elle est élevée de façon impropre au niveau métaphysique* ».

Dans sa condamnation d'une certaine forme de liberté religieuse, Benoît XVI revient implicitement aux condamnations de Pie IX pour ce qu'elles avaient de « radical ». En effet d'après lui, la liberté religieuse n'est condamnable qu'en raison de ses fondements possibles ou réels (l'agnosticisme ou le relativisme) et non en raison de son objet. Nous renvoyons ici le lecteur aux nombreuses démonstrations du fait que la liberté religieuse est condamnée en elle-même, indépendamment de ses fondements habituels (agnosticisme et relativisme)⁴⁹.

Quant au rappel du passage impropres de la nécessité sociale et historique au niveau métaphysique, il est exact. Le seul problème, c'est que c'est précisément cela que fait la constitution *Dignitatis Humanae* lorsqu'elle fonde la liberté religieuse sur la nature, et qu'elle en fait un principe exigible de droit, là où la doctrine catholique parlait de tolérance commandée par la prudence et la charité !

Au contraire, Pour Benoît XVI, la liberté religieuse est acceptable dans la mesure où :

- elle est « *une nécessité découlant de la coexistence humaine* » ;
- elle est « *comme une conséquence intrinsèque de la vérité qui ne peut être imposée de l'extérieur, mais qui doit être adoptée par l'homme uniquement à travers le processus de la conviction* ».

L'affirmation de la nécessité découlant de la coexistence humaine est acceptable dans la mesure où le bien commun exige, dans une situation donnée (et non universellement), l'exercice de la tolérance en matière religieuse. C'est ce que les Papes ont toujours enseigné, mais pas Vatican II.

Le second point confond la liberté de l'acte interne de foi et l'exercice public du culte. Que l'acte de foi doive être libre pour être humain et méritoire, toute la Tradition l'a toujours enseigné. Que la profession publique de tout culte soit permise, c'est une autre chose et cela n'est pas toujours vrai. Que la vérité ne puisse pas être imposée de l'extérieur, c'est aussi une affirmation contestable. S'il en était ainsi, les parents chrétiens pourraient-ils encore faire baptiser leurs enfants et leur enseigner le catéchisme sans paraître leur imposer la vérité de l'extérieur ?

Selon Benoît XVI, en définissant ainsi la liberté religieuse, Vatican II :

- reconnaît et fait sien un principe essentiel de l'État moderne ;
- retrouve le patrimoine le plus profond de l'Église qui est en pleine harmonie avec l'enseignement de Jésus lui-même (cf. *Mt. 22, 21*) et avec l'Église des martyrs. En effet, en matière de liberté religieuse, l'Église antique nous aurait donné l'exemple dans la mesure où :
- « *elle a rejeté clairement la religion d'État* » ;
- ses martyrs « *sont morts pour la liberté de conscience et pour la liberté de professer sa foi, - une profession qui ne peut être imposée par aucun État, mais qui ne peut en revanche être adoptée que par la grâce de Dieu, dans la liberté de la conscience* ».

Mais qu'importe à l'Église d'adopter un principe essentiel de l'État moderne, s'il est faux ? Bien sûr, cela pourra donner l'impression que l'Église se rapproche du monde moderne et de sa conception de l'État, mais si c'est au prix de l'éloignement de Dieu, à quoi cela sert-il ? « *Que sert à l'homme de gagner le monde, s'il vient à*

perdre son âme ? » (*Mt. 16, 26*). Si au cours de longs siècles, l'Église a travaillé à l'institution d'une société chrétienne, serait-ce par infidélité que le Christ et l'Église des martyrs auraient prêché et agi clairement contre la religion d'État et pour la liberté de conscience ? Voilà où en est arrivée l'Église, à force de vouloir adopter un principe essentiel de l'État moderne : même les martyrs de l'Église primitive seraient morts pour affirmer ce que l'Église a attendu Vatican II pour enseigner ! Voilà ce qui s'appelle lire la Tradition à la lumière de Vatican II. Dans ces conditions, peut-on encore parler d'Église missionnaire.

Le Pape répond que l'Église missionnaire « *doit s'engager au service de la liberté de la foi* ». Quelle foi ?

L'Église missionnaire :

- « *veut transmettre le don de la vérité qui existe pour tous* » dans le respect de l'identité et des cultures des peuples ;
- « *leur apporte une réponse que, au fond d'eux, ils attendent* ».

Bien sûr, la foi catholique peut faire sien tout ce qu'il y a de vrai et de bon dans toutes les cultures, mais elle ne peut pas respecter tous les aspects de toutes les cultures. Que l'on pense en particulier aux sacrifices humains des Aztèques, à l'anthropophagie, à l'infanticide, aux superstitions animistes, à la polygamie des musulmans et des païens, etc.

Quant à considérer que l'Église apporte une réponse que les peuples, au fond d'eux, attendent, c'est aller un peu vite. Bien sûr, tous les hommes sont appelés au salut et à la connaissance de la vérité (*1 Tim. 2, 4*). En ce sens, ils y sont prédisposés au fond d'eux, car ils en sont radicalement capables. Mais combien de vices et de péchés, conséquences du péché originel et des quatre blessures de la nature humaine, laissent cette disposition de fond inefficace, ou du moins l'entraînent !

Pour conclure cet examen de la nouveauté dans la continuité recommandée par Vatican II et incarnée par la liberté religieuse, il nous faut aussi signaler que nous voyons bien la nouveauté et la rupture, mais que la continuité nous reste obstinément cachée. La nouveauté vient de l'adoption d'une problématique nouvelle née à l'extérieur de l'Église, et de principes en rupture avec le Magistère constant des Papes. Il devient donc impossible de garantir la continuité.

2.5 L'Église, signe de contradiction

Malgré cette nouveauté dans la continuité qui constitue l'enseignement essentiel de Vatican II, le Pape affirme que l'Église reste une à travers les années, avant comme après le Concile.

Bien sûr, Benoît XVI le reconnaît, cette ouverture au monde est en partie un échec. À qui la faute ? Aux « *tensions intérieures et aux contradictions de l'époque moderne elle-même* », ainsi qu'à la « *dangereuse fragilité de la nature humaine qui [...] constitue une menace pour le chemin de l'homme* ». Ces deux aspects auraient été

NARD LUCIEN, *Études sur la liberté religieuse dans la doctrine catholique*, éd. Forts dans la foi, Tours, 1990, pp. 19-21, 34, 187, 23-231, 295.

49. MGR MARCEL LEFEBVRE, *Ils l'ont découronné*, Fideliter 1987, pp. 60-62, 72-79, 183-185. ABBÉ BER-

sous-évalués par le Concile⁵⁰.

Autrement dit, on a sous-évalué le pouvoir destructeur de la révolution, qui fait naître le monde moderne, et les faiblesses de l'homme blessé. Pendant de longs siècles, les Pontifes ont su reconnaître le démon, ses œuvres et ses pompes, et ils ont, par leurs avertissements, empêché les hommes, toujours faibles, de succomber à ses sirènes. À cette vision surnaturelle a succédé une vision naturaliste et humaniste. Le résultat ne s'est pas fait attendre : « *Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants en ont été agacées* » (Jér. 31, 29). Ne serait-ce pas une raison pour corriger ces fausses orientations ? Et bien non ! Le Pape revient sur l'intention du Concile qui est non pas « *d'abolir cette contradiction de l'Évangile à l'égard des dangers et des erreurs de l'homme* », mais « *d'écartier les contradictions erronées ou superflues, pour présenter à notre monde l'exigence de l'Évangile dans toute sa grandeur et sa pureté* ».

Voilà une affirmation qui obtiendra l'adhésion de tout le monde. Mais dès que l'on descend dans les détails, on se rend compte à la lecture du discours de Benoît XVI que cela signifie jeter les condamnations de la liberté religieuse, du modernisme et du rationalisme en matière biblique aux oubliettes de l'histoire, parce qu'il s'agirait de décisions contingentes et de dispositions provisoires ! Et là, nous ne sommes plus du tout d'accord !

La fin du discours revient sur la problématique affrontée par Vatican II : le problème éternel du rapport entre foi et raison, qui se présente sous des formes toujours nouvelles.

Pour illustrer le caractère éternel de ce problème, Benoît XVI cite :

- la rencontre de la foi biblique avec la culture grecque au temps de saint Pierre;
- la rencontre de la foi et de la philosophie aristotélicienne au temps de saint Thomas d'Aquin;
- la rencontre de la foi et de la raison moderne après Galilée.

La comparaison historique nous semble faible, pour ne pas dire faussée. En effet, que l'on considère la culture grecque en général ou la philosophie aristotélicienne en particulier, il s'agit toujours de valeurs humaines découlant du sens commun et nés en dehors de la foi. Au contraire, quand on parle de monde moderne, on parle de valeurs découlant de l'idéalisme et nés en opposition à la foi. On peut baptiser un païen : c'est ce qu'ont fait saint Pierre et

saint Thomas, mais on ne peut pas baptiser un apostat : c'est le pari impossible tenté par Vatican II.

Le Pape conclut son discours par des paroles d'espoir dans le rôle que Vatican II aura dans le renouveau toujours nécessaire de l'Église.

Au terme de cette analyse de la structure et du contenu du discours de Benoît XVI en date du 22 décembre 2005, le moment est venu de conclure par quelques réflexions.

Comme nous l'avons vu dès le début, ce qui est en cause dans ce discours du Pape, ce n'est pas le Concile Vatican II en lui-même, mais tout au plus son interprétation. En lisant le cardinal Ratzinger, on a l'impression que le diagnostic des difficultés se répète d'année en année⁵¹ : le Concile n'est pas en cause, il faut tout mettre sur le compte d'une fausse interprétation.

Quarante ans après la clôture du Concile, on est toutefois en droit de se demander : la cause (ou les causes) des problèmes a-t-elle vraiment été définie ? Comment est-il possible qu'il ne s'agisse que d'une question d'interprétation ? Ne sommes-nous pas en droit d'attendre d'une assemblée aussi nombreuse et solennelle d'évêques, qui ne se réunissent en moyenne qu'une fois par siècle, qu'elle nous donne un enseignement sans équivoques ? N'est-ce pas là le signe que le contenu objectif des textes du dernier concile est clair en soi ?

Étant donné que le Concile Vatican II en lui-même n'est pas encore mis en discussion dans certains de ses documents en particulier, ni dans son esprit en général, Benoît XVI ne voit qu'une possibilité pour sortir de la crise qui se prolonge depuis déjà 40 ans : fournir une interprétation authentique du Concile. Autrefois, le cardinal Ratzinger était de l'avis qu'il y a trois positions à l'égard du Concile : la droite (c'est-à-dire les « traditionalistes »), la gauche (c'est-à-dire les progressistes), et le centre (lui)⁵². Aujourd'hui, le schéma est simplifié : il n'y a plus que deux herméneutiques qui se font face, celle de la discontinuité et de la rupture, et celle de la réforme⁵³. *Tertium non datur*. Puisque la première est réfutée par le Pontife, il ne reste par élimination que la seconde, en l'occurrence la sienne. Est-ce pour autant la bonne ?

51. Dans *Rapport sur la foi*, le card. Ratzinger faisait ce diagnostic : « Je suis convaincu que les dégâts auxquels nous avons été confrontés ces vingt dernières années ne sont pas dus au Concile "vrai" mais au déchaînement, au sein de l'Église, de forces latentes agressives, centrifuges, peut-être même irresponsables ou bien simplement ingénues, facilement optimistes, enthousiasmée par la modernité qui a confondu le progrès technique actuel avec un progrès authentique, intégral. Et, à l'extérieur, au choc avec une révolution culturelle : l'affirmation en Occident de la classe moyenne supérieure, de la nouvelle "bourgeoisie du tertiaire" avec son idéologie libérale radicale de type individualiste, rationaliste, hédoniste ».

52. Vois par exemple le diagnostic de 1975, résumé en 1985 (Ratzinger-Messori), pp. 25-26) et repris en 2005.

53. Cf. Ratzinger-Messori, pp. 27, 28, 29, 30 ss.

En 1999, nous avons eu l'« accord différencié », pour tenter de faire coïncider deux doctrines inconciliables en matière de justification (la catholique et la protestante). Nous avons eu les considérations sur « l'unité dans la diversité » signées Walter Kasper pour justifier l'œcuménisme actuel. Nous y ajouterons désormais la « nouveauté dans la continuité » de Benoît XVI comme principe explicatif de l'herméneutique de la réforme. Sans grand risque d'erreur, nous pouvons affirmer que tant que l'on continuera de jouer avec les mots au lieu d'examiner objectivement la situation, la crise de l'Église ne fera que s'aggraver. Accord différencié, unité dans la diversité, nouveauté dans la continuité : autant de jeux de mots qui ne veulent rien dire et qui servent à cacher l'inexplicable, c'est-à-dire l'oubli du principe d'identité.

Indubitablement, l'Église ne sortira pas de la situation dramatique dans laquelle elle se trouve depuis presque un demi-siècle tant que l'on cherchera la solution de la crise dans une herméneutique. C'est à la vérité, la vérité de Notre Seigneur qu'il faut revenir. En 1988, le cardinal Ratzinger voyait là un moyen de sortir de la crise. Sa charge épiscopale et pontificale nous le rappelle aujourd'hui.

Abrogatus

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No

Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPA : 0408 G 82978

Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,
- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,
- normal : 24 ,
- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

- IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
- BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 291 (481)

Mensuel - Nouvelle Série

Juillet - Août 2006

Le numéro 3€

ATTAQUE PRÉVENTIVE DU CARDINAL MARTINI À BENOÎT XVI DANS LE DOMAINE BIOÉTHIQUE ?

A PROPOS DE L'INTERVIEW ACCORDÉE À « L'ESPRESSO »

Dans le dernier numéro de la revue *L'Espresso* (n°16, 21 avril 2006), sur la couverture de laquelle se détache un gros plan du cardinal Martini, on peut lire ce titre : « *Exclusif. Ainsi va la vie* ». Les sous-titres des articles nous affirment que le « grand » bibliste et le scientifique Ignazio Marino, spécialiste des questions de bioéthique (que l'on présente naturellement comme un *croyant*, sans plus de précision sur la confession religieuse qui est la sienne ; il faut aussi rappeler qu'il a dernièrement été élu sénateur sur les listes des *Démocrates de gauche*, ex PCI) « *tracent le chemin d'une rencontre possible entre science et éthique chrétienne* ». Le texte est présenté comme une sorte de scoop, et prend la forme d'un dialogue entre Martini et Marino sur les sujets brûlants de la bioéthique : fécondation assistée, avortement, euthanasie, adoptions et lutte contre le Sida.

Que l'on me permette de faire rapidement quelques observations et de poser quelques questions à chaud : je n'ai pas la prétention de réfuter de façon analytique tout ce qui a été soutenu par le fameux cardinal dans cet article, mais je voudrais m'arrêter sur certains points.

UNE ÉTRANGE « RETRAITE »

Le cardinal Martini nous est présenté comme « *s'étant retiré à Jérusalem* ». Or, c'est depuis qu'il s'est « *retiré* » à Jérusalem il y a quelques années que cette « *retraite* » nous est rappelée à chaque de ses interventions dans les principaux quotidiens nationaux, ou dans les

revues les plus répandues. Étant donné cette forte présence médiatique, ne serait-il pas plus correct de dire que le cardinal Martini « s'est établi » ou qu'il « réside » à Jérusalem, au lieu de persister à dire qu'il s'est « *retiré* » ? En effet – mais j'ai peut-être tort – l'idée de « *retraite* » est, dans mon esprit, incompatible avec le fait d'accorder continuellement des interviews ou d'intervenir sur des sujets brûlants d'actualité ; et il me paraît fort peu élégant de parler de « *retraite* » (avec la connotation mystique de ce terme, comme si l'interviewé parlait dans un état de sagesse et d'équilibre supérieurs, de renoncement au monde et à sa vanité) et ensuite de permettre que son visage souriant paraisse en première page d'une revue qui tire à 400 000 exemplaires (il me semble que le cardinal Martini a l'autorité pour imposer des conditions précises à la publication de ses interviews, comme par exemple que n'apparaisse pas sa photo en couverture).

Il me semble ensuite pour le moins curieux que Martini accepte d'accorder des interviews à des revues comme *L'Espresso*. En effet, il ne s'agit pas de n'importe quel magazine, mais d'un élément fondamental du groupe de presse *L'Espresso* – *La Repubblica*, propriété de De Benedetti, financier d'origine israélite. Comme on le sait, il s'agit de publications fortement orientées à gauche, à l'esprit hyper-progressiste, qui depuis de longues années mènent une bataille serrée contre l'Église et plus générale-

ment contre la foi chrétienne, en alimentant une incessante – quoique parfois bien masquée – propagande destructrice en faveur d'une perversion complète des mœurs, de l'avortement, de l'homosexualité, de l'euthanasie, de l'écologisme le plus antichrétien. Ce n'est pas par hasard, d'ailleurs, que la famille du fondateur du journal *La Repubblica*, Eugenio Scalfari, revendique une vieille tradition d'appartenance maçonnique. Il s'agit donc de moyens de communication dont un catholique honnête devrait se méfier au plus haut point, car ennemis de la foi et de tout sens honnête. Il me

VII^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE

SÌ SÌ NO NO

PARIS
5, 6 ET 7 JANVIER 2007

« *Les crises dans l'Église : causes, effets, remèdes* »

semble donc qu'un cardinal, à plus forte raison, devrait se garder de prêter son nom, sa réputation et son rôle ecclésial de prince de l'Église à de telles publications. Autrement dit, il me semble vraiment grave que ce cardinal choisisse une telle revue comme porte-parole de ses positions théologiques : il y a là quelque chose de terriblement vulgaire et en même temps malsain et hors de propos. D'autant plus que, ces dernières années, il a souvent fait paraître ses interventions et articles dans les colonnes de *La Repubblica*. Or, si l'on aime l'Église, comment peut-on prêter sa plume à un journal qui fait de la destruction de l'Église l'un de ses objectifs principaux, sinon le principal (bien que non avoué) ? Au-delà du contenu de l'interview, le simple fait d'accorder du crédit à un journal comme *La Repubblica* ou comme *L'Espresso* cause scandale : un catholique peu informé pourrait déduire du fait que Martini y écrive que ce sont de bons journaux, et non des instruments empoisonnés d'attaque contre l'Église.

OFFENSE À L'ÉGLISE

Le cardinal Martini, dans son interview, parle sans cesse de la nécessité du dialogue sur les délicats sujets qui sont en discussion, un dialogue qu'il appelle « *dialogue sur la vie* » et qui « *ne porte pas de préjugés ou de positions prédéfinies, mais qui soit ouvert et libre, et en même temps respectueux et responsable* » (p. 53).

Cette notion est affirmée à plusieurs reprises, et constitue le leitmotiv de l'intervention de l'illustre cardinal. Corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble que nous nous trouvons ici face à un exemple sans pareil de banalisation de la pensée. En effet, l'affirmation citée ci-dessus est tellement vague et générique qu'elle prend presque la forme d'un truisme, d'une tautologie : c'est comme si Martini disait : « le dialogue doit être un dialogue ». En effet, qui pourrait désirer un dialogue fondé sur le préjugé, irrespectueux et irresponsable ? Ce sont des observations tellement banales qu'elles en sont déprimantes.

Mais derrière ces affirmations bonasses, se cache à mon avis un piège dangereux. En effet, le prélat ne parle pas de la nécessité d'éviter les préjugés à l'encontre de l'Église et de la doctrine catholique, mais s'adresse indistinctement aux deux interlocuteurs idéaux : l'Église et la science (comprise au sens laïciste), comme si elles étaient des réalités placées sur le même plan. Il faut en déduire que le prélat est convaincu que l'Église a des préjugés ou peut se prononcer de façon irresponsable en matière de bioéthique. Dans le cas contraire, il aurait précisé que son invitation ne s'adressait pas à Elle, mais aux ennemis de l'Église qui, eux, par leurs préjugés, ne cessent de l'attaquer sur la base des lieux communs les plus éculés et des

mensonges les plus impudents.

La gravité de cette conviction, surtout dans la mesure où elle est exprimée, du moins implicitement, par un cardinal, me semble très marquée. En effet, les cas possibles ne sont *a priori* qu'au nombre de deux : soit ce n'est pas l'Église qui parle mais un homme d'Église, un prélat, un théologien, un évêque, au titre de *doctor privatus*, exprimant une opinion personnelle sans volonté d'enseigner ni de confirmer ses frères dans la foi (s'il s'agit d'une personne qui en a l'autorité formelle, et donc d'un évêque), soit c'est l'Église qui se prononce à travers l'un des actes possibles de son Magistère ordinaire ou extraordinaire, dans une pluralité de degrés qui va évidemment jusqu'à l'inaffabilité. Dans le second cas, il faut partir du principe que l'enseignement de l'Église en matière de dogme et de morale (et la bioéthique n'est pas autre chose qu'une partie de la morale générale, intégralement soumise, en tant que telle, à ses principes) n'est pas une réalité discutable, encore moins une réalité soumise à débat ou dialogue comme une quelconque réalité culturelle mondaine. C'est au contraire une dimension qui, dans des conditions normales, exige *prima facie* pleine obéissance du fidèle et aussi de toute la hiérarchie sacerdotale et épiscopale. L'invitation à un dialogue sans préjugés est donc non seulement erronée théologiquement, mais aussi gravement offensante pour l'Église, pourtant représentée par le cardinal, car elle envisage la possibilité absurde que l'Église, dans ses actes magistériels, puisse agir sur la base de préjugés.

En outre, l'appel au dialogue est offensant pour l'Église parce qu'il semble exclure, ou éclipser volontairement, le fait que la figure normale d'une déclaration importante de l'Église en matière de foi ou de morale est la *décision d'autorité*, c'est le commandement d'accepter fidèlement la décision doctrinale papale ou conciliaire. Cela exige, évidemment, que l'acte du Magistère se manifeste par une déclaration formelle qui porte avec soi et en soi l'évidence de la pleine volonté d'enseigner). La figure normale d'une déclaration de l'Église n'est donc pas le *dialogue*, comme semble le penser Martini, mais bien son opposé : l'acte de condamnation le plus ferme, l'interdiction résolue, ou l'affirmation la plus claire, mais toujours en tant qu'actes tirant leur légitimité non pas de la forme dialogique (ou collégiale) sous laquelle ils se produisent ou se manifestent, mais de l'autorité du Pontife (ou du Pontife et des évêques) dont ils émanent. Le dialogue est l'anti-principe du Magistère catholique, dont il représente la négation formelle. À l'encontre de ces évidences, Martini semble croire que la bioéthique recèle des réalités si cachées et mystérieuses qu'elles se soustraient à l'autorité hiérarchique et pontificale (tel est l'enjeu de la question, en dernière instance), qui

aurait besoin d'on ne sait quel dialogue pour comprendre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Mais ici, à l'erreur précédente viennent s'en ajouter deux autres.

« PAROLES EN LIBERTÉ »

À aucun moment de son intervention Martini ne fait d'analyse fondée sur des textes et des documents de la Tradition catholique, sur des actes du Magistère du Pontife régnant ou de ses prédécesseurs. On ne trouve dans ce long texte que quatre citations du Nouveau Testament, dans le petit paragraphe sur l'avortement (sur lequel nous reviendrons). L'absence totale de références aux textes (qui, sur ces sujets, sont non seulement très nombreux, mais ont force d'autorité sur le fidèle) nous donne la curieuse impression que les propos du cardinal sont des paroles en liberté, des opinions personnelles dépourvues de tout fondement théologique et doctrinal. Il me semble que le scandale d'une telle approche tient dans le fait que le fidèle qui lirait ce texte pourrait se sentir autorisé à aller dans la même direction, alors qu'en matière de bioéthique il est nécessaire d'avancer avec la plus grande prudence et en obéissant à l'Église, sans suivre ses propres impulsions ni des opinions passagères et sans fondement. Est-il permis à un cardinal d'agir avec tant de superficialité de façon publique, et inviter par son comportement les fidèles à désobéir au Magistère papal ?

N'est-ce pas un affaiblissement moral que révèle cette renonciation de Martini à argumenter de façon rigoureuse, en citant des sources dignes de foi et faisant autorité, et en s'efforçant au moins de justifier sa désobéissance par une réfutation argumentée des positions ecclésiales avec lesquelles il est en désaccord ?

« ZONES D'OMBRE » INEXISTANTES ET « DIVISIONS » QUI NE SONT PAS « INUTILES »

Toutes les argumentations de Martini (laxistes et permissives sous prétexte de prudence et de « fausse charité ») se fondent sur la notion suivante : « *Là où, pour le progrès de la science et de la technique, apparaissent des zones de frontière ou zones d'ombre, là où il n'est pas tout de suite évident de distinguer quel est le véritable bien de l'homme et de la femme, tant pour les individus que pour l'humanité entière, il est de bonne règle de s'abstenir avant tout de juger précipitamment, et de discuter ensuite avec sérénité, afin de ne pas créer de divisions inutiles* » (p. 54). Cette notion sera répétée plusieurs fois, et utilisée comme un passe-partout capable d'ouvrir les portes à toutes les concessions. Mais le passage ci-dessus comporte au moins deux erreurs facilement identifiables. La première est méthodologique, la seconde est doctrinale.

Tout d'abord, la présence de « zones

d'ombre » est une pure fantaisie de Martini : la majeure partie des questions de bioéthique sont d'une clarté solaire pour qui veut voir les choses telles qu'elles sont, et l'avancée de la science ne rend pas le problème plus obscur, mais au contraire plus clair. Par ailleurs dans certains cas, comme l'avortement et l'euthanasie, aucun progrès ne peut changer la nature morale des actes posés ; et ceci est tellement évident qu'il est inutile de s'arrêter trop longuement sur le problème. L'erreur doctrinale, quant à elle, est liée au fait que l'Église peut se prononcer de façon infaillible sur n'importe quel sujet en matière de dogme et de morale, et donc à plus forte raison sur des sujets à caractère bioéthique, en vertu de la divine assistance du Saint-Esprit. Et nous osons espérer que Martini accepte au moins que, pour le Saint-Esprit, il n'y ait pas de « zones d'ombre ». En négligeant ces principes théologiques élémentaires, le cardinal nous induit à le soupçonner d'avoir une vision hétérodoxe de la nature de l'Église, et de ne pas croire avec la conviction nécessaire à sa sainteté, son indéfectibilité et à son infaillibilité. L'Église est maîtresse, et non disciple du monde, et elle peut et doit enseigner sur toutes les matières avec autorité, sans attendre du monde la moindre légitimation de ses actes magistériels.

Enfin, Martini fait allusion, dans la dernière partie du passage cité, à la nécessité d'éviter ce qu'il appelle des « divisions inutiles » (sous-entendu : entre chrétiens et laïcs ou non croyants). Mais nous sommes ici face à un principe tout simplement absurde et non chrétien. La première préoccupation d'un chrétien, en effet, n'est pas de créer des divisions, mais de chercher à adhérer à la vérité révélée, à la volonté de Dieu, quelque division terrestre que cet amour de la vérité puisse coûter (comme les divisions évangéliques entre mère et fille etc.). On pourrait même aller jusqu'à dire qu'il est souhaitable que les divisions se manifestent avec clarté, si cela concourt à souligner le conflit entre la vérité chrétienne et l'esprit du monde qui erre dans les ténèbres du péché et de l'aveuglement moral. S'il est un problème dans l'Église d'aujourd'hui, c'est bien de ne pas avoir suffisamment de courage dans l'affirmation de la différence entre vision chrétienne et vision « laïque » de la vie.

LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE

À propos de la fécondation artificielle, Martini paraît séduit par la pseudodémonstration de son interlocuteur, et s'ouvre à de hasardeuses hypothèses, à savoir que, d'après certains, le pré-embryon ne serait pas encore, à un certain stade, un embryon proprement dit (sic !). Mais une fois encore, Martini s'avance inconsidérément, car l'Église, notamment, refuse la fécondation artificielle (déjà au dix-neuvième siècle), non pas à partir de discussions sur le statut de

l'embryon, mais à partir de l'absolu moral qui interdit que la fécondation ait lieu séparément de l'acte conjugal naturellement fécond. Et cette interdiction découle elle-même de l'impossibilité doctrinale d'admettre la licéité d'un acte sexuel onaniste, qui est précisément nécessaire pour que l'époux puisse produire le sperme utilisé dans le processus de fécondation artificielle (il existe des déclarations qui interdisent cet acte onaniste même à des fins de diagnostic en cas de maladies graves).

Voilà ce que l'on s'attend à entendre d'un cardinal, et non pas qu'il papillonne au milieu d'hypothèses fantaisistes ou parmi ses opinions confuses ou bancales. En d'autres termes, l'illustre prélat semble ignorer (mais je ne peux pas croire que ce ne soit pas une ignorance affectée) qu'en théologie, on avance toujours à partir de principes, et on argumente toujours en référence étroite à l'Écriture, avec l'éclairage de la Tradition constante et du Magistère. À moins que l'ex cardinal de Milan ne plaide pour une forme de crypto-protestantisme fondé sur le sacerdoce (et tant qu'à faire sur le cardinalat) universel, et sur la libre interprétation luthérienne de l'Écriture.

L'ADOPTION

En ce qui concerne la proposition de faire adopter des embryons congelés par des femmes célibataires (c'est une première étape – le truc est désormais connu – avant de passer ensuite aux célibataires en général, hommes ou femmes, puis aux homosexuels) Martini se montre favorable (et comment pouvait-il en être autrement ? il y avait un risque de division !), mais il conclut surtout par son idée de fond : « *Seulement je voudrais éviter qu'il y ait une opposition sur la base de principes abstraits et généraux, là où au contraire nous sommes dans l'une de ces zones d'ombre dans lesquelles il est nécessaire de ne pas entrer avec des jugements apodictiques* » (p. 56). Mais l'Église, nous venons de le rappeler, ne peut justement avancer que sur la base de principes (et qui peut faire autrement, d'ailleurs ? Même Martini en se contredisant lui-même, se meut sur la base du principe qu'il ne faut pas employer les principes), et ne peut que se mouvoir de façon apodictique. D'ailleurs, le caractère apodictique d'une affirmation tient en ce qu'elle est évidente en soi et n'a donc besoin d'aucune démonstration. En ce sens, tout principe est apodictique, car on le sait (Aristote livre *Gamma de la Métaphysique*), aucun principe ne peut être démontré, si ce n'est en montrant la contradiction dans laquelle on tombe en le niant, ou la nécessité pour celui qui le nie de l'utiliser dans le cours de sa démonstration. Si l'Église se meut sur la base de jugements apodictiques, cela signifie qu'elle dit des choses qui peuvent être approuvées par quiconque utilise correctement sa raison, croyant ou non. C'est pourquoi l'invita-

tion de Martini à ne pas être apodictique est tout simplement absurde.

L'AVORTEMENT

Martini nous sert le clou de son intervention dans le paragraphe sur l'avortement. Que cela soit clair : « rien de nouveau sous le soleil » ; l'attitude moderniste et laxiste du prélat sur ces sujets est chose connue depuis longtemps, mais dans les passages que nous allons analyser, il y a quelques nouveautés intéressantes. Sa réponse sur la question de l'avortement (que l'interlocuteur Marini présente selon la vieille stratégie des cas extrêmes : la jeune fille de onze ans enceinte, la femme violée... de vieux trucs, déjà utilisés par les radicaux et par les leaders pro avortement dans les années soixante-dix et quatre-vingt) commence par une longue digression qui, à première vue, semble complètement hors sujet. Pendant vingt ou trente lignes, quelques vagues passages évangéliques à l'appui, Martini nous explique que la dignité de la vie humaine n'est pas donnée par la simple vie physique, et après un inquiétant parcours théologique (p. 57), il conclut en disant que « *La vie physique doit donc être respectée et défendue, mais elle n'est pas la valeur suprême et absolue. Dans l'évangile [avec un e minuscule – ndr] selon Jean, Jésus proclame : "Je suis la résurrection et la vie : qui croit en moi, même s'il meurt, vivra"* (Jean, 6, 25). [...] Il y a donc une dignité de l'existence qui ne se limite pas à la seule vie physique, mais se tourne vers la vie éternelle » (p. 58). Le lecteur ne comprend pas immédiatement quel est le sens de cet étrange discours, puisque l'on parle d'avortement, l'un des crimes les plus répugnans, qui consiste à arracher un fœtus du ventre de sa mère d'une façon atroce ; pourquoi venir nous rappeler ici que la dignité (notez le terme) de la vie humaine ne peut pas être réduite à la simple subsistance physique ? Cela semble un cas de confusion mentale, mais il n'en est pas ainsi : Martini, en réalité, est en train de nous dire quelque chose d'énorme et de sinistre, que je vais tâcher de traduire en des termes plus clairs. La vie humaine, même celle du fœtus, va au-delà de la dimension physique, parce que la vie éternelle nous attend ; tout le monde accède à cette vie éternelle (hérésie du salut universel sans mérite propre), et donc le fœtus aussi, sans baptême. Or, puisque l'avortement ne supprime que la vie physique du fœtus mais ne peut tuer son âme (qui entre dans la bonté éternelle), il ne doit pas être trop condamné, car cela reviendrait à agir en matérialistes accordant trop d'importance à la simple subsistance et naissance physiques ! Naturellement, le cardinal n'a pas été aussi clair, mais tel est bien le sens de son discours. Nous nous trouvons désormais complètement en dehors de la foi chrétienne et du bon sens (qui, en général, sont une seule et même

chose), pour assister à un *delirium tremens* théologique. Lorsqu'on entend des raisonnements aussi fous, on en arrive à avoir la nostalgie de ces hérétiques sérieux d'autrefois qui développaient des thèses présentant au moins une certaine (apparente) rigueur.

Martini, en outre, se contredit lui-même, car il cite un passage de l'Évangile qui rappelle la nécessité de la foi (« *celui qui croit en Moi* ») pour entrer dans la vie éternelle, et je ne pense pas qu'il soit facile de démontrer qu'un fœtus puisse déjà avoir la foi en Dieu.

Sur ces bases, il est facile de suivre les étapes parcourues par le cardinal sur le sujet en question (p. 58), et que je vais tâcher de résumer.

- L'État ne peut pas ne pas intervenir pour éviter un état sauvage (il est juste de réglementer par la loi l'avortement, en le permettant dans certains cas précis).

- Il faut faire une différence entre les avortements (« actes ») condamnables pénalement et les autres.

- L'État doit prendre des mesures pour éviter que la femme qui avorte subisse des dommages (ou blessures) corporels.

- Ces dommages ou blessures surviennent surtout lors des avortements clandestins « *et donc il est somme toute positif que la loi ait contribué à les réduire et presque à les éliminer* ». Il s'agit d'une apologie ouverte de la loi italienne (et pas seulement italienne) sur l'avortement, qui aurait eu l'effet positif de réduire le nombre d'avortements clandestins. On a peine à croire qu'un homme d'Église puisse faire une telle affirmation, d'autant plus qu'elle est d'une banalité stupéfiante : il est évident que, lorsque l'avortement était puni par la loi, il ne pouvait être que clandestin. En devenant légalement possible et gratuit, il cesse d'être clandestin. Mais la substance morale du phénomène se trouve ailleurs : si demain, le commerce de matériel pédo-pornographique était légalisé, il est évident qu'il n'y aurait plus de commerce clandestin de cette sorte, mais il est tout aussi évident que personne ne devrait et ne pourrait s'en réjouir, surtout pas un catholique. Donc, plus de 4 millions d'enfants assassinés en Italie en l'espace de vingt ans (un milliard dans le monde), 125 000 avortements par an n'émeuvent pas notre cardinal (qui ne cite jamais de chiffres, et ne montre aucune affliction sincère à l'égard de cette tragédie) : la loi sur l'avortement reste pour lui une bonne loi.

- Il y a des problèmes moraux – dit-il – « *mais je ne saurais que suggérer, car chaque solution que l'on pourrait proposer comporterait probablement des aspects négatifs* » (donc, d'après le cardinal, même annuler la loi permettant l'avortement d'État aurait des effets négatifs). Tous les « raisonnements »

que nous venons de résumer constituent un cas extrême de *fausseté naturaliste* : puisqu'il y a des avortements, il est nécessaire de les réglementer, même si ce sont des crimes. Un peu comme si l'on disait que, puisqu'il y a des vols, il est nécessaire de faire une loi qui les réglemente. Mais ici, la véritable question est : un cardinal qui ne craint pas d'affirmer qu'il est juste que l'État réglemente l'avortement en finançant des centres à cet effet, a-t-il encore la vraie foi ?

- Dans le cas où le fœtus menace la vie de la mère – affirme encore Martini « *il me semble que la théologie morale a depuis toujours soutenu le principe de la légitime défense et du moindre mal* » (notez que le grand bibliste n'a que des opinions incertaines, et qu'il introduit chaque affirmation par « *il me semble* » : il paraît ne posséder que peu de certitudes, et n'avoir que des impressions fugaces et latitudinaires, comme s'il était en train d'ouvrir en pionnier des sentiers jamais parcourus jusqu'ici par la théologie morale).

Non, éminent cardinal, nous devons ici vous contredire : l'Église n'a jamais soutenu ni le principe de la légitime défense, ni le principe du moindre mal à propos de l'avortement. Dans le cas de risque pour la vie de la mère lié au développement du fœtus, il n'est pas permis à la mère de supprimer le fœtus pour se sauver (avorter signifie tuer ; mais le fœtus n'est pas un agresseur, il n'est donc pas permis de le tuer par légitime défense). L'Église a toujours enseigné que lorsque l'état de santé de la mère exige des traitements qui pourraient entraîner la mort du fœtus, mais sans lesquels la mère ne peut pas guérir (ex : chimiothérapie en cas de tumeur), il lui est permis de se soigner à condition que la mort du fœtus ne soit pas la fin directement poursuivie par le traitement, mais seulement l'une de ses conséquences possibles. Il s'agit ici de « *moindre mal* », qui n'est jamais un mal moral, et que l'on ne peut définir ainsi théologiquement que dans le cas où il est une conséquence inévitable de la poursuite de ce qui est considéré comme un plus grand bien, et non la fin directe et principale de l'action elle-même. Si l'on ne fait pas clairement ces distinctions, on est cause de scandale, et on induit les fidèles à des pratiques contraires à la foi et à la morale.

SIDA

Bien entendu, le dialogue n'aurait pas été politiquement correct si l'on n'avait pas abordé le sujet Sida et préservatif, dans lequel s'est lancé il y a plus d'un an le front progressiste catholique (emmené par le théologien Georges Cottier, ancien théologien de la Maison Pontificale).

Martini montre immédiatement son appartenance à la « bande » favorable au préservatif, en proposant le même argument que celui des évêques et des théo-

logiens qui l'ont précédé sur cette pente glissante. Il affirme en substance que « *L'usage du préservatif peut certainement constituer dans certaines situations un moindre mal* » (p. 59). Naturellement, la situation extrême dans laquelle on parlerait de « *moindre mal* » est celle dans laquelle l'un des deux époux est séropositif et l'autre non : l'époux sain a le droit, selon Martini, de se défendre contre la contamination par le préservatif, qui serait dans ce cas un « *moindre mal* ». Les observations faites à propos de l'avortement sont valables ici aussi : le principe du moindre mal ne peut pas s'appliquer car, pour la théologie constante du mariage et pour la loi naturelle (nous sommes face à un *absolu moral*), la contraception n'est jamais licite (transformant l'acte conjugal en un acte contre nature). Je ne peux violer la loi morale pour aucune raison, même pour sauver ma vie d'une maladie (de même que je ne peux pas choisir de mentir consciemment, même pour sauver ma vie d'une injuste agression). Sur ce sujet, je renvoie les lecteurs aux numéros de mars et d'avril du Courrier de Rome, dans lesquels est parue une réfutation détaillée de cette thèse moderniste. Je reste en tout cas quelque peu interdit de constater qu'un cardinal, qui a dirigé pendant vingt ans le plus grand diocèse du monde (ce qui faisait de lui une référence morale pour les prêtres comme pour les fidèles), ignore un élément aussi fondamental de la théologie morale. Comment a-t-il pu être archevêque pendant tant d'années ? C'est comme si un entraîneur de football ignorait la règle du hors-jeu.

EUTHANASIE

Sur le sujet de l'euthanasie, Martini, dans son style hautain habituel, et cherchant comme toujours à ménager la chèvre et le chou, finit par déclarer, après les sempiternels distinguos qui mènent finalement à affirmer tout et le contraire de tout : « *Toutefois, je ne voudrais pas non plus condamner les personnes qui accomplissent un tel geste à la demande d'une personne réduite à la dernière extrémité et par pur sentiment altruiste, ni les personnes qui, dans des conditions physiques et psychiques désastreuses, le demandent pour elles-mêmes* » (p. 60).

La phrase a quelque chose de surréaliste, d'incroyable : nous sommes en train de parler d'homicide (c'est ainsi que l'on appelle l'acte de quiconque enlève la vie à une personne très gravement malade ou en fin de vie), acte toujours condamné de façon radicale par l'Église et par une très ancienne tradition médicale (que l'on pense au serment d'Hippocrate, qui interdit au médecin de donner la mort à son patient), et Martini nous dit qu'il ne voudrait condamner ni le médecin qui tue, ni le malade qui demande à être tué ! Cela signifie soit ignorer les déclarations de l'Église et de

la tradition de la théologie morale sur ce sujet, soit leur désobéissance grave et de façon scandaleuse (et de ces deux possibilités, je me demande laquelle est la plus inquiétante).

Il faut souligner que Martini emploie le conditionnel : « *je ne voudrais pas* ». C'est un usage tout simplement absurde. Il peut avoir l'opinion (fausse) qu'il ne faille pas condamner quelqu'un qui tuerait un malade, mais il ne peut pas employer le conditionnel, qui renvoie à la possibilité qu'il y ait des conditions empêchant l'acte de la volonté. La phrase ainsi formulée signifie qu'entre l'idée et le désir de Martini de ne pas condamner, et la réalité d'une non-condamnation effective, pourrait s'interposer une troisième réalité qui entrave ou modifie cette idée. Mais puisqu'ici n'est en jeu qu'un jugement abstrait sur un principe moral (la licéité ou non de l'euthanasie), ce type de structure syntaxique et verbale est totalement hors de propos. Le conditionnel peut être utilisé dans une phrase telle que « *je voudrais aller à la mer, mais le mauvais temps pourrait m'en empêcher* » ; il y a là quelque chose qui ne dépend pas de ma volonté – le temps beau ou mauvais – qui peut objectivement empêcher mon projet. Mais un jugement abstrait sur un principe moral ne peut être présenté qu'à l'indicatif, c'est-à-dire comme une affirmation ferme et catégorique : « Je considère qu'il ne faut pas condamner... ». L'équivocité est peut-être voulue ? Martini, de façon confuse et sous-entendue, veut peut-être nous dire : « *Je voudrais ne pas condamner l'euthanasie, mais hélas la position de l'Église est différente...* » ?

Il faut également remarquer, à mon avis, la façon grossière dont le cardinal parle des assassins en blouse blanche qui accompliraient leurs euthanasies « *par pur sentiment altruiste* » : que l'on pense aux statistiques hollandaises qui démontrent qu'un nombre énorme d'euthanasies (un tiers, à ce qu'il paraît) est effectué sans une véritable autorisation des patients, ni des enfants schizophrènes ou handicapés supprimés avant même l'âge de douze ans. Lorsque les nazis lancèrent le programme T4 (100 000 morts, parmi lesquels un jeune parent de Ratzinger), ils présentèrent eux aussi comme un acte de charité la suppression des vies indignes d'être vécues. L'altruisme dont parle Martini semble être l'image la plus claire de cette « fausse charité » qui, pour saint Paul, caractérisera les temps derniers : c'est la charité de l'Antéchrist, la perversion satanique de la charité chrétienne.

SENS ÉTHIQUE ET FOI

Martini termine son long voyage à travers la désobéissance, l'hérésie et l'approximation par une série de perles de sagesse qu'il dispense avec le ton pacifiste qui lui est habituel : « *Comme vous dites, il ne s'agit pas d'en appeler à la*

foi ou à la religion, mais d'insister sur le sens éthique que chacun porte en lui » (p. 61). Phrase équivoque, comme presque toutes les autres : si Martini veut affirmer qu'il faut favoriser le chemin d'écoute et de respect de la *loi naturelle* que Dieu a inscrite dans le cœur de chaque homme, et que tout le monde a l'obligation et la possibilité de respecter, il a raison. Mais le contexte dans lequel la phrase apparaît laisse entendre qu'il s'agit d'un tout autre principe. En effet, le cardinal établit quasiment un rapport d'opposition entre foi / religion et sens éthique personnel, comme si la loi naturelle n'était pas enseignée et défendue précisément par l'Église. Nous devons donc penser que Martini plaide ici pour une certaine forme de *moral de situation* ou de *relativisme et subjectivisme éthique*, instances typiques du mouvement moderniste, et cohérentes avec le sentiment ecclésiologique instauré par Vatican II, toujours plus rebelle à accepter l'idée que l'Église puisse enseigner avec autorité une doctrine morale précise pleinement objective et universelle. C'est un sentiment typique du monde protestant (où l'on n'a pas de garantie que deux fidèles, ou l'évêque et les fidèles, soient en accord ne serait-ce que sur un seul sujet), et aussi de la tradition talmudique et rabbinique, où la norme morale jouit d'une extraordinaire elasticité d'interprétation, et ce d'autant plus qu'il n'y a pas de véritable « Église », donc pas d'autorité unique (n'oublions pas que la majeure partie des rabbins, parmi lesquels Martini compte de nombreux amis, et dont il partage probablement beaucoup de points de vue, admettent l'avortement, la contraception, la fécondation artificielle, et pour certains même l'euthanasie...).

C'est justement la loi naturelle qui interdit avortement, contraception, euthanasie, fécondation in vitro, adoption permise aux célibataires et aux homosexuels, et la loi naturelle établit des absous moraux qui, lorsqu'ils se traduisent par des interdictions, prennent la forme d'*interdictions absolues*, non soumises à appréciations contingentes, liées aux circonstances les plus variables. Le sens éthique – non seulement du chrétien, mais aussi de tout homme – est donc justement orienté s'il se conforme à un plein respect de la loi naturelle (et donc à l'enseignement de l'Église qui la propose et l'explique). Par conséquent, aucun conflit n'est possible entre « sens éthique » personnel et foi ou religion.

« [...] en ce qui concerne l'Église catholique – affirme Martini – je voudrais surtout souligner son devoir de formation. Elle est appelée à former les consciences, à enseigner le discernement du mieux en toute occasion, à donner les motivations profondes pour les bonnes actions » (p. 61). Notre étonnement ne fait qu'augmenter : Martini refuse une Église authentiquement enseignante, une Église Mère et Maîtresse, mais il la veut

néanmoins douce éducatrice au « discernement du mieux » et des bonnes actions. Nous sommes face à une contradiction par trop évidente : comment peut-on éduquer au bien si ce n'est en connaissant et en enseignant le bien avec autorité et plénitude ? L'éducation ne peut certes pas être réduite à du sentimentalisme ou à un problème de méthode, mais elle postule la pleine connaissance par l'éducateur de la fin (le bien) vers laquelle orienter l'éduqué. En revanche, dans la pensée de Martini, doit triompher (si l'on peut dire) une Église non plus porteuse de la Vérité, mais seulement d'une *pietas* légère, aérienne et évanescante, qui enveloppe d'une manière consolatrice le fidèle et le laïc sans jamais faire sentir le poids d'une doctrine solide et inexpugnable, ni l'angoisse d'une interdiction ferme. C'est une Église *tutor*, une sorte de « grande sœur » ou de vieille tante, qui se limite à de vagues exhortations, tout en accueillant tous et tout, n'excluant ni ne culpabilisant personne, évitant les « divisions ».... Vieilles idées, déjà entendues mille fois, de Loisy à Buonaiuti, jusqu'à tous les néomodernistes actuels, en général pronées par des personnes qui avaient souvent déjà perdu la foi, ou étaient sur le point de la perdre. Ainsi, la grande hérésie de Vatican II et de l'Église de la seconde moitié du XX^e siècle, fondée sur la postposition crypto-arienne du Fils à l'Esprit Saint, et donc de la Vérité à la Charité, est aussi le cœur de la double pensée de Martini : ce ne sont pas la doctrine, la vérité, le logos, la connaissance qui comptent, mais l'*« amour »*, les bonnes actions, faire du volontariat, dialoguer avec tout le monde, ne pas opprimer avec le poids d'un salut qui ne peut être atteint qu'à travers une porte étroite, une voie âpre et pleine d'épinés.

L'HÉRÉSIE UNIVERSALISTE DU SALUT

« À mon avis, il ne sera pas nécessaire de prononcer beaucoup d'interdictions, surtout si elles sont prématurées, même s'il faut parfois savoir les dire. Mais il faudra surtout une formation de l'esprit et du cœur à respecter, aimer et servir la dignité de la personne dans toutes ses manifestations, avec la certitude que chaque être humain est destiné à participer à la plénitude de la vie divine et que cela peut demander aussi des sacrifices et des renoncements » (p. 61).

Mis à part le fait que pour Martini, ce à quoi les hommes doivent être éduqués est « *respecter, aimer et servir la dignité de la personne* » et non pas *connaître, aimer et servir Dieu en respectant sa Loi* (et ici, il faut reconnaître que sa faute est diminuée par le fait qu'il ne fait rien d'autre que parler le langage de la « dignité humaine » dont Jean-Paul II nous a abreuvés pendant un quart de siècle), il faut surtout remarquer le point qui est peut-être le plus critique et théo-

logiquement suspect de toute l'interview : le cardinal affirme clairement sa croyance en le salut universel de tous les hommes, ou pour parler comme Von Balthasar, en l'idée que *l'enfer est vide*. Il parle en effet de « *certitude que chaque être humain est destiné à participer à la plénitude de la vie divine* », phrase qui ne peut avoir qu'un seul sens, et qui constitue une flagrante hérésie. Pour Martini, on peut donc avoir la *certitude* que *tout le monde* se sauvera (y compris les non baptisés, les infidèles, les hérétiques, les médecins avorteurs, les bourreaux de la Tcheka et de la Gestapo, un cambrioleur de banques, un pédophile, un sataniste, un cardinal apostat, etc.). Une telle conception sotériologique n'est pas défendable, car elle s'oppose au dogme et à d'innombrables passages de l'Écriture et de textes théologiques qui démontrent exactement le contraire, c'est-à-dire que l'enfer existe bel et bien, et que tout le monde ne se sauve pas. En outre, Martini contredit ses propres prémisses quand il souligne que le fait que tous soient destinés à se sauver peut exiger des « sacrifices et des renoncements ». Mais si tout le monde est sauvé, pourquoi devrait-il y avoir des sacrifices et des renoncements ? Pourquoi renoncer à quelque chose, si je me sauve dans tous les cas et donc même si je ne renonce à rien ? Nous sommes face à une catastrophe pour la raison et le bon sens avant même que pour la bonne théologie !

UN POTENTIEL ANTIPAPE

Sandro Magister, dans *L'Espresso* n° 17 du 4 mai dernier, propose un long article sur les réactions suscitées par l'interview que nous venons de commenter, article intitulé « *Martini choc au Vatican* ». Magister commence par dire que les affirmations faites par Martini dans son dialogue avec Marino ont été prises « *comme s'il s'agissait du manifeste de l'antipape. Contre le pape actuel. Et aussi contre son prédécesseur Jean-Paul II* » (p. 46). Aussitôt après, est cité Mgr Luigi Bettazzi, qui se situe sur la même ligne que Martini, et qui affirme : « *Martini sait que le temps est venu de dire les choses qu'il a dites. Avant le Concile, la procréation était la fin première du mariage chrétien. Aujourd'hui, la doctrine officielle de l'Église met l'amour à la première place. Pour la bioéthique, ce sera la même chose. Martini ouvre la voie et le changement viendra. Le clergé et le peuple chrétien sont déjà avec lui. Ils savent conjuguer la foi et la vie concrète* ».

On peut penser que ces passages comportent tous deux des vérités. Il est très vrai que Martini a agi comme un potentiel antipape, avec une témérité qui a une signification politique claire : faire comprendre à Ratzinger qu'il y a sur sa gauche une brèche prête à s'ouvrir, une brèche aux proportions immenses au niveau de l'épiscopat, avec même une

possibilité de schisme, si Rome ne fait pas preuve d'ouverture sur les sujets abordés dans l'interview, ou si le pontificat de Benoît XVI prend un tour théologique et pastoral de restauration trop marquée de la saine doctrine et de la Tradition, peut-être même avec la résolution du conflit avec la Fraternité Saint Pie X comme étape intermédiaire. De plus Bettazzi, mise à part la grossièreté théologique de l'affirmation selon laquelle la doctrine de l'Église catholique sur le mariage peut changer (autre chose est de dire que la pratique pastorale et la « nouvelle » théologie morale dans ce domaine ont changé – à tort), a probablement raison lorsqu'il affirme que la majorité du peuple chrétien est plus avec Martini qu'avec la doctrine de toujours sur les sujets de bioéthique abordés dans l'interview. Cela, toutefois, ne change pas une virgule de nos observations, de même que cela ne change pas le fait que le but de l'Église n'est pas de suivre et de céder aux humeurs des foules, mais de les former et de les guider sans crainte vers la Vérité qu'elle garde, sans craindre de perdre des fidèles, jusqu'à la limite de ce que Romano Amerio appelait sa presque certaine « *nanification* », jusqu'à ne pas trembler devant la grande apostasie finale (déjà largement commencée dans les pays occidentaux).

LE TAM-TAM DE LA PRESSE ET LE SILENCE DE ROME

La presse internationale a relayé dans les pays du monde entier l'interview de Martini, avec des titres tonitruants focalisés sur la thèse du cardinal au sujet de la licéité du préservatif. Nous avons eu d'importants articles aux USA dans *Associated Press, New York Times, Washington Post, Los Angeles Times*. En Angleterre, *The Independent* souligne que les positions de Martini sont en nette opposition avec les positions « *rigide-ment conservatrices* » de l'Église catholique. *The Times* a demandé un Concile Vatican III pour équilibrer conservateurs et progressistes, et cet article a été commenté par Maurizio Blondet dans *Efe dieffe-Giornale on line*. Ce commentaire montre précisément les liens existant entre l'auteur de l'article et la franc-maçonnerie, et il explique en détail l'appui apporté depuis longtemps par la franc-maçonnerie à Martini). En France, *Libération* a fait remarquer qu'aucun commentaire officiel de l'interview n'a été fait par le Vatican. En Espagne, *El País* a fait remarquer au contraire que, l'année dernière, quand des affirmations semblables à celles de Martini furent faites par Mgr Camino, Rome demanda des rectifications à l'évêque espagnol.

Nous sommes donc dans une situation que l'on ne peut pas ne pas considérer comme critique, et ce pour les raisons suivantes :

- les thèses avancées par Martini sont en

opposition frontale avec la doctrine traditionnelle de l'Église ;

- dans le monde entier, la grande presse a relayé avec bruit et emphase les prises de position téméraires du cardinal, avec le risque que la partie la plus simple ou la plus ingénue du monde catholique considère son opinion comme le signe que la voie est libre, comme une autorisation à se comporter contre les règles morales ;
- le monde laïc a souligné l'importance du silence de Rome, qui, s'il perdurait, pourrait être interprété comme un silence d'assentiment (et c'est ainsi qu'il a déjà été interprété) ;
- l'interview de Martini a un caractère par trop évident de défi lancé au pape Benoît XVI, entre autres parce qu'elle a été publiée précisément au moment du premier anniversaire de son élection au Saint-Siège ;
- les thèses hérétiques soutenues par le cardinal sont une évidente tentative de freiner toute volonté de restauration de la saine doctrine par le pape : Martini, vieux leader de l'aile la plus progressiste des cardinaux, a sorti ses armes d'une façon que l'on ne peut qualifier que de *schismatique*, au moins implicitement.

LE DEVOIR DE ROME

Rome ne peut donc pas se taire, ni se limiter à une intervention indirecte palliative, confiée à un quelconque théologien ou cardinal, mais :

- il faut une intervention directe et immédiate de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, sinon du Pontife lui-même ;
- il faut que cette intervention se fonde sur une réfutation analytique et circonsanziée des thèses de Martini ;
- il faut que Martini soit appelé formellement à rendre compte de ses positions au sein d'une véritable procédure (sinon un procès) canonique ;
- si Martini ne manifeste aucun repentir, il faudra envisager l'application des censures ecclésiastiques opportunes, sans craindre la violence de l'assaut de la presse laïque et antichrétiennne ;
- il faut rappeler que face aux fidèles scandalisés, aux « petits », invités par l'ex archevêque de Milan à s'engager sur la voie du péché, seule Rome peut intervenir, et seule Rome peut arrêter le scandale ; mais il faut aussi rappeler que, si le Vatican se tait ou n'intervient pas formellement, il se rend publiquement complice des crimes contre la foi du cardinal, il les cautionne dangereusement.

Cet incident, qui n'est pas diplomatique ni formel, mais substantiel, peut et doit être une occasion de libérer et de guérir l'Église du cancer qui use ses forces depuis quarante ans : la crise de l'autorité, l'incapacité à exercer le pouvoir, la faiblesse face à la subversion, à

la trahison, à l'infidélité, à l'hérésie, à la désobéissance.

Si le Pontife actuel n'en a pas la force, il faut que des évêques et des cardinaux fidèles au Christ dénoncent ouvertement devant le peuple chrétien les erreurs de Martini avec la plus grande fermeté ; qu'ils ne craignent pas de démasquer ce démon déguisé en pasteur bienveillant et dialoguant, ce sophiste fort du seul appui de la presse communiste et radicale et des pouvoirs antichrétiens, véritable ennemi du Christ. En effet, quiconque ne dénoncera pas un cardinal catholique qui *de facto* approuve tout ce que la morale catholique condamne, sera appelé à répondre devant Dieu de son silence : la faute même de Martini lui sera imputée comme la sienne.

Mgr Sgreccia, très grand expert en bioéthique pour le Vatican, un homme, s'il en est un à Rome, qui devrait avoir plus d'un argument contre les délires de Martini, a fait, dans une agence de presse, une vague allusion à la scandaleuse interview (Aciprensa, 23 avril 2006), en affirmant : « *au Vatican, nous ne jugeons pas nécessaire de polémiquer sur un fait qui ne le mérite pas* ». Quelle lumineuse affirmation ! Quel courage face aux problèmes ! Nous sommes désolés de devoir répondre que, bien au contraire, la question mérite – et comment ! – une polémique, elle mérite des paroles fortes, elle mérite bien d'autres prises de position ! S'il ne le pense pas maintenant, quand donc Mgr Sgreccia jugera-t-il qu'une question mérite décision et fermeté ? Et d'ailleurs, qui parle de polémiquer ? Il ne s'agit pas ici de polémiquer, mais bien de dire la vérité, de la répéter avec clarté, de montrer l'erreur, de prévenir les fidèles du danger et de l'erreur qu'un mauvais pasteur est en train de répandre.

Les interviews accordées par le cardinal Lopez Trujillo au journal *El País* et à la télévision colombienne sont quant à elles plus consolantes et positives. Dans ces interviews, le Président du Conseil pour la Vie et la Famille de l'Église Catholique a désavoué Martini durement et publiquement, en soulignant que c'est un incomptént, que sa spécialité est l'exégèse et non la bioéthique, que la plupart de ses affirmations sont contraires à la tradition constante de l'Église sur les sujets en discussion. Le cardinal Trujillo a en particulier rappelé que l'avortement intentionnel n'est jamais licite, pas plus que n'est permis l'usage du préservatif, même dans le cas de

pathologies graves comme le Sida, et il a réaffirmé que la doctrine de l'Église sur ces sujets ne pourra jamais changer. Trujillo a affirmé qu'il est certain que Martini démentira son interview et qu'il affirmera avoir été mal compris, et il l'interrogera dans ce sens dès qu'il se rendra à Rome.

Il est important à présent que, dans le sillage du cardinal Trujillo, toutes les plus hautes autorités romaines – parmi celles qui ont gardé la foi – se prononcent formellement contre Martini, pour que la voix de Trujillo ne reste pas isolée. Il faut surtout que les paroles soient suivies de faits, c'est-à-dire que l'on demande véritablement à l'ex archevêque de Milan de rendre compte en détail de ses affirmations hérétiques. La clarté des interventions que nous attendons est imposée aussi par le fait que le bruit énorme fait par la presse maçonnique en faveur de Martini ne sera certainement pas suivi d'un bruit aussi fort pour l'(éventuelle) condamnation formelle de ses thèses : on ne joue pas à armes égales, avec des règles honnêtes, il faut donc un supplément de clarté, de sévérité et de précision, pour que le peuple des fidèles sache sans équivoque possible ce qu'enseigne l'Église.

Amicus

POST SCRIPTUM

Je conclus par un souvenir personnel qui éclairera peut-être mieux la figure de Martini. À la fin des années quatre-vingt, je connaissais à Milan de jeunes prêtres du Diocèse déjà conduit alors par ce cardinal. L'un de ces prêtres, qui était à cette époque pour moi un ami, après une année de ministère dans une paroisse, tomba amoureux d'une jeune fille et décida d'abandonner l'Église (ou du moins le service ecclésial qu'il avait en tant que prêtre dans cette paroisse), et de demander à Rome une dispense. Il fut invité à un entretien particulier avec le cardinal Martini, entretien dont il me fit part quelques jours après, et dont j'ai retenu très précisément la teneur. Mon ami me raconta que le cardinal, qui le connaissait assez bien, lui avait dit qu'il était trop intelligent pour ne pas comprendre qu'il pouvait se forcer à demeurer célibataire ; il lui répondit qu'il était trop intelligent pour ne pas comprendre exactement le contraire, à savoir qu'il ne pouvait pas rester célibataire. À ce moment, Martini changea son approche et lui dit de prendre patience, qu'avant

une dizaine d'années il allait pouvoir se marier, car le célibat allait être abrogé. Par la suite, le responsable de la Curie qui suivait les jeunes prêtres lui dit (nous pouvons penser que c'était avec l'accord, du moins implicite, de Martini) qu'il pouvait poursuivre sa relation pourvu qu'il la garde secrète, ce que mon ami trouva répugnant, et qu'il déclara ne pouvoir accepter. Il est inutile d'ajouter que le jeune prêtre fut scandalisé de tant de duplicité et qu'il abandonna l'Église, dont il devint un ennemi juré (au sujet de cet épisode, je suis prêt à une confrontation directe avec Martini lui-même, et avec le prêtre auquel j'ai fait allusion).

Comment s'étonner de l'actuelle « élasticité doctrinale » d'un cardinal qui, à peine devenu archevêque de Milan, ne sait pas dire autre chose, à l'un de ses prêtres en pleine crise de vocation, que de prendre patience car le célibat sera bientôt supprimé ? Un cardinal qui ne sait pas dire un mot qui rappelle le sens lumineux et profond de l'une des choses les plus saintes qui soient sur la terre : le célibat du prêtre catholique, modelé sur le célibat parfait de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur la virginité de la Sainte Mère de Dieu ? On ne peut qu'éprouver une grande tristesse à la pensée que de tels hommes, véritables loups, faméliques dévoreurs d'âmes, ont guidé l'Église pendant tant d'années, profanant leur rôle d'évêques, détruisant des vocations religieuses et sacerdotales, offensant tout ce qui est saint, démolissant la foi dans le cœur du peuple chrétien, pleins de haine pour cette foi qu'ils n'arrivaient plus à avoir – s'ils l'avaient jamais eue – tout occupés à rencontrer des laïcs, des athées, des communistes dans la « *Chaire des non croyants* » ; tout occupés à écrire et publier de ridicules duos avec Massimo Cacciari, ou quelque autre gnostique de service ; tout occupés, enfin, à se faire célébrer par le dernier article de *La Repubblica* ou de *L'Espresso*, ou de quelque autre journal anticlérical.

Prions le Seigneur pour que s'achève l'heure des ténèbres pour l'Église, l'heure obscure et terrible des pasteurs « voleurs et assassins », des antéchristiens déguisés en agneaux ; prions-le de mettre fin à ce *Gethsémani* doctrinal et pastoral, à cette exténuante marche au milieu des ruines de l'Église catholique, où tout semble s'écrouler, rien ne semble intact, rien ne semble résister à la corruption ni au souffle diabolique de l'apostasie.

PENSÉES SUR LA MESSE

Eh bien ! c'est triste à dire, il y a des chrétiens fidèles à la communion qui ne savent pas assister à la messe. Nos pères [...] avaient de la messe une idée que les chrétiens d'aujourd'hui n'ont plus. Il y a peu de grandes choses sur la terre ; mais

l'ère mosaïque. Cette grande affaire qui a été accomplie sur le Golgotha, et qui se reproduit de jour en jour, d'instant en instant, sur la terre, voilà la grande merveille du monde. Si le bon Dieu supporte encore la terre, malgré ce que vous et

moi nous y voyons, c'est que cette merveille y réalise sans fin la parole du prophète : *du levant au couchant* (Malachie I, 11). Et comme, par rapport à l'étendue totale du globe terrestre, le soleil ne se lève et ne se couche point, mais porte successivement sa lumière aux diverses contrées du monde, le sacrifice de l'Homme-Dieu est un sacrifice perpétuel, un sacrifice toujours en acte : *un sacrifice perpétuel* (Daniel, XII, 11).

La partie la plus secrète du canon de la messe est indiquée par ces mots : *Intra actionem* : « Pendant l'action ». C'est qu'en effet toutes les autres choses qui se passent et s'accomplissent ici-bas sont vraiment minimes en comparaison de celle-ci, qui est l'action par excellence. Là est le principe, là est le fait essentiellement conservateur. Le psalmiste a dit : *Non il ne sommeille ni ne dort, celui qui garde Israël* (Ps. CXX, 3). L'Église, la société chrétienne a besoin d'être gardée ; c'est un besoin de toutes sociétés sur la terre. Nous qui sommes ses pasteurs et ses gardiens d'office, hélas ! il nous arrivera de dormir, de sommeiller ; mais il ne dormira pas celui qui garde Israël. À tout instant il descend du haut du ciel, ce Dieu fait homme, afin d'acquitter la dette totale de l'humanité. [...] S'y [la messe] associer, c'est se mettre à l'œuvre avec lui. Dire : j'ai une vie trop active pour pouvoir aller à la messe, c'est dire un contre-sens, puisque, pour la journée du chrétien, c'est la messe qui donne le branle, le mérite et l'efficacité à l'action.

Cardinal Pie,
Œuvre t. IX p. 637

Sur la croix, Jésus-Christ apaise par son sang la colère de Dieu, satisfait à sa justice, expie le péché et mérite le salut du monde. Mais le sacrifice qu'il y accomplit ne donne point encore actuellement aux hommes les grâces dont il est la source, il les y prépare et les dispose à les recevoir par l'expiation préalable qu'il opère du péché. C'est par son sang et sa mort qu'il le fait, et c'est par les sacrements, et surtout par la Sainte Eucharistie, que la grâce de Jésus-Christ est communiquée. Le sacrifice de la croix est donc le sacrifice de rédemption et de mérite, car il mérite tout, mais il ne donne et n'applique rien ; et le sacrifice de la messe est le sacrifice d'application et de sanctification car il donne et applique tout, mais il ne mérite rien.

Père De Condren,
Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ, ch. VII.

En un mot, le Calvaire est la source, l'autel est le canal ; le calvaire a recueilli tout le sang de Jésus, l'autel apporte à flots ce sang répandu pour nous, il en arrose le champs des âmes, il le féconde, il y fait germer les semences de la sainteté. En vain les eaux jailliraient de la montagne, si le fleuve ne les amenait

dans la plaine. Ainsi, l'immolation du Golgotha resterait inefficace sans la Messe qui en apporte les grâces et qui les distribue. Sans doute, tous les sacrements tirent leur vertu du sacrifice de la croix, et tous communiquent les mérites ; mais parce que l'Eucharistie seule renouvelle et reproduit le sacrifice, seule aussi elle est le centre des autres sacrements et leur fin.

Buatier,
Le sacrifice dans le dogme catholique p. 114.

L'hérésie de notre temps est la négation de ce règne [le règne social de Jésus-Christ]. De tous côtés retentit le cri de la parabole évangélique : « *Nolumus hunc regnare super nos !* Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous ! ». Non seulement les lois ne se font plus ni en son nom ni d'après son Évangile, elles se font contre lui. Il est l'ennemi, et la guerre lui est déclarée de tous les côtés à la fois, sur le terrain des doctrines et sur celui de l'action.

[...]

L'Apocalypse parle d'un arbre dont les feuilles guérissent les nations (Apoc. XXII, 2) : ce ne peut être que l'arbre de la Croix. La société ne se décompose en effet et ne périclite que parce qu'elle a horreur de la Croix, parce qu'elle se détourne du Crucifié, parce que l'idée du sacrifice l'épouvante, parce que, livrée à la recherche exclusive des jouissances matérielles et oubliant les espérances d'en haut, elle n'a plus le courage des austères devoirs. Pour ramener la santé dans ce corps malade, il faut y faire circuler de nouveau le sang du Calvaire et lui infuser par les sacrements la vie supérieure ; il faut lui rendre le noble repos du dimanche et l'union fraternelle de la prière publique, lui rendre aussi les saints relèvements de la pénitence, avec les forces et les joies eucharistiques. Voltaire a dit : « Les peuples qui se confessent sont faciles à gouverner ». Pour tomber d'une telle bouche, le mot n'en est pas moins exact. Un peuple qui se confesse et qui communique est un peuple où les coalitions de l'égoïsme font place aux harmonies du dévouement. Déjà Tertullien le remarquait : « Les chrétiens les plus complets sont aussi les citoyens les meilleurs ».

[...]

Or, la religion a sur la terre son expression la plus complète dans une société, et cette société réalise l'idéal social autant qu'il puisse être réalisé par les hommes : c'est l'Église.

Société parfaite et universelle, directement établie par Jésus-Christ, ayant pour but le royaume de Dieu et pour mission le salut des âmes, elle a pour moyens les vertus qu'elle produit par les sacrements. Née au Calvaire, elle en garde et elle en distribue le sang divin, prolongeant ainsi dans le monde la rédemption de Jésus. L'autel est son centre, la croix son sym-

bole, le sacrifice sa vie. On pourrait la définir : *une société fondée sur la Croix par le Crucifié, pour conduire les hommes au ciel par le sacrifice.*

Idem, p. 345 et sv.

Si le sacrifice de la messe s'éteignait, nous ne tarderions pas à retomber dans l'état dépravé où se trouvaient les peuples souillés par le paganisme, et telle sera l'œuvre de l'Antéchrist ; Il prendra tous les moyens d'empêcher la célébration de la sainte messe, afin que ce grand contrepoids soit abattu, et que Dieu mette fin à toute chose, n'ayant plus de raison de les faire subsister. Nous pouvons facilement le comprendre, car depuis le protestantisme, nous voyons beaucoup moins de force au sein des sociétés. Des guerres civiles se sont élevées, portant avec elles la désolation, et cela uniquement parce que l'intensité du sacrifice de la messe est diminuée. C'est le commencement de ce qui arrivera lorsque le diable et ses suppôts seront déchaînés par toute la terre, y mettant le trouble et la désolation ainsi que Daniel nous en avertit.

Dom Guéranger,
Explication de la sainte messe, p. 107

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 , normal : 20 ,

- ecclésiastique : 8

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 ,

- normal : 24 ,

- ecclésiastique : 9,50

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR



Courrier de Rome

Informations - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 292 (482)

Mensuel - Nouvelle Série

Septembre 2006

Le numéro 3

L'ŒCUMÉNISME EST UNE FORME DE KANTISME

« AVVENIRE » ET EMMANUEL KANT

Nous n'avons rien écrit à l'occasion du bicentenaire de la mort d'Emmanuel Kant, survenue le 12 février 1804, à l'âge de quatre-vingts ans. Mais pourquoi aurions nous dû nous occuper de Kant? Le Saint Père n'a-t-il pas rappelé récemment que son texte fondamental sur la religion (*La religion dans les limites de la simple raison* – 1973, année de la terreur jacobine) constitue l'un des moments de « rupture fondamentale » de la pensée moderne à l'égard de la religion? Mais le fait que l'œcuménisme (quoi que pense le Pape à ce sujet) recherche une possibilité de dialogue avec la pensée de Kant est chose connue.

En 2004, un article paru dans *Avvenire* (08 / 02 / 2004) rappelait le kantisme et le néo-kantisme qui se répandirent autrefois parmi les penseurs catholiques, malgré la condamnation de la *Critique de la raison pure*, mise à l'index par Léon XII en 1927, et la condamnation du kantisme répandu chez les intellectuels français par Léon XIII en 1879 avec l'encyclique *Æterni Patris*. Cet article rappelait que, plus près de nous, le père Agostino Gemelli souhaitait que la pensée de Kant fût « intégrée et corrigée » avec celle de la philosophie éternelle. Nous continuons en citant directement *Avvenire*: « H. G. Gadamer a écrit que l'intuition fondamentale de Kant fut de "montrer au savoir ses limites pour faire place à la foi" [conception fidéiste erronée de la foi elle-même, qui plaît aux luthériens]. "Voie royale de Kant", dit magnifiquement Kierkegaard. Nous lisons dans l'encyclique *Fides et ratio* [de S. S. Jean-Paul II] : "L'Église ne propose pas sa propre philosophie ni ne canonise une quelconque philosophie particulière au détriment des autres". Et encore : "Les voies d'accès à la vérité restent multiples; toutefois, la vérité chrétienne ayant une valeur salvifique, chacune de ces voies peut être empruntée, du

moment qu'elle conduit au but final, la révélation de Jésus Christ". À la lumière de ces indications, données par *Fides et ratio*, n'apparaît-il pas plus qu'opportun de reprendre en sérieuse considération une perspective philosophique comme celle de Matern Reuss [un bénédictin allemand contemporain et disciple de Kant] et des catholiques allemands kantiens [rappelés auparavant dans l'article]? »

Mais est-il bien vrai que l'Église « ne propose pas sa propre philosophie »? Autrefois l'Église proposait comme modèle, sans le rendre obligatoire, la pensée de saint Thomas (DS 3601-3624). Puis il y a eu le concile œcuménique Vatican II. L'Église à laquelle se référerait le défunt pontife n'était pas celle de toujours, c'était l'Église « conciliaire », celle des célèbres « ouvertures » à la « pensée moderne ». Certainement, les voies du Seigneur sont infinies, mais nous nourrissons de sérieux doutes sur le fait que le rationalisme et le déisme kantiens (comme on pourrait le déduire des affirmations latitudinaires de Jean-Paul II) puissent eux aussi constituer une des voies menant à la foi en la Révélation de Jésus-Christ. Et pour démontrer le bien fondé de nos doutes, nous avons pensé proposer à nos lecteurs certains jugements de grands penseurs du passé sur Kant et sur le kantisme. Ces jugements sont d'autant plus intéressants qu'ils proviennent de philosophes fort éloignés de toute forme de théisme.

LE JUGEMENT DE SCHELLING SUR KANT

Friedrich Schelling, l'un des protagonistes de l'idéalisme allemand, dans les « *Leçons munichaises sur l'histoire de la philosophie moderne* », qu'il tint vers 1834, écrit à propos de la conception kantienne de la divinité :

« La critique kantienne, comme on l'a déjà dit, annule et rend impossible non seulement la connaissance [en déclarant inconnaissables les choses en elles-mêmes et connaissables seulement les représentations que nous en

avons], mais aussi toute pensée du suprasensible, dans la mesure où elle interdit, quand elle s'exprime, toute application des notions de l'intelligence à ce suprasensible. Mais, comme on le sait, Kant lui-même, après avoir chassé Dieu de la philosophie théorétique, le réintroduit au moyen de la raison pratique, dans la mesure où il présente au moins la foi en l'existence de Dieu comme une exigence de la loi morale. Or, si cette foi n'est pas totalement vide de pensée, alors Dieu est, du moins ici, *pensé*. Or je voudrais savoir de quelle façon Kant commence à penser Dieu, sans le penser comme *substance*; certainement pas comme substance au sens de Spinoza, comme *id quod substat rebus*; mais incontestablement il [Kant] pense Dieu en tant que personnalité absolument spirituelle et morale. Or certainement, il y a *plus* dans la notion de cette personnalité que dans la notion de substance. Dieu, en ce sens, n'est pas *simple substance*, de même qu'un

VII^e CONGRÈS
THÉOLOGIQUE
DE
SÌ SÌ NO NO
PARIS
5, 6 ET 7 JANVIER 2007
**« Les crises dans
l'Église : causes,
effets, remèdes »**

homme, par exemple, n'est pas non plus caractérisé de façon satisfaisante si l'on dit qu'il est une substance. Mais alors peut-être n'est-il pas du tout une substance ? De la même manière, je ne vois pas ce qu'il reste de la notion de Dieu, si je ne peux pas le penser comme cause [et donc comme Cause Première]. Kant, avec sa critique [qui élimine de la notion de Dieu l'être-personne et l'être-cause] a donc frappé au-delà du point qu'il visait » (*Leçons munichaises*, Sansoni, Florence, pp. 104-5).

Par le terme « substance », Schelling veut ici exprimer, à notre avis, la notion suivante : Dieu, selon Kant, ne doit pas être compris comme personne, comme Dieu vivant (la « substance ») mais comme simple exigence de la raison afin de justifier la nécessité d'une loi morale, fondée à son tour sur la raison ; mais ainsi, Dieu est réduit à une simple idée de la raison, à un produit de l'intelligence humaine. Conçu de cette façon, Dieu ne conserve aucun rapport concret avec le monde, il n'est plus la « cause » première de toute la réalité, et ne peut non plus constituer la fin dernière à laquelle doit tendre l'homme, en tant que créé par Dieu.

Au sujet de l'importance historique de la pensée de Kant, Schelling s'exprime ainsi :

« Si donc, d'après ce que l'on a démontré jusqu'ici, le résultat de la critique kantienne est, en dernière analyse et dans le fond, aussi vide et nul [tant pour ce qui concerne la théorie de la connaissance que pour l'idée de Dieu], sur quoi se fondent l'inégalable grandeur et le caractère extraordinaire de son efficacité ? On peut avancer diverses raisons.

1) L'influence de Kant fut bénéfique tout d'abord par le fait qu'en général, il ne procéda que méthodiquement et sérieusement, mettant ainsi fin à l'anarchie philosophique qui le précéda – je fais allusion non pas à l'anarchie extérieure, c'est-à-dire au fait qu'à cette époque il n'y avait aucun chef dominant en philosophie, mais à l'anarchie interne – à l'absence complète de principes (*archè*, dont vient *anarchie*, signifie principe, comme on le sait).

2) L'influence de Kant fut bénéfique également parce que, s'il laissa sans réponse et même ne se posa pas ces plus profondes questions qui se rapportent au fondement intelligible de toute réalité connaissable, il les suscita du moins inévitablement. Elle fut bénéfique en particulier parce qu'il affirma l'universalité et la nécessité de la connaissance humaine contre un scepticisme et un sensualisme destructeurs.

Mais ce n'est pas dans tout cela qu'il faut rechercher la véritable efficacité historique de Kant, ce pour quoi il exerça une action déterminante sur le développement de la philosophie allemande. Cette efficacité fut plutôt due à la *direction vers le sujet* qu'il lui donna, et qu'elle avait complètement perdue à cause de Spinoza. En effet, c'est précisément à Spinoza que l'on doit l'idée de la substance comme simple objet, dépourvue de subjectivité, complètement anéantie en tant que sujet [dans le postulat spinozien du *Deus sive Natura*, le sujet, l'individu disparaît dans le Tout universel de la substance divino-naturelle, qui est

causa sui pour l'éternité, sans qu'il soit besoin d'un créateur]. »

« Kant – poursuit Schelling – ouvrit la voie vers l'idéalisme, bien que de façon encore « indéterminée » parce que sa pensée se concentrat surtout sur le problème de la notion d'objet, c'est-à-dire de la « chose » du monde extérieur, qui venait comme à dériver du sujet, de ses catégories, restant inconnaisable en elle-même. Le pas qu'il fallait ensuite franchir était de tout résoudre complètement dans le sujet, dans le Moi. Ce pas fut franchi par Fichte, lequel déclara : le Moi, c'est-à-dire le *Moi de chacun*, est l'unique substance [Fichte concevait la réalité comme une simple dialectique Moi et non-Moi, en dépréciant la réalité, réduite à un non-Moi, par rapport au Moi]. Fichte ne conçoit pas le Moi comme Moi universel et absolu, mais seulement comme Moi humain. Le Moi, ce Moi que chacun découvre dans sa conscience, est le seul être véritablement existant. Tout n'est posé, pour chacun, qu'avec son Moi et dans son Moi. Par cet acte *transcendant* [parce que tourné non pas vers la connaissance extérieure, mais vers la connaissance de la connaissance, comprise comme connaissance de soi], c'est-à-dire par cet acte qui seul conditionne la conscience empirique et donc la précède, est posé pour chaque homme l'univers tout entier, lequel, précisément pour cette raison, n'existe *que* dans la conscience. Avec cette position : Je suis, le monde commence pour chaque individu ; cet acte est en chacun le commencement également éternel et intemporel de soi-même et du monde » (Schelling, *op. cit.*, pp. 105-6).

Nous avons voulu citer aussi la référence faite par Schelling à l'idéalisme de Fichte, référence qui saisit très bien, nous semble-t-il, l'esprit de cet idéalisme, précisément pour rappeler quels ont été les résultats immédiats de la philosophie de Kant. Et lorsque Kant fut réinterprété comme critique de la connaissance, entre XIX^e et XX^e siècles, sa pensée alimenta le néo-positivisme et la philosophie de la science, ainsi que la conception de l'espace et du temps élaborée par la physique moderne : « En accentuant le rôle joué par l'observateur, par l'investigateur et par le théoricien [et donc le moment de la *mesure* de la réalité par le sujet, lequel affirme ne connaître que ce qu'il a mesuré], Kant laissa une trace indélébile, non seulement dans la philosophie, mais aussi dans la physique et dans la cosmologie. En dehors d'un climat de pensée kantien, les théories d'Einstein et de Bohr sont difficilement concevables... » (Karl Popper, *La critique kantienne et la cosmologie* (1954) in ID, *Conjectures et réfutations. Le développement de la connaissance scientifique*, Il Mulino, Bologna, 1972, pp.303-316; p. 312).

Toutes ces orientations de pensée, de l'idéalisme aux différents néo-kantismes, n'ont rien à voir, comme chacun sait, avec l'authentique philosophie catholique. Sur la philosophie catholique, c'est-à-dire sur la Scolastique, le jugement de Kant était d'ailleurs lapidaire. Ainsi s'exprimait-il dans une brève (et superficielle, car il lui manquait tout le sens historique) section de ses *Leçons sur la métaphysique*,

sique, consacrée à l'« Histoire de la philosophie » : « Alors que les sciences reprendent vigueur en Occident, on se mit à suivre Aristote de façon servile. Au onzième et au douzième siècles apparurent les Scolastiques, qui illustraient la pensée d'Aristote, en en brodant les subtilités à l'infini. Tout ce bric-à-brac (*Mist*) fut chassé par la Réforme, et la scène fut alors occupée par des Éclectiques qui n'appartenaient à aucune école mais qui cherchaient la vérité là où ils la trouvaient. » (*Vorlesungen über die Metaphysik*, éd. post., Erfurt, 1821 Darmstadt, 1975, p.15).

GIOVANNI GENTILE SUR THOMISME ET KANTISME

Bric-à-brac, donc, toute la Scolastique, y compris la pensée d'un saint Thomas ? La pensée moderne et contemporaine, en réalité, ne connaît pas la pensée de saint Thomas, elle ne l'étudie pas. Hegel, dans ses célèbres *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, lui consacre une maigre petite page, même s'il cherche à exprimer un jugement équilibré, bien loin de la partialité illuministe de Kant. De la *Summa Theologiae*, il dit en effet : « Dans cette œuvre il y a certainement des formalismes logiques, mais pas de subtilités dialectiques, plutôt de profondes pensées métaphysiques sur tout le domaine de la théologie et de la philosophie. » (Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, la Nuova Italia, Florence, 1967, III, p. 164). Et les catholiques eux-mêmes, à ce qu'il semble, n'étudient plus la pensée de saint Thomas depuis longtemps. Ils ont ainsi perdu le contact avec la source éternelle que constitue la métaphysique classique, qui a atteint son sommet avec Aristote, et dont saint Thomas est le dernier grand représentant.

Ce qu'est le thomisme et ce qu'il représente pour la doctrine de l'Église, un penseur laïc tel que Giovanni Gentile (qui se considérait toutefois comme « catholique « à sa façon ») l'avait bien compris. Giovanni Gentile était farouchement opposé (plus encore que Benedetto Croce) à toute forme de modernisme. Dans un bref article de 1903, le jeune philosophe justifiait pleinement les condamnations du kantisme par Léon XIII, et ses arguments nous paraissent encore parfaitement actuels :

« Dans son encyclique au clergé français du 8 septembre 1899, Léon XIII, rappelant les avertissements d'une autre encyclique, la célèbre *Æterni Patris* du 4 août 1879, réprouvait une nouvelle fois “ces doctrines qui n'ont de la vraie philosophie que le nom; et qui, ébranlant la base même du savoir humain, conduisent logiquement au scepticisme universel et à l'irréligion”; et il déplorait que, depuis quelques années, certains catholiques se laissaient entraîner par une philosophie qui, “sous le spacieux prétexte d'affranchir la raison humaine de toute idée préconçue et de toute illusion, lui dénie le droit de rien affirmer au-delà de ses propres opérations, sacrifiant ainsi à un subjectivisme radical toutes les certitudes que la métaphysique traditionnelle, consacrée par l'autorité des plus vigoureux esprits, donnait comme nécessaires et inébranlables fondements à la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, et de la réalité objecti-

ve du monde extérieur". Philosophie radicalement sceptique, donc, et qui ne naquit pas en France mais était *d'importation étrangère et d'origine protestante*. "Ni plus ni moins, affirmèrent les Kantstudien [célèbre revue philosophique allemande, qui existe encore aujourd'hui], qu'une condamnation officielle par le Pape de la philosophie kantienne". Et comme Léon XIII terminait en recommandant aux vénérables frères français les méthodes déjà désignées dans l'Encyclique parue vingt ans plus tôt, à savoir l'étude de la philosophie de saint Thomas, voici que le prof. Eucken [1846-1926, auteur d'une « philosophie de la vie » de type vitaliste-idéaliste, contre le naturalisme du positivisme alors dominant] publia dans les "Kantstudien" une vive protestation contre les affirmations papales, tentant de montrer combien la philosophie aristotélicienne de Saint Thomas est éloignée de l'esprit moderne, et combien, au contraire, la philosophie de Kant correspond à ce même esprit. » (G. Gentile, *Saint Thomas et Kant in ID., La religion. Le modernisme et les rapports entre religion et philosophie. Discours de religion*, Sansoni, Florence, 1965, pp. 101-104; pp. 101-102).

En commentant les argumentations de Eucken, Gentile relève avec raison que thomisme et kantisme « sont deux mondes absolument différents ; et Eucken oppose justement le subjectivisme de Luther et de Kant à cette notion toute médiévale, propre aux catholiques et relative non seulement à la religion et à la philosophie, mais à tous les faits politiques et sociaux, de l'union de la réalité de l'esprit avec un élément sensible, et de l'impossibilité d'admettre comme réelle aucune grandeur spirituelle qui ne se réduise sous forme de corps sensible [qui reste séparée de la réalité parce qu'enfermée, par exemple, dans le Moi comme quelque chose d'absolu, qui se déclare certain uniquement de ce qu'il pense et veut, tant dans le domaine de la connaissance que dans celui de la foi]. Luther affirme l'intimité de la foi, Kant la subjectivité du savoir et l'autonomie de la morale ; mais pour les objectivistes médiévaux, la foi, le savoir, la moralité deviennent ainsi arbitraires, inconsistants, simples illusions. » (*ibid.*, p. 102).

Eucken avait-il tort? Non, précise Gentile, mais il n'a pas tort en ce sens qu'« il a raison de remarquer que la position de l'objet par rapport au sujet est renversée par Kant, et qu'il est donc impossible de combattre Kant avec les armes de la pensée médiévale ». Mais il poursuit : « Je me permets de demander : Léon XIII avait-il complètement tort de concevoir le kantisme comme un scepticisme, si Même Eucken, lorsqu'il combat cette thèse, fait reculer *la chose en soi* [la nature en soi de la réalité, déclarée inconnaissable par Kant] jusqu'à un lointain inaccessible? Et cette chose en soi n'est-elle pas un reste de cet objet médiéval, auquel le principe du protestantisme et presque toute la pensée kantienne s'opposent? » (*ibid.* p. 103). Dans cette façon de s'exprimer caractéristique de Gentile, « l'objet médiéval » est la conception de la réalité par la philosophie médiévale, ici celle de saint Thomas, qui considère possible une connaissance objective de la réalité (selon la formule

aristotélicienne de la « concordance de la chose et de l'intelligence »), malgré les limites de notre intelligence qui nous viennent des passions et, en général, de l'action du péché originel sur notre esprit et notre volonté. Le *réalisme* d'un Saint Thomas ne peut donc en aucune façon s'accorder avec le criticisme kantien, qui conduit fatallement au scepticisme, au déisme, et à fonder la morale de façon autonome, c'est-à-dire sur la raison du sujet, et non sur la Vérité révélée.

La vérité, conclut Gentile, est que « le catholique ne peut pas ne pas craindre le pur criticisme kantien ». Et pourquoi doit-il forcément le rejeter? « On a beau faire de la connaissance l'activité propre de l'esprit, et on a beau proclamer une révolution copernicienne du monde cognitif; si cette chose en soi reste inaccessible, la connaissance ne pénètre pas le réel, et elle est condamnée à se contenter d'ombres. Et cet agnosticisme [attention à ce passage] n'est pas de ceux qui comportent un *modus vivendi* avec les religions révélées et dogmatiques, puisqu'il ne donne aucune base objective sur laquelle pourrait s'élever l'édifice de la foi, qu'il n'admet pas de limites au-delà desquelles on puisse postuler [retenir objectivement valide, réalité de fait] le contenu des croyances, mais qu'il s'étend sur tout ce que couvre la pensée humaine, en affirmant, partout où une réalité apparaît, qu'elle est pur phénomène, au-delà duquel elle reste une inconnue. La chose en soi, en effet, est *quelque chose*, elle n'est pas *quelqu'un*; et le contenu de toute religion ne peut pas ne pas être *quelqu'un* [donc la foi en un Dieu vivant, et non en un inconnaissable par définition] ».

C'est donc à juste titre que les Papes ont condamné le kantisme : « L'Église catholique, grâce à cette finesse de flair qui a toujours dérivé de l'étude de la scolastique, sentit vite cette opposition du kantisme avec l'esprit d'une religion positive; en 1817, elle inscrivit à l'Index l'exposé de Villers, et lorsque parut une traduction italienne de la *Critique de la raison pure* (1820-22), elle mit aussi, peu de temps après, cette dernière parmi les livres interdits (11 juillet 1827). Nos philosophes catholiques considérèrent tous le penseur de Koenigsberg comme un *sophiste*, et ils se firent un devoir d'en combattre le subjectivisme. La vérité est que Kant laisse chez les catholiques et chez les non catholiques, et chez les rationalistes, une insatisfaction angoissante, qu'il est vain de dissimuler » (*op. cit.*, p. 104).

Considérations très justes, à notre avis, dont la validité n'est aucunement diminuée par le dernier paragraphe de l'article, dans lequel Gentile affirme : « Pour calmer cette insatisfaction, il est inutile de chercher à revenir à ce qui est irrémédiablement fini. Il faut au contraire aller plus loin, et parcourir le chemin que Kant n'a suivi qu'à moitié » (*ibid.*). C'était l'aspiration du néo-idéalisme italien à résoudre les problèmes posés par le kantisme en avançant plus loin sur la route qui menait au *primat de la pensée sur l'être*, grâce à une nouvelle synthèse, route qui s'est finalement révélée improductive. Nous croyons au contraire que le devoir de toute métaphysique

authentique est aujourd'hui de rétablir le *primat de l'être sur la pensée*. Non pas de l'être au sens de Heidegger, dont le système, en réduisant l'être à l'existence temporellement déterminée de notre être-vécus *par* le monde qui existe (et *nous* existe) sans un pourquoi, constitue la dissolution ultime (existentialiste) du *je pense* orgueilleusement arboré par la philosophie moderne et contemporaine. De quel *être*, alors? De l'être au sens de la tradition *réaliste* de la métaphysique catholique et en particulier (pour les Italiens) de la philosophie italienne, qui trouvent toutes deux en Saint Thomas leur plus haut représentant.

L'ŒCUMÉNISME ACTUEL EST UNE FORME DE KANTISME

Ces considérations signifient-elles que nous méconnaissions la grandeur spéculative du philosophe de Koenigsberg et son importance? Certainement pas. Qui pourrait nier le génie philosophique d'un Spinoza, d'un Kant, pour ne citer qu'eux deux parmi les Modernes? Esprits larges et profonds, capables de toutes les subtilités, mais esprits ténébreux (les apparences de leurs vies toutes consacrées à l'étude ne doivent pas faire illusion), cherchant sans cesse à opposer l'homme à Dieu (au vrai Dieu), ennemis de la Révélation et de l'Église, ennemis sur le plan intransigeant du concept, tissant implacablement cet *anthropocentrisme* dont les formes toujours plus dégénérées nous affligent cruellement aujourd'hui, sans épargner l'Église militante. Que ceux qui sont en mesure de le faire étudient la *Critique de la raison pure*, qu'ils se risquent à l'analyse incroyablement complexe et profonde, malgré la prolixité, les obscurités et les répétitions, consacrée par son auteur au problème de la connaissance; qu'ils s'efforcent de saisir la subtilité et le génie de tant d'observations sur certains problèmes et certaines notions, mais qu'ils n'oublient jamais qu'ils ont affaire à une pensée qui ne met des limites à la raison de l'homme que pour en exalter la puissance, en la plaçant de fait au centre de l'univers, à la place de Dieu. Une pensée, donc, qu'un vrai catholique ne peut en aucun cas accepter, et qu'il doit au contraire chercher à réfuter par tous les moyens, s'il en a la capacité. Et s'il n'en a pas la capacité, qu'il s'en tienne éloigné, puisque la connaissance de la pensée kantienne n'est pas indispensable pour accéder à la vie éternelle; elle peut au contraire, selon toute probabilité, faire perdre la foi.

Le principe kantien d'une « religion dans les limites de la simple raison », en revanche, ne peut certes pas déplaire à l'idéologie œcuménique aujourd'hui dominante. Celle-ci, en effet, proclame que « catholiques, juifs et musulmans croient en le seul Dieu », à part évidemment quelques différences de caractère substantiellement historiques et donc contingentes, et elle instaure en même temps avec eux (et même avec toutes les religions) un dialogue qui semble voué à dépasser les différences réciproques pour arriver de fait à une nouvelle forme de religion commune, religion qui semble être surtout *intérieure* puisqu'elle résulte surtout de l'*intention* de réaliser la paix dans le monde, intention qui est le paradigme de la pureté d'intention d'un

croyant. Ce faisant, cette idéologie affirme des principes qui semblent tout à fait compatibles avec la notion d'une « foi religieuse pure » fondée sur la raison, qui constitue le leitmotiv de *La religion dans les limites de la simple raison*, texte qui représente une « rupture radicale » avec le Christianisme car elle est l'œuvre la plus mûre, un véritable classique du déisme et du rationalisme de l'Illuminisme :

« Il n'y a qu'une seule (vraie) religion, mais il peut y avoir différentes sortes de foi. On peut ajouter que dans les différentes Églises, il est possible de trouver la seule et même religion, malgré la diversité de leurs croyances particulières. Par conséquent, il est plus correct de dire (comme cela arrive en réalité le plus souvent) qu'un homme est de telle ou telle *foi* (judaïque, musulmane, chrétienne, catholique, luthérienne) que de dire qu'il est de telle ou telle religion. Cette dernière expression ne devrait même jamais être employée dans les discours adressés au grand public (dans les catéchismes et les prédications), car elle est trop érudite et de compréhension trop difficile, comme le montre aussi le fait qu'il n'existe pas d'expression équivalente dans les langues modernes. L'homme commun entend toujours par religion sa propre foi ecclésiastique, qui tombe sous ses sens [avec ses doctrines et ses pratiques de culte], tandis que la religion reste cachée dans le profond de l'homme et dépend seulement de l'intention morale [il s'agit en réalité de la foi luthérienne sans les œuvres, mais réduite au simple sens moral de chacun]. On concède trop à la majeure partie des hommes en disant qu'ils professent telle ou telle religion, car ils n'en connaissent et n'en désirent aucune, dans la mesure où tout ce qu'ils entendent par cette expression est la foi ecclésiastique statutaire [leur religion positive, juive, chrétienne, musulmane, etc.]. Même les prétendues guerres de religions, qui ont si souvent bouleversé et ensanglanté le monde, n'ont jamais été autre chose que des disputes relatives aux fois ecclésiastiques. » (*La religion dans les limites de la simple raison*, in

Emmanuel Kant, *Écrits moraux*, UTET, Turin, 16 = 970, pp. 323-534; pp. 433-4).

La « foi ecclésiastique a donc pour Kant un « caractère historique », c'est une « foi empirique » qui doit être « conciliée avec les principes d'une foi morale ». Pour en arriver là, « il est indispensable d'interpréter la révélation arrivée jusqu'à nous, c'est-à-dire d'établir clairement une signification qui concorde avec les règles pratiques universelles d'une religion rationnelle pure » (*ibid.*, p. 435). La « révélation » comme fait historique est donc complètement dévalorisée. Kant met de fait sur le même plan les livres saints des religions qui prétendent posséder une Révélation. Mais ces livres (qu'il s'agisse du Coran, des Véadas ou d'autres textes – il ne pouvait pas citer les Évangiles, pour ne pas encourir la censure des autorités prussiennes, justement jalouses du respect de la religion officielle) ne représentent pas autre chose que « l'élément historique [des religions], lequel ne contribue aucunement à ce but [rendre les hommes meilleurs], est en soi complètement indifférent et peut être traité comme l'on veut [liberté maximale d'interprétation, en ligne de principe] » (*ibid.*, pp. 437-8). Nous en sommes toujours au « libre examen »). Par conséquent, l'universalité de la *vraie Eglise* ne dépendra pas du fait de posséder et d'enseigner la vraie Révélation, mais du fait de posséder et d'enseigner « la seule foi religieuse pure, qui se fonde entièrement sur la raison ». Telle est la seule foi religieuse « qui peut être reconnue comme nécessaire » (*ibid.*, p. 441). Étant fondée sur la raison, cette « foi » n'a pas besoin d'une Eglise visible, et en effet la vraie Eglise ne peut être qu'*« invisible »* (idée typiquement luthérienne, que Kant sépare toutefois complètement de la possession de la seule authentique Révélation, c'est-à-dire de la foi en le vrai Dieu).

Alors, la « foi historique » qui, comme « foi ecclésiastique », constitue ce que l'on a coutume d'appeler une religion positive, doit tendre le plus possible « à s'approcher de la foi religieuse pure », à réaliser en somme le

commandement de la raison pratique qui veut l'amélioration de l'homme, grâce à la raison (*ibid.*, p. 442). La « foi religieuse pure » réalise la « foi sanctifiante », qui consisterait en cette foi « unique pour tous » fondée sur la raison, laquelle constitue donc le critère pour juger les religions historiques (*ibid.*). *Fondée sur la raison* : sur la pureté de l'intention, sur la volonté de vivre selon les exigences d'une éthique fondée sur les commandements de la raison pratique. Le bien vivre au sens de la « bonne conduite » constitue le seul, le vrai précepte de cette religion pure, fondée sur la raison. Son postulat est le suivant : « Tout ce que, excepté la bonne conduite, l'homme croit pouvoir faire pour se rendre agréable à Dieu, n'est qu'illusion religieuse et faux culte de Dieu. » (*ibid.* p. 500). Ce « plus » par rapport à la « bonne conduite » n'est pas nécessaire, il appartient à la « foi cultuelle » (partie essentielle de la foi historico-ecclésiastique), qui est une « foi d'esclaves et de mercenaires, foi non sanctifiante parce qu'elle n'est pas une foi morale ». Elle ne l'est pas, parce que dans l'optique kantienne, elle « n'est pas libre » (*ibid.* p. 442). Il faudrait conclure, alors, que lorsque Notre-Seigneur jeûnait et priait, en s'adressant à son Père, il manifestait une foi « de mercenaire et d'esclave » ! Mais le « aime » comme seul commandement nécessaire au salut, adressé de fait aujourd'hui par la plus que latitudinaire Hiérarchie actuelle aux membres de toutes les religions et même à tous les hommes en tant que tels, ne rappelle-t-il pas le commandement kantien de la « bonne conduite », comme seul commandement requis par la « vraie » religion ? Et il le rappelle en pire, à notre avis, car le rigorisme moral de Kant, bien que fondé sur la seule raison, était encore capable de distinguer avec clarté le bien du mal, et ne faisait pas de concessions quant à l'application de notions fondamentales telles que : imputabilité, responsabilité, devoir, faute peine.

Scholasticus

LE BON PASTEUR, LES LOUPS ET LES MERCIENAIRES

« Ma doctrine n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé... Celui qui parle de lui-même cherche sa propre gloire, mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé, celui-là est véridique et il n'y a pas de fausseté en lui » (Jean VII, 16. 18). Voilà la sublime synthèse de la personne du Verbe divin : il a tout reçu du Père et il communique ce qu'il a reçu.

Saint Augustin écrit : « Il ne dit pas : «*Cette doctrine n'est pas de moi*» ; mais il dit : «*Ma doctrine n'est pas de moi*». Si elle est tienne, comment n'est-elle pas de toi ?... Si nous considérons attentivement ce que dit le saint évangéliste dans son introduction : «*Au commencement était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu*», nous y trouverons le commencement de la

solution de notre question. Quelle est la doctrine du Père, sinon le Verbe du Père ? Donc le Verbe lui-même est la doctrine du Père, puisqu'il est le Verbe du Père. Mais en tant que le Verbe ne peut être de personne, mais doit être de quelqu'un, il parlait de la doctrine comme de la sienne, en tant qu'il est Verbe du Père. Qui est plus tien que toi-même ? Et qui n'est pas tien sinon toi-même, si tu es de quelqu'un d'autre¹ ? »

En tant que vrai disciple de Jésus-Christ, saint Paul aussi se glorifie de ne rien posséder ni transmettre qu'il n'ait lui-même reçu : « Je vous ai transmis ce que j'ai reçu » (1Cor. XI, 23). Et il devrait en être de même de tout vrai

1. In Joan., tract. XXIX.

pasteur de l'Eglise, et même de tout vrai chrétien : se glorifier de ne pas transmettre autre chose que ce qu'il a reçu de l'enseignement constant de l'Eglise; ne pas inventer, ne pas changer, mais jourir de recevoir tout et de tout transmettre. Telle est la voix du bon Pasteur : telle doit être la voix des vrais pasteurs.

À vous maintenant, chers lecteurs, de vérifier si, dans les voix des pasteurs ci-dessous, on reconnaît la voix du Christ, ou plutôt le grognement du loup déguisé en brebis.

• • •

Mgr Marini, à l'occasion de la présentation à l'Université Catholique de Milan de son dernier livre *Liturgie et beauté. Nobilis pulchritudo. Souvenir d'une expérience vécue dans les célébrations liturgiques du Saint*

Père, a accordé une interview au quotidien en ligne *Affari italiani* (20 mars 2006).

À la question : « *Que pensez-vous des lefèbristes* », Mgr Marini, comme piqué par une tarentule, répond : « *Que ce soit clair une bonne fois pour toutes : ils doivent accepter ce qu'a décidé le Concile Vatican II, sinon aucune conciliation ne sera possible.* » Il faudrait informer le card. Castrillon Hoyos du fait que manifestement, le Saint Père doit l'avoir remplacé dans sa charge par Mgr Marini... ; ou peut-être, étant donné le caractère péremptoire de cette réponse, le Pape lui-même doit-il craindre d'être supplanté par ce même monseigneur.

Et voici la suite de la réponse : « *Que veulent ces gens ? La majorité des fidèles se sont adaptés ; sans le nouveau rite, qui ne fut pas fils de la curie mais œuvre de respiration internationale, les célébrations et les voyages à l'étranger du pape Wojtyla auraient été impossibles. Alors pourquoi ne s'adaptent-ils pas, quelle est la différence ?* »

« Ces gens », comme les appelle Mgr Marini, en plus du fait que sa réponse ne fait aucune mention de la grande opposition que la réforme liturgique rencontra très vite, et pas seulement parmi les « lefèbristes », voudraient faire remarquer qu'à l'époque d'Arius aussi, la majorité des fidèles s'étaient adaptés... Mais peut-être est-ce trop demander à Marini d'adopter comme critère quelque chose de plus profond que le simple consensus. Après tout, il est liturgiste, et non pas théologien !

Mais sur sa compétence liturgique aussi, on peut soulever quelques doutes légitimes, puisqu'il ne trouve pas autre chose, comme preuve de la bonté du nouveau rite, que de nous dire que celui-ci a permis au pape Wojtyla de courir le monde... Avec tout le respect que nous lui devons, ceci ne nous semble pas vraiment décisif. Si le pape Ratzinger est un peu plus sédentaire que son prédécesseur, faudra-t-il créer un rite *ad hoc* pour lui aussi ?

Et puis oyez ! Oyez ! Marini confie un détail à son interlocuteur : « *Je veux vous raconter une anecdote. Il y a quelques années, [les lefèbristes] sont venus me voir; et je les ai reçus [trop de bonté...]. L'un d'eux a pris la parole et a dit : "Excellence, le nouveau rite est une hérésie". "Pourquoi ?" ai-je demandé. "Parce que – m'a répondu ce lefèbriste – dans l'ancien rite le célébrant s'agenouillait, il adorait l'Hostie, il se relevait, la montrait aux fidèles, puis il s'agenouillait de nouveau pour l'adorer". "Ah – dis-je – et alors ?". "Et alors c'est une hérésie parce que le célébrant, en ne s'agenouillant qu'après l'ostension, demande en réalité l'accord de la communauté avant de procéder à la consécration". Ce que j'ai fait ? Mais comment, nous avons simplement voulu supprimer un doublon, et il vient me parler d'hérésie ? "Tenez, voilà mon numéro de téléphone", lui ai-je dit, "appelez-moi quand vous en aurez besoin".* »

Quelles conclusions tirer de cette belle petite histoire de Marini version Hemingway ? Tout d'abord qu'il désire évidemment faire

passer tous ces « lefèbristes » - comme il les appelle - pour une masse d'imbéciles atteints de troubles psychiques, puisqu'ils font du problème de la réforme liturgique une simple question de génuflexion...

En second lieu, la réponse de Marini à ce « lefèbriste » confirme notre soupçon quant à son incomptence liturgique et à son ignorance de la vie spirituelle. La liturgie est faite de signes, de gestes ; or il est clair, même pour un enfant, que c'est la **répétition** de ces gestes qui forme les dispositions intérieures. C'est ainsi que l'Église, en bonne Mère, a établi que le geste qui exprime plus que tout autre la révérence, l'adoration, l'étonnement de la créature en présence de son créateur, du vassal devant son Seigneur, est la génuflexion. Dès que les paroles de la consécration sont prononcées, la génuflexion exprime sans équivoque qu'à cet instant précis, l'Homme-Dieu est là, présent sur l'autel en état de Victime offerte au Père pour notre rédemption. Un instant plus tôt, Il n'était pas présent de cette façon, et c'est seulement par la puissance de la médiation sacerdotale que cela est rendu possible. Mgr Gaume exprime fort bien ce moment si solennel : « *"Ceci est mon corps". Le miracle est accompli. Le prêtre tombe à genoux, les assistants s'inclinent, et la clochette, noble nonce de l'Église militante, demande aux fidèles d'adorer* ². » Et après l'ostension de l'Hostie consacrée, à nouveau le même geste, qui se répétera pour la consécration du Calice.

Affirmer que le critère qui a conduit à la suppression de cette génuflexion (comme de beaucoup d'autres) est « la suppression de doublons » revient à confondre la liturgie avec une démonstration mathématique... Que ferait Mgr Marini s'il était chargé de la réforme du Saint Rosaire, puisque cette prière n'est pas autre chose que la répétition des mêmes prières et la proposition des mêmes mystères ? Il l'éliminerait sans doute tout court ; puis il accorderait une interview en disant à la Sainte Vierge qu'il n'y pas de quoi se plaindre, car il ne s'agit que de la suppression de doublons ; enfin... il lui laisserait son numéro de téléphone en lui disant : « *appelez-moi quand vous en aurez besoin !* »

Dom Guéranger écrivait : « *D'après le jugement éclairé des prêtres pieux et éclairés qui font usage du rite romain, dans cette liturgie se trouve une onction cachée que l'on chercherait en vain dans les autres liturgies improvisées de nos jours. Peu importe donc le jugement superficiel et hasardeux de ceux qui, ne connaissant en pratique que les liturgies modernes, voudront donner leur avis sur les livres romains qu'ils auront simplement feuilletés ou même examinés de manière critique... Il faut plus que l'attention de l'esprit pour se prononcer sur cette matière* ³. » Ce ne sont ni l'érudition ni l'esprit critique qui permettent de goûter et de comprendre la liturgie, mais une vraie piété, exempte de toute contamination mondaine, un esprit qui

respire la tradition à pleins poumons, un profond amour et une sincère fidélité à l'Église.

Marini démontre lui-même à quel point il est éloigné de cet esprit, lorsqu'il affirme : « *Nous avions alors un objectif éloigné, celui de la réforme complète de la liturgie, que nous voulions atteindre. Nous avons travaillé dans l'optique du renouveau et du retour à l'Église des Pères, supprimant toute incrustation du temps de la liturgie romaine.* ». Quiconque agit avec la perspective intellectuelle de réformer complètement la liturgie à tout prix (« *objectif... que nous voulions atteindre* ») ; quiconque travaille dans une optique archéologique, en oubliant qu'entre l'époque « dorée » des Pères et le présent, il y a eu mille cinq cents ans pendant lesquels le Saint-Esprit a conduit son Église ; quiconque ose déprécier cette œuvre de l'Esprit divin, en appelant « *incrustations du temps* » ce qui a au contraire été un merveilleux développement, sans discontinuité ni rupture, de la prière de l'Épouse, celui-là n'est pas digne du nom de catholique, pas plus que de celui de la Maison pontificale.

Dans la suite de l'interview, Marini ne cesse de montrer qu'il est totalement étranger à l'esprit de l'Église : « *L'enthousiasme a connu une certaine [sic!] dégénérescence... Mais je crains le retour au néoritualisme, c'est-à-dire au prêtre qui célèbre la Messe en pensant : "Bien, j'ai dit ma Messe en suivant le rite à la lettre, tout va bien". Mais cela ne va pas bien, la célébration n'est pas seulement le respect servile des normes liturgiques, il y a toujours un peu d'espace pour le célébrant.* » Non, cher Monseigneur ! La Messe n'est pas l'espace du célébrant, ni du peuple de Dieu ni de qui que ce soit ! La Messe est l'immolation non sanglante de Jésus-Christ : c'est pourquoi le prêtre doit disparaître derrière les rubriques liturgiques, non par formalisme, bien sûr (comment Marini peut-il dire qu'autrefois, tous les prêtres raisonnaient de la sorte : il a peut-être le don de lire dans les pensées ?), mais par révérence envers Dieu. Tel est l'esprit dans lequel l'Église établit des rubriques et demande qu'elles soient suivies avec précision ; c'est la vertu de religion, dont parle saint Thomas, vertu qui pousse « *à faire certaines choses par révérence envers Dieu* 4. » Et la soumission par révérence à Dieu donne le mérite de l'obéissance, assure la vraie dévotion, aide le prêtre et les fidèles au recueillement, au respect, et imprime les meilleures attitudes intérieures. Au contraire, la créativité prive l'âme de tous ces bienfaits et favorise l'esprit d'indépendance, fils de l'orgueil, générateur de désobéissance et d'anarchie, comme les faits le démontrent amplement.

Combien de temps encore les oreilles des fidèles devront-elles supporter ces sottises ? Combien de temps les aveugles guideront-ils d'autres aveugles ? Décidément, ce que nous avons écouté n'est pas la voix du Bon Pasteur, mais la voix de « *celui qui parle de lui-même et cherche sa propre gloire* » ; le Bon

2. G. GAUME, *Catéchisme de persévérance*, partie IV, leçon XXI, Milan, 1860, vol. 7, p. 286.

3. P. GUÉRANGER, *L'esprit de la liturgie catholique*, Éd. Servir, 1000, p. 87.

4. *Summa Theologiae*, II-II, q. LXXXI, a. 2.

Pasteur, au contraire, se plaît à répéter : « *Ma doctrine n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé.* »

•••

Pendant que Mgr Marini pontifie... le card. Sodano agit.

Le 19 février, le card. Camillo Ruini a eu 75 ans ; comme prévu, il a dû présenter au Pape sa lettre de démission, que le Saint Père peut décider d'accepter ou non. En outre, quelques jours plus tard, le 6 mars, est arrivé à échéance son mandat de président de la Conférence Épiscopale Italienne.

À l'échéance des précédents mandats de président de la CEI (1991, 1996, 2001), Jean-Paul II avait voulu consulter les présidents des régions qui composent l'épiscopat italien ; « *cette fois-ci, au contraire... – nous informe Sandro Magister, dans sa newsletter du 30 / 03 / 06 – non pas le Pape mais la Secrétaire d'État élargit la consultation aux 226 évêques en charge. À chacun, le nonce en Italie Paolo Romeo envoie une lettre sous secret pontifical, lui demandant d'indiquer... le prélat qu'il souhaite suggérer.* » Voici le texte intégral de la lettre, rapporté par le même Magister :

« Excellence Réverendissime,

Comme vous le savez, le 6 mars prochain arrivera à son terme le mandat de l'éminentissime cardinal Camillo Ruini comme président de la CEI.

Le Saint Père, qui a toujours beaucoup apprécié le service rendu par l'éminentissime cardinal à l'Église italienne, pense toutefois que son soixante-quinzième anniversaire soit aussi un motif d'alternance dans le mandat de président.

À cette fin, j'ai la vénérable charge de m'adresser à Votre Excellence, en la priant de vouloir m'indiquer, coram Domino et avec sollicitude, le prélat qu'Elle entend suggérer pour cet office.

Cette consultation, en considération de son importance et de sa délicatesse, est sujette au Secret Pontifical, qui oblige à la plus grande réserve avec qui que ce soit.

Enfin, je vous prierai également de vouloir retourner avec votre réponse la présente lettre, sans en conserver aucune copie.

Dès à présent je vous remercie vivement pour l'aide que, par l'intermédiaire de cette Nonciature Apostolique, vous voudrez bien apporter au Successeur de Pierre dans cette importante et délicate question.

Paolo Romeo, Nonce Apostolique

Rome, le 26 janvier 2006.

Pourquoi donc cette réserve style « C.I.A. » pour exprimer une simple préférence ? C'est bien simple : ni le Pape ni Ruini ne savent rien de cette initiative du card. Sodano ! Écoutons encore Magister : « *La lettre porte la date du 26 janvier, et le seul à qui elle n'est pas envoyée est Ruini. Mais celui-ci en a aussitôt connaissance. Et Benoît XVI en est informé lui aussi, et il découvre que cette lettre dit le contraire de ce qu'il avait l'intention de faire. Le 6 février, il reçoit en audience le nonce qui a signé la lettre, Romeo, qu'il*

a lui-même convoqué. Il lui demande compte du pourquoi et du comment de l'initiative. Romeo sort de l'audience démolie, mais c'est surtout Sodano qui se met à trembler. Le matin du 14 février, à peine le texte intégral de la lettre est reproduit dans les journaux, Benoît XVI, très contrarié, prend son téléphone et ordonne de rendre immédiatement publique sa confirmation de Ruini à la présidence de la C.E.I... En confirmant Ruini, le Pape invalide la lettre de Romeo, alias Sodano, qui le donnait pour déchu. »

Si Shakespeare avait connu cette affaire, il n'aurait pas hésité à rebaptiser son œuvre la plus fameuse « Romeo et... Sodano » !

Plaisanteries mises à part, le fait est grave : le cardinal Secrétaire d'État a fait écrire et a diffusé un faux, dans l'intention de « se débarrasser » d'une Éminence et de berner le Pape... Cette voix mensongère est-elle la voix du bon Pasteur ?

Mais plus qu'un loup, Sodano semble être un mercenaire... En effet, nous apprenons dans *Il Foglio* du 15 mars 2006 « *l'implication d'un neveu (Andrea) du cardinal Secrétaire d'État Angelo Sodano dans les affaires de la compagnie immobilière Follieri Group qui est en train de faire des affaires avec des diocèses et des ordres religieux américains pour des centaines de millions de dollars...* ». Nouvelle parue aussi dans *National Catholic Reporter* le 3 mars 2003 et rapportée par *Adista* le 11 mars 2006. Nous lisons aussi par hasard dans les archives de *Erre News* que l'avocat Pasquale Follieri, président du groupe du même nom dont l'ingénieur Andrea Sodano fut nommé vice-président, a fait l'objet d'une enquête (puis a été mis hors de cause par le juge pour les audiences préliminaires du tribunal de Foggia) pour violation de la loi Anselmi sur les sociétés secrètes. Il paraît en outre que les Follieri ont connu, jusqu'à il y a trois ans, de graves problèmes économiques, jusqu'à ce que le gén. Gianalfonso d'Avossa, recherché pour lien avec la mafia russe et pour d'autre « broutilles » de ce genre, « *introduise les Follieri auprès de Sodano, lequel les aurait mis en contact, assez récemment, donc, avec son neveu Andrea, titulaire à Asti d'un grand cabinet d'ingénierie civile. D'où la vice-présidence du Follieri Group accordée au neveu du card. Sodano. D'où aussi, probablement, avec des lettres de crédit vaticanes de ce niveau, la rapide ascension du Groupe dans le marché immobilier américain* » (*Adista*, 11 / 03 / 06). Groupe qui – comme par hasard – s'occupe de l'acquisition de biens immobiliers de diocèses et d'ordres religieux présents aux États-Unis⁵. Que dire ? Après Marini version Hemingway, et l'histoire de « Romeo et Sodano » digne de Shakespeare, voici maintenant un policier style Agatha Christie !

•••

Le card. Godfried Danneels, archevêque de

5. Il semble que, dans ces « saintes affaires » soit également impliqué Mgt Tomecek, résidant actuellement dans une paroisse de Philadelphie, appelé personnellement à travailler avec le *Follieri Group* par le secrétaire de Jean-Paul II, l'actuel card. Stanislaw Dziwisz.

Bruxelles et président de la Conférence Épiscopale Belge, a accordé une interview au quotidien national *La Dernière Heure / Les Sports* du 9 mars 2006. Et bien évidemment, quand Danneels ouvre la bouche, il vaut mieux que les fidèles se bouchent les oreilles.

À la question « *Est-il impossible de prendre la mariage des prêtres en considération ?* », le cardinal donne une réponse « *digne* » d'un traité sur les fondements métaphysiques du Droit Canonique : « *Son interdiction découle d'une loi dite "positive" de l'Église, ce qui signifie qu'elle peut être changée.* » Curieuse équivalence exposée par Son Éminence : loi positive = loi qui peut être changée, c'est-à-dire jurispositivisme à l'état pur ! Il est inutile de chercher dans l'interview accordée par Danneels le motif pour lequel l'Église a posé cette loi. Au contraire, le cardinal n'a pas mieux à déclarer que : « *Le célibat est-il une conception dépassée ? Et bien, l'avenir nous le dira. Nous verrons si l'on reviendra là-dessus, mais je n'y crois pas.* » Et il liquide ainsi le discours : « *Le plus grand obstacle pour un prêtre n'est pas le célibat, mais la difficulté de donner sa vie pour des causes invisibles.* » Quelles peuvent bien être ces causes invisibles ? Le card. Danneels est-il en train de parler d'extraterrestres ou de fantômes ? Et d'ailleurs, on le sait, cela fait mauvais effet de nommer Jésus-Christ dans les colonnes d'un journal laïc...

Bien que nous soyons déjà habitués aux « sorties » du card. Danneels, nous ne pouvons pas ne pas être sidérés de constater que l'idée de Tradition normative puisse être totalement absente de la pensée d'un cardinal. Depuis les origines, en effet, « *malgré les pressions qui s'exercèrent souvent au sein de l'Église elle-même, celle-ci n'a jamais mis en question le fondement ni les applications de la loi du célibat, et elle n'a jamais permis que la discipline s'en éloignât sur des points essentiels ; elle n'a jamais toléré le mariage après la réception des ordres majeurs ; aux candidats déjà mariés, elle a interdit, après l'ordination, de continuer leur vie conjugale. Au cours des siècles, la discipline devint encore plus sévère : on proclama la nullité du mariage contracté par des clercs ayant reçu les ordres majeurs, et l'on fut de moins en moins favorable à l'ordination d'hommes mariés. On considéra que ces ordinations créaient une ambiguïté, qu'elles ne favorisaient pas l'appréciation du célibat, et qu'elles mettaient en danger la conviction d'une étroite affinité entre la vocation au sacerdoce et la vocation à la virginité⁶.* »

Or si l'Église, guidée par l'Esprit Saint, a toujours maintenu cette direction, elle ne l'a certainement pas fait par caprice, ni par mépris du mariage, ni pour quelque autre futile motif que ce soit. Elle a voulu manifester « l'étroite affinité » qui existe entre le prêtre, qui est l'homme de l'autel et du sacrifice, et le célibat, qui dispose l'âme à ce qui

6. A. M. STICKLER, *Évolution de la discipline du célibat dans l'Église d'Occident de la fin de l'âge patristique au Concile de Trente*, in AA. VV., *Sacerdoce et célibat*, Milan, 1975, p. 598.

en est comme le sceau. Si, aux origines, la discipline ne fut pas rigoureuse comme aujourd’hui, c’est parce que ces convictions devaient encore mûrir non pas dans l’Église, mais chez les candidats au sacerdoce. Il n’est donc pas permis de revenir en arrière, puisque la loi du célibat sacerdotal n’est pas un élément transitoire ni sujet à libre arbitre, qui pourrait – comme le dit le cardinal – « être changée ». Au contraire, elle est le fruit mûr qui manifeste la « physionomie » du sacerdoce catholique.

Autre question brûlante : « *Et le sacerdoce des femmes ?* ». Encore une fois, le cardinal donne une libre interprétation des lois de l’Eglise : « *On dit toujours que l’Église catholique ne veut pas que les femmes deviennent prêtres. Ce n'est pas exact. L'Église a dit qu'elle ne se sentait pas autorisée à le faire, étant donné que Jésus n'a choisi que des hommes pour être ses apôtres. Cela dit, je pense qu'il est nécessaire d'accorder de hautes responsabilités aux femmes dans l'Église. De ce point de vue, il y a un retard à rattraper.* » Autrement dit : ce n’est pas la faute de l’Église, mais de Jésus-Christ. L’Église, si elle le pouvait, accorderait tout de suite le sacerdoce aux femmes... Mais puisque les choses en sont là, on fera en sorte que celles-ci aient au moins de « hautes responsabilités » (?) dans l’Église !

Et pourtant saint Thomas⁷ explique très bien que les femmes ne peuvent pas recevoir l’ordination sacerdotale parce que le sacrement ne requiert pas seulement la *res*, mais aussi ce qu’elle signifie. Et il donne un exemple : de même que pour l’extrême-onction il est nécessaire que la personne qui la reçoit soit malade, de façon à manifester la signification de guérison (de l’âme et souvent aussi du corps) de ce sacrement, de même celui qui est ordonné reçoit le pouvoir d’agir *in persona Christi*. Sa personne doit donc renvoyer au Christ lui-même, qui était un homme et non une femme. En outre, explique saint Thomas, l’ordination d’une femme n’est pas possible dans la mesure où celle-ci est appelée à être soumise à l’homme, alors que le sacerdoce doit au contraire aussi manifester la puissance et l’autorité du Christ. Et c’est pour cette dernière raison que la femme ne peut pas faire partie de la hiérarchie ecclésiastique ; elle peut en revanche apporter son aide, non seulement par la prière et le sacrifice, mais aussi par sa précieuse et laborieuse collaboration.

Mais le spectacle donné par Danneels s’en-vole réellement quand l’interviewer lui demande : « *Êtes-vous pour ou contre l’usage du préservatif ?* » Réponse : « *Avant tout, le pape n'a jamais employé le terme préservatif – et encore moins pour le condamner – dans aucun de ses discours. Pour ma part, je ne dis pas que l’usage du préservatif est acceptable. Mais si par exemple un homme atteint du Sida oblige sa femme à avoir des rapports sexuels, elle doit pouvoir l’obliger à mettre un préservatif. Autrement, on ajoute un autre péché, celui d’homicide. Je l’ai toujours dit : le préservatif, dans la mesure où il*

permet la protection de la vie, n'appartient pas au domaine purement sexuel. »

Tout d’abord, que signifie « le pape n’a jamais employé le terme préservatif, et encore moins pour le condamner » ? L’Église a exposé en détail sa pensée tant, génériquement, sur l’usage onaniste du mariage que, spécifiquement, sur la contraception. Et l’usage du préservatif n’appartiendrait pas à ce domaine ? Il est indigne de chercher à échapper à l’interdiction systématique de l’Église à cet égard en jouant sur les mots ! Et tout aussi indigne est l’utilisation d’exemples « larges » pour chercher à justifier l’injustifiable. En effet, dans le cas évoqué par le cardinal, la femme commettrait de toute façon un péché grave, dans la mesure où le recours au préservatif est un acte intrinsèquement mauvais. L’Église s’est prononcée clairement sur ce point⁸. Par conséquent, dans le cas où le malade obligerait sa femme à avoir des rapports en recourant à l’usage du préservatif, celle-ci devrait lui résister comme on résiste à un violeur⁹, même au risque de sa propre vie, précisément parce que l’usage de ces moyens est en soi gravement peccameux. Le « conseil » donné par le cardinal permettra peut-être à la femme de sauver sa vie (si tant est que le préservatif soit réellement efficace contre la transmission du virus HIV), mais certainement pas son âme. Bon conseil de « bon Pasteur » !

La folie du cardinal s’exprime enfin librement quand il s’agit du mariage des homosexuels : « *À mon avis, le cœur du débat est en amont. Je peux accepter qu'une législation civile détermine des conditions de cohabitation et des droits pour les couples homosexuels, mais je ne peux pas accepter qu'on appelle cela mariage.* » Et de conclure : « *Il est normal que la législation civile – que je respecte – ne soit pas totalement conforme à mon jugement éthique.* » Encore une fois, ce n’est en somme qu’une question de mots : si ce sont des unions libres cela va bien, mais si on appelle cela mariage, cela ne va plus. Nous espérons vraiment que le droit civil ne se conforme pas au « jugement éthique » du cardinal !

La légèreté avec laquelle Danneels aborde cette question est véritablement incroyable. Tout d’abord, il ne semble pas effleuré par le soupçon qu’il puisse exister une loi naturelle et un enseignement magistériel, auxquels personne n’a le droit de se soustraire, et surtout pas le droit civil – avec la bénédiction des partisans de la laïcité de l’État –, car la seule *uctoritas* qu’il mentionne est justement le « jugement éthique ». Ensuite, son relativisme, déjà assez marqué dans les propos que nous venons de citer, devient encore plus explicite lorsqu’il affirme, au sujet de l’homosexualité en tant que telle : « *Vous connaissez la doctrine de l’Église sur ce point : il ne s'agit pas d'une situation normale, à nos yeux. Toutefois, il n'est pas question de condamner ni de discriminer. Encore une fois, il faut faire une distinction entre jugement éthique et lois qui règlementent la vie dans la*

société. » La présumée doctrine de l’Église « selon Godfried » considérerait l’homosexualité comme simplement « non normale », alors que la vraie doctrine selon Jésus-Christ la définit, conforme à toute la Sainte Écriture, comme un « péché abominable [qui] répugne intrinsèquement à la nature et à la fin première de l’acte sexuel : c’est de la luxure contre nature¹⁰ ». Outre la simple « anormalité » de l’homosexualité – dit le card. Danneels au nom de l’Église – il ne s’agirait que d’une anormalité « à nos yeux » !

La distinction que propose le cardinal entre règles éthiques et lois de la société est incroyable, comme si les secondes étaient indépendantes des premières. Rien de surprenant, dans ces conditions, à ce que Danneels – dans cette perspective de pur positivisme juridique – ait auparavant envisagé avec désinvolture la possibilité que la loi sur le célibat ecclésiastique soit abolie.

Cette perspective le porte à passer sans aucun problème par-dessus la récente Instruction sur l’accès de candidats homosexuels au sacerdoce : « *Qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel, le prêtre a fait vœu de célibat. Je ne fais pas de différence entre les deux. Si un prêtre n'observe pas le célibat, je l'appellerai et l'on verra ce que l'on peut faire [c'est-à-dire rien !]. Mais le fait qu'un prêtre soit homosexuel ne constitue pas, pour moi, une raison qui me pousse à intervenir.* »

Qu’arrivera-t-il en premier ? Que le card. Danneels soit puni pour ses affirmations, ou qu’il soit reçu avec honneur par le Parlement Européen « pour mérites insignes en défense des homosexuels », peut-être sur proposition de Pannella et de Emma Bonino ?

Mais nous devons quand même faire remarquer que Danneels a été battu par un de ses « collègues », président de Conférence Épiscopale, au Brésil cette fois. Il s’agit de l’archevêque de Bahia, Mgr Geralfo Majello Agnolo, qui a reçu le « Trophée Triangle Rose », c’est-à-dire l’Oscar symbolique du Groupe Gay de Bahia. Pour la raison suivante : « *L'hommage à l'archevêque Agnolo doit servir à ouvrir un canal de communication plus effective avec l'Église catholique et à encourager la création d'une pastorale consacrée exclusivement aux homosexuels.* » En effet, l’Archevêque avait affirmé : « *il est légitime que les homosexuels revendiquent de pouvoir vivre dans une société où leurs différences soient respectées sans discrimination ni persécution.* » L’archevêque de Bahia a-t-il jamais entendu parler du châtiment de Sodome et Gomorrhe ? Nous, oui. Sauve qui peut !

• • •

Dans cette revue de l’horreur et du délire apparaît aussi le président du Conseil pontifical *Iustitia et Pax*, également président du Conseil pontifical de la pastorale pour les migrants et les itinérants, depuis que le card. Fumio Hamao a dépassé la limite d’âge de cette fonction. Nous voulons parler du card. Renato Raffaele Martino, qui a dignement

8. Cf. *Réponse de la S. Pénitencerie*, 3 juin 1916.

9. *Ibidem*.

7. Cf. *Super IV libros Sententiarum*, IV, d. 25, q. 1, a. 2.

10. *Dictionnaire de théologie morale* (Palazzini), Rome, 1957, p. 1369.

inauguré le mois de mars...

Après avoir fait un éloge de la tolérance de Fidel Castro (affirmant que ce dernier a une connaissance de la doctrine sociale de l'Église, et qu'il n'a pas persécuté les catholiques cubains), le jeudi 9 mars, le card. Martino, au cours d'une conférence de presse, a pris position sur l'enseignement de l'Islam dans les écoles : « *Si, dans une école, il y a cent enfants de religion musulmane, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas enseigner leur religion.* » La « logique de fer » démocratique de Martino est désarmante ; l'État ne doit plus, contrairement à ce qu'affirme l'enseignement unanime du Magistère, reconnaître la vérité et l'origine divine du seul Christianisme, mais il doit simplement reconnaître les soi-disant droits des minorités. La laïcité de l'État montre son vrai visage relativiste, incapable de recourir à un critère autre que la simple pression de groupe.

Laissons la parole à la belle réflexion d'une célèbre chrétienne, le prof. Pia Mancini, écrite précisément à propos de cette intervention du card. Martino¹¹ : « *Le concept moderne de transcendance [qui est l'opposé de la vraie transcendance, ndlr] veut sortir des "constrictions dogmatiques" afin de favoriser l'ouverture au monde et pouvoir ainsi permettre une participation sans préjugés à la vie du monde. En effet, une sorte de répulsion envers la foi des Pères s'est répandue, foi des pères qui est maintenant considérée comme une prise de position despotique et obscurantiste. Il s'agit d'un vaste courant de pensée antéchristique, même si sur certains points il possède quelques points de rencontre avec le Catholicisme, dont il refuse exigences et systèmes. Un fois considéré comme obsolète et donc improposable, l'Évangile en tant que Vérité objective, le sens de l'universalité de la Révélation Divine tombe...* » Le problème est là : on a l'impression de revoir, moment par moment, la dialectique entre le Christ et les Juifs, telle qu'elle est admirablement décrite par saint Jean : tandis que Notre-Seigneur renvoie aux signes qu'il a accomplis, signes qui sont constatables par tous et qui attestent sans aucun doute possible sa divinité, les Juifs ferment les yeux et cherchent à l'éliminer par tous les moyens, puisque sa conduite et son enseignement réprouvent leur conduite et « ruine » leurs plans orgueilleux. Le Catholicisme – et lui seul – peut montrer les preuves de sa vérité, de son origine divine, de sa supériorité, preuves qui sont visibles par tous ; et l'on décide au contraire de faire comme si ces preuves n'existaient pas, pour respecter les soi-disant droits de l'homme et piétiner les droits de Dieu. Le prof. Mancini s'exprime encore : « *C'est de ce laïcisme arrogant que jaillit la valorisation emphatique des expériences et cultures des autres, avec laquelle on prétend rendre à chacun la liberté personnelle d'évaluation... Contre l'exclusivité du Verbe est revendiqué aujourd'hui le droit aux expériences subjectives dont sont revalorisées les composantes terrestres qui en constituent*

le contenu... Cela n'aura même pas été épargné aux Pasteurs de la sainte Église Romaine. Telles sont probablement les raisons qui poussent une Autorité Vaticane telle que le card. Martino à s'exprimer favorablement sur l'entrée triomphale du Coran à l'école publique, où le Crucifix et l'Enfant Jésus dérangent justement ces musulmans dont il nous est demandé de respecter la sensibilité... Le card. Martino a-t-il bien réfléchi au fait qu'en plaçant l'enseignement du Coran à pied d'égalité avec celui de la Religion Catholique, il pourrait se former chez nos enfants une conscience indifférente à l'égard de la foi catholique ?... Après les Imam sur les autels, les rassemblements multireligieux et Bouddha sur le tabernacle, certaines initiatives semblent le couronnement de l'apostasie ! "Il est opportun que les scandales arrivent" ... » C'est vrai, mais « malheur à ceux par qui ils arrivent ! »

L'intervention « modératrice » du card. Ruini ne sort pas de la spirale relativiste. D'après l'article de *Il Giornale* du 21 mars, signé par Tornielli, le président de la C.E.I. aurait déclaré que l'enseignement du Coran dans les écoles « *en ligne de principe ne semble pas impossible* ». Les seules conditions seraient les suivantes : qu'il n'y ait pas « *d'opposition dans les contenus par rapport à notre constitution* [qui compte évidemment plus que l'Évangile, ndr], par exemple à l'égard des droits civils, à commencer par la liberté religieuse, la parité entre homme et femme, le mariage » et en outre « *il faudrait s'assurer que l'enseignement de la religion islamique ne donne pas lieu de fait à un endoctrinement socialement dangereux.* » C'est tout ! Pas de devoir de l'État de reconnaître la vraie religion, pas de droits de Notre-Seigneur, pas de défense de la foi catholique¹².

Après cette odeur d'Enfer, qui émane de la laïcité de l'État, il est bon de respirer un peu d'air pur, si bien distillé par le cardinal Pie (alors encore Monseigneur), lorsqu'il affirmait face à Napoléon III les droits de Jésus-Christ sur la société civile : « *C'est le droit de Dieu de commander aux États comme aux individus. Notre-Seigneur n'est pas venu chercher autre chose sur la terre. Il doit régner en inspirant les lois, en sanctifiant les mœurs, en éclairant l'enseignement, en dirigeant les conseils, en réglant les actions de ceux qui gouvernent et de ceux qui sont gouvernés. J'ai le droit de vous dire qu'Il ne*

12. Malheureusement, même notre écrivain VITTORIO MESSORI ne résiste pas au chant des sirènes de la pensée libérale, car il déclare : « *Au lieu d'introduire d'autres fois dans les classes, supprimons-les toutes, à commencer par le catholicisme. Comme aux USA, où l'État n'empêche ni ne favorise aucune religion et laisse la liberté à toute confession de s'organiser pour son propre compte.* » (Adnkronos). Mais cette pensée a été clairement et à plusieurs reprises condamnée par les Papes pendant plus de deux siècles. Messori poursuit : « *L'État doit laisser chaque confession s'équiper comme elle veut, mais à ses propres frais. Je verserais volontiers mon écot pour une réorganisation de la catéchèse.* » Que l'heure de religion catholique dans les écoles fasse pitié, c'est vrai ; que la catéchèse actuelle soit toute à refaire, c'est tout aussi vrai, mais il est impératif de rappeler à Messori que le modèle libéral américain est tout ce qu'il y a de plus contraire à la doctrine sociale catholique.

*règne pas parmi nous et que notre constitution n'est pas celle d'un État chrétien et catholique. Notre droit public établit bien sûr que la religion catholique est celle de la majorité des Français, mais il ajoute que les autres cultes ont droit à une égale protection. N'est-ce pas proclamer que la Constitution protège parallèlement la vérité et l'erreur¹³ ?... » Et à Napoléon III, qui lui objectait que ce n'était pas la bonne époque pour comprendre et accepter cette vision des choses, Mgr Pie répondit : « *Sire, quand les grands politiques comme votre majesté m'objectent que ce n'est pas le moment, je n'ai qu'à m'incliner, parce que je ne suis pas un grand politique. Mais je suis évêque et comme évêque je vous réponds : "Le moment n'est pas venu pour que Jésus-Christ règne ? Bien ! Alors ce n'est pas non plus le moment pour que les gouvernants durent¹⁴ !* »*

La voilà, la voix du Bon Pasteur : les autres, nous ne les connaissons pas et nous ne les suivrons pas. Prions Dieu pour qu'il nous donne des Pasteurs qui veuillent conformer leur vie à celle de Notre-Seigneur : « *Ma doctrine n'est pas de moi, mais de Celui qui m'a envoyé... Celui qui parle de lui-même cherche sa propre gloire, mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé, celui-là est véritable et il n'y a pas de fausseté en lui* » (Jean, VII, 16. 18).

Lanterius

13. *Histoire du cardinal Pie*, T. I, L. II, c. II, pp. 698-699.

14. *Ibidem*.

COURRIER DE ROME Edition en Français du Périodique Romain Si Si No No
Directeur: R. Boulet
Rédacteur: Abbé de Taveau
Adresse: B.P. 156 ; 78001 Versailles
Cede N CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement
• France :
- de soutien: 40€, normal: 20€, - ecclésiastique: 8€
Règlement à effectuer:
- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-2
• Suisse :
- de soutien: CHF 100, normal CHF 40 - ecclésiastique: CHF 20
Règlement:
- Union de Banques Suisses -Sion C / n 891 247 01E
• Étranger : (hors Suisse)
- de soutien: 48 , - normal: 24 , - ecclésiastique: 9,50
Règlement :
IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 293 (483)

Mensuel - Nouvelle Série

Octobre 2006

Le numéro 3€

LA MESSE « PROTESTANTISÉE » ET L'OBLIGATION DOMINICALE

Un lecteur nous écrit

« Révérend Directeur,

Je lis depuis des années (je pense plus qu'attentivement) votre revue, précieuse révision de théologie dogmatique et morale en pleine actualisation.

Le *Novus Ordo Missæ* est, dans le Courrier de Rome, habituellement « contesté », de façon constante et remarquée, mais non pas (je dirais) de façon claire et évidente quant aux motivations précises : on reste, me semble-t-il, aux affirmations globales. Il y a quelques années (je ne suis pas en mesure de préciser à quelle date, ni par quel rédacteur : je rappelle le fait) était conseillée dans vos colonnes une demi-heure (une heure) de méditation, de lecture biblique ou autre pieux exercice au lieu de l'assistance à la Sainte Messe dominicale célébrée suivant le N.O.M., car... Messe hors norme. Je vous écrivis : démontrez et déclarez, ouvertement, que toutes les Messes selon le N.O.M. sont invalides, et alors votre discours tient ! Nous sommes face à un énorme « décalage », car rien n'est comparable à une Messe valide (et obligatoire, qui plus est). Je disais encore : une chose est une Messe protestantisée ou protestantisante (au maximum, si l'on veut, dans le style, les façons, les omissions, les intentions), une autre chose est une Messe protestante, c'est-à-dire invalide ou, mieux, non-messe. Il y a un abîme entre l'une et l'autre.

Je n'eus pas de réponse (je ne l'exigeais pas, mais je l'attendais), et ne vis pas corriger l'erreur dans les articles suivants, cette énorme erreur pour quiconque aurait suivi ce conseil (l'obligation de correction demeure, car certains continuent peut-être de suivre cette suggestion). Mais je n'ai plus

COURRIER DE ROME SOUS LA PRÉSIDENCE DE MGR FELLAY VII^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE SÌ SÌ NO NO

PARIS 5-6-7 JANVIER 2007

PALAIS DE LA MUTUALITÉ - 24 RUE SAINT VICTOR (75005)

LES CRISES DANS L'ÉGLISE LES CAUSES, EFFETS, REMÈDES PROGRAMME

VENDREDI 5 JANVIER : L'HISTORIQUE

Introduction : Pourquoi ce thème ? Enjeu actuel, plan du Congrès -

Abbé E. du Chalard

La Réforme grégorienne - Abbé C. Boivin

Le Protestantisme et la Contre Réforme - Abbé F. Schmidberger

Les précurseurs de l'aggiornamento. L'ouverture aux idées modernes dans la théologie de la Renaissance et la réaction thomiste - Dotta. L. Scrosati

La formation du clergé au XVII^e siècle - Abbé N. Portail

Le modernisme : causes et remèdes selon Pascendi - Abbé C. Thouvenot

La critique de la raison moderne selon Benoît XVI - Abbé A. Lorans

SAMEDI 6 JANVIER 2007 : LA THÉMATIQUE

La notion d'Église - Abbé J.M. Gleize

Le mariage en crise - Abbé F. Knittel

L'éducation et la famille - Abbé R. de Cacqueray

L'enseignement et le magistère - Monsieur D. Viain

Le droit - Professeur F. Bouscau

DIMANCHE 7 JANVIER 2007 : LE RÔLE DE LA TRADITION

SI LA FRATERNITÉ POUVAIT ET SI ROME VOULAIT...

Allocution - Abbé G. Castelain

Typologie de la crise présente - Professeur M. d'Amico

Le rôle de la FSSPX dans la crise présente - S.Exc. Mgr B. Fellay

Pour tout renseignement écrire à :

Secrétariat du Congrès - 15 rue Pierre Corneille 78000 VERSAILLES

- Téléphone : 01.39.51.08.73 - courriel : courrierderome@wanadoo.fr -

Tarif : 3 jours, 25 € - 2 jours, 15 € - 1 jour, 10 €

Possibilité de s'inscrire sur place

relevé, par la suite, cette indication.

Or voici que je trouve dans le Courrier de Rome de Septembre dernier, dans l'article « *Le bon Pasteur, le loup et les mercenaires* », un discours d'hérésie, une accusation d'hérésie pour la Messe selon le N.O.M. J'ai relu cet article sept ou huit fois, et même plus, pour trouver entre les lignes, entre les virgules, un mot de démonstration d'erreur doctrinale (dans les paroles ou dans les faits), car telle est l'hérésie. Si elle existe, elle doit être spécifiée plus que clairement, car il s'agit d'une chose gravement importante. Peut-être avec quelques mots de plus (dans ce cas), et non quelques mots de moins... Le rédacteur, au contraire, dans son commentaire, parle d'autre chose (et il en parle bien), mais non avec des mots démontrant objectivement l'erreur d'hérésie. Tout réside (et demeure) dans l'anecdote racontée par Mgr Marini. En effet, la thèse est : « le nouveau rite est une hérésie » ; la preuve est : « dans l'ancien rite, le célébrant s'agenouillait en adorant l'Hostie avant l'ostension aux fidèles, puis il s'agenouillait de nouveau ». Mon commentaire : tout le rite est-il une hérésie à cause d'une omission de genuflexion ? Je demande : où est l'hérésie, erreur doctrinale dans les paroles ou dans les faits ?

Le passage suivant, qui voudrait être un éclaircissement supplémentaire, me semble (pardonnez-moi) tourner au délire verbal : « c'est une hérésie parce que le célébrant, en ne s'agenouillant qu'après l'ostension, demande en réalité [?] l'accord de la communauté avant de procéder à la consécration. »

Que dit-on, qu'invente-t-on, que renverse-t-on ? Je veux penser à un « *lapsus mentis et calami* ». J'ajoute : le désir d'une pensée précise du Courrier de Rome sur le N.O.M. (désir né au commencement de la lecture – je me disais : cette fois-ci, c'est la bonne !) s'est transformé en déception.

J'ajoute encore que j'apprécie tout le reste de l'article. Par exemple, l'idée du « nouveau rite » qu'il faudrait inventer pour Benoît XVI est heureuse ; la réflexion sur la valeur spirituelle, intense, de la répétition des gestes dans la liturgie est précieuse. Je vous ai écrit poussé par un vif sentiment de fraternité chrétienne et sacerdotale. J'espère que ce n'est pas en vain. Meilleurs sentiments, en la Sainte Trinité.

Lettre signée par un prêtre

Cher confrère,

Nous vous précisons tout d'abord que, dans l'article en question, le mot « hérésie » à l'égard du *Novus Ordo Missæ* n'est pas sorti de notre plume, mais de la bouche de Mgr Marini, ou plus exactement, Mgr Marini l'a placé dans la bouche de son interlocuteur « lefèbriste », avec le discours délirant que vous relevez justement mais que, une fois encore à tort, vous nous attribuez.

Ce qui sort de notre plume, en revanche, c'est le commentaire de la « *belle petite histoire de Marini version Hemingway* », commentaire dans lequel nous désavouons la thèse du « lefèbriste », et nous mettons en

doute le fait qu'elle ait jamais été exprimée, du moins dans les termes employés par Mgr Marini : « *il [Marini] désire évidemment faire passer tous ces "lefébristes" – comme il les appelle – pour une masse d'imbéciles atteints de troubles psychiques, puisqu'ils font du problème de la réforme liturgique une simple question de genuflexion...* ». Et nous devons dire qu'avec vous, il a atteint son objectif, du moins à en juger par votre lettre.

En réalité, si le « lefèbriste » a dit quelque chose sur le sujet, il ne l'a pas dit de la façon « délivrante » utilisée par Mgr Marini. Les « lefèbristes » qui, jusqu'au dernier concile, reposaient tranquilles sur les genoux de leur sainte Mère, l'Église, placés dans la nécessité de sauvegarder leur foi, ont été contraints de se constituer une véritable culture sur les différences qui opposent la doctrine catholique à la doctrine luthérienne sur la Sainte Messe.

L'un des points principaux est le suivant : tandis que l'Église catholique enseigne que, dans la Messe, Notre-Seigneur Jésus-Christ est rendu réellement présent sur l'autel par les paroles prononcées par le prêtre au moment de la consécration, pour les luthériens, au contraire, ce ne sont pas les paroles de la consécration, mais la foi des fidèles présents qui produit pendant la Cène une certaine présence spirituelle du Christ. D'où le changement introduit par les œcuménistes dans le nouveau rite « catholique ».

Dans le rite romain traditionnel (improprement appelé Messe de saint Pie V), le prêtre, après la première consécration, conscient de tenir entre ses mains non plus du pain, mais le vrai Corps du Christ, s'agenouille immédiatement et adore son Dieu ; puis, se relevant, il élève l'Hostie consacrée et la présente à l'adoration des fidèles ; enfin, après l'avoir déposée sur le corporal, qui rappelle le suaire et la réalité de ce Corps divin, il l'adore de nouveau (et ceci se répète – mutatis mutandis – pour la consécration du vin).

Dans la Messe selon le nouveau rite, tout a changé : comme si rien ne s'était produit en vertu des paroles de consécration, le prêtre, sans aucun signe d'adoration, élève immédiatement l'Hostie et la montre aux fidèles présents ; puis il la dépose non pas sur le corporal, mais sur la patène, et alors seulement il s'agenouille (il fait de même – mutatis mutandis – pour le Calice du Sang du Christ).

Qu'ont déduit les protestants d'un tel changement ? Que l'Église catholique a donné raison à Luther contre le Concile de Trente : c'est par la foi des présents, et non par les paroles de la consécration, que le Christ est rendu spirituellement présent pendant la Cène ; c'est pourquoi le prêtre, dans le nouveau rite, présente d'abord l'hostie aux fidèles, et ensuite seulement s'agenouille et adore. Telle est la déduction des protestants, qui, en raison de ce changement et d'autres encore, n'ont pas de difficulté à employer dans leur « Cène » le rite de Paul VI, alors qu'ils avaient en horreur la

« Messe papiste », c'est-à-dire le rite romain traditionnel. Les catholiques trompés et de bonne foi, au contraire, n'ont pas compris la gravité de ce changement « œcuménique » (ni des autres), ou bien ils ont surmonté leur étonnement en se disant qu'à la fin, la transsubstantiation dépend des paroles de consécration et non des signes d'adoration, qu'ils soient multipliés ou diminués. Mais cela ne change rien au fait qu'il y a dans le nouveau rite un glissement *objectif* vers la doctrine luthérienne, et un éloignement tout aussi *objectif* de la doctrine catholique de la Sainte Messe, comme le firent remarquer à Paul VI les cardinaux Ottaviani et Bacci, et que cela risque de « protestantiser » la mentalité des nouvelles générations catholiques.

Cher confrère, comparez maintenant ce que nous venons d'exposer à ce que Marini place sur les lèvres de son « lefèbriste », et vous ne pourrez que constater l'intention de moquerie et de dénigrement de la « petite histoire » – anecdote racontée au journaliste. Il vous apparaîtra aussi clairement que ceux qui ont « inventé » ou « renversé », ce sont Mgr Marini, volontairement, ou encore le « lefèbriste » qui s'est peut-être exprimé maladroitement (mais Marini aurait dû être capable de le comprendre) ou – pourquoi pas ? – le journaliste qui s'est laissé prendre par la « verve » journalistique, mais en aucun cas cela ne peut être nous.

Le discours sur le nouveau rite de la Messe ne doit pas tourner autour de sa validité ou de son invalidité. Les Messes des orthodoxes schismatiques sont valides elles aussi, mais il n'est pas pour autant permis à un catholique d'y assister. Les Messes célébrées pendant la révolution française par les prêtres « jureurs » étaient valides elles aussi, mais les catholiques s'en abstenaient avec raison, en se limitant à entendre de temps en temps la Messe de quelque prêtre « réfractaire ».

En réalité, comme l'enseigne le catéchisme de Saint Pie X (n. 217), commet un péché grave celui qui « *sans véritable empêchement* » n'entend pas la Messe les jours d'obligation ; sinon, « *de l'obligation d'entendre la Messe dispense tout motif médiocrement grave, existant en cas d'inconvénient grave, de dommage corporel ou spirituel, pour nous ou pour les autres* » (E. Jone o.f.m. Cap. Abrégé de théologie morale n. 200). Donc le vrai problème n'est pas de savoir si la Messe célébrée selon le nouveau rite est valide ou invalide, mais de savoir si elle cause ou peut seulement causer (cette seule possibilité suffit) un dommage spirituel à qui l'écoute.

Il nous semble que la réponse à cette question se trouve déjà dans votre lettre, où vous parlez de Messe « protestantisée ou protestantisante ». Et quand bien même vous n'en seriez pas convaincu, ceci fut aussitôt dénoncé, avec compétence et en connaissance de cause, à Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci : « *le Novus Ordo Missæ, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appreciations fort*

diverses, qui y paraissent sous-entendus ou impliqués, s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXII^e session du Concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les "canons" du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère » (Lettre de présentation du *Bref examen critique du Novus Ordo Missæ*).

Or une Messe « protestantisée » (en elle-même) et « protestantisante » (pour la mentalité de ceux qui y assistent) fait tomber l'obligation des dimanches et fêtes.

L'Église fait en effet obligation d'entendre la Messe « dans le rite catholique » (Roberti, *Dictionnaire de théologie morale*, article *sanctification des fêtes*), et un rite « protestantisé » ne peut pas se prévaloir du qualificatif de catholique. En outre, un rite « protestantisant » met le fidèle en « *danger de subir un grave dommage... moral* », qui est l'une des plus fortes raisons exemptant de l'obligation dominicale d'assistance à la Messe (*ibid.*). Et comme il s'agit d'un danger pour notre foi et pour celle de nos proches, dont nous sommes responsables devant Dieu, nous devons dire que **qui-conque a conscience de ce danger, dans la mesure où il en a conscience**, loin de satisfaire au commandement de l'Église, commet plutôt un péché contre la foi.

Vous savez bien que le croyant a avant tout l'obligation de cultiver et garder sa foi, parce qu'elle est la racine et le fondement de son salut éternel, et c'est pourquoi le droit divin naturel lui interdit de la mettre en danger (cf. *Encyclopédie catholique*, art. *foi*). Vous savez aussi que c'est précisément pour cette raison que l'Église a toujours interdit aux catholiques de participer aux Messes des non catholiques, même si elles sont valides. C'est pourquoi si un catholique se trouve dans un pays orthodoxe schismatique, et qu'il ne puisse pas se rendre à un lieu de culte catholique, non seulement il est dispensé de l'obligation d'assistance à la Messe, mais s'il participe à la Messe des schismatiques (valide, encore une fois), il n'est pas à l'abri de commettre un péché contre la foi. Et ce en vertu du droit divin *naturel*, c'est-à-dire même si les lois ecclésiales ont été changées pour des motifs « œcuméniques ».

Vous nous écrivez que vous nous lisez plus qu'attentivement, et nous vous en sommes reconnaissants. Mais il semble que tout ce que nous avons écrit sur le nouveau rite de la Messe, et dont nous ne répétons ici qu'une petite partie, vous a échappé. Nous ne nous sommes aucunement arrêtés à des affirmations globales, mais nous sommes au contraire allés, à plusieurs reprises, jusqu'aux « motivations précises », que vous exigez avec raison, dans notre jugement négatif. Nous en voulons pour preuve les nombreux articles publiés sur ce sujet depuis la première année de notre revue. Ne pouvant ici tous les résumer, nous nous limitons à l'essentiel, qui

doit d'ailleurs vous paraître clair à la lecture de ce que nous en avons dit ci-dessus.

Nous ne considérons pas le nouveau rite comme hérétique, mais comme gravement équivoque, et favorisant l'hérésie.

Ce rite a en effet été étudié avec la coopération discrète (mais pas trop) de certains « experts protestants », pour qu'il puisse être accepté tant par les catholiques que par les protestants.

En 1965, Mgr Bugnini, qui conduisait les travaux de la « réforme liturgique », jouissant alors de toute la confiance de Paul VI, annonçait le « désir » d'« écarter [du nouveau rite] toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir » pour les « frères séparés » (*L'Osservatore Romano* 11 mars 1965 ; *Doc. Cath.* N. 1445 du 04 / 04 / 65, col. 603-604). Et quelles étaient ces pierres d'achoppement et ces motifs de déplaisir pour les « frères séparés », sinon ces rites et ces gestes qui exprimaient trop clairement les vérités catholiques réfutées par les protestants et réaffirmées par le Concile de Trente (présence réelle, sacerdoce ministériel, caractère sacrificiel et propitiatoire de la Sainte Messe...) ? D'où un rite équivoque, susceptible d'une double interprétation, un rite qui, en obscurcissant les vérités catholiques, permet au catholique de l'interpréter de façon catholique, et au protestant de l'interpréter de façon luthérienne.

Nous en avons donné tout à l'heure un exemple, avec l'omission de la genuflexion du prêtre aussitôt après la consécration. Nous pourrions en donner d'autres. Ce qui nous intéresse ici, c'est de souligner que, sur la protestantisation de la Messe, tout le monde est d'accord, modernistes et non modernistes.

Nous avons déjà cité Bugnini (1965). En 1967, *L'Osservatore Romano* du 13 octobre affirmait : « *La réforme liturgique a fait un notable pas en avant dans le domaine œcuménique, et elle s'est rapprochée des formes liturgiques de l'Église luthérienne.* »

En 1969, dans leur Lettre de présentation du *Bref examen critique du Novus Ordo Missæ*, les cardinaux Ottaviani et Bacci dénonçaient à Paul VI le prix de l'opération œcuménique sur la Messe : l'éloignement, « de façon impressionnante, [...] de la théologie catholique de la Sainte Messe » et la mise à bas de la « barrière infranchissable » élevée par le Concile de Trente « contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère » (en l'espèce, contre l'hérésie luthérienne).

En 1978 (le 26 février), Mgr Lefebvre écrivait au Saint Office que le rite est « *une synthèse catholico-protestante* » (*Mgr Lefebvre et le Saint Office*), et protestait : « *Nous voulons garder la foi catholique au moyen de la Messe catholique, et non au moyen d'une Messe œcuménique, bien que valide, non hérétique, mais "favens haeresim"* [favorisant l'hérésie] » (*Mgr Lefebvre et le Saint Office*).

Le converti Julien Green définissait le

nouveau rite comme « *une imitation très grossière de l'office anglican, qui nous était familier dans notre enfance* », et il parlait de Messe « *retaillée, réduite à des dimensions protestantes* » (*Ce qu'il faut d'amour à l'homme*, éd. Plon, Paris, 1978).

Mgr Klaus Gamber, qui n'est pas « traditionaliste », mais simplement expert en liturgie (Directeur des Sciences Liturgiques de Ratisbonne et membre honoraire de l'Académie liturgique pontificale de Rome) dénonça en 1979 la « *destruction* » de l'ancien rite romain gardé substantiellement intact au cours des siècles, et recommandé à l'Église universelle par tous les pontifes romains car « *il remonte à l'apôtre Pierre* » (*Die Reforme der Römischer Liturgie / Vorgeschichte und Problematik*).

Enfin, en laissant de côté beaucoup d'autres jugements, nous arrivons au témoignage de Jean Guitton, pro moderniste et ami de Paul VI (il est l'auteur de *Paul VI secret*). Le 19 décembre 1993 au cours d'un débat sur *Lumière 101* (Radio Courtoisie), il affirma que « *l'intention de Paul VI à l'égard de la liturgie, à l'égard de ce que l'on appelle la vulgarisation de la Messe, était de réformer la liturgie catholique afin qu'elle coïncide à peu près avec la liturgie protestante... avec la Cène protestante* ». Et plus loin : «... je répète que Paul VI a fait tout ce qui était en son pouvoir pour rapprocher la Messe catholique – au-delà du Concile de Trente – de la Cène protestante ». À la protestation d'un prêtre, Guitton répondit : « *La Messe de Paul VI se présente avant tout comme un repas, n'est-ce pas ? Et elle insiste beaucoup sur l'aspect de participation à un repas, et beaucoup moins sur la notion de sacrifice, de sacrifice rituel [...]. En d'autres termes, il y a chez Paul VI une intention œcuménique d'effacer – ou au moins de corriger – ce qu'il y a de trop [sic !] "catholique", au sens traditionnel, dans la Messe, et de rapprocher la Messe catholique – je le répète – de la Messe calviniste* » (*Una voce*, mai-juin 1994). Pour Jean Guitton aussi, donc, le nouveau rite de la Messe est « protestantisé ». Seule différence : pour les néo-modernistes, cette protestantisation est une conquête parce que – comme le dit *L'Osservatore Romano* du 13 octobre 1967 – c'est « *un notable pas en avant dans le domaine œcuménique* » ; alors que pour les catholiques fidèles (que sont les « traditionalistes »), c'est une révolution liturgique qui pose de très graves problèmes de conscience catholique non seulement parce que le rite est protestantisé, mais plus encore parce qu'il est « protestantisant ». Avec une Messe « *retaillée, réduite à des dimensions protestantes* » écrivait Julien Green –... la réalité du Sacrifice propitiatoire est sur le point de s'éclipser discrètement de la conscience des catholiques, qu'ils soient laïcs ou prêtres... Les vieux prêtres, qui l'ont – si l'on peut dire – dans le sang, ne sont pas près de l'oublier, et par conséquent ils célèbrent des Messes conformes aux intentions de l'Église. Mais que dire des jeunes prêtres ? En quoi croient-ils ? » (op. cit. p. 143).

Cher confrère, réfléchissez et considérez honnêtement si c'est à nous qu'incombe le « devoir de réparation » ou à ceux qui continuent d'imposer et de défendre un rite

RÉFLEXIONS SUR LE CATHOLICISME POSTICHE

Jamais comme à notre époque, dominée par le bavardage médiatique continual, la voix de la Hiérarchie catholique officielle et des fidèles ne s'est manifestée avec une telle continuité de déclarations, interviews, documents et publications en tous genres. Il y en a pour tous les goûts. Mais si la quantité est impressionnante, la *qualité* est-elle à la hauteur ? La pastorale de la Hiérarchie actuelle, qu'elle soit officielle ou officieuse, la pastorale, qui a déjà ouvertement mis en œuvre l'adaptation de la doctrine et de la pastorale elle-même aux valeurs de la Modernité (le fameux *aggiornamento* voulu par Vatican II), est-elle effectivement en harmonie avec la doctrine et la pastorale des dix-neuf siècles qui l'ont précédée ? Et la foi qui se fonde sur cette pastorale, la foi des catholiques « modernisés », la *foi populaire d'aujourd'hui* est-elle en harmonie avec la foi de toujours ?

Il nous semble que la pastorale est pour ainsi dire *diminuée*, à cause de ses *silences* répétés sur des vérités fondamentales de notre foi, tandis que la foi populaire qui domine aujourd'hui semble être celle d'une religion qui ressemble au Catholicisme, mais qui en réalité n'est plus vraiment catholique. Un *catholicisme postiche*, ou *apparent*.

LES FINS DERNIÈRES AUX OUBLIETTES

L'art. 208 du *Compendium du (nouveau) Catéchisme de l'Église catholique* réaffirme la doctrine du jugement particulier qui attend chacun de nous après la mort : « cette rétribution consiste en l'accession à la bénédiction du ciel, immédiatement ou après une purification [au Purgatoire], ou à la damnation éternelle de l'enfer ». Mais combien de fidèles croient encore aujourd'hui à « la damnation éternelle de l'enfer » ? Et combien de prêtres et d'évêques y croient-ils, étant donné qu'ils n'en parlent presque jamais dans leurs homélies ni dans leurs documents ? La notion de justice divine qui, après la mort, attribue infailliblement à chacun la récompense ou la peine éternelles, semble être tombée aux oubliettes. Personne ne croit plus devoir être jugé un jour, devoir rendre compte de tout ce qu'il a fait, dit ou pensé en cette vie. Combien de fois entend-on nommer le purgatoire et l'enfer ? Et même le paradis ?

Quoi que dise le *Compendium du Catéchisme* sur ce point, le fait est que l'on rappelle aujourd'hui très rarement (pour ne pas dire presque jamais) aux croyants que celui qui meurt « dans ses péchés », c'est-à-dire sans s'être amendé, sans s'être repenti dans le Christ ni avoir changé de vie (même – par la grâce de Dieu – aux derniers instants de

« œcuménique » apte à démolir dans le temps la foi catholique en la sainte Messe.

Hirpinus

sa vie), va droit en enfer, condamné à y rester pour l'éternité. Pire, on laisse même croire que l'enfer est vide, et destiné à le rester ; en substance que personne ne va plus en enfer. C'est une conviction désormais engrainée dans la masse des fidèles, dans ce que l'on peut définir comme la *religion populaire*, la religion telle qu'elle est sentie et pratiquée quotidiennement par le peuple. Personne ne croit plus aujourd'hui à la réalité de la damnation éternelle et donc à la réalité de l'enfer, à l'existence du démon, homicide et tentateur, « père du mensonge ».

Par voie de conséquence, on ne croit pas non plus à l'existence du purgatoire. L'idée s'est répandue que le salut est désormais garanti pour tous, qu'il existe une sorte de salut collectif pour tous, pour tous les hommes, de toutes religions, et non seulement pour les catholiques. Il suffit d'être « bon » ou « de bonne foi », se montrer « solidaire » du prochain, selon les canons de cette « solidarité » qui voudrait aujourd'hui prendre la place de la véritable charité chrétienne, qui nous demande d'aimer le prochain non pas pour lui-même, mais par amour de Dieu, du vrai Dieu, qui veut avant tout un « prochain » converti au Christ, plutôt qu'aidé dans ses besoins matériels, quand ils existent et lorsque c'est possible.

UNE NOTION DOUCEREUSE DE LA BONTÉ DIVINE

Cette façon de sentir peut expliquer, à notre avis, la désuétude dans laquelle est désormais tombé le sacrement de pénitence. Quel besoin avons-nous de confesser nos péchés si nous sommes déjà tous sauvés, si l'enfer (à supposer qu'il existe vraiment) est destiné à rester vide ? Et puis qu'est-ce que « le péché » ? Un simple « désordre » ? Un manque de « solidarité » ?

Dieu est amour, répète à l'infini la Hiérarchie, sans presque jamais rappeler qu'Il est en même temps le *juste Juge*, Celui qui nous jugera très précisément et sans appel à la fin de nos jours. Alors, pense-t-on souvent, si Dieu est amour et s'Il n'est qu'amour, Il l'est parce qu'Il est bon ; et comment un être si bon peut-il condamner quelqu'un à la damnation éternelle ? S'Il le faisait, Il ne serait plus bon. Et un être bon peut-il seulement *punir* ? La bonté que l'on attribue à Dieu (une notion déformée et doucereuse de la bonté) empêcherait donc en soi l'existence non seulement de l'enfer, mais aussi de toute forme de sanction de la part de l'Être parfait.

C'est ainsi que déraisonnent les enfants du siècle, et aujourd'hui aussi les catholiques, séduits par le « dialogue » et par l'*« aggiornamento »*

ERRATA

Suite à des difficultés de transmission, des erreurs ont été relevées dans l'article « **Benoît XVI : rapport sur le concile Vatican II** » (*Si Si No No de juin 2006*). Les corrections suivantes doivent être apportées à l'article :

- p. 4, 2^e col, fin de l'avant dernier §, à la place de « *une herméneutique de la continuité* » lire « *une herméneutique de la discontinuité* ».
- p. 5, 3^e col, fin du § du milieu, à la place de « *un État moderne catholique* » lire « *un État moderne laïc* ».
- p. 7, 3^e col en haut, à la place de « *serait-ce par infidélité que le Christ et l'Église des martyrs auraient prêché...* » lire « *serait-ce par infidélité au Christ et à l'Église des martyrs qui auraient prêché...* »
- p. 7, 3^e col, avant avant-dernier §, après « *d'une problématique nouvelle née à l'extérieur de l'Église,...* » mettre ici l'appel de note 50 qui se trouve à la page 8.
- p. 8, 1^e col, en haut, 1^o ligne, appel de note, au lieu de 50 mettre 51.
- p. 8, 2^e col, § du milieu, fin, à la place de « *le contenu objectif des textes du dernier concile est clair en soi ?* » lire « *le contenu objectif des textes du dernier concile n'était pas clair en lui-même ?* »
- Dans les notes 50 et 51, le titre du livre du card. Ratzinger n'est pas « *Rapport sur la foi* » mais « *Entretien sur la foi* ».

namento », qu'ils soient laïcs ou ecclésiastiques. Cette façon de penser, outre le fait qu'elle offense Dieu, oublie à notre avis certaines vérités essentielles ;

L'existence de l'enfer comme lieu surnaturel d'expiation éternelle pour les pécheurs impénitents est attestée par la Sainte Écriture, par la Révélation : elle a été déclarée par saint Jean-Baptiste, par Notre-Seigneur (à plusieurs reprises), et on la retrouve aussi dans l'Ancien Testament.

L'idée d'une peine (et quelle peine !) durant éternellement est certainement terrible pour nous, mais nous devons l'accepter sur la base de l'autorité de la source surnaturelle qui nous l'atteste, et de l'enseignement constant de la sainte Eglise.

Cette idée n'est pas du tout illogique, comme le prétendent les ennemis de la vraie foi et les catholiques « modernisés » d'aujourd'hui. Elle manifeste en effet la justice de Dieu, qui considère justement devoir punir par une peine éternelle le pécheur impénitent, l'âme obstinément rebelle et perverse, ennemie de Dieu et de ses lois jusqu'à la fin.

Comme on l'a dit, à titre d'exemple, si l'enfer n'existe pas pour l'éternité, entre la fidélité conjugale et la vie de la prostituée (qui vit et meurt comme telle, « dans ses péchés »), il n'y aurait, finalement aucune

différence. La différence, au contraire, existe bel et bien, et elle est *insurmontable*, comme l'est toute différence entre le bien et le mal, entre Dieu et Mammon. Cette différence ne peut que demeurer dans l'éternité et être reconnue pour l'éternité, respectivement dans la récompense et dans la peine qui durent éternellement. En outre, cette différence est destinée à demeurer pour toujours dans l'intention de la prostituée, du libertin ou de la libertine lorsqu'ils sont endurcis et impénitents, et qu'ils se moquent par conséquent jusqu'à la fin de leurs jours de la vertu et de la loi morale établie par Dieu : il est donc juste qu'ils demeurent punis pour l'éternité.

Seule la mesure insoudable de la miséricorde divine peut annuler la différence, en pardonnant le pécheur qui se repente en abandonnant son orgueil malsain et en reconnaissant ses fautes devant Dieu qui l'a créé. Et cela, la miséricorde divine l'accorde *parfois* à la fin d'une vie passée dans le péché, grâce à ce que l'on appelle la « pénitence finale », annoncée par Notre-Seigneur dans la parabole des ouvriers de la onzième heure, dans laquelle le maître accorde à l'ouvrier engagé à la dernière heure le même salaire (la vision béatique) qu'à celui qui a travaillé tout le jour (*Mt. 20, 1-16*). Mais la pénitence finale n'est pas accordée à tous : elle constitue l'exception, et non la règle, car il est vrai, pour rester dans la parabole, que la règle est de travailler sérieusement *toute la journée*, et non pas à seulement à la dernière heure.

UN ANTHROPOMORPHISME DE LA PIRE ESPÈCE

Le salut accordé même à la « onzième heure » constitue l'un des plus grands et des plus sublimes mystères de notre foi. C'est le mystère de la divine miséricorde, à laquelle les simples fidèles concourent eux aussi par leurs prières quotidiennes pour le salut des pécheurs, demandées de façon pressante par la Sainte Vierge au cours de nombreuses apparitions privées. Mais il n'est pas possible de faire de l'exception une règle, qui plus est en la dénaturant au point de supprimer l'obligation du travail de la « dernière heure », c'est-à-dire l'obligation de la pénitence finale. En d'autres termes, il n'est pas possible de séparer l'idée de l'amour divin de l'idée de la justice divine. Ceux qui, à la manière de certains protestants, se limitent à croire en un Dieu qui est seulement « amour », et qui est donc réputé absoudre et pardonner tout le monde *a priori*, indépendamment du repentir, ceux-là se trompent, car ils croient en un Dieu dont l'image est calquée sur celle d'un homme débonnaire et accommodant, capable de tout avaler. Une image fabriquée tout exprès pour nous, un anthropomorphisme de la pire espèce, qui offense et défigure l'idée du vrai Dieu, un et trine.

Cette fausse divinité, fabriquée par les hommes, n'a même rien à voir avec ce que la raison, droitement employée, peut nous dire de Dieu, puisque le concevoir comme une divinité insensible aux exigences de la justice au point de négliger de juger les

hommes à la fin de leur vie terrestre, est totalement *irrationnel*. Si Dieu existe, comment peut-il ne pas posséder, parmi ses attributs, celui de la justice ? Et la justice, ne sait-il pas, Lui le tout puissant, la mettre en pratique à l'égard des hommes dans cette vie et dans l'autre ? Il le sait certainement, et sans tomber dans la contradiction avec l'attribut divin de l'amour pour les créatures, avec la divine miséricorde. En effet quand Il juge, Dieu a à sa disposition tous les éléments de jugement nécessaires, ces éléments qui nous manquent toujours puisqu'à l'inverse de Dieu, nous ne voyons pas ce qui est dans le cœur de chaque homme (et parfois pas même dans le nôtre).

La miséricorde de Dieu, fruit de sa bonté, est tellement grande qu'elle lui permet de donner le salut à tout pécheur sincèrement repentant, même si ses péchés sont très graves. Mais elle ne lui permet pas de pardonner à l'*impénitent*, qui L'offense obstinément jusqu'au dernier instant de sa vie terrestre. S'il le faisait, Dieu serait en contradiction avec lui-même, ce qui est impossible. Nous pouvons être certains que la Sainte Trinité connaît et applique de façon infaillible les règles élémentaires de la logique.

LA MISSION DE L'ÉGLISE DÉNATURÉE

Le catholicisme *postiche* est donc celui qui exclut de fait le surnaturel de son horizon et professe une idée déformée de la Divinité, idée qui apparaît même ridicule et offensante. Le surnaturel a en effet pratiquement disparu de la foi populaire des catholiques. On croit que tout le monde sera sauvé, que nous nous retrouverons tous ensemble (sans passer par le jugement) dans un avenir de félicité, qui reste toutefois vague et indéterminé quant à sa consistance effective. Et il ne peut en être autrement. On ne parle plus de la vision béatique au sens spécifique, patrimoine des seuls élus, de ceux qui auront vécu en cherchant à imiter non pas le monde, mais Notre-Seigneur. Le dogme de la vision béatique (qui constitue une pierre d'achoppement pour le « dialogue œcuménique ») a été remplacé en pratique par l'idée d'une sorte de renouveau final du monde et de l'univers, qui impliquerait en quelque sorte tous les hommes : une sorte de nouvelle cosmogonie à la Teilhard de Chardin, qui s'insère dans une vision de type millénariste, sur les traces de Joachim de Flore (si cher à la Nouvelle Théologie) et du spiritualisme de marque « orthodoxe » (celui de l'église grecque, schismatique et hérétique).

Dans le même temps, ce catholicisme factice et apparent a, par la force des choses, renoncé à *convertir* les incrédules. Il ne peut pas en être autrement, puisque l'on attribue à l'Église militante le but (qui n'est pas le sien) de « dialoguer » avec les pseudo valeurs du monde profane pour réaliser une soi-disant « solidarité », qui serait capable de porter la paix universelle sur la terre, par l'union – « démocratique », s'entend – de tous les peuples et de toutes les religions. La fin de l'Église militante est donc vue

comme un objectif purement terrestre, nécessairement caduc et ambigu comme tous les objectifs de type politique. Une fin de ce genre, attribuée à l'Église par l'*« aggiornamento »*, dénature et trahit la mission de l'Église elle-même, qui n'est pas le « peuple de Dieu » (simple partie de l'Église militante), mais le *Corps mystique du Christ*, fondé par Lui-même et donc surnaturellement institué pour le salut éternel des âmes par la conversion du monde au Christ, et non pour l'unification du genre humain embrassant la démocratie universelle et toutes les religions.

LA CROIX SUPPLANTÉE PAR LA REVENDICATION DES « DROITS DE L'HOMME »

Le catholicisme postiche est également nourri par la réforme liturgique de la Messe ambiguë du *Novus Ordo*, qui a déplacé le centre de gravité de la Sainte Messe de la croix vers la résurrection, comme si l'on devait maintenant considérer le Saint Sacrement surtout comme un sacrifice de louange pour la résurrection, cette dernière symbolisant même le salut collectif de l'humanité, sans besoin de conversion au christianisme. Telle est du moins la façon dont la Sainte Messe est en général comprise aujourd'hui, dans la religion populaire des catholiques : comme célébration de la résurrection, dans la joie de la collectivité qui concélèbre *avec créativité* avec le prêtre (ou à sa place, l'officiant se limitant à présider la « synaxe eucharistique »).

De fait, la Sainte Croix n'est pas seulement exclue de la Messe. Autrefois, elle constituait le sens même de la vie pour le catholique, qui devait chercher par tous les moyens à « imiter le Christ », gardant toujours à l'esprit son humilité, sa douceur, son esprit d'obéissance, poussé jusqu'au « témoignage du sang », pour faire la volonté de son Père, pour notre salut. Aujourd'hui, à la place de la Sainte Croix, les catholiques mettent les « droits de l'homme ». Cela signifie que, comme les enfants du siècle, ils recherchent d'abord leurs « droits » à l'égard des autres. Dans la mentalité des catholiques s'est ainsi insinuée l'idéologie profane de la revendication indiscriminée des « droits de l'homme », conception anthropocentrique et matérialiste, servant à des rapports de force bien identifiables, qui prétend transformer en « droit » chaque prétention de l'individu démocratiquement compris, c'est-à-dire comme sujet (bon par nature) voué à l'affirmation égalitaire de son droit (supposé) au bonheur terrestre, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

L'engagement pour les « droits de l'homme » est devenu l'une des caractéristiques bien connues du catholicisme postiche. Nous avons ainsi un féminisme catholique, qui n'épargne pas même les religieuses ; des revendications de prêtres qui considèrent comme leur « droit » de se marier ; la participation des catholiques en général au cirque des revendications sans fin des « droits de l'homme », depuis ceux des enfants jusqu'à ceux des femmes, des

malades, des vieux, des immigrés, etc., sans exclure non plus les « droits des animaux » et ceux des « différents », opportunément compris. En se sentant « solidaire » de tous les autres hommes et de leurs pseudo-valeurs, qu'il cherche à approfondir et à promouvoir, même si elles contredisent presque toujours celles du christianisme, le catholique postiche d'aujourd'hui est convaincu d'être « bon » et de mériter l'approbation du monde.

RESPONSABILITÉ

Mais les pasteurs ? Pourquoi n'interviennent-ils pas pour redresser ces fausses idées, aujourd'hui dominantes ? Certains interviennent, bien qu'avec des résultats plutôt maigres, si l'on adopte une vue d'ensemble. Mais l'écrasante majorité d'entre eux reste bien alignée et à l'abri. Et comment pourraient-ils intervenir, si ce sont justement eux qui ont répandu ou laissé se répandre ces idées, grâce aux erreurs et aux ambiguïtés introduites par l'*aggiornamento* ? Réforme

liturgique ; définition nouvelle et ambiguë de l'Église ; nouvelle définition du mariage – cf. *Compendium du Catéchisme*, art. 338, qui place la fin secondaire qu'est le soutien mutuel des époux – *vulgo*, par la sensualité – au même plan ou même devant la fin première qu'est la procréation – ; acceptation du principe profane de « liberté religieuse », pour ne donner que quelques exemples. Le silence prolongé des pasteurs sur des parties constitutives essentielles du dogme de la foi engage de la même façon leur responsabilité.

S'ils voulaient intervenir contre le catholiconisme postiche qui s'est superposé à la foi populaire d'autrefois, les pasteurs devraient réaffirmer avec force, par exemple, l'existence du péché originel, du péché et de sa force destructrice, du jugement, de l'enfer, du purgatoire, du paradis (pour les seuls élus), en somme toute la doctrine du péché originel et des fins dernières, ainsi que sa conséquence inévitable, à savoir qu'en dehors de l'Église, *il n'est point de salut*,

excepté dans le cas du baptême de désir, implicite ou explicite. Mais si les pasteurs faisaient cela, s'ils réaffirmaient comme il convient le dogme de la foi dans leurs homélies et leurs lettres pastorales, alors le dialogue et le faux œcuménisme recherchés aujourd'hui au travers de ces erreurs, ambiguïtés et omissions, cesserait aussitôt, et l'on pourrait voir se déchaîner contre la Hiérarchie, outre la révolte des fidèles, la persécution du monde, au niveau planétaire. Les pasteurs se taisent donc, laissant les âmes livrées aux ténèbres de plus en plus épaisses qui les entourent. Mais Dieu, même s'il se tait, ne cesse pas de les juger et de nous juger, comme nous le rappelle le prophète : « N'est-ce pas, puisque je me suis tu et que je me suis caché – que tu ne m'as pas craint ? Moi, je ferai connaître ta justice et tes œuvres – qui ne te servent à rien » (*Is. 57* ? 11-12).

Quirinus

ENCORE LE CARDINAL M. MARTINI

Dans *Famiglia Cristiana*, le card. Carlo M. Martini S.J. est revenu sur son malheureux « Dialogue sur la vie » publié dans *L'espresso* du 21 avril dernier (cf. *Le Courrier de Rome* de juillet-août 2006).

Soutenu par son interlocuteur de *L'espresso* et aussi par le directeur de *Famiglia Cristiana*, don Sciortino, l'ex archevêque de Milan a entrepris de défendre l'orthodoxie doctrinale de ses affirmations, attribuant la responsabilité des « malentendus » aux « raccourcis abusifs » des organes de presse. « La voie du dialogue – dit-il – ne veut jamais mettre en discussion ni brader les principes non négociables ». Mais en attendant, dans cette apologie de lui-même, Martini continue de brader et négocier la doctrine catholique du « moindre mal ».

Qu'avait dit le card. Martini dans *L'es-*

presso du 21 avril ? Il avait dit : « *Il faut tout faire pour contrer le SIDA. L'usage du préservatif peut certainement constituer dans certaines situations un moindre mal.* » Or quelle est la doctrine catholique du moindre mal ? La voici : « *De deux maux, choisir, et donc accomplir, le moindre n'est pas permis s'il s'agit de deux maux moraux, c'est-à-dire de deux actions qui sont en elles-mêmes des violations de la loi morale. La thèse est évidente. Un mal ne devient pas un bien ou une chose permise sous prétexte qu'il existe un autre bien, plus grand, que l'on pourrait choisir [...]. L'homme peut toujours ne pas faire, si faire l'une ou l'autre chose est toujours un péché.* » Nous nous demandons si ces ecclésiastiques du « moindre mal » (moral) croient encore que l'homme – et à plus forte raison le chrétien – est un

être libre, en raison de cette liberté par laquelle le Christ nous a libérés (*Gal. 4, 31*).

Dans le cas envisagé par Martini, de plus, il ne s'agit même pas de choisir entre deux maux moraux, c'est-à-dire entre deux péchés, un plus grand et un plus petit, mais il s'agit de sauver un bien physique, et donc inférieur (la vie ou la santé) au moyen d'un péché très grave qui transforme l'acte conjugal en un acte contre nature ! Le fait que la fin ne justifie pas les moyens est un principe moral élémentaire. Et pourtant, Martini affirme ne pas vouloir mettre en discussion ni brader des principes non négociables. Devons-nous penser qu'il ignore ces principes moraux élémentaires, ou devons-nous penser que, pour lui, ce sont des principes négociables ?

LE GARDIEN DU CONCILE

Un abonné nous écrit

« Chers amis,

Je vous envoie une photocopie d'une attaque contre le Pape Benoît XVI et les indulgences qu'il a accordées, signée par le pasteur protestant Paolo Ricca, celui-là même qui arrive à faire de la publicité pour ses livres dans la revue *La Civiltà Cattolica*. Quelques commentaires de votre part sur ce fait seraient sans aucun doute utiles ».

Si les Jésuites de *La Civiltà Cattolica* aiment (et ils ne sont pas les seuls) le vaudois Paolo Ricca (inévitable ingrédient de toutes les soupes œcuméniques), le vaudois Paolo Ricca n'aime pas que « Benoît XVI aime les indulgences » (*Église méthodiste*, Salerno, a. V, n. 1, p. 9). « *En quelques mois, il en a déjà accordé trois !* » écrit-il scandalisé sous le titre *Encore des indulgences !*, qui résonne déjà comme une véhemente protestation.

Ce que Ricca n'a pas aimé, c'est surtout l'indulgence accordée « à l'occasion de la fête mariale de l'Immaculée Conception, jour où, il y a 40 ans, Paul VI conclut le Concile Vatican II ». Il ne l'a pas aimée pour deux raisons :

- parce que c'est une indulgence ;
- parce qu'elle est liée au culte marital.

Deux choses notoirement indigestes pour les protestants, et donc pour les vaudois qui, à partir du Synode de Cianforan, en 1532, adhérèrent au protestantisme et modifièrent dans un sens protestant les « doctrines » de Pierre Valdo (Piolanti *Le protestantisme*).

Mais Ricca laisse en arrière-plan les véritables raisons du déplaisir que lui a infligé le Pape, et se pose en paladin de Vatican II et de l'œcuménique « unité des chrétiens ».

Comme une huître sur son rocher

« *Il nous semble que la double initiative de Benoît XVI – écrit-il – (accorder une*

indulgence en la reliant au culte marital) va dans une direction différente de celle suivie par le Concile, qui n'a recommandé (sauf erreur de notre part) dans aucun document [en était-il besoin ?] La nouveauté aurait été qu'il l'interdit explicitement – ndr] le recours aux indulgences (c'est Paul VI qui les remit en vogue par une constitution spéciale en 1967) et n'a pas voulu encourager le culte marital, mais plutôt le discipliner... » (*Ibid.*).

Quant à l'œcuménisme, « *nous sommes – écrit-il – pour le moins déconcertés par un recours si fréquent [?] et obstiné [sic !] à l'indulgence, dont la pratique, comme chacun sait, n'a pas peu contribué à la division de l'Église d'Occident* [c'est l'hérésie de « l'Église en morceaux » ; il est de foi, au contraire, que les hérétiques et les schismatiques se séparent de l'Église, mais qu'ils ne divisent pas l'Église : cf. Léon XIII *Satis Cognitum*, Pie IX *Mortalium animos*, etc.].

et qui est encore un motif de désaccord entre catholiques et évangélistes. Bien sûr, l'Église catholique est tout à fait libre [on ne dirait pas ! du moins sans le consentement des « évangélistes »] d'établir toutes les indulgences qu'elle veut, mais insister sur les choses qui divisent nuit aux rapports œcuméniques et mortifie l'espérance de ceux qui travaillent et qui peinent pour l'unité des chrétiens ». Unité à réaliser dans le protestantisme, devons-nous en déduire, puisqu'en ce qui le concerne, le vaudois Ricca, après 40 ans de « dialogue » œcuménique, demeure attaché à l'hérésie comme une huître à son rocher.

Voici en effet sa contre-proposition : « pourquoi, au lieu d'accorder des indulgences, n'annonce-t-on pas simplement le pardon des péchés, gratuit et inconditionnel [sic !], que le Christ nous a gagné en s'offrant pour nous sur la croix ? Le pur et simple Évangile ne vaut-il pas mille fois mieux que toutes les indulgences possibles et imaginables ? ». Ce qui revient à reproposer à l'Église la thèse hérétique de Luther sur le « pouvoir des clés » (*Mt. 18, 18 ; Jn 20, 23*), confié, selon l'hérésiarque allemand, non pas à l'Église, mais justement au « pur et simple Évangile » : « Les clés signifient le pouvoir, c'est-à-dire la fonction de lier et de remettre les péchés. Elles sont le ministère de l'Évangile lui-même, parce que c'est l'Évangile qui lie et qui remet les péchés. ». Conséquence : « Or il est certain que tous les hommes ont la mission de prêcher l'Évangile ; c'est pourquoi tous les hommes ont la mission de remettre les péchés. ». Seule condition requise : « la rémission privée ou publique [des péchés] ne peut avoir effet que quand la parole divine est reçue avec foi [qui, pour Luther, signifie simplement confiance] » (31^e proposition des *disputationes theologicae* par Melantone, cit. dans *Le protestantisme* par Piolanti).

Sous les anathèmes du Concile de Trente

C'était un coup porté non seulement à la doctrine catholique sur la pénitence (comme sacrement et comme vertu) mais aussi au sacerdoce ministériel et donc à la constitution divine de l'Église.

Le Concile de Trente réagit par les anathèmes suivants :

« Si quelqu'un dit que toute la peine est toujours remise par Dieu avec la faute, et que la satisfaction des pénitents n'est autre que la foi avec laquelle ils apprennent que le Christ

a satisfait pour eux, qu'il soit excommunié » (Concile de Trente S. 14 can. 12).

« Si quelqu'un dit... que les prêtres ne sont pas les seuls ministres de l'absolution... qu'il soit excommunié » (D. 920).

C'est la doctrine constante de l'Église que la peine ne soit pas entièrement remise par Dieu en même temps que la faute : la peine éternelle est toujours remise avec le péché mortel lors de l'absolution sacramentelle du pénitent ayant les dispositions suffisantes, mais si celui-ci n'a pas une contrition *parfaite*, dictée par l'amour de Dieu, il lui reste ordinairement à purger dans cette vie ou dans l'autre une peine *temporelle* (cf. *Catéchisme de saint Pie X* n. 381). D'où la satisfaction ou pénitence sacramentelle imposée par le confesseur ; pénitence qui d'ordinaire, par sa petitesse, ne suffit toutefois pas à nous libérer de toute la peine temporelle méritée par le péché, et qui doit donc être associée à d'autres œuvres de pénitence et de piété, et aussi aux indulgences accordées par l'Église.

Il est clair en revanche que si l'Évangile, accueilli avec foi, « lie et remet les péchés » comme le veut Luther, les prêtres ne servent à rien, pas plus que la confession, ni la satisfaction ou pénitence sacramentelle, ni les pénitences personnelles, ni les indulgences, ni un Pape qui les accorde (et en effet ce n'est pas à Benoît XVI que Ricca s'adresse), ni le purgatoire (que le Protestantisme nie). L'annonce du « pur et simple Évangile » suffit, comme le voulait Luther et comme le repropose Ricca, c'est-à-dire l'annonce du pardon « gratuit et inconditionnel » que le Christ nous a gagné sur la croix, nous dispensant de toute obligation de réparation : les péchés seront remis à celui qui « croira », et ils seront retenus à celui qui « ne croira pas ».

Évangile annoncé ou Évangile annulé ?

Nous ne savons pas quel « Évangile » Luther a lu, ni quel « Évangile » à lu Ricca, mais nous savons que dans l'Évangile, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous dit que qui veut Le suivre doit porter sa croix (*Mt. 16, 24-25 ; 10, 38*), parce que – explique saint Paul – pour être glorifiés avec le Christ, nous devons aussi souffrir avec Lui (*Rom. 8, 17*). Nous savons aussi que la Tradition catholique a constamment affirmé que le devoir de la pénitence, c'est-à-dire le devoir de l'expiation, est l'objet d'un commandement évangélique (cf. *Luc 3, 8* « Portez de dignes fruits de pénitence ») et

Luc 13, 4 « vous périrez tous de la même façon, si vous ne faites pas pénitence »), et que « la satisfaction de valeur infinie donnée par Jésus-Christ sur la croix ne retire aucunement à l'homme la nécessité de la pénitence, mais elle le met en condition d'offrir une réparation agréable à Dieu, et profitable à l'homme lui-même. L'institution du Sacrement de pénitence ne dispense pas non plus des œuvres de pénitence » (*Dictionnaire de théologie morale* par F. Roberti, art. *pénitence / vertu*).

Saint Augustin, comme s'il désavouait *a priori* l'hérésiarque qui pouvait sortir des rangs des augustiniens, écrit : « Faites pénitence comme il est d'usage dans l'Église, afin que l'Église prie pour vous. Que personne ne dise : "Je la fais secrètement, je la fais devant Dieu ; Dieu, que je prie secrètement, sait que je la fais dans mon cœur". A-t-il donc été dit *en vain* : "Ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux" ? Les clefs ont-elles donc été confiées à l'Église sans but ? Voulez-vous annuler l'Évangile et vider de sens les paroles du Christ ? » (saint Augustin *Sermo* 392,3).

Voilà en substance ce que prône aujourd'hui le vaudois-protestant Ricca pour l'Église catholique : « annuler l'Évangile et vider de sens les paroles du Christ ». Et cela pour ne pas nuire aux rapports œcuméniques, auxquels les catholiques devraient sacrifier la foi pour suivre les « frères séparés » dans leur malheureuse séparation de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Église, qui ne peuvent être séparés l'Un de l'Autre.

Une dernière remarque

Le protestant vaudois a réussi un exploit encore plus grand que celui de faire de la publicité pour ses livres dans *La Civiltà Cattolica* : il donne depuis quelque temps un cours de théologie protestante à... l'Institut Pontifical Saint Anselme ! (cf. *Avvenire* du 23 août 2005). Ce cours a été fondé juste après le Concile, et il a toujours été tenu par un protestant. Il n'est pas besoin de faire de commentaire ni sur la gravité du fait, ni sur les responsabilités. Rien d'étonnant à ce que cet œcuménisme insensé de la hiérarchie catholique rende les protestants toujours plus audacieux, jusqu'à s'arroger la garde du Concile contre les « déviations » (de l'esprit protestant) de Benoît XVI et de Paul VI.

Hirpinus

VOUS POUVEZ COMMANDER NOS PUBLICATIONS AU COURRIER DE ROME

SAINT PIE X

DOCUMENTS PONTIFICAUX DE SA SAINTETÉ SAINT PIE X
2 tomes reliés -
Tome 1 : 863 pages - Tome 2 : 741 pages - 99 €
Ensemble d'interventions et écrits du saint pape.
UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

CONDUITE DE SAINT-PIE X DANS LA LUTTE CONTRE LE MODERNISME « DISQUISITIO »

1 volume 323 p - 160x240 23 €

Ce livre est la traduction d'un rapport d'enquête fait lors du procès de canonisation du saint pape ; à propos de la manière d'agir de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme.

Un bon complément aux deux autres ouvrages.

SAINT PIE X RÉFORMATEUR DE L'ÉGLISE YVES CHIRON

1 volume, 346 pages - 21 €

Biographie du seul pape de l'histoire moderne, avec saint Pie V, à avoir été canonisé. Ce livre est le plus complet qui ait jamais paru sur saint Pie X. En effet, pour l'écrire, l'auteur a consulté de nombreux ouvrages et les archives secrètes du Vatican.

CATÉCHISME DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

CATÉCHISME DE SAINT PIE X
164p. - 20 €(cartonné), 10 €(broché)

Reproduction du catéchisme de 1912, fait par ordre de saint Pie X qui l'a prescrit à toute la Province ecclésiastique de Rome. Ce catéchisme voulu par saint Pie X, « plus bref et adapté aux exigences actuelles » a été très répandu en Italie et ignoré en France.

TÉMOIGNAGES

LA PETITE HISTOIRE DE MA LONGUE HISTOIRE

MGR LEFEBVRE

1 volume 128 pages - 9,9 €

Texte de quelques conférences que donna Mgr Lefebvre un an avant sa mort aux soeurs de la Fraternité Saint Pie X. Il s'intitula « Les voies de la Providence dans le cours de ma vie et comme il est bon de s'en remettre totalement à Elle pour plaire au Bon Dieu ».

LE MESSAGE DU PADRE PIO

KATHARINA TANGARI

1 volume 168 p - 11 €

Fille spirituelle de saint Padre Pio, Katarina Tangari raconte ici ses propres visites et celles de ses proches à San Giovanni da Rotondo, le couvent où vivait le saint moine stigmatisé.

KATHARINA TANGARI

YVES CHIRON

1 volume 200 p - 20 €

Parution fin novembre 2006

Yves Chiron retrace la vie exceptionnelle de Katharina Tangari, fille spirituelle de saint Padre Pio, membre du Tiers-ordre dominicain, qui a connu les prisons anglaises en Italie de 1943 à 1946, a été emprisonnée en Tchécoslovaquie en 1971 et 1972 pour son aide aux catholiques, et est venue en aide aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Son itinéraire la façon dont elle a surmonté ses épreuves sont exemplaires pour notre temps.

J'AI TUÉ MES SEPT ENFANTS

D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR LE PÈRE D. MONDRONE S.J.

1 volume 57 pages - 3,8 €

Le drame de l'avortement, relaté il y a plus de 50 ans, préfigurant une actualité toujours plus brûlante et montrant l'angoisse et le désespoir d'une femme au soir de ! sa vie après avoir avorté sept fois.

CRISE DE L'ÉGLISE - THÉOLOGIE

STAT VERITAS

ROMANO AMERICO

1 volume 190 pages - 21 €

Ce livre est la suite de « *Iota Unum* ». C'est un recueil d'observations faites suite à la lecture de la lettre « *Tertio Millenio adveniente* » du pape Jean-Paul II. Il se veut un cri d'appel aux plus hautes autorités de l'Église pour le XX^e siècle qui commence.

LA TRADITION CATHOLIQUE PEUT-ELLE ÊTRE EXCOMMUNIÉE ?

1 volume 35 pages - 1,5 €

Cette petite plaquette traite de l'invalidité de l'excommunication de Mgr Lefebvre suite aux sacres de 1988.

LA NOUVELLE THÉOLOGIE

PRÉFACE DE MGR SPADAFORA

1 volume 210 pages - 15,2 €

Le concile Vatican II répudie la théologie traditionnelle pour installer la « nouvelle théologie ». En quoi consiste la nouvelle théologie ? (Épuisé).

L'ECUMÉNISME

1 volume 144 pages - 9,2 €

L'écuménisme est souvent présenté comme une solution aux « guerres de religion » que provoquerait l'intransigeance dogmatique du catholicisme. Faut-il dissoudre le dépôt de la Foi pour résoudre les oppositions religieuses ?

LA TRADITION VIVANTE ET VATICAN II

1 volume 37 pages - 1,5 €

Lorsque Mgr Lefebvre fut condamné par Rome au moment des sacres de 1988, il fut expliqué qu'il avait une idée fausse de la Tradition dans son caractère vivant ; c'est de ce concept même que traite cette petite plaquette la lumière de la doctrine catholique.

LA TRADITION EXCOMMUNIÉE

1 volume 117 pages - 9,15 €

Réédition. Ce volume réunit divers articles du « *Courrier de Rome* » au sujet des consécrations épiscopales du 30 juin 1988. Ces études démontrent avec des arguments jusqu'à maintenant non contestés, que la Fraternité Saint Pie X n'est ni excommuniée, ni schismatique mais qu'elle fait partie de plein droit de l'Église Catholique Romaine.

LA THÉOLOGIE DE JEAN-PAUL II ET

L'ESPRIT D'ASSISE

JOHANNES DORMAN

1 volume 225 pages - 18,3 €

Pour comprendre l'idéal que poursuit le pape depuis son élection sur le siège de Pierre, il faut découvrir l'étrange signification théologique de la réunion interreligieuse d'Assise et de toutes celles qui ne cessent de lui succéder.

POLITIQUE ET RELIGION

ESSAI DE THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE

P^E PAOLO PASQUALUCCI

1 volume 108 pages - 10 €

L'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

LE SUCCESEUR DE PIERRE, L'INSTITUTION DIVINE DU SOUVERAIN PONTIFICAT DE L'ÉVÈQUE DE ROME

165 p. - 14 €

Traduction annotée par l'Abbé J.M. GLEIZE
(Épuisé)

MAÇONNERIE - POLITIQUE

MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES

EPIPHANIUS

Préface de Monsieur HENRI COSTON

Réédition - 800 p. - 39,5 €

Un ouvrage majeur, indispensable à tout vrai catholique. Epiphanius y dénonce le complot mondial mené par les organisations secrètes. On y découvre « l'histoire : secrète, où se trouvent les vraies causes des événements, un histoire honteuse ! » (H de Bazac). Epiphanius ne se contente pas de dénoncer, il donne aussi les moyens de lutter, de ne pas céder au découragement. Plus de 100 pages de mises à jour.

GUERRE EN YUGOSLAVIE ET EUROPE CHRÉTIENNE

1 volume 57 pages - 3,7 €

Une étude qui tente de démontrer que la situation dans les Balkans ne serait rien d'autre qu'une nouvelle étape sur le chemin de la République universelle, celle des Hauts Initiés.

LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE

CARLO ALBERTO AGNOLI

1 volume 52 pages - 6,9 €

Ce petit ouvrage démontre la fiabilité générale d'une liste de prélats maçons publiée ! par le journaliste Mino Pecorelli le 12 septembre 1978. La liste Pecorelli fut le symptôme d'une pénétration maçonnique des plus hautes hiérarchies ecclésiastiques, pénétration qui conduit à semer un doute : cette secte aurait-elle pratiquement pris la barre de l'Église ?

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DE SI SI NO NO

1. PRINCIPES CATHOLIQUES POUR RESTER FIDÈLE À L'ÉGLISE EN CES TEMPS EXTRAORDINAIRES DE CRISE, 8 et 10 décembre 1994 - 165 pages - 12 €

2. ÉGLISE ET CONTRE-ÉGLISE AU CONCILE VATICAN II, 2 et 5 janvier 1996 - 482 pages - 27,4 €

3. LA TENTATION DE L'ECUMÉNISME, 21 et 24 avril 1998 - 518 pages - 22,9 €

4. BILAN ET PERSPECTIVES POUR UNE VRAIE RESTAURATION DE L'ÉGLISE 3, 4 et 5 août 2000 - 347 pages - 23 €

5. LA MESSE EN QUESTION 12, 13, 14 avril 2002 - 505 pages - 25 €

6. PENSER VATICAN II QUARANTE ANS APRÈS 2, 3, 4 janvier 2004 - 478 pages - 25 €

Les abonnés à jour de leur abonnement peuvent également commander par fax (0149628591) ou par mail (courrierderome@wanadoo.fr). Paiement à réception de la commande. Frais d'envoi pour la France : jusqu'à 16 €ajouter 3 €, au-dessus de 16 €jusqu'à 40 €ajouter 5 € de 40 à 100 €ajouter 6 € au-dessus de 100 €frais de port.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPA : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement
Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,
- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,
- normal : 24 €,
- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 294 (484)

Mensuel - Nouvelle Série

Novembre 2006

Le numéro 3€

COMMENTAIRES SUR LE RÉCENT VOYAGE DU PAPE EN ALLEMAGNE

Soyons honnêtes : nous ne pensons pas pécher par irrévérence en nous demandant (et nous ne sommes pas les seuls à le faire) à quoi servent tous ces voyages « pastoraux » du Pontife Romain. Peut-être sont-ils considérés comme indispensables au succès de la politique du « dialogue », de l'« œcuménisme », qui en réalité n'a déjà eu que trop de succès.

En Allemagne aussi s'est produite l'impression habituelle de déjà vu : les messes en plein air, océaniques ; les dialogues avec la foule ; la liturgie exubérante sous le signe de l'allégresse et de la joie, de la Sainte Messe comme fête – réédition modernisée des kermesses religieuses du Mouvement Liturgique ; l'inévitable célébration œcuménique, interconfessionnelle et interreligieuse, assaisonnée d'une invitation adressée aux représentants des autres religions à coopérer avec l'Église [sic] pour faire redécouvrir Dieu aux non-croyants d'aujourd'hui ; et enfin les habituels appels au dialogue et à la paix, tant de fois ressassés.

Mais il y eut aussi du positif, comme la répétition de la sacro-sainte condamnation pontificale du relativisme et du matérialisme du monde occidental, toujours plus sourd à Dieu ; la critique de l'évolutionnisme dominant dans la science actuelle, accusée à juste titre d'*irrationalité* parce qu'elle veut faire jaillir du hasard l'ordre et l'harmonie mathématiques que la science elle-même affirme observer dans le monde et dans l'homme – être rationnel – et qu'elle exclut donc l'esprit et l'œuvre de Dieu créateur ; la critique quasi révolutionnaire de l'islam, plutôt inhabituelle en ces temps d'œcuménisme, critique qui a provoqué des polémiques et les inévitables réactions, violentes et bien orchestrées,

COURRIER DE ROME SOUS LA PRÉSIDENCE DE MGR FELLAY VII^e CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE SÌ SÌ NO NO

PARIS 5-6-7 JANVIER 2007

PALAIS DE LA MUTUALITÉ - 24 RUE SAINT VICTOR (75005)

LES CRISES DANS L'ÉGLISE LES CAUSES, EFFETS, REMÈDES PROGRAMME

VENDREDI 5 JANVIER : L'HISTORIQUE

Introduction : Pourquoi ce thème ? Enjeu actuel, plan du Congrès -

Abbé E. du Chalard

La Réforme grégorienne - Abbé C. Boivin

Le Protestantisme et la Contre Réforme - Abbé F. Schmidberger

Les précurseurs de l'aggiornamento. L'ouverture aux idées modernes dans la théologie de la Renaissance et la réaction thomiste - Dotta. L. Scrosati

La formation du clergé au XVII^e siècle - Abbé N. Portail

Le modernisme : causes et remèdes selon Pascendi - Abbé C. Thouvenot

La critique de la raison moderne selon Benoît XVI - Abbé A. Lorans

SAMEDI 6 JANVIER 2007 : LA THÉMATIQUE

La notion d'Église - Abbé J.M. Gleize

Le mariage en crise - Abbé F. Knittel

L'éducation et la famille - Abbé R. de Cacqueray

L'enseignement et le magistère - Monsieur D. Viain

Le droit - Professeur F. Bouscau

DIMANCHE 7 JANVIER 2007 : LE RÔLE DE LA TRADITION

SI LA FRATERNITÉ POUVAIT ET SI ROME VOULAIT...

Allocution - Abbé G. Castelain

Typologie de la crise présente - Professeur M. d'Amico

Le rôle de la FSSPX dans la crise présente - S.Exc. Mgr B. Fellay

Pour tout renseignement écrire à :

Secrétariat du Congrès - 15 rue Pierre Corneille 78000 VERSAILLES
- Téléphone : 01.39.51.08.73 - courriel : courrierderome@wanadoo.fr -

Tarif : 3 jours, 25 € - 2 jours, 15 € - 1 jour, 10 €

Possibilité de s'inscrire sur place

des musulmans, suivies d'une rapide rectification du Pontife.

Benoît XVI a aussi renouvelé la requête que la théologie soit de nouveau enseignée dans les universités, requête plus que légitime sur le principe. Nous nous demandons seulement à quels théologiens seraient accordés cet honneur et cette charge. S'il devait s'agir des habituels adeptes de la *nouvelle théologie*, qui dévaste l'Église depuis plusieurs décennies, alors il vaudrait mieux (à notre humble avis) que l'enseignement de la théologie reste extérieur aux universités.

Le Pape a en outre justement réaffirmé le caractère rationnel de la foi chrétienne, et rappelé que l'Europe est née de la rencontre de notre foi avec la philosophie grecque et l'héritage romain (mais certaines de ses observations sur le rapport entre pensée grecque et Nouveau Testament mériteraient, à notre avis, d'être mieux précisées). Bien sûr ces très justes observations sur l'Europe sont destinées à rester lettre morte face à un projet laïc, ou plutôt laïcite, de Constitution Européenne, mis de côté pour l'instant grâce à Dieu, projet qui, outre le fait qu'il veut placer toutes les religions sur le même plan, reconnaît des « droits » au péché contre nature, et codifie en substance les libertés perverses qui se cachent derrière ce que l'on appelle la « révolution sexuelle ». Face à la mentalité sceptique et au mode de vie vulgaire et libertin désormais largement répandus dans les sociétés des différentes nations européennes, la voix du Pape apparaît de plus en plus comme celle qui « crie dans le désert ». Mais nous le savions déjà. Ce n'est pas là-dessus que nous souhaitons nous arrêter, mais plutôt : 1) sur l'opinion des luthériens d'aujourd'hui sur l'Église et sur le Souverain Pontife, telle qu'elle est exprimée dans une interview de l'un de leurs évêques, publiée dans *La Repubblica* du 10 septembre dernier ; 2) sur la critique de l'islam faite par le Pape (*La Repubblica* du 13 septembre dernier ; *The Times* du 16 septembre ; *The Irish Times* du 18 septembre).

L'INTERVIEW DE L'ÉVÊQUE LUTHÉRIEN

Jürgen Johannesdotter, évêque luthérien de Schumburg-Lippe, expert en questions œcuméniques pour la conférence épiscopale évangélique d'Allemagne et co-président de la commission bilatérale luthérienne-anglicane, a déclaré pendant la visite du Pape, et c'est ce qui nous inquiète, que « des pontifes comme celui-là et comme Wojtyla nous conviennent aussi, à nous luthériens ». « Je n'aurais pas eu – a-t-il dit – de difficulté à les élire ». Pourquoi ? Parce qu'il les considère tous les deux en accord avec ses aspirations œcuméniques. « J'ai un rêve : que vienne un jour où nous tous, luthériens et catholiques, anglicans et orthodoxes, élirons ensemble le Pape ». Touchons du bois et espérons que le « rêve » de l'hérétique reste un rêve.

Mais en attendant, la réalisation de ce

« rêve » ne semble pas si éloignée. Les luthériens sont prêts à accepter une « papauté modifiée », comprise comme « nouvelle structure du ministère papal », entendu comme « porte-parole de la Chrétienté mondiale ». Notez bien : « porte-parole ». Qu'est ce que cela signifie ? Une sorte de *délégué* de toutes les dénominations chrétiennes ? Ou une espèce de *président* ? Une fois ses fonctions clarifiées, les luthériens n'auraient pas de difficulté à accepter un Pape comme « porte-parole ». Ce qui est grave, dans tout cela, c'est le fait que les luthériens affirment que cette nouvelle conception du rôle de la papauté est le résultat d'une évolution qui a eu lieu dans l'Église catholique elle-même, surtout avec Jean-Paul II. Grâces soient rendues à son œcuménisme ! Ce sont les derniers Papes qui auraient fait apparaître l'idée nouvelle de la papauté comme « instance dirigeante » de la Chrétienté, instance qui tiendrait évidemment compte du nécessaire pluralisme des différentes « Églises ». Et cette idée convient naturellement à beaucoup de protestants, à commencer par les luthériens : « De nombreux chrétiens luthériens ont senti et accepté Jean-Paul II comme un Père de la Foi. Nous comprenions qu'il était mû par la nostalgie de l'unité, mais non pas une unité qui exige une sorte de retour au berçail, mais une unité renforcée à travers le Christ [...]. Jean-Paul II nous a fait comprendre qu'une instance [dirigeante] de ce genre est très importante pour représenter les positions chrétiennes du monde d'aujourd'hui. Ce serait aussi la personnification de la mémoire des paroles prononcées par Jésus-Christ : *Ut unum sint* [c'est la façon protestante habituelle de s'exprimer, par des allusions et des phrases obscures, mais la façon dont ils comprennent l'unité des chrétiens apparaît clairement : tous ensemble, chacun maintenant ses « différences », ses convictions dogmatiques et éthiques ; une unité factice, sous le gouvernement d'une sorte de consistoire ou synode interconfessionnel, telle que ne peuvent la concevoir que des hérétiques et des schismatiques désireux de le rester]. »

Cette « instance dirigeante » ne pourrait en aucun cas être incarnée par un homme seul. Le « rôle papal » *devrait être modifié*. « Je suis convaincu – poursuit le représentant luthérien – qu'il ne peut pas y avoir une seule personne qui explique aux autres et pour les autres ce qu'est l'unité. Ce doit être une instance dans laquelle nous nous sentons tous chez nous. C'est pourquoi le ministère papal devra être modifié, mais cela a déjà été reconnu par Jean-Paul II, et aussi par Benoît XVI. » En effet, il y a eu des déclarations plus ou moins officielles des deux pontifes en ce sens. Même si elles s'en tenaient à des généralités, ces déclarations laissaient transparaître de façon assez évidente le souhait d'un futur développement de la papauté, en tant qu'organe de gouvernement de l'Église universelle (c'est-à-dire « œcuménique », comme on l'entend aujourd'hui, l'Église de toutes les dénomi-

nations chrétiennes), vers une forme de *collégialité interconfessionnelle*, restant à définir dans ses aspects concrets, mais déjà esquissée dans le principe.

L'énorme disponibilité actuelle des luthériens et d'autres tendances du protestantisme à l'égard des positions de la Rome « conciliaire » doit aussi être reliée, à notre avis, aux scandaleuses ouvertures qui ont été faites il y a quelques années aux disciples de Luther sur le plan dogmatique, avec la fameuse déclaration conjointe sur la justification. Et c'est précisément par ses implications dogmatiques que la conclusion de l'interview nous a frappés. Afin de souligner son estime et sa sympathie pour le pontife actuel, l'évêque luthérien évoque le célèbre théologien luthérien Helmut Tielecke, qui déclara, à propos du livre du professeur Ratzinger, *Introduction au Christianisme*, édition de 1968 : « [Vous luthériens] devez lire cette œuvre. À part quelques pages sur Marie, elle est complètement évangélique. » Et l'évêque de poursuivre : « Les positions de Ratzinger comme Pape, cardinal et professeur sont très stimulantes et encourageantes pour le dialogue œcuménique, et constituent pour nous un défi positif. »

Le livre du professeur Ratzinger « complètement évangélique », c'est-à-dire conforme aux positions des luthériens ? Cette opinion est certainement exagérée. Il faudrait vérifier. Toutefois, nous n'irions pas jusqu'à affirmer qu'il est totalement exempt de toute influence de la *nouvelle théologie*, même si l'on ne peut pas le considérer comme un texte « luthérien ». Mais peu importe ce que le pontife actuel a écrit ou n'a pas écrit avant de devenir Pape. Ce qui compte, c'est ce qu'il fait maintenant, en tant que Pontife Romain. Hélas, bien que son pontificat semble, par certains aspects, meilleur que le précédent, on a malgré tout l'impression que le « dialogue » interconfessionnel et interreligieux continue exactement comme avant.

LA CRITIQUE DE L'ISLAM

Venons-en maintenant à notre second commentaire, relatif aux remarques critiques faites à l'égard de l'islam par Benoît XVI, dans le discours qu'il a prononcé le 12 septembre dernier à l'université de Regensburg, où il enseigna autrefois. Ce discours était intitulé « Foi, raison et l'université : souvenirs et réflexions ». Ces remarques critiques auraient été impensables sur les lèvres d'un Jean-Paul II, auteur, on le sait, de gestes inconsidérés d'hommage à l'islam (du baiser déférant posé sur un exemplaire du Coran qui lui avait été publiquement offert, à l'invocation de la protection de saint Jean-Baptiste sur l'islam et à la visite d'une mosquée !).

« “Dieu ne se complaît pas dans le sang, la foi est le fruit de l'âme et non du corps”, a dit le Pape », titraient les journaux. Et qui a voulu imposer la foi par l'effusion du sang des autres ? Mahomet.

Le Pape a cité un verset du Coran qui dit à peu près ceci : « aucune contrainte dans les choses de la foi » (Cor. 2, 257). Dans la traduction de Bonelli (1929) rééditée par Hoepli en 1982 : « Qu'il n'y ait aucune contrainte pour (littéralement "dans") la religion. »

Mais le Pape a précisé que cette liberté de religion (apparente, à notre avis) appartiendrait (la chose est discutée) à la première période de la mission de Mahomet, la période de la Mecque, « lorsque Mahomet lui-même était sans pouvoir et menacé », a-t-il ajouté. Nous ajoutons pour notre part que cette période correspond à celle où il était moqué et outragé par ses compatriotes, qui ne croyaient pas un mot de ses « révélations », et pensaient qu'il était devenu fou. Réfugié à Médine, Mahomet aurait alors commencé à construire son monothéisme particulier, intolérant et conquérant – il revint lui-même en conquérant dans son pays, à la tête d'une armée – qui s'arrogait le droit de « restaurer » dans le monde entier un supposé (par lui, Mahomet) véritable monothéisme d'Abraham, « corrompu » par les juifs et les chrétiens. Ces derniers auraient corrompu le monothéisme en supprimant de leurs livres saints toutes les références à la (supposée) venue de Mahomet, « sceau des prophètes ». Il s'agit du monothéisme du Dieu unique qui apparaît dans le Coran, un Dieu qui n'est pas conçu comme Père, parce qu'il ne crée pas l'homme à son image et ressemblance mais comme son esclave, un Dieu dont Mahomet aurait été le « prophète » ; un Dieu, en outre, conçu de façon *irrationnelle*, car sa toute-puissance est telle qu'elle ne peut même pas être liée à sa parole : il pourrait à tout moment changer *ad libitum* l'univers, le renversant sur lui-même, détruisant aussi bien le paradis que l'enfer, créés par lui.

Ces précisions supplémentaires, le Pape ne les a pas données, bien évidemment. Il s'agit néanmoins de choses connues de tous ceux qui ont une connaissance minimale de la théologie musulmane, absolument volontariste et fataliste, qui conçoit le rapport entre Dieu et l'homme comme le rapport entre esclave et maître. La division de l'activité de Mahomet en deux périodes, celle de la Mecque et celle de Médine, n'a de toute façon pas de valeur définitive par rapport à la signification profonde de sa « mission » religieuse. Il ne faut pas oublier, en effet, que c'est peut-être à la période de la Mecque qu'appartient précisément la sourate 112 du *culte sincère*, qui contient la fameuse profession antitrinitaire du Coran : 1. « Il dit : lui, Dieu, est un. 2. Dieu l'éternel. 3. Il n'a pas engendré, ni n'a été engendré. 4. Et personne ne lui est égal ». L'aversion pour le dogme de la Sainte Trinité, dans laquelle le Coran inclut Dieu, Jésus et *Marie* [sic – Mahomet était bien informé sur les dogmes du Christianisme !], qui est à l'origine de son aversion pour le Christianisme et justifie l'emploi de la violence contre les chrétiens, considérés comme

idolâtres et polythéistes à cause de ce dogme et de leur foi en la nature divine de Notre-Seigneur, cette aversion est donc présente depuis le commencement de la propagande religieuse du prophète de l'islam (vocable qui signifie « soumission » au Dieu unique annoncé par le Coran).

Quoi qu'il en soit, le Message de Mahomet, semble avoir voulu dire le Pape, est devenu celui de la guerre sainte, de la religion qui s'impose par l'épée, un message inacceptable, contraire à la raison et donc « contraire à la nature de Dieu ». Mais le Pape ne voulait-il critiquer qu'un aspect de l'islam, le fondamentalisme religieux, ou bien l'islam en tant que tel, à supposer que cette distinction soit possible ? Peut-être l'islam en tant que tel, du moins à en juger par la citation de l'empereur byzantin Manuel II Paléologue, sur laquelle Benoît XVI s'est appuyé pour exprimer son idée. S'adressant à un érudit musulman, l'empereur dit, peut-être en 1391 : « Montre-moi donc ce que Mahomet a apporté de nouveau, et tu n'y trouveras que des choses mauvaises et inhumaines, comme son commandement de répandre au moyen de l'épée la foi qu'il prêchait. Qui veut conduire à la foi a besoin de la capacité de bien parler et de raisonner correctement, et non par la violence et la menace. Pour convaincre une âme raisonnable il n'est pas nécessaire d'employer des instruments qui frappent, ni de quelque autre moyen servant à menacer une personne de mort. »

Ces paroles très claires de l'empereur doivent indubitablement être rapportées à l'islam en tant que tel. S'il existe des courants différents en son sein et des nuances sur certains points du dogme, il est néanmoins impossible de séparer l'islam du fondamentalisme. Sans ce dernier, l'islam ne serait pas ce qu'il est, puisqu'il croit posséder la vérité révélée dans un livre (le Coran) « envoyé » à Mahomet par le Ciel, un livre, donc, dont l'archétype immuable et éternel serait céleste ! Une vérité absolue, qu'il est blasphématoire de discuter, qu'il s'agit d'imposer de gré ou de force au reste du monde, jusqu'à la réalisation d'une domination islamique mondiale. Et la « force » est louée et exaltée à plusieurs reprises dans le Coran, qui maudit les non musulmans et incite à les tuer s'ils ne se convertissent pas (Cor., 3, 54 ; 8, 12-13 ; 9, 29-30 ; 48, 16 ; etc.). Dans les Évangiles, Notre-Seigneur a-t-il jamais maudit et incité à exterminer ceux qui ne croyaient pas en lui ? Quand il a envoyé les Apôtres pour leur première mission, prêcher « aux brebis perdues de la maison d'Israël », ne leur a-t-il pas dit : « Voici que je vous envoie comme des brebis [et non comme des guerriers fanatiques] au milieu des loups ; soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes » (Mt. 10, 16) ? Mais nous savons que citer les Évangiles est inutile face aux musulmans, puisqu'ils s'arrogent le droit de le considérer comme un texte falsifié !

Bien évidemment, la grande presse a profité de l'occasion pour rappeler de dif-

férentes façons au Pape que le Christianisme a lui aussi recouru à l'épée pour se répandre ou se maintenir (« Le Pape oublie – a écrit *La Repubblica* – les fois où, au cours des siècles, le christianisme a été imposé par l'épée, le feu, les tortures et les conversions forcées »). Il s'agit d'une polémique récurrente, mais historiquement infondée. Les Apôtres n'ont assurément pas utilisé ces méthodes pour convertir l'empire romain. La croisade contre les Albigeois fut provoquée par l'agressivité (armée) de cette secte féroce. En Amérique latine, c'est précisément l'Église catholique qui a protégé les populations indigènes contre les abus et les cruautés des Conquistadores et de leurs alliés locaux. La politique des conversions forcées (en général contre les juifs, mais pas seulement) n'a jamais été la politique du Souverain Pontife. Elle a représenté plutôt l'exception que la règle ; exception imposée souvent par l'initiative inconsidérée d'autorités locales (par exemple de l'empereur byzantin Héraclius, à l'égard de certaines communautés juives d'Orient). Les croisades ont été provoquées initialement par la politique musulmane de persécution envers les chrétiens et de menace pour l'intégrité des Lieux Saints. Elles ont ensuite constitué la contre-offensive chrétienne, qui cherchait à repousser l'assaut pluriséculaire de l'islam, en le frappant à la base. Saint François les approuvait et y participa à sa manière, risquant sa vie pour convertir les musulmans par la prédication (il alla dans leur campement prêcher sans succès le Christ, fils de Dieu crucifié et ressuscité pour notre salut, et non pour rechercher le « dialogue »). Le tribunal ecclésiastique de l'Inquisition est depuis toujours l'objet de calomnies insensées : c'était un tribunal qui respectait une procédure rigoureuse et traitait les accusés de façon civile. La torture était admise par tous les tribunaux de l'époque et elle était de toute façon discrétionnaire, c'est-à-dire laissée au libre choix des juges. Elle ne paraît pas avoir été employée avec une particulière férocité, ni infligée systématiquement par l'Inquisition, à moins que l'on ne veuille considérer comme source historique crédible Edgar Allan Poe et ses récits ténébreux sur l'Inquisition espagnole. Il y a certainement eu des abus dans ce domaine, mais ils sont restés dans la norme, c'est-à-dire causés par la faiblesse et la méchanceté humaines que l'on rencontre toujours, même dans les institutions et les entreprises vouées à de nobles et justes fins.

Mais revenons au discours de Benoît XVI. Si la position du Pape apparaît plus nuancée que celle de l'empereur Manuel II Paléologue, parce que son intention semble être celle de condamner l'emploi de la violence dans la religion plus que la religion musulmane en tant que telle, il reste le fait que son texte se prête à l'interprétation suivante : le *djihad*, la guerre sainte, véritable dogme pour les musulmans, est une action contraire à la raison ; on doit donc la considérer aussi comme

« contraire à la nature de Dieu », qui n'aime pas l'imposition de la foi par la force. Paroles très justes, mais inacceptables pour tous les musulmans, car elles contiennent une critique radicale du principe de la « guerre sainte » et aussi, comme le remarquait justement *La Repubblica*, car elles semblent mettre en accusation la conception musulmane de Dieu, un Dieu qui ne serait pas rationnel, à l'inverse de la conception catholique. On voit ainsi apparaître l'idée que le Dieu des chrétiens et le Dieu des musulmans ne sont pas le même Dieu. Et de fait ils ne le sont pas, ajoutons-nous. C'est la pure vérité. D'ailleurs, quand les musulmans ont-ils jamais cru que « leur » Dieu est le même que le nôtre, Un et Trine ? Le simple fait de penser une chose de ce genre est pour eux un blasphème. C'est le « dialogue » actuel, qui n'a été accepté par les musulmans que pour les avantages évidents qu'il procure à leur religion, qui a imposé ce mensonge, à savoir que les trois grandes religions monothéistes croient toutes en le même « Dieu unique ».

Dans son discours, le Pape faisait allusion de façon élégante à l'irrationalité de la conception musulmane de Dieu, très éloignée de la nôtre, qui est la seule vraie : « Selon l'enseignement musulman, Dieu est absolument transcendant. Sa volonté n'est aucunement liée à nos critères, pas même à celui de la rationalité ». Encore des paroles très justes, mais que les musulmans ne peuvent bien évidemment pas accepter. Le passage du discours papal appartenait à un professeur libanais, Théodore Koury. « Ici – c'est toujours le Pape qui parle – Khoury cite un travail du célèbre spécialiste français de l'islam R. Arnaldez, dans lequel il est spécifié que Ibn Hazn [théologien musulman] alla jusqu'à affirmer que Dieu n'est pas même lié à sa propre parole, et que rien ne l'oblige à nous révéler la vérité. Si Dieu le voulait, nous devrions même pratiquer l'idolâtrie ».

UNE PIERRE D'ACHOPPEMENT SUR LE CHEMIN DU « DIALOGUE » ?

Le Pape se rendait-il compte de ce qu'impliquaient ces citations ? De fait, il venait à mettre en accusation tant la figure du « prophète de l'islam » que la conception de Dieu dans le Coran. À notre avis, il s'en rendait parfaitement compte ! Nous ne pouvons pas sous-estimer l'intelligence et la culture de Joseph Ratzinger. Peut-être ne se rendait-il pas compte que sa

remarque critique constituait objectivement une soudaine pierre d'achoppement sur le chemin du « dialogue » avec les musulmans ? C'est difficile à dire. Benoît XVI semble avoir une idée substantiellement académique du « dialogue », comme s'il s'agissait d'un échange courtois d'idées entre savants érudits, humanistes et théologiens, à expliquer ensuite aux masses par l'usage de la raison et du bon sens. Mais dans le « dialogue », tous les ennemis du Christ flaient instinctivement l'apostasie de l'Église, ce qui déchaîne chez eux des passions immenses, réprimées pendant des siècles, des grincements de dents et des affûtages de couteaux généralisés, à l'ombre des sourires et des réverences du « dialogue » officiel. Quoi qu'il en soit, la réaction du monde musulman a été, en bloc, très violente, et il ne pouvait pas en être autrement. Après les premiers *distinguos* faits par le Saint Siège, le Pape a donc été contraint en substance de demander pardon aux disciples de Mahomet, affirmant ne pas avoir eu l'intention d'offenser. Et il ne l'a certainement pas eue ; il voulait seulement réaffirmer quelques vérités. Mais il semble vouloir réduire l'opposition à un problème d'herméneutique, à la citation de l'idée exprimée par l'empereur byzantin qui, a-t-il dit, « n'exprimait en aucun cas ma pensée » (*Angelus* du dimanche 17 septembre). Cette citation avait particulièrement courroucé les musulmans. Et pourtant, à en juger par le contexte de son discours, cette citation, de même que celle sur la « transcendence » du Dieu du Coran, semblait s'encadrer parfaitement dans le raisonnement du Pape, même s'il soulignait qu'il la trouvait un peu rude dans la forme.

Nous ne savons pas, à l'heure où nous écrivons, si les musulmans se contenteront de cette explication. Sauf imprévu, tout semble destiné à retourner dans l'ordre. Le Pape a dû demander pardon, hélas ; la Hiérarchie a subi une autre humiliation (la liste est désormais très longue) ; l'œcuménisme continue, imperturbable.

Le fait est que la position du Saint Siège, à cause de ce funeste œcuménisme, malheureusement promu par lui et dont il semble désormais prisonnier, est dominée par la contradiction. En effet, il ne peut pas dire ce qu'il pense en conformité avec la doctrine de toujours de l'Église, quand il le pense, car alors il ne pourrait plus continuer à « collaborer » avec les autres religions (à collaborer pour sa propre

PALADINS D'UN « MYTHE EN PIÈCES » LES NÉO-MODERNISTES ET L'ÉVOLUTIONNISME

Un prêtre nous écrit :

Très cher Directeur,

Encore une fois, je vous envoie quelques coupures de journaux : dans l'un d'eux (*Il Giornale* du 4 novembre 2005), le cardinal Poupart et un certain Mgr Gianfranco Basti acceptent, à mon avis complètement

à tort, l'évolutionnisme en se référant entre autres aux paroles de Jean-Paul II « L'évolutionnisme est plus qu'une hypothèse ». Il me semble me souvenir que, dans ce discours, le Pape défunt se référait à une déclaration de Pie XII, mais en renversant la pensée.

ruine, celle de l'Église catholique, c'est cela le plus fort.

Mais pourquoi, nous demandons-nous en tant que simples fidèles, continuer à chercher la collaboration avec l'Antéchrist, ce qui nous semble avant tout être un péché, au prix de continues humiliations et, chose encore plus grave, de la dissolution toujours plus avancée de l'Église militante et des nations catholiques ? La papauté elle-même – pardonnez notre franchise – apparaît aujourd'hui comme une institution en état de *décomposition* avancée : son pouvoir effectif de gouvernement a été quasiment réduit à néant après les réformes organisées par Vatican II ; son prestige est au plus bas ; le projet de sa réforme interconfessionnelle (voir plus haut) la ferait aussitôt disparaître et livrerait le gouvernement de l'Église catholique aux mains des sectes, des hérétiques et des schismatiques, et de leurs amis néo-modernistes.

Quand le Saint Siège se décidera-t-il à jeter aux orties cet « œcuménisme » malheureux, dans lequel il ne se trouve pas une once de vérité, et qui favorise l'avancée de tous les ennemis de Notre-Seigneur ? Nos pasteurs se souviennent-ils encore de l'avertissement de saint Paul : « N'allez pas former avec les incroyants un attelage disparate. Car quelle affinité peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité ? Ou bien, quelle association entre la lumière et les ténèbres ? Quel accord entre le Christ et Béiliar ? Ou quelle part le croyant a-t-il avec l'incroyant ? » (2 Cor. 6, 14-15). Saint Paul ? Qui est-ce ? Nos pasteurs actuels (il nous est pénible de le constater) ne semblent pas du genre de ceux qui, par le passé, entendaient la Parole de Dieu « dans mon intérieur comme un feu dévorant, enfermé dans mes os » (Jér. 20, 9). Mais si un jour, par la grâce de Dieu, ils décidaient finalement de se comporter de nouveau selon l'avertissement de l'Apôtre, remettant ainsi en pratique les enseignements du Christ, nous sommes convaincus qu'ils ne seraient pas laissés seuls à affronter la tempête qui se déchaînerait sur eux. Notre-Seigneur susciterait certainement parmi les fidèles des gouvernants et des peuples prêts à combattre pour la défense du Souverain Pontife et du dogme de la foi, pour rendre à Dieu « le témoignage du sang » nécessaire pour faire renaître la sainte Église, le Corps Mystique du Christ.

Historicus

Comme vous pourrez le lire vous-même, l'article se termine par ces paroles de Mgr Basti : « *La science a dépassé depuis des décennies la thèse du pur hasard de type scolaire* [?], abandonnée parce qu'elle ne tient pas debout scientifiquement ».

Très cher Directeur, on va de mal en

pis : l'apostasie silencieuse envahit le monde entier, malgré les « foules océaniques » qui applaudissent le Pape sur la Place Saint Pierre. Quelle illusion !

Lettre signée par un prêtre

PIE XII ET L'ÉVOLUTIONNISME

La phrase de Jean-Paul II à laquelle Mgr Basti se réfère est extraite de son *Message à l'Académie Pontificale des Sciences* (*L'Osservatore Romano* du 24 octobre 1996). Nous verrons si elle a été utilisée à bon escient.

Nous nous étions déjà intéressés à ce *Message* dans un précédent numéro du Courrier de Rome. Nous avions remarqué alors que ce texte simplifiait l'enseignement de Pie XII, et qu'il lui faisait dire ce qu'en réalité il n'avait jamais dit au sujet de l'évolutionnisme.

Il le simplifiait, car dans l'encyclique *Humani Generis*, Pie XII

- 1) condamne sans réserve l'évolutionnisme, athée et matérialiste,
- 2) nie l'évidence des preuves scientifiques de l'évolutionnisme théiste, qui, en admettant la création directe de l'âme par Dieu et son intervention directe ou indirecte dans l'évolution, prétendait et prétend « *le baptême de chrétien* »¹. C'est pourquoi Pie XII renvoie le jugement de l'Église sur l'évolutionnisme théiste au moment où la science sera capable de fournir « *des résultats sûrs et définitifs* ».

Voici le passage d'*Humani Generis* qui concerne l'évolutionnisme théiste :

« *Il nous reste à dire un mot des sciences qu'on dit positives, mais qui sont plus ou moins connexes avec les vérités de la foi chrétienne. Nombreux sont ceux qui demandent avec instance que la religion catholique tienne le plus grand compte de ces disciplines. Et cela est assurément louable lorsqu'il s'agit de faits réellement démontrés ; mais cela ne doit être accepté qu'avec précaution, dès qu'il s'agit bien plutôt d' "hypothèses" qui, même si elles trouvent quelque appui dans la science humaine, touchent à la doctrine contenue dans la Sainte Écriture et la "Tradition". Dans le cas où de telles vues conjecturales s'opposeraient directement ou indirectement à la doctrine révélée par Dieu, une requête de ce genre ne pourrait absolument pas être admise. C'est pourquoi le magistère de l'Église n'interdit pas que la doctrine de l'"évolution", dans la mesure où elle recherche l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante et vivante – car la foi catholique nous ordonne de maintenir la création immédiate des âmes par Dieu – soit l'objet, dans l'état actuel des sciences et de la théologie, d'enquêtes et de débats entre les savants de l'un et de l'autre parti : il faut pourtant que les raisons de chaque opinion, celles des partisans comme celles*

des adversaires, soient pesées et jugées avec le sérieux, la modération et la retenue qui s'imposent ; à cette condition que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Église à qui le mandat a été confié par le Christ d'interpréter avec autorité les Saintes Écritures et de protéger les dogmes de la foi. ». Et Pie XII renvoie ici en note à son Allocution aux membres de l'Académie des Sciences du 30 novembre 1941, dans laquelle il avait dit : « *Les multiples recherches tant de la paléontologie que de la biologie et de la morphologie sur d'autres problèmes concernant les origines de l'homme n'ont jusqu'à présent rien apporté de positivement clair et certain. Il ne reste donc qu'à laisser à l'avenir la réponse au problème, si la science, éclairée et guidée par la Révélation, peut un jour donner des résultats sûrs et définitifs sur un sujet d'une telle importance.* » Aussitôt après, Pie XII déplore dans *Humani Generis* que « *cette liberté de discussion [c'est tout ce que l'encyclique concède !], certains cependant la violent trop témérairement : ne se comportent-ils pas comme si l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante et vivante était à cette heure absolument certaine et pleinement démontrée par les indices jusqu'ici découverts et par ce que le raisonnement en a déduit ; et comme si rien dans les sources de la révélation divine n'imposait sur ce point la plus grande prudence et la plus grande modération.* »

Cette dernière phrase montre clairement que la réserve de jugement de Pie XII sur l'évolutionnisme « théiste » était plus négative (*non licet*) que positive.

LE RENVERSEMENT

Dans le *Message* de Jean-Paul II à l'Académie Pontificale des Sciences », on pouvait lire :

« *Dans son encyclique "Humani Generis" (1950), mon prédécesseur Pie XII avait déjà affirmé qu'il n'y avait pas d'opposition [sic !] entre l'évolution et la doctrine de la foi sur l'homme et sur sa vocation, à condition de ne pas perdre de vue certains points fixes (cf. AAS42, 1950, pp. 575-576 [...]).*

Compte tenu de l'état des recherches scientifiques à cette époque et aussi des exigences propres de la théologie, l'encyclique "Humani Generis" considérait la doctrine de l'évolutionnisme comme une hypothèse sérieuse, digne d'une recherche et d'une réflexion approfondies, à l'égal de l'hypothèse opposée. »

Voilà comment l'on fait dire à Pie XII ce qu'il n'a pas dit. Chacun peut en effet constater que, contrairement à ce qu'on lit dans le *Message*, Pie XII ne dit absolument pas dans *Humani Generis* que la doctrine de l'évolutionnisme est une « *hypothèse sérieuse* », mais il dit que c'est une hypothèse qui doit encore être pondérée et jugée « *avec le sérieux qui s'impose* » (ce qui n'est manifestement pas la même chose) ; il ne dit pas que c'est

une hypothèse « *digne d'une recherche et d'une réflexion approfondies, à l'égal de l'hypothèse opposée* », mais au contraire, il reprend les évolutionnistes théistes qui tiennent pour pleinement démontrée « *l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante et vivante [...] comme si rien dans les sources de la révélation divine n'imposait sur ce point la plus grande prudence et la plus grande modération* ». Ce qui revient à dire que l'*« hypothèse opposée »* est plus conforme aux sources de la divine Révélation que ne l'est l'évolutionnisme théiste. D'où la requête de pondérer « *avec le sérieux qui s'impose* » l'hypothèse évolutionniste qui, même quand elle est théiste, exige que l'on « *mette de côté les convictions précédentes fondées sur la Bible, la doctrine des Pères et l'enseignement habituel de l'Église* »².

UN PREMIER PAS EN FAVEUR DE L'ÉVOLUTIONNISME

Ayant sous-entendu de cette façon l'encyclique *Humani Generis* de Pie XII, le *Message* de Jean-Paul II se permettait un pas en avant en faveur de l'évolutionnisme :

« *Aujourd'hui, environ un demi-siècle après la publication de l'encyclique [de Pie XII], de nouvelles connaissances [lesquelles ?] conduisent à ne plus considérer la théorie de l'évolutionnisme comme une hypothèse.* » Et après avoir affirmé gratuitement que cette « *théorie* » s'était imposée à cause de la « *convergence, ni recherchée ni provoquée* » (vraiment ? mais n'est-il pas dans les habitudes des évolutionnistes de plier les faits à leur théorie, et d'aller même jusqu'à recourir à des faux, tentation à laquelle même le jésuite Teilhard de Chardin ne s'était pas soustrait ?) des résultats des travaux menés dans divers domaines, le *Message* se demandait : « *Quelle est l'importance d'une telle théorie ? Faire face à cette question signifie entrer dans le domaine de l'épistémologie. Une théorie est une élaboration métro-scientifique distincte des résultats de l'observation, mais affine à ceux-ci. Grâce à elle, un ensemble de données et de faits indépendants les uns des autres peuvent être reliés et interprétés en une explication unitive. La théorie démontre sa validité dans la mesure où elle est susceptible d'être vérifiée ; elle est constamment évaluée au niveau des faits ; lorsqu'elle n'est plus démontrée par les faits, elle manifeste ses limites et son inadéquation. Elle doit alors être repensée.* »

Le discours n'est pas des plus clairs, mais nous croyons avoir bien compris que la « *théorie de l'évolution* » ne doit plus être considérée comme une hypothèse, mais justement comme une « *théorie* ». Or puisque la théorie, comme le reconnaît le *Message* lui-même, doit elle aussi, comme l'hypothèse, être vérifiée « *au niveau des*

1. PARENTE-PIOLANTI-GAROFALO, *Dictionnaire de théologie dogmatique*, éd. Studium, art. évolutionnisme.

2. E. RUFFINI, *Responsabilité des paléoanthropologues catholiques*, dans *L'osservatore Romano* du 3 juin 1950.

faits » et éventuellement « repensée », il ne nous semble pas que l'évolutionnisme ait beaucoup à gagner à cette promotion. Le seul résultat est plutôt d'encourager la presse à afficher ce genre de titres : « *Foi et Science / Satisfaction pour les paroles du Pape qui réhabilitent la théorie de Darwin – Âme ou pas, merci le singe !* » (*La Nazione* du 25 octobre 1996).

UN AUTRE PAS EN AVANT ET UN AUTRE RENVERSEMENT

À partir de cette fragile prémissé, Mgr Battisti s'est cru autorisé à franchir un autre pas.

Jean-Paul II – rappelle-t-il – a défini le principe de l'évolution comme « *plus qu'une hypothèse* » ; or « *une hypothèse – explique Battisti – peut être vraie ou fausse, et dire qu'il s'agit de plus qu'une hypothèse signifie qu'il existe des preuves [sic] en faveur de l'évolution, qui font tendre vers une théorie scientifique assez consolidée* ». C'est ainsi que le *Message* de Jean-Paul II, qui avait renversé *Humanum Generis*, est à présent renversé par l'interprétation de Mgr Battisti. L'évolutionnisme devient « *une théorie scientifique assez consolidée* » par on ne sait quelles « *preuves* ».

Un lecteur nous écrit :

Cher Directeur,

Le Souverain Pontife Benoît XVI, dans le discours qu'il a prononcé à l'université de Ratisbonne, en citant l'empereur Manuel II Paléologue, a donné à tout le monde (et à moi aussi) l'illusion que la mélasse interreligieuse allait prendre fin : l'islam était reconnu, même timidement, pour ce qu'il est ! Hélas, l'Angélus du dimanche 17 septembre a révélé une tout autre perspective : le Saint Père réduisait le jugement véridique sur l'islam exprimé à Ratisbonne par les mots de Manuel II à la citation « d'un texte médiéval », ne correspondant pas à la pensée de sa Sainteté. Il semble presque, comme titre *L'Unità* du 18 septembre, que le Pape ait corrigé le professeur Joseph Ratzinger, docteur privé.

Je n'ose même pas penser que la cause de cette marche arrière puisse être la peur face aux violentes réactions musulmanes ; il n'en reste pas moins que c'est le signe d'une

RÉCUPÉRATION DÉSÉSPRÉE D'UN « MYTHE EN PIÈCES »

Mais même la parole d'un Pape ne suffit pas à créer *ex nihilo* des preuves scientifiques en faveur d'une hypothèse qui a depuis longtemps fait naufrage sur l'écueil de la fixité de l'espèce : « *L'absence de chaînons d'espèce à espèce n'est pas une exception : c'est la règle universelle. Plus les chercheurs se sont mis en quête de formes de transition d'espèce à espèce, plus ils ont été déçus* », ont dû admettre les 160 scientifiques évolutionnistes venus du monde entier à Chicago pour un congrès en 1980 (*Newsweek* du 3 novembre 1980). Et plus récemment, le 25 août 1992, le *Corriere della Sera* publia depuis Londres un reportage intitulé « *Scientifiques en congrès : nous ne descendons pas du singe / Défi lancé à Darwin sur l'évolution* ». Il s'agissait du congrès annuel de l'Association britannique pour l'avancement de la Science, association à laquelle la théorie de l'évolutionnisme fut exposée pour la première fois ; le défi était lancé par le scientifique anglais Richard Milton, auteur de *Les faits de la vie : le mythe du darwinisme en pièces*. Le *Corriere della Sera* ajoutait :

« *Dans son défi, Milton n'est pas isolé. Beaucoup d'autres scientifiques ont déjà mis en doute la thèse de Darwin.* »

C'est dans cette atmosphère d'« après Darwin » (pour parler comme le généticien Giuseppe Sermonti et le paléontologue Roberto Fondi) que les ecclésiastiques « atteints de teilhardose » (Teilhard de Chardin, rappelons-le, fut un mythomane de l'évolutionnisme) croient « ouvrir » l'Église au monde en recollant les morceaux d'un « *mythe en pièces* ». Sermonti écrivait avec raison³ :

« *Les tentations du modernisme sont dangereuses. On risque de se rendre face à la modernité, alors que celle-ci a justement fait son temps, de devenir darwinien par amour du siècle, alors que Darwin est sur le déclin, et de fonder l'éthique sur l'origine simiesque de l'homme, alors que celle-ci a désormais été contredite* » (*Il Tempo*, 10 juillet 1987).

Hirpinus

3. SERMONTI, qui renvoie à son livre *La Lune dans la forêt* (Rusconi 1985), est aussi l'auteur, avec ROBERTO FONDI, de *Après Darwin. Critique de l'évolutionnisme* (Rusconi, Rome 1980).

« ENEA » CORRIGE « PIE »

gangrène avancée, du modernisme qui a atteint la moelle. C'est l'inversion diabolique de la sentence aiguë par laquelle Pie II (Enea Silvio Piccolomini), devenu Pape, rejeta ses erreurs passées, y compris doctrinales : « *Aeneam reiicite, Pium recipite* » (« *Rejetez Enea, acceptez Pie* »). Le poison moderniste ayant été élevé au rang de nouvelle orthodoxie (religion de la paix mondiale, des droits de l'homme, de l'esprit d'Assise), ce n'est plus « *Pie* » qui est le gardien de la sainte Tradition, même contre l'opinion subjective d'« *Enea* », mais c'est Pie qui, croyant devoir rester fidèle (en tant que Pape) aux nouveaux et supposés devoirs pétriniens (promouvoir dialogue, paix mondiale, interreligiosité, etc.), étouffe les quelques éclairs de lumière naturelle et surnaturelle qui éCLAIRENT l'âme d'Enea, éclairs qui, s'ils étaient suivis, reconduiraient le Pape, et avec lui l'Église, à la saine doctrine. C'est le chef-d'œuvre de satan : avoir renversé la fonction et les devoirs du

Pape en raison des respects humains, du politiquement correct et d'un idéal pacifiste qu'il faut réaliser grâce aux instruments de la « diplomatie religieuse » à laquelle on sacrifie la Vérité.

Tout cela révèle la prison doctrinale dans laquelle est enfermé Pierre aujourd'hui. Aucune restauration de la Tradition ne sera possible tant que les erreurs de Vatican II et de l'après Concile n'auront pas été balayées, ces erreurs qui infectent l'Église et qui obligent quelque Simon que l'Esprit Saint appelle à la papauté à être Pierre selon la vision déformée du Magistère pétriniens qui s'est imposée après le Concile, étouffant ainsi dans le poison moderniste toute possible lueur de saine doctrine et toute réaction salutaire.

Que faire ? Remercier la divine Providence pour la FSSPX et prier pour que le Pape trouve la force d'une nécessaire Restauration.

S. C.

VATICAN II : UNE HÉRÉSIE PROTESTANTE SUGGÉRÉE PAR UN PROTESTANT

Un lecteur nous écrit :

« J'ai appris dans les journaux que le cardinal Johannes Willebrands, 1909-2006, est mort le 1^{er} août dernier, à presque quatre-vingt-dix-sept ans. Il fut l'un des protagonistes de l'œcuménisme et du Concile, bien qu'il fût alors encore un personnage de second plan. Toute la presse « démocrate » a exalté le personnage. Je vous adresse une coupure de journal (*Irish Times* du 5 août

2006). D'après les éléments figurant dans cet article, il apparaîtrait que la véritable hérésie contenue dans un célèbre document conciliaire, celle qui instaure une hiérarchie dans le domaine des vérités révélées, aurait été introduite suite à la suggestion de l'observateur protestant Lukas Fischer, représentant du Conseil mondial des Églises. Et ce grâce à l'œuvre de Willebrands, qui avait réussi à faire accepter l'idée de ces « observateurs », capables ensuite d'introduire leurs erreurs

dans les documents conciliaires, grâce à des acquiescements bien connus. L'article est ensuite contraint de rapporter que, en tant qu'archevêque d'Utrecht, il « ne fut pas un grand succès ». Je suppose qu'il s'agit d'un euphémisme destiné à cacher le fait que c'est précisément à ce moment qu'eurent lieu les pires excès du catholicisme à la hollandaise. Est-ce que je fais erreur ? Comme pasteur, il fut un désastre, et il ne pouvait pas en être autrement. Voyez comme le Seigneur l'a lais-

sé vivre longtemps, pour lui permettre de se repentir de ses péchés ! Mais s'est-il repenti ? Nous le saurons un jour ».

La phrase qui introduit une « hiérarchie » dans le domaine des vérités révélées se trouve au n. 11 du Décret sur l'Œcuménisme *Unitatis Redintegratio*.

Après avoir recommandé aux théologiens catholiques de « procéder [...] dans l'amour de la vérité, la charité et l'humilité » dans le dialogue œcuménique, *UR 11* poursuit : « En exposant la doctrine, ils se rappelleront qu'il y a un ordre ou une "hiérarchie" des vérités de la doctrine catholique en raison de leur rapport différent avec les fondements de la foi chrétienne. »

Nous ne voyons pas comment cette affirmation peut s'accorder avec ce que l'Église a toujours enseigné.

« Qui pourra – écrit Léon XIII – refuser une seule de ces vérités [révélées par Dieu] sans tomber par là même dans l'hérésie, sans être séparé de l'Église, et sans renier toute la doctrine chrétienne ?

Telle est en effet la nature de la foi : elle ne peut subsister si l'on admet un dogme et que l'on en refuse un autre. L'Église professe en effet que la foi est une "vertu surnaturelle, par laquelle, inspirés et aidés par la grâce de Dieu, nous tenons pour vraies les choses qu'Il nous a révélées ; nous les croyons non par la vérité intrinsèque de ces choses connue par la lumière naturelle de notre raison, mais par l'autorité de Dieu lui-même qui nous les révèle, et qui ne peut ni se tromper ni nous tromper" (Concile Vatican I, sess. 3, c. 3 – DZ 1789).

Si donc l'on sait qu'une vérité a été révélée par Dieu, et que néanmoins on ne la croie pas, il s'ensuit que l'on ne croit rien par foi divine » (Léon XIII *Satis Cognitum*). »

Léon XIII écrit ailleurs, contre l'œcuménisme aberrant promu par l'américanisme, précurseur du modernisme :

« Ils [les américanistes] prétendent, pour gagner les esprits des dissidents, que certains points de doctrine, comme s'ils étaient de moindre importance, doivent être négligés ou tempérés [...].

Or, Fils bien-aimé, il n'est pas besoin d'un long discours pour démontrer à quel point cet avis est répréhensible ; il suffit de ne pas oublier la nature et l'origine de la doctrine que l'Église enseigne [...].

N'est pas non plus exempt de faute le silence dans lequel, en connaissance de cause, certains points de la doctrine catholique sont inobservés et pour ainsi dire jetés dans l'oubli. De toutes les vérités qu'embrace l'enseignement catholique, un seul est en effet l'auteur et le maître : "le Fils unique qui est dans le sein du Père" (Mt. 28, 19s). Que l'on ne retire donc aucune chose de la doctrine reçue de Dieu, et qu'on ne la néglige pour aucune raison ; car en agissant ainsi, au lieu de ramener les dissidents à l'Église, on chercherait à arracher les catholiques de l'Église. » (Léon XIII, Lettre *Testem benevolentiae* au cardinal Gibbons, 22 janvier 1899).

Le « fondement de la foi chrétienne » est donc l'autorité de Dieu révélant, et le « rapport » qu'ont les vérités révélées avec ce fondement n'est pas « différent », mais identique : toutes *indistinctement* doivent être acceptées avec la même foi, parce que le refus de l'une *quelconque* de ces vérités offense Dieu et nous sépare de son Église.

Quand les théologiens catholiques parlent de mystères (ou articles) principaux de la Foi, ils désignent les grandes vérités fondamentales (dogmes généraux), dans lesquelles sont contenues toutes les autres vérités particulières (dogmes spéciaux). Mais entre vérités fondamentales et vérités particulières, il n'y a de place pour aucun choix car, comme nous l'avons déjà dit, elles ont toutes le même Maître divin, et aussi parce que dogmes généraux et dogmes particuliers « sont tellement liés les uns aux autres, ils ont des rapports si étroits que l'on ne peut en supprimer ou changer substantiellement un seul sans les bouleverser tous. Le système dogmatique de la foi catholique est comme une tour dont les pierres sont encastrées les unes dans les autres, formant un tout compact. Quiconque enlève une seule pierre voit l'édifice lui tomber dessus. Nous en avons la preuve dans l'histoire de toutes les hérésies et de tous les schismes » (Bartmann, *Manuel de théologie dogmatique*, vol. I).

Ceci posé, quel sens a le n. 11 du Décret sur l'œcuménisme qui invite les théologiens catholiques à se souvenir, lorsqu'ils comparent « les doctrines » (la doctrine catholique et les doctrines hérétiques), qu'il existe « un ordre ou une "hiérarchie" des vérités de la doctrine catholique », et que cette « hiérarchie » est due à « leur rapport différent avec les fondements de la foi chrétienne » ? À la lumière de la doctrine catholique, il n'a

aucun sens, ou, mieux, il a un sens hétéodoxe, comme s'il pouvait, parmi les vérités révélées par Dieu, y avoir une sélection entre vérités importantes et vérités négligeables. C'est un « glissement » (un parmi d'autres) vers le protestantisme, et précisément vers la théorie protestante des « articles fondamentaux » qui, afin de rétablir une apparence d'unité de foi entre les innombrables sectes, propose l'accord sur certaines vérités principales (on ne sait pas lesquelles, aucun accord n'ayant jamais été atteint), pour qu'au sein d'une unique « Église chrétienne » puissent coexister des « confessions » différentes. Cette théorie protestante a été condamnée par Pie XI contre le faux œcuménisme des « panchrétiens » qui menaçait alors déjà l'Église : « Quant aux vérités à croire, il est absolument illicite d'user de la distinction qu'il leur plaît d'introduire dans les dogmes de foi, entre ceux qui seraient fondamentaux et ceux qui seraient non fondamentaux, comme si les premiers devaient être reçus par tous tandis que les seconds pourraient être laissés comme matières libres à l'assentiment des fidèles : la vertu surnaturelle de foi a en effet, pour objet formel l'autorité de Dieu révélant, autorité qui ne souffre aucune distinction de ce genre. C'est pourquoi tous les vrais disciples du Christ accordent au dogme de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu la même foi que, par exemple, au mystère de l'Auguste Trinité, et de même ils ne croient pas à l'Incarnation de Notre Seigneur autrement qu'au magistère infaillible du Pontife Romain. [...] N'est-ce pas Dieu qui les a toutes révélées ? » (*Mortalium animos*).

Et pourtant, la théorie des « articles fondamentaux », d'origine protestante et bien que condamnée, a fait son apparition dans le décret du Concile Vatican II en brisant le principe, toujours affirmé par l'Église, que « *celui qui, même sur un seul point, n'acquiesce pas aux Vérités révélées par Dieu, a perdu toute la foi, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu, suprême Vérité et motif de sa foi* » (Léon XIII, *Satis Cognitum*). Nous ne sommes donc pas étonnés, à l'occasion de la mort du cardinal Willebrands, d'apprendre que *UR 11*, au parfum protestant évident, a été introduit sur la suggestion d'un « observateur » protestant du Conseil Mondial des Églises. Rien d'étonnant non plus à ce que les néo-modernistes raisonnent et agissent dans le domaine œcuménique à la façon des protestants.

VOUS POUVEZ COMMANDER NOS PUBLICATIONS AU COURRIER DE ROME

SAINT PIE X

DOCUMENTS PONTIFICAUX DE SA SAINTETÉ SAINT PIE X
2 tomes reliés -
Tome 1 : 863 pages - Tome 2 : 741 pages - 99 €
Ensemble d'interventions et écrits du saint pape.
UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

CONDUITE DE SAINT-PIE X DANS LA LUTTE CONTRE LE MODERNISME « DISQUISITIO »

1 volume 323 p. - 160x240 23 €

Ce livre est la traduction d'un rapport d'enquête fait lors du procès de canonisation du saint pape ; à propos de la manière d'agir de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme.

Un bon complément aux deux autres ouvrages.

SAINT PIE X RÉFORMATEUR DE L'ÉGLISE YVES CHIRON

1 volume, 346 p. - 21 €

Biographie du seul pape de l'histoire moderne, avec saint Pie V, à avoir été canonisé. Ce livre est le plus complet qui ait jamais paru sur saint Pie X. En effet, pour l'écrire, l'auteur a consulté de nombreux ouvrages et les archives secrètes du Vatican.

CATÉCHISME DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

CATÉCHISME DE SAINT PIE X
164 p. - 20 €(cartonné), 10 €(broché)

Reproduction du catéchisme de 1912, fait par ordre de saint Pie X qui l'a prescrit à toute la Province ecclésiastique de Rome. Ce catéchisme voulu par saint Pie X, « plus bref et adapté aux exigences actuelles » a été très répandu en Italie et ignoré en France.

TÉMOIGNAGES

LA PETITE HISTOIRE DE MA LONGUE HISTOIRE

MGR LEFEBVRE

1 volume 128 p. - 9,9 €

Texte de quelques conférences que donna Mgr Lefebvre un an avant sa mort aux soeurs de la Fraternité Saint Pie X. Il s'intitula « Les voies de la Providence dans le cours de ma vie et comme il est bon de s'en remettre totalement à Elle pour plaire au Bon Dieu ».

LE MESSAGE DU PADRE PIO

KATHARINA TANGARI

1 volume 168 p. - 11 €

Fille spirituelle de saint Padre Pio, Katarina Tangari raconte ici ses propres visites et celles de ses proches à San Giovanni da Rotondo, le couvent où vivait le saint moine stigmatisé.

KATHARINA TANGARI

YVES CHIRON

1 volume 416 p. - 20 €

Parution fin novembre 2006

Yves Chiron retrace la vie exceptionnelle de Katharina Tangari, fille spirituelle de saint Padre Pio, membre du Tiers-ordre dominicain, qui a connu les prisons anglaises en Italie de 1943 à 1946, a été emprisonnée en Tchécoslovaquie en 1971 et 1972 pour son aide aux catholiques, et est venue en aide aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Son itinéraire et la façon dont elle a surmonté ses épreuves sont exemplaires pour notre temps.

J'AI TUÉ MES SEPT ENFANTS

D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR LE PÈRE D. MONDRONE S.J.

1 volume 57 p. - 3,8 €

Le drame de l'avortement, relaté il y a plus de 50 ans, préfigurant une actualité toujours plus brûlante et montrant l'angoisse et le désespoir d'une femme au soir de sa vie après avoir avorté sept fois.

CRISE DE L'ÉGLISE - THÉOLOGIE

STAT VERITAS

ROMANO AMERICO
1 volume 190 p. - 21 €

Ce livre est la suite de « *Iota Unum* ». C'est un recueil d'observations faites suite à la lecture de la lettre « *Tertio Millenio adveniente* » du pape Jean-Paul II. Il se veut un cri d'appel aux plus hautes autorités de l'Église pour le XX^e siècle qui commence.

LA TRADITION CATHOLIQUE PEUT-ELLE ÊTRE EXCOMMUNIÉE ?

1 volume 35 p. - 1,5 €

Cette petite plaquette traite de l'invalidité de l'excommunication de Mgr Lefebvre suite aux sacres de 1988.

LA NOUVELLE THÉOLOGIE

PRÉFACE DE MGR SPADAFORA
1 volume 210 p. - 15,2 €

Le concile Vatican II répudie la théologie traditionnelle pour installer la « nouvelle théologie ». En quoi consiste la nouvelle théologie ? (Épuisé).

L'ECUMÉNISME

1 volume 144 p. - 9,2 €

L'écuménisme est souvent présenté comme une solution aux « guerres de religion » que provoquerait l'intransigeance dogmatique du catholicisme. Faut-il dissoudre le dépôt de la Foi pour résoudre les oppositions religieuses ?

LA TRADITION VIVANTE ET VATICAN II

1 volume 37 p. - 1,5 €

Lorsque Mgr Lefebvre fut condamné par Rome au moment des sacres de 1988, il fut expliqué qu'il avait une idée fausse de la Tradition dans son caractère vivant ; c'est de ce concept même que traite cette petite plaquette la lumière de la doctrine catholique.

LA TRADITION EXCOMMUNIÉE

1 volume 117 p. - 9,15 €

Réédition. Ce volume réunit divers articles du « *Courrier de Rome* » au sujet des consécrations épiscopales du 30 juin 1988. Ces études démontrent avec des arguments jusqu'à maintenant non contestés, que la Fraternité Saint Pie X n'est ni excommuniée, ni schismatique mais qu'elle fait partie de plein droit de l'Église Catholique Romaine.

LA THÉOLOGIE DE JEAN-PAUL II ET

L'ESPRIT D'ASSISE

JOHANNES DORMAN

1 volume 225 p. - 18,3 €

Pour comprendre l'idéal que poursuit le pape depuis son élection sur le siège de Pierre, il faut découvrir l'étrange signification théologique de la réunion interreligieuse d'Assise et de toutes celles qui ne cessent de lui succéder.

POLITIQUE ET RELIGION

ESSAI DE THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE

P^{re} PAOLO PASQUALUCCI

1 volume 108 p. - 10 €

L'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

LE SUCCESEUR DE PIERRE, L'INSTITUTION DIVINE DU SOUVERAIN PONTIFICAT DE L'ÉVÊQUE DE ROME

165 p. - 14 €

Traduction annotée par l'Abbé J.M. GLEIZE
(Épuisé)

MAÇONNERIE - POLITIQUE

MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES

EPIPHANIUS

Préface de Monsieur HENRI COSTON

Réédition - 800 p. - 39,5 €

Un ouvrage majeur, indispensable à tout vrai catholique. Epiphanius y dénonce le complot mondial mené par les organisations secrètes. On y découvre « l'histoire : secrète, où se trouvent les vraies causes des événements, un histoire honteuse ! » (H de Bazac). Epiphanius ne se contente pas de dénoncer, il donne aussi les moyens de lutter, de ne pas céder au découragement. Plus de 100 pages de mises à jour.

GUERRE EN YUGOSLAVIE ET EUROPE CHRÉTIENNE

1 volume 57 p. - 3,7 €

Une étude qui tente de démontrer que la situation dans les Balkans ne serait rien d'autre qu'une nouvelle étape sur le chemin de la République universelle, celle des Hauts Initiés.

LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE L'ÉGLISE

CARLO ALBERTO AGNOLI

1 volume 52 p. - 6,9 €

Ce petit ouvrage démontre la fiabilité générale d'une liste de prélats maçons publiée ! par le journaliste Mino Pecorelli le 12 septembre 1978. La liste Pecorelli fut le symptôme d'une pénétration maçonnique des plus hautes hiérarchies ecclésiastiques, pénétration qui conduit à semer un doute : cette secte aurait-elle pratiquement pris la barre de l'Église ?

LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES DE SI SI NO NO

1. PRINCIPES CATHOLIQUES POUR RESTER FIDÈLE À L'ÉGLISE EN CES TEMPS EXTRAORDINAIRES DE CRISE

, 8 et 10 décembre 1994 - 165 p. - 12 €

2. ÉGLISE ET CONTRE-ÉGLISE AU CONCILE VATICAN II

, 2 et 5 janvier 1996 - 482 p. - 27,4 €

3. LA TENTATION DE L'ECUMÉNISME

, 21 et 24 avril 1998 - 518 p. - 22,9 €

4. BILAN ET PERSPECTIVES POUR UNE VRAIE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

, 3, 4 et 5 août 2000 - 347 p. - 23 €

5. LA MESSE EN QUESTION

, 12, 13, 14 avril 2002 - 505 p. - 25 €

6. PENSER VATICAN II QUARANTE ANS APRÈS

, 2, 3, 4 janvier 2004 - 478 p. - 25 €

Les abonnés à jour de leur abonnement peuvent également commander par fax (0149628591) ou par mail (courrierderome@wanadoo.fr). Paiement à réception de la commande. Frais d'envoi pour la France : jusqu'à 16 €ajouter 3 €, au-dessus de 16 €jusqu'à 40 €ajouter 5 € de 40 à 100 €ajouter 6 € au-dessus de 100 €frais de port.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPA : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 295 (485)

Mensuel - Nouvelle Série

Décembre 2006

Le numéro 3€

LA POSITION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SUR LA TRANSPLANTATION D'ORGANES À PARTIR DE CADAVRES

Le texte reprend et développe un article de Paolo Becchi paru sous le même titre dans la revue de théologie Asprenas vol. 52, 2005, pp. 389-401. Les sous-titres sont de notre rédaction.

PIE XII

En Italie, lorsqu'on parle du don d'organes, on se réfère souvent à la position de l'Église catholique. Et en effet, il suffit de lire les manuels de bioéthique les plus reconnus¹ pour se rendre compte à quel point ces voix influentes laissent, à mon avis, les catholiques dans une complète désinformation sur la condition de « mort cérébrale », les encourageant au don de leurs organes, au nom de la charité chrétienne. Des noyaux de résistance à cette façon de penser se rencontrent surtout dans des associations d'inspiration « traditionaliste » comme *Famiglia Domani* et *Fiducia*, ou d'orientation « antimoderne » comme le Centre d'Études Saint Pie X qui fait référence au bimensuel italien *Sì Sì No No*, ou encore dans des asso-

ciations catholiques comme *Famiglia e Civiltà*². La voix la plus influente, opposée à l'acceptation d'un critère cérébral de mort, est celle du cardinal de Cologne Joachim Meisner qui, tant dans certaines déclarations officielles à la presse que dans un article paru dans un important quotidien allemand, s'est exprimé de façon résolue et irrévocable contre l'identification entre mort cérébrale et mort humaine³. Il s'agit donc de positions sans

aucun doute minoritaires, qui peuvent même sembler être en criante opposition avec les positions officielles.

Mais si l'on analyse certains documents (plutôt rares) du Magistère, la position de l'Église est beaucoup plus problématique qu'elle ne peut le sembler à première vue. C'est ce que nous allons tenter de montrer dans cet article. On ne peut pas ne pas commencer par le célèbre discours du Pape Pie XII :

« *La raison naturelle et la morale chrétienne enseignent que l'homme (et qui conque a la charge d'assister son prochain) a le droit et le devoir, en cas de maladie grave, d'adopter les soins nécessaires pour conserver la vie et la santé. Ce devoir qu'il a envers lui-même, envers Dieu et envers la société humaine, et le plus souvent envers des personnes déterminées, dérive de la charité bien ordonnée, de la soumission au Créateur, de la justice sociale et aussi de la stricte justice, comme de la piété envers la famille. Mais il n'oblige, généralement, qu'à l'emploi des moyens ordinaires (selon les circonstances de personnes, de lieu, d'époque, de culture), c'est-à-dire de ces moyens qui n'imposent pas une charge extraordinaire pour soi-même ni pour les autres* »⁴.

Cela signifie en substance que, face à une situation dans laquelle, en l'état des connaissances médicales, tout retour du patient à la vie consciente est impossible

pendant un certain temps ». Cf. E. SGRECCIA, *Manuel de bioéthique*, vol. I, Milan, 2000, 3^e éd. p. 692.

2. Ce n'est pas un hasard si les associations *Famiglia Domani* et *Fiducia* ont justement organisé un congrès international (auquel j'ai été invité à participer par une communication), qui s'est déroulé les 25 et 26 octobre 2002 à Rome sur le thème « Aux frontières de la vie : science, morale et droit », avec, entre autres, la participation de Robert Spaemann et de Josef Seifert. La conférence de SPAEMANN est parue sous le titre : *La mort de la personne et la mort de l'être humain*, in *Lepanto* 162 (décembre 2002). La revue *Sì Sì No No* [version italienne – ndt] a récemment publié un de mes articles sur ce sujet : cf. P. BECCHI, *Les morts cérébraux sont-ils vraiment morts quand on prélève leurs organes ?* (*Sì Sì No No* juin 2004). Ce même article est également paru en espagnol, en portugais et en français. Une édition anglaise de cet article est parue sous le titre *Are the Dead Really Departed When We Remove Their Organs ?* in *Eubios, Journal of Asia and International Bioethics*, 15, 2005, pp. 25-29. En Italie, la critique la plus argumentée, dans le milieu catholique, de l'identification de la mort cérébrale à la mort de fait se trouve dans le livre de l'oblat bénédictin U. TOZZINI, *Mors tua vita mea. Transplantation d'organes humains : la mort est-elle une opinion ?,* Naples 2000. Ce livre a inspiré l'article de DON G. ROTTOLI, *La prédation d'organes et les ambiguïtés de Jean-Paul II*, in *La tradizione cattolica*, I, (2000), pp. 34-41. Le texte est également paru en français dans un opuscule qui adopte le même horizon de pensée : F. KNITTEL, G. ROTTOLI, MARIE-DOMINIQUE, *Que penser des dons d'organes ? La mort cérébrale. Les prélèvements d'organes*, Avrillé, 2005.

3. Cf. J. MEISNER, *Erklärung des Erzbischofs von Köln zum beabsichtigten Transplantationsgesetz*, Presseamt

des Erzbistums Köln, n. 316, 27 September 1996. Cf. aussi J. MEISNER, *Wann trennen sich Seele und Leib ?,* in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 25 / 01 / 1997, p. 14.

4. Cf. PIE XII, *Réponses à certaines questions importantes sur la "réanimation"*, in *Discours aux médecins*, Rome, 1959, pp. 612.

(le problème de l'état végétatif persistant ne s'était pas encore présenté), le médecin « peut retirer le respirateur pour permettre au patient, déjà virtuellement décédé, de mourir en paix »⁵. « Virtuellement décédé » signifie que le patient n'est pas encore décédé réellement, de fait, mais que le médecin peut débrancher son respirateur car il s'agit d'un moyen extraordinaire. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter ici sur la distinction, déjà amplement débattue et discutée, entre moyens ordinaires et moyens extraordinaires (il est par ailleurs significatif que les moyens ordinaires ne soient pas définis une fois pour toutes, mais dépendent du lieu, de l'époque et de la culture). Je voudrais en revanche attirer l'attention sur un autre aspect, qui me semble être passé inaperçu. Parmi les questions posées par le Pontife, la question fondamentale est sans aucun doute la suivante : quand le respirateur est encore branché, le patient peut-il être considéré comme déjà mort ?

C'est une question cruciale car par la suite, l'Église a légitimé les transplantations sur la base du présupposé que les organes proviennent de cadavres. Mais le Pontife semblait alors être d'un tout autre avis, car en réponse à la question posée, il affirme : « des considérations d'ordre général permettent de croire que la vie humaine continue tant que les fonctions vitales – à la différence de la simple vie des organes – se manifestent spontanément, ou même avec l'aide de procédés artificiels »⁶. Il semblerait donc que l'on puisse conclure que le patient est *encore vivant* (ou de moins il pourrait l'être) quand, grâce à l'emploi du respirateur, ses fonctions vitales se maintiennent encore⁷. Toutefois, débrancher le respirateur n'équivaut pas à le tuer, puisque ce faisant on évite seulement de reporter inutilement la mort du patient. « Dans ce cas – précise le Pontife – il n'y a aucune disposition directe de la vie du patient, ni euthanasie, qui ne serait jamais permise ; même quand elle provoque l'arrêt de la circulation sanguine, l'interruption des tentatives de réanimation est seulement indirectement la cause de la cessation de la vie, et dans ce cas il faut appliquer le principe du double effet »⁸.

Nous pouvons ici négliger de discuter l'affirmation selon laquelle, bien qu'il n'y ait pas (certainement) disposition directe de la vie, il n'y a pas non plus euthanasie (cela dépend de la notion d'euthanasie que nous adoptons), de même que nous n'en-

5. *Ibid.* p. 611.

6. *Ibid.* p. 617-618.

7. À l'appui de cette interprétation, on peut rappeler que le Pontife affirme, au sujet de la validité de l'administration de l'extrême-onction : « Si l'on n'a pas encore donné l'Extrême Onction, que l'on fasse en sorte de prolonger la respiration, afin que ce sacrement puisse être administré ». Puisque les sacrements sont conférés à des personnes vivantes, il est évident que ce qu'affirme le Pontife signifie implicitement que tant que le respirateur est en marche, la personne est encore vivante.

8. *Ibid.* pp. 615-616.

COURRIER DE ROME

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MGR FELLAY

VII[°] CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE SÌ SÌ NO NO

PARIS 5-6-7 JANVIER 2007

PALAIS DE LA MUTUALITÉ - 24 RUE SAINT VICTOR (75005)

LES CRISES DANS L'ÉGLISE LES CAUSES, EFFETS, REMÈDES PROGRAMME

VENDREDI 5 JANVIER : L'HISTORIQUE

Introduction : Pourquoi ce thème ? Enjeu actuel, plan du Congrès -

Abbé E. du Chalard

La Réforme grégorienne - Abbé C. Boivin

Le Protestantisme et la Contre Réforme - Abbé F. Schmidberger

Les précurseurs de l'aggiornamento. L'ouverture aux idées modernes dans la théologie de la Renaissance et la réaction thomiste - Dotta. L. Scrosati

La formation du clergé au XVII^e siècle - Abbé N. Portail

Le modernisme : causes et remèdes selon Pascendi - Abbé C. Thouvenot

La critique de la raison moderne selon Benoît XVI - Abbé A. Lorans

SAMEDI 6 JANVIER 2007 : LA THÉMATIQUE

La notion d'Église - Abbé J.M. Gleize

Le mariage en crise - Abbé F. Knittel

L'éducation et la famille - Abbé R. de Cacqueray

L'enseignement et le magistère - Monsieur D. Viain

Le droit - Professeur F. Bouscau

DIMANCHE 7 JANVIER 2007 : LE RÔLE DE LA TRADITION

SI LA FRATERNITÉ POUVAIT ET SI ROME VOULAIT...

Allocution - Abbé G. Castelain

Typologie de la crise présente - Professeur M. d'Amico

Le rôle de la FSSPX dans la crise présente - S.Exc. Mgr B. Fellay

Pour tout renseignement écrire à :

Secrétariat du Congrès - 15 rue Pierre Corneille 78000 VERSAILLES
- Téléphone : 01.39.51.08.73 - courriel : courrierderome@wanadoo.fr -

Tarif : 3 jours, 25 € - 2 jours, 15 € - 1 jour, 10 €

Possibilité de s'inscrire sur place

tendons pas nous arrêter sur la doctrine du double effet (largement débattue, comme celle qui concerne la distinction entre moyens ordinaires et moyens extraordinaires). Le point décisif, dans le discours du Pontife, est ailleurs : des patients, dont le cerveau a définitivement cessé de fonctionner (ou comme le dit Pie XII, des patients qui sont « plongés dans une profonde inconscience »⁹), sont encore vivants, mais il est possible d'interrompre leur respiration artificielle, même avant que ne se produise spontanément l'arrêt définitif de la circulation, quand le médecin est en mesure d'exclure leur retour à la vie consciente. Le Pontife est bien conscient du fait que, dans ce cas c'est justement l'arrêt du respirateur qui provo-

quera en quelques minutes l'arrêt de la circulation et donc la mort, mais il considère que cela n'est pas en opposition avec les principes de l'Église catholique, quand le médecin est certain du pronostic fatal pour son patient. Et en cas de doute ? « Dans le cas d'un doute insoluble – affirme le Pontife – on peut aussi recourir aux présomptions de droit et de fait. En général, il faudra s'en tenir à celle de la permanence vitale, parce qu'il s'agit d'un droit fondamental reçu du créateur et dont il faut prouver avec certitude l'inexistence »¹⁰. En cas de doute, il faut donc pencher pour la présomption de vie : *in dubio pro vita*.

La réponse du Pontife semble claire en apparence, mais elle se prête en réalité à deux lectures différentes. Le « doute insi-

9. *Ibid.* p. 609.

10. *Ibid.* p. 614.

luble » se réfère-t-il seulement à ces cas où le diagnostic est incertain et où l'on ne peut exclure complètement le retour à la vie consciente, ou bien concerne-t-il la continuation pure et simple de la vie humaine même irréversiblement inconsciente ? Pour que ne soit pas discuté le droit fondamental à la vie, faut-il « prouver avec certitude » qu'a disparu la vie humaine consciente, ou bien la vie humaine en tant que telle ? Il me semble évident que tout le discours du Pontife s'oriente vers la première solution, même s'il laisse une ouverture à la seconde lorsque, dans les conclusions de son discours, après avoir redit que l'on ne peut exclure que des patients soumis à ventilation, même irréversiblement inconscients, continuent de vivre, il affirme : « Un grand nombre de ces cas font l'objet d'un doute insoluble et doivent être traités selon les présomptions de droit et de fait dont nous avons parlé »¹¹. C'est-à-dire dans ce cas aussi en faveur de la présomption de vie. Ici, en effet, le « doute insoluble » concerne manifestement ces personnes qui, attachées à leur respirateur, bien que demeurant dans un coma irréversible, ne peuvent être considérées comme mortes avec certitude. Pour ces personnes aussi pourrait s'appliquer le principe *in dubio pro vita*. Cette conclusion est néanmoins en contradiction évidente avec toute l'argumentation précédente, centrée non pas sur la nécessité de prouver avec certitude la fin de la vie humaine avant de pouvoir débrancher le respirateur, mais sur la licéité de cet acte indépendamment de la présence de cette preuve. Mais une ouverture avait été laissée, et lorsque quelques années plus tard, l'attention se déplaça du problème de la licéité de l'interruption de la respiration artificielle à celui de la transplantation d'organes, cette ouverture devint bâinte : les transplantations pouvaient être considérées licites, mais à la condition de prouver avec certitude que le prélèvement était fait sur des cadavres.

JEAN-PAUL II

L'Académie Pontificale des Sciences convoqua en décembre 1989 un groupe de travail, déjà institué en 1985¹², pour aborder ce sujet. En lisant le discours adressé par le Pape Jean-Paul II à ce groupe de travail, on constate tout de suite que le déplacement d'accent du problème de la licéité de l'interruption de la respiration artificielle dans les cas où, de l'avis du médecin, il est inutile de la maintenir, au problème du prélèvement d'organes, a

11. *Ibid.* p. 618.

12. En 1985 déjà, le groupe de travail institué par l'Académie Pontificale des Sciences avait abouti en réalité à l'acceptation de la nouvelle définition de la mort, en considérant – par une argumentation à vrai dire peu plausible – « que la mort cérébrale est le vrai critère de la mort, étant donné que l'arrêt définitif des fonctions cardio-respiratoires conduit très rapidement à la mort cérébrale ». La déclaration adoptée par les scientifiques dont est extrait le passage cité est rapportée par *L'Osservatore Romano*, 31 octobre 1985, p.5.

radicalement modifié la perspective adoptée par Pie XII dans son célèbre discours. Ce qui est décisif, ce n'est plus ce que nous pouvons faire de patients accrochés à leur respirateur et dont on ne peut exclure qu'ils soient encore vivants, bien que leur destin soit irréversiblement fixé, mais d'établir à quel moment précis survient leur mort, afin de pouvoir autoriser *post mortem* le prélèvement de leurs organes : « À quel moment se produit ce que nous appelons mort ? Voilà le point crucial du problème »¹³. On ne peut prélever des organes aux patients que s'ils sont des cadavres ; mais le sont-ils déjà lorsque le respirateur est encore branché ?

Pour Pie XII, on ne peut pas être sûr qu'ils le soient ; et pour Jean-Paul II ? La réponse n'est pas simple. Dans son discours, Jean-Paul II insiste surtout sur le fait qu'en cas de doute, il faut suspendre les transplantations, et ce parce que la vie doit être défendue en tant que telle de son commencement à sa fin : « il faut abandonner cette piste apparemment prometteuse, si elle passe par la destruction de l'homme ou l'interruption volontaire de son existence terrestre »¹⁴. Jean-Paul II est bien conscient du dilemme tragique face auquel nous sommes aujourd'hui placés par la possibilité technique de la transplantation d'organes de remplacement pour des malades qui, sans ces organes, mourraient ou du moins ne guériraient pas. En d'autres termes, il est concevable que, pour échapper à une mort certaine et imminente, un malade ait besoin de recevoir un organe qui pourrait lui être fourni par un autre malade, peut-être son voisin de chambre à l'hôpital. Dans cette situation apparaît donc le danger de mettre fin à une vie humaine, de rompre définitivement l'unité psychosomatique d'une personne. Plus exactement, il existe une réelle probabilité que la vie dont on rend impossible la continuation par le prélèvement d'un organe vital soit celle d'une personne vivante, alors que le respect dû à la vie humaine interdit absolument de la sacrifier, directement et positivement, fût-ce au bénéfice d'un autre être humain que l'on pense avoir des raisons de privilégier »¹⁵.

Comment sortir de ce dilemme ? Selon Jean-Paul II, il n'y a pas d'autre voie que « déterminer de la façon la plus exacte possible le moment précis et le signe irréversible de la mort. Une fois cette certitude acquise, le conflit apparent entre le devoir de respecter la vie d'une personne et celui de soigner ou même de sauver la vie d'une autre disparaît »¹⁶. Le problème est toutefois de savoir *s'il est possible* de déterminer ce point « de la façon la plus exacte possible ». Jean-Paul II semble considérer que oui. La mort « survient quand le principe spirituel qui préside à l'unité de l'in-

13. Je cite le texte du discours du Pontife publié sous le titre *À quel moment survient la mort ?* par *La traccia X* (1989), 11, pp. 1349-1350.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.* p. 1350.

16. *Ibid.*

dividu ne peut plus exercer ses fonctions dans l'organisme et sur l'organisme, dont les éléments, laissés à eux-mêmes, se dissoient »¹⁷.

On remarquera que le Pontife ne parle pas ici, ni dans tout son discours, de l'encéphale (et ce n'est pas un hasard, puisque ce principe spirituel, au fond, ne peut être théologiquement que l'âme), mais les travaux de l'Académie des Sciences Pontificale aboutiront à la conclusion que ce principe spirituel responsable de l'intégration des différentes parties corporelles pouvait être localisé dans un organe, le cerveau, et que par conséquent la nouvelle définition de la mort en termes cérébraux pouvait être acceptée¹⁸. Le Pape pouvait continuer de dormir sur ses deux oreilles : les patients sous respiration artificielle ne montrant aucun signe de reprise n'étaient plus des patients dont le destin était désormais fixé, mais des cadavres. Ainsi, l'Église catholique en était arrivée à légitimer les transplantations, de la même façon somme toute que le firent de nombreuses législations, c'est-à-dire sur la base de la mort constatée du sujet dont les organes étaient prélevés.

OPPOSITIONS INEFFICACES

Bien sûr, des voix s'élèveront par la suite au sein de l'Église catholique contre cette position, mais la voie était désormais tracée. Parmi ces voix (outre celle déjà citée du cardinal de Cologne Meisner), la plus influente est certainement celle du cardinal Joseph Ratzinger, alors Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et aujourd'hui Pontife sous le nom de Benoît XVI. À l'occasion du consistoire extraordinaire de 1991, consacré au sujet « L'Église face aux menaces actuelle contre la vie », le cardinal Ratzinger, a abordé dans son intervention le sujet des transplantations, en des termes extrêmement critiques : « Nous sommes aujourd'hui témoins d'une authentique guerre des puissants contre les faibles, une guerre qui vise à l'élimination des handicapés, de ceux qui gênent, et même simplement de ceux qui sont pauvres et "inutiles", dans tous les moments de leur existence. Avec la complicité des États, des moyens colossaux sont employés contre les personnes, à l'aube de leur vie, ou bien quand leur vie est rendue vulnérable par une maladie, et quand elle est près de s'éteindre.¹⁹ » Et après avoir accusé l'avortement, l'utilisation des embryons surnuméraires et le diagnostic prénatal, il poursuit : « Plus tard,

17. *Ibid.* p. 1349.

18. La seule voix de désaccord avec l'Académie Pontificale des Sciences fut celle de JOSEF SEIFERT, déjà critique alors à l'égard de la définition de la mort cérébrale. Les résultats des travaux de l'Académie sont publiés dans l'ouvrage publié par R.J. WHITE, H. ANGSTWURM, I. CARRASCO DE PAULA, *Working Group on the Determination of Brain Death and its Relationship to Human Death*, 10-14 / 12 / 1989, Cité du Vatican 1992.

19. Cf. J. RATZINGER, *Le problème des menaces pour la vie humaine* in *L'Osservatore Romano*, vendredi 5 avril 1991, pp. 1 et 4.

ceux que la maladie ou un accident font tomber dans un coma “irréversible” seront souvent mis à mort pour répondre aux demandes de transplantations d’organes ou serviront, eux aussi, à l’expérimentation médicale (“cadavres chauds”).²⁰»

Dures paroles, mais qui de fait, au lieu de produire dans l’Église catholique un changement d’avis ou du moins une pause dans la réflexion, n’auront pas plus d’effet qu’un coup d’épée dans l’eau. Beaucoup de bruit pour rien, en somme. Bien qu’encore « chauds », les morts cérébraux étaient déjà des cadavres, et cela suffisait à les placer hors de la protection de la vie humaine depuis son commencement jusqu’à son terme, protection dont il sera aussi question quelques années plus tard dans l’encyclique *Evangelium Vitae*. Face aux « nouvelles menaces pour la vie humaine » le Magistère de l’Église intensifie ses interventions pour la défense de la sacralité et de l’inviolabilité de la vie humaine : « Aujourd’hui, cette annonce (*l’Evangile de la vie* – nda) devient particulièrement urgente en raison de la multiplication et de l’aggravation impressionnantes des menaces contre la vie des personnes et des peuples, surtout quand cette vie est faible et sans défense. Aux fléaux anciens et douloureux de la misère, de la faim, des maladies endémiques, de la violence et des guerres, il s’en ajoute d’autres, dont les modalités sont nouvelles et les dimensions inquiétantes.²¹ » Le Pape fait explicitement référence au « phénomène de l’élimination de tant de vies humaines naissantes ou sur le chemin de leur déclin »²², mais aucune allusion directe n’est faite dans ce contexte au problème des transplantations. Un peu plus loin, le Pape évoque le danger qui pourrait se présenter « si, pour obtenir davantage d’organes à transplanter, on procéderait à l’extraction de ces organes sans respecter les critères objectifs appropriés pour vérifier la mort du donneur »²³, puis il réaffirme « que tuer directement et volontairement un être humain innocent est toujours gravement immoral »²⁴. Bien sûr le Pape confirme, mais si les morts cérébraux sont déjà des cadavres, le problème ne se pose pas, puisque l’on ne peut tuer un homme déjà mort. Ainsi, la bataille pour la défense de la vie humaine pouvait être menée sans mettre en discussion le prélèvement d’organes sur des individus cérébralement morts²⁵.

Un discours ultérieur de Jean-Paul II, prononcé le 29 août à l’occasion d’un congrès international sur les transplanta-

tions, confirme cette direction, et arrive même, pour la première fois, à une légitimation explicite de la mort cérébrale. En parlant expressément du critère « neurologique » de mort, le Pape réaffirme que « l’Église ne prend pas de décisions techniques. Elle se limite au devoir évangélique de comparer les données offertes par la science médicale avec une conception chrétienne de l’unité de la personne, en soulignant les similitudes et les conflits possibles capables de mettre en danger le respect pour la dignité humaine »²⁶. Mais on peut conclure de ce discours que Jean-Paul II considère cette conception tout à fait compatible avec la nouvelle définition de la mort : « Ici, l’on peut dire que le critère adopté récemment pour déclarer avec certitude la mort, c’est-à-dire la cessation complète et irréversible de toute activité cérébrale, s’il est rigoureusement appliqué, ne semble pas en conflit avec les éléments essentiels d’une anthropologie sérieuse. C’est pourquoi, un agent de la santé ayant la responsabilité professionnelle d’établir le moment de la mort peut utiliser ces critères au cas par cas, comme base pour arriver à un degré d’assurance dans le jugement éthique que la doctrine morale qualifie de “certitude morale”. Cette “certitude morale” est considérée comme la base nécessaire et suffisante pour agir de façon éthiquement correcte.²⁷ » Le discours constitue la claire légitimation de la nouvelle notion de mort que les médecins pratiquant les transplantations attendaient depuis longtemps²⁸.

Jean-Paul II, dans un discours prononcé le 22 mars 2004, a réaffirmé la position de l’Église par rapport à « l’état végétatif permanent », se référant une fois encore au principe éthique *in dubio pro vita* : « D’ailleurs, on reconnaît le principe moral selon lequel même le simple soupçon d’être en présence d’une personne vivante entraîne, dès lors, l’obligation de son plein respect et de l’abstention de toute action visant à anticiper sa mort. Face à cette référence générale ne peuvent prévaloir les considérations en ce qui

concerne la “qualité de la vie”, souvent dictées en réalité par des pressions à caractère psychologique, social et économique. Avant tout, aucune évaluation en terme de coûts ne peut prévaloir sur la valeur du bien fondamental que l’on tente de protéger, la vie humaine. En outre, admettre que l’on puisse décider de la vie de l’homme sur la base d’une reconnaissance extérieure de sa qualité, équivaut à reconnaître que l’on peut attribuer de l’extérieur à tout sujet des degrés croissants et décroissants de qualité de vie et donc de dignité humaine, en introduisant un principe discriminatoire et eugénique dans les relations sociales.²⁹ »

Les observations du Pape font explicitement allusion à la condition clinique de ce que l’on appelle « l’état végétatif permanent », qui est différente de celle de la mort cérébrale, mais si cette dernière condition clinique ne permet pas non plus d’exclure que, lorsque le respirateur est encore allumé, il reste encore chez le patient un résidu de vie, alors ces observations devraient s’étendre par analogie aux morts cérébraux. En résumé, l’acceptation par l’Église catholique du prélèvement des organes sur des morts cérébraux, même en présence d’une défense intégrale et absolue de la vie humaine, se fonde uniquement sur la certitude scientifique que ces morts cérébraux soient effectivement des cadavres.

NOUVELLE RÉFLEXION ?

Le commencement d’un nouveau processus de réflexion au sein de l’Église semblerait se manifester dans le fait que l’Académie des Sciences Pontificales, qui – on l’a vu – s’était déjà exprimée dans les années quatre-vingt en faveur de la nouvelle définition de la mort, a récemment décidé de revenir sur le sujet, en organisant une rencontre de travail significativement consacrée à la pratique des transplantations d’organes de cadavres. À l’occasion de cette rencontre, qui s’est déroulée les 2 et 3 février 2005, Jean-Paul II nous a laissé, avec la lettre adressée aux participants, l’un de ses derniers écrits. Dans ce document, il est important de remarquer que le Pape ne considère plus comme une donnée acquise – ce qui était le cas dans le discours du 29 août 2000 – le critère de mort fondé sur des paramètres neurologiques³⁰. Le Pape s’adresse aux

26. Ce discours est publié dans *L’Osservatore Romano* du 30 août 2000, pp. 4-5.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.* Mais à cette occasion le Pape a également souligné un point important concernant la « nécessité d’un accord informé ». « La vérité humaine d’un geste si lourd d’engagement nécessite en effet que la personne soit convenablement informée sur les processus qu’il implique, afin d’exprimer de façon consciente et libre son accord ou son refus. L’éventuel accord de la famille a sa valeur éthique en l’absence de choix du donneur. » Cette affirmation est en évidente contradiction non seulement avec le critère du silence-consentement (fût-il informé) adopté en ligne de principe par la législation italienne sur les transplantations (bien que non encore adopté dans la phase transitoire actuelle. Cf. à ce sujet P. BECCHI, *La mort à l’âge technique. Éléments de thanatologie éthique et juridique*. Gênes 2002, pp. 99-149), mais aussi avec la défense explicite du critère exprimé par le CARDINAL TETTAMANZI dans *Nouvelle bioéthique chrétienne*, cit., p. 503 : « Le prélèvement des organes est permis par la loi italienne, si le sujet n’a pas manifesté d’avis contraire. Nous approuvons cette intervention de l’État... »

29. Cf. JEAN-PAUL II, *Un homme, même gravement diminué, ne deviendra jamais un “légume”*, in *L’Osservatore Romano*, 20-21 mars 2004, p. 5. Le discours a été prononcé à l’occasion de l’audience des participants au Congrès promu par la Fédération Internationale des Associations de Médecins Catholiques, et par l’Académie Pontificale pour la Vie.

30. Le texte de la lettre du Pape est publié, en anglais et en italien, dans *L’Osservatore Romano* du 4 février 2005, p. 4. Citons un passage significatif : « Du point de vue clinique... la seule manière correcte – et c’est aussi la seule possible – de faire face au problème de la vérification de la mort d’un être humain, c’est de tourner l’attention et la recherche vers l’identification de signes de la mort, connus à travers leur manifestation corporelle dans le sujet. Il s’agit évidemment d’un thème d’une importance fondamentale pour lequel la

20. *Ibid.* p. 4.

21. Cf. JEAN-PAUL II, enc. *Evangelium Vitae*, 25 / 03 / 1995, n. 3.

22. *Ibid.* n. 4

23. *Ibid.* n. 15.

24. *Ibid.* n. 57.

25. Plus loin dans l’encyclique, le Pape pourra même souligner qu’« il faut particulièrement apprécier le don d’organes, accompli sous une forme éthiquement acceptable, qui permet à des malades parfois privés d’espoir de nouvelles perspectives de santé et même de vie » (n. 86).

médecins – en remontant à l'enseignement de Pie XII – et leur demande de fournir cette certitude sur le moment de la mort dont il avait lui-même considéré qu'elle pouvait s'identifier à la « cessation totale et irréversible de toute activité cérébrale ». Il n'est pas possible de dire à quels résultats la rencontre de travail a abouti, puisqu'à la différence du passé, aucun communiqué officiel n'a été publié. Mais je crois que le simple doute, et le fait que l'Église ait pensé devoir revenir sur le sujet, sont au moins les symptômes d'un malaise : l'Église devrait faire intervenir le principe du respect de la vie humaine et par conséquent l'abandon de la pratique de la transplantation d'organes, ou elle devrait conduire à réfléchir attentivement sur le message qu'a voulu lancer le cardinal Meisner :

« En l'état actuel du débat, l'identification de la mort cérébrale et de la mort de l'homme ne peut plus être soutenue du point de vue chrétien. L'homme ne peut pas être réduit à ses fonctions cérébrales. On ne peut pas dire que la mort cérébrale signifie la mort, ni qu'elle soit un signe de mort. Elle n'est pas non plus le moment de la mort.

Toutes les réflexions sur le don des organes doivent donc partir de l'idée qu'un homme, pour lequel n'a été vérifiée, suivant les règles de l'art médical, que la mort cérébrale, est encore vivant. Toutefois – et cela est d'une importance essentielle pour l'évaluation suivante – l'homme cérébralement mort est irréversiblement un moribond, qui ne reviendra jamais plus à la conscience et ne respirera jamais plus de façon autonome. C'est pourquoi il n'est pas obligatoire de prolonger artificiellement cette phase par tous les moyens techniques – à moins que l'intéressé n'ait exprimé la volonté que des organes lui soient prélevés avant que l'on ne débranche les machines. La mort comme conséquence de la mort cérébrale survient alors en retard. À aucun moment, dans ce cas, on ne tue. Le don des organes reste possible et il peut être un acte de suprême amour chrétien envers le prochain.³¹ »

position de la science, attentive et rigoureuse, doit donc être écoutée en première instance... ».

31. Cf. J. MEISNER, *Erklärung des Erzbischofs von*

Quelle que soit l'interprétation que l'on donne à ces [dernières – ndr] paroles du cardinal de Cologne, un fait est aujourd'hui difficilement contestable : dans le milieu médico-scientifique subsiste bien plus qu'un doute sur la certitude de la mort cérébrale, au point que certains ont même proposé d'abandonner cette notion de la mort. On en vient à se demander jusqu'à quand l'Église catholique pourra continuer de soutenir la valeur sacrée de la vie humaine de son commencement jusqu'à son terme, et tout à la fois soutenir la licéité du prélèvement d'organes sur des sujets qui se trouvent dans une condition dont une partie importante de la communauté scientifique doute aujourd'hui sérieusement qu'elle corresponde à la mort.

LE NOUVEAU CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

En conclusion, je voudrais signaler certains points significatifs que l'on peut relever dans différentes versions du [nouveau – ndr] Catéchisme de l'Église catholique³². Dans le texte italien, publié en 1992, l'article relatif à notre sujet (2296) est formulé, à vrai dire, de façon insatisfaisante. Voici le texte intégral : « *La transplantation d'organes* n'est pas moralement acceptable si le donneur ou ses ayants droit n'ont pas donné leur accord explicite. La transplantation d'organes est méritoire et peut être conforme à la loi morale si les dommages et les risques physiques et psychiques qu'encourt le donneur sont proportionnés au bien que l'on recherche pour le destinataire. Il est moralement inadmissible de provoquer directement la mutilation invalidante ou la mort d'un être humain, fût-ce pour retarder le décès de certaines personnes. » À part la première

Kölnzum beabsichtigten Transplantationsgesetz, Köln 1996. La déclaration fait référence aux discussions autour de la loi allemande sur les transplantations, entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1997 (*Gesetz über die Spende, Entnahme uns Übertragung von Organen – Transplantationsgesetz*). La loi allemande, on le sait, bien qu'elle accepte un critère neurologique de mort, ne contient pas de définition de la mort.

32. Les citations qui suivent sont extraites du *Catéchisme de l'Église Catholique* (version italienne), Rome, Cité du Vatican 1992, p. 564, *Catechismus Catholicæ Ecclesiæ*, Rome, Cité du Vatican 1997, p. 586, *Catéchisme de l'Église catholique*, Rome, Cité du Vatican, 2005, p. 129.

proposition, entièrement formulée sous une forme négative, mais qui fait de toute façon implicitement allusion à la transplantation d'organes d'un cadavre, les propositions suivantes de référent, là aussi de façon implicite, mais tout aussi claire, à la donation entre vivants. Avec l'allusion à la transplantation d'organes de cadavres, la position paraît plutôt défensive et ambiguë : on l'admet en posant comme principe l'accord explicite, mais on ne mentionne jamais la condition clinique à partir de laquelle le prélèvement est licite. La version latine de l'article cité est de 1997, mais elle n'est pas la traduction littérale du texte italien : « *Organorum transplantatio legi morali est conformis, si pericula et discrimina physica atque psychica quæ donans subit, bono sunt proportionata quod pro eo quaeritur cui illa destinatur. Donatio organorum post mortem est actus nobilis et meritorius atque alliciendus tamquam generosæ solidarieratis manifestatio. Moraliter acceptabilis non est, si donans vel eius propinquus ius ad id admitti, mutilationem, quæ invalidum reddit, vel mortem directe provocare, etiamsi id fiat pro aliarum personarum retardanda morte* ». Comme on le voit, l'argumentation avec référence à la transplantation d'organes de cadavres est plus complexe : le renvoi au critère de l'accord explicite demeure, mais il est précédé d'une phrase dont on ne trouve pas trace dans la version italienne, où la donation d'organes après la mort est présentée comme un acte noble et méritoire, à encourager. Le récent Compendium, œuvre du Pape Ratzinger, est beaucoup plus concis, mais surprenant par certains côtés : « La transplantation d'organes est moralement acceptable avec l'accord du donneur et en l'absence de risques excessifs pour lui. En ce qui concerne cet acte noble qu'est le don d'organes après la mort, la mort réelle du donneur doit être certaine. » Le don *post mortem* reste un acte noble, mais on introduit pour la première fois l'idée qu'il soit fait à partir de la mort réelle (et non clinique) confirmée du donneur. Et puisqu'il existe aujourd'hui de bons arguments pour considérer que la mort cérébrale n'équivaut pas à la mort réelle de l'individu, les conséquences pourraient être réellement explosives, et l'on peut se demander pourquoi aujourd'hui le Pape, après avoir lancé une pierre, cache sa main dans sa poche.

REDONNEZ-NOUS LA MESSE ET LA FACE DE LA TERRE SERA RENOUVELÉE

À l'heure où de nombreuses rumeurs font état d'une possible libéralisation de la Messe traditionnelle, les questions ne manquent pas sur l'opportunité, voire la nécessité, d'une telle mesure.

Tous se rappellent encore les paroles du Cardinal Franjo Seper, alors que le pape Jean-Paul II évoquait déjà la possibilité d'une telle libéralisation lors de l'audience

qu'il concéda à Mgr Lefebvre le 18 novembre 1978. Le préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi d'alors s'opposa à un tel décret libérateur en ces termes : « *Ils [les traditionalistes] font de la Messe un drapeau.* »

On pourrait glosser à l'infini sur cette remarque du cardinal Seper et en illustrer les différents aspects, mais il nous semble

plus utile de nous consacrer à un autre type d'objection.

En effet, un certain nombre de prêtres qui célèbrent habituellement selon le rite de Paul VI ont du mal à voir la portée que pourrait avoir une libéralisation de la célébration de la Messe traditionnelle. Habituation depuis toujours à la nouvelle liturgie, qu'ils célèbrent depuis leur ordination

sacerdotale, ces prêtres ne saisissent pas les changements positifs qu'une telle mesure libératoire entraînerait pour l'Église.

1. NATURE DE LA MESSE

Pour comprendre en quoi ce retour du rite traditionnel pourrait changer beaucoup de choses en bien, dans l'Église et dans le monde, il faut tout d'abord revenir brièvement à ce qui constitue la différence entre les deux liturgies, la traditionnelle et la nouvelle.

1.1 Dans la liturgie traditionnelle

Commençons par la liturgie traditionnelle qui jouit depuis quinze siècles du droit de possession¹ et du droit de prescription².

1.1.1 Un sacrifice

Le premier aspect que la doctrine catholique met en évidence lorsqu'elle parle de la Messe est son caractère sacrificiel.

Dès l'Ancien Testament, le prophète Malachie annonçait l'institution d'un sacrifice qui serait offert à Dieu en tout lieu et qui serait une offrande pure³.

Aussi est-ce sans surprise que le concile de Trente définit, lors de sa XXII^e session, que la Messe est le renouvellement non-sanglant du sacrifice du Calvaire :

« À la dernière Cène, 'la nuit où il fut livré, il voulut laisser à l'Église, son épouse bien-aimée, un sacrifice visible, comme le réclame la nature humaine, où serait représenté le sacrifice sanglant qui allait s'accomplir une unique fois sur la Croix, dont le souvenir se perpétuerait jusqu'à la fin des siècles (1 Cor 11, 23 sv) et dont la vertu salutaire s'appliquerait à la rédemption des péchés que nous commettons chaque jour. Déclarant qu'il était établi 'prêtre selon l'ordre de Melchisédech pour l'éternité' (Ps 110, 4), il offrit à Dieu son Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin et, sous les mêmes signes, il les distribua à manger à ses Apôtres qu'il établissait alors prêtres du Nouveau Testament ; à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce, il donna l'ordre de les offrir par ces paroles : 'Faites ceci en mémoire de moi' (Lc 22, 19), comme l'Église l'a toujours compris et enseigné.⁴ »

La Messe est donc le renouvellement du

sacrifice du Calvaire, sous les espèces du pain et du vin. Le sacrement de l'Eucharistie est par conséquent un sacrifice et un sacrifice visible (comme l'exige la nature visible de l'homme). Lors de la Cène, le Christ rendait déjà présent, mais de manière anticipée dans le sacrement, le sacrifice qu'il ne réaliseraient que le lendemain dans son corps.

Le mode de réalisation de ce sacrifice sacramental a été défini par le pape Pie XII lorsqu'il a parlé explicitement de la double consécration du pain et du vin comme signe efficace de la mort du Christ : « *Par le moyen de la transsubstantiation du pain au corps et du vin au sang du Christ, son corps se trouve réellement présent, de même que son sang, et les espèces eucharistiques sous lesquelles il se trouve symbolisent la séparation violente du corps et du sang. Ainsi le souvenir de sa mort réelle sur le Calvaire est renouvelé dans tout sacrifice de l'autel, car la séparation des symboles indique clairement que Jésus-Christ est en état de victime.*⁵ »

1.1.2 Un sacrifice propitiatoire

La doctrine catholique assigne à toute prière et à tout sacrifice une quadruple fin : latreutique, eucharistique, propitiatoire et impétratoire. Autrement dit, tout sacrifice est finalisé par l'adoration, l'action de grâce, la réparation et la demande.

La fin propitiatoire (ou de réparation) est propre à notre monde issu du péché originel. Avant le péché originel, nos premiers parents se devaient d'adorer Dieu, de le remercier et de solliciter de Lui ses grâces, mais ils n'avaient aucunement l'obligation de réparer. N'ayant pas péché, ils n'avaient pas besoin de réparation pour se réconcilier avec leur Dieu. Ce n'est plus le cas de l'humanité pécheresse qui a besoin – ne fût-ce que pour que sa prière soit tout simplement entendue de Dieu – de réparation.

Ne pas mentionner le caractère propitiatoire de la Messe serait vivre dans l'illusion d'une humanité sans péché. Au paradis terrestre, avant le péché originel, un sacrifice ordonné uniquement à l'adoration, à l'action de grâce et à la demande aurait été possible. Après le péché originel, c'est désormais chose illusoire, si la

1. Selon le principe canonique : « *Melior est conditio possidentis.* »
 2. Selon l'argumentation développée par Tertulien dans son **De præscriptione hæreticorum**
 3. « *De l'orient au couchant, mon Nom est grand chez les nations et en tout lieu un sacrifice d'encens est présenté à mon Nom ainsi qu'une offrande pure.* » (Ml 1, 11)

4. « *In Cœna novissima, 'qua nocte tradebatur' (1 Cor 11, 13), ut dilectæ sponsæ suæ visible (sicut hominum natura exigit) relinquaret sacrificium, quo cruentum illud semel in cruce peragendum repræsentaretur ejusque memoria in finem usque sæculi permaneret, atque illius salutaris virtus in remissionem eorum, quæ a nobis quotidie commituntur, peccatorum applicaretur : 'sacerdotem secundum ordinem Melchisedech se in eternum' (Ps 109, 4) constitutum declarans, corpus et sanguinem suum sub speciebus panis et vini Deo Patri obtulit ac sub earumdem rerum symbolis Apostolis*

propitiation ne vient s'ajouter aux trois autres fins mentionnées.

Ce caractère essentiellement propitiatoire de la Messe était déjà mentionné dans le texte du concile de Trente que nous avons cité plus haut. Il est aussi affirmé dans les paroles mêmes de la consécration du vin : « ... *quod pro vobis et pro multis tradetur.* »

1.2 Dans la liturgie nouvelle

Lorsqu'on s'essaye à une définition de la Messe nouvelle, on se trouve en présence d'une multitude de termes qui se recouvrent et s'entrappellent les uns les autres. Rappelons ici les plus usuels.

1.2.1 Un repas

La nouvelle liturgie est d'abord présentée comme un repas fraternel, une synaxe selon la définition qu'en donne l'article 7 de l'**Institutio Generalis** de la Messe de Paul VI.

Cette première définition de la Messe s'autorise du repas de la dernière Cène au cours duquel le Christ institua le sacrement de l'Eucharistie ainsi que du repas fraternel qui accompagnait souvent la célébration des saints mystères dans la primitive Église (voir 1 Cor 11, 17-22.33-34).

1.2.2 Un récit

Une deuxième approche de la Messe de Paul VI insiste plutôt sur le récit de l'institution. Lors de la célébration de la Messe, il s'agit de faire le récit de l'institution de l'Eucharistie. D'ailleurs, c'est bien ainsi que l'**Institutio Generalis** définit en toutes lettres (n° 55 d), le moment de la consécration.

Il s'agit alors de se référer explicitement au récit de la dernière Cène pour donner un cadre aux célébrations chrétiennes.

1.2.3 Une mémoire

Enfin, une troisième définition de la Messe de Paul VI consisterait à mettre en exergue l'aspect commémoratif d'une telle liturgie. De même que les Juifs célébraient la Pâques en souvenir du passage de la Mer Rouge et commémoraient les hauts-faits de Dieu en faveur du peuple élu, ainsi en serait-il dans le Nouveau Testament où l'Église commémore au cours de la Messe la mort du Christ au Calvaire et les biensfaits qu'il déverse sur l'humanité.

D'ailleurs, n'est-ce pas ce que le Christ Lui-même ordonné à ses Apôtres la nuit du Jeudi saint lorsqu'il leur enjoignit : « *Faites ceci en mémoire de moi ?* » (Lc 22, 19 ; 1 Cor 11, 24-25).

1.2.4 Le jugement du magistère

Avant de passer aux conséquences concrètes de ces divergences sur la définition de la Messe, qu'il nous soit permis de jeter brièvement une lumière catholique sur les définitions récentes de la Messe.

La Messe est-elle essentiellement un repas ?

Non, car le concile de Trente a défini : « *Si quelqu'un dit (...) que cette offrande [de la Messe] est uniquement dans le fait*

que le Christ nous est donné en nourriture, qu'il soit anathème.⁶

La Messe est-elle essentiellement un récit ?

Non, car selon l'enseignement du même concile : « *Ayant célébré la Pâque ancienne, que la multitude des enfants d'Israël immolait en souvenir de la sortie d'Égypte (Ex 12, 1 sv), il institua la Pâque nouvelle, où l'Église l'immole lui-même par les prêtres, sous des signes visibles, en souvenir de son passage de ce monde à son Père, lorsqu'il nous racheta par l'effusion de son sang et qu'il 'nous arracha à la puissance des ténèbres et nous transporta dans son Royaume (Col 1, 13).*⁷ »

La Messe est-elle essentiellement une mémoire ?

Non, car Jésus-Christ a prescrit aux Apôtres une action et non simplement de faire mémoire : « *Faites ceci... en mémoire de moi.* » Ce que le concile de Trente définit en ces termes : « *Si quelqu'un dit que le sacrifice de la Messe n'est (...) qu'une simple commémoration du sacrifice accompli à la croix, mais non un sacrifice propitiatoire (...), qu'il soit anathème.⁸* »

En conclusion, si la théologie catholique peut aisément assumer ce qu'il y a de vrai dans les définitions partielles de la Messe qui ont surgi au cours des 40 dernières années, c'est qu'elle nous donne la définition adéquate de la Messe comme sacrifice propitiatoire. La Messe étant ainsi définie par ce qu'elle a d'essentiel, être un sacrifice propitiatoire, il est dès lors possible de montrer qu'elle est aussi, mais secondairement, un repas, un récit et une mémoire⁹.

2. LA GRÂCE DE LA MESSE

Après avoir brièvement rappelé les différences entre la Messe traditionnelle et la Messe nouvelle, essayons de voir ce qu'un retour de la Messe traditionnelle pourrait signifier pour la vie de l'Église. Nous considérerons ainsi successivement la vie sacerdotale, la vie religieuse, la vie fami-

liale et l'apostolat.

2.1 Dans la vie sacerdotale

On a presque honte de devoir parler des relations entre la Sainte Messe et le prêtre tant les choses devraient être lumineuses. « Pas de prêtre sans Messe, pas de Messe sans prêtre » : tel était l'adage que répétait sans cesse Mgr Lefebvre dans ses conférences.

Rien de bien nouveau en cela, puisque Saint Paul écrivait déjà aux Hébreux que « *tout grand prêtre, pris d'entre les hommes, est établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir dons et sacrifices pour les péchés* » (Heb 5, 1).

Il existe donc une différence abyssale entre le ministre de Jésus-Christ, prêtre et victime, qui renouvelle sacramentellement le sacrifice du Calvaire (tel que nous le présente la liturgie traditionnelle) et le président de l'assemblée, chargé de nous faire le récit des faits et gestes du maître (tel que nous le présente la liturgie nouvelle).

À la tête de son troupeau, mais tourné vers Dieu comme tous les fidèles, car lui aussi a besoin de réparer pour ses péchés, le prêtre de la liturgie traditionnelle centre tout sur le Christ qui transcende par sa nature divine l'ordre créé. Président de l'assemblée qu'il considère dans un face à face tout humain, le prêtre de la liturgie nouvelle essaye de faire surgir le divin de l'animation de l'assemblée.

Disparaissant totalement derrière un rite immuable, le prêtre de la liturgie traditionnelle tâche de s'effacer comme personne pour amener les âmes à Dieu. Obligé à une innovation continue pour maintenir l'attention des assistants sur ce qui se passe, le prêtre de la liturgie nouvelle court le risque d'apparaître lui-même au premier plan, comme animateur, en lieu et place de Jésus-Christ.

Que l'on considère alors le sacerdoce dans l'appel divin qu'il suppose, dans la préparation qu'il exige, dans l'apostolat auquel il conduit ou dans sa persévérance au milieu d'un monde mauvais, toujours la Messe traditionnelle rappellera cette vérité au prêtre : il est prêtre et victime à la suite de Notre Seigneur.

On se plaint que les vocations se font rares ? Pourquoi ne pas revenir à l'idéal sacerdotal que nous a laissé Notre Seigneur ? Or, cet idéal, on le trouve dans la parole de Saint Paul : « *Je n'ai rien voulu connaître d'autre que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié* » (1 Cor 2, 2), fidèlement reproduite dans la Messe traditionnelle.

On s'interroge sur la formation sacerdotale au séminaire ? Si l'idéal sacerdotal passe par une conformité toute particulière du prêtre avec la croix du Seigneur, ne faudrait-il pas mettre au centre du séminaire et de la formation des séminaristes ce mystère de la foi qu'est le renouvellement non-sanglant du sacrifice du Calvaire ?

On recherche les causes de l'abandon du

sacerdoce par plus de 60.000 prêtres dans les années 1960 et 1970 ? Au lieu de se limiter aux analyses sociologiques et d'accuser la modernité, ne vaudrait-il pas mieux redonner aux prêtres leur finalité essentielle : la Messe qui est un sacrifice ?

Il ne fait aucun doute que les scandales qui ont entaché ces dernières décennies le sacerdoce, en particulier aux États-Unis, sont regrettables et exigent réparation. Mais, n'est-ce pas cruauté que de demander l'héroïcité à des prêtres immergés dans un monde hypersexualisé¹⁰ sans leur donner une arme efficace pour leur persévérance ? Quelle dose de renoncement trouve-t-on dans une messe-repas ? Quelle mesure de mortification y a-t-il dans un récit de l'Institution ? À quelles résolutions conduit la mémoire de la Passion ?

C'est la grâce qui nous sauvera : la grâce de Jésus-Christ, la grâce du Calvaire, la grâce de la Sainte Messe en définitive.

2.2 Dans la vie religieuse

Ce que nous avons dit de la vie sacerdotale est aussi vrai de la vie religieuse. La sanctification de l'individu par l'exercice des conseils évangéliques – au moyen des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance – n'est possible et réalisable que par le sacrifice de la Croix.

« *Si quelqu'un veut être parfait, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* », enseigne le divin Maître (Mt 16, 24). « *Qu'il se renonce lui-même* », « *qu'il prenne sa croix* » : où, quand, comment ?

La réponse se trouve dans l'assistance quotidienne du religieux à la Sainte Messe. « *Ayez en vous-mêmes les mêmes sentiments qui étaient dans le Christ Jésus* », conseille Saint Paul (Phil 2, 5).

Où trouve-t-on l'expression par excellence des sentiments de Notre Seigneur, si ce n'est dans le Saint Sacrifice de la Messe et dans les prières vénérables que l'Église a ciselées au cours des siècles pour servir d'écrin à ce joyau qu'est la présence réelle ?

Le Canon de la Messe traditionnelle n'a rien de sentimental et de compassé. Il nous fait entrer, selon une vision de foi, dans les sentiments de propitiation, de renoncement et de sacrifice de Jésus-Christ. Qu'on relise avec attention tout le Canon romain et l'on verra que tout y est d'une sobre objectivité : objectivité du péché, objectivité de notre condition de pécheur, objectivité de la réparation, objectivité du sacrifice.

Ce dont les religieux ont besoin ce n'est pas d'une piété, même liturgique, sentimentale et subjective, mais de principes forts et clairs qui illuminent la voie du renoncement à laquelle le Christ les a appelés.

Ici, de nouveau, un rite centré sur l'homme, sur la participation de la communauté,

6. « *Si quis dixerit (...) quod offeri non sit aliud quam nobis Christum ad manducandum dari, anathema sit.* » (concile de Trente, session XXII : *Décret sur le S. Sacrifice de la Messe*, canon 1 / Dz 948, DS 1751)

7. « *Celebrato veteri Pascha quod in memoriam exitus de Ægypto multitudi filiorum Israel immolabat (Ex 12, 1 sv), novum instituit Pascha, se ipsum ab Ecclesia per sacerdotes sub signis visibilibus immolandum in memoriam transitus sui ex hoc mundo ad Patrem, quando per sui sanguinis effusionem nos redemit eripuitque de potestate tenebrarum et in regnum suum transtulit (Col 1, 13).* » (concile de Trente, session XXII : *Décret sur le S. Sacrifice de la Messe*, ch. 1 / Dz 938, DS 1741)

8. « *Si quis dixerit, Missæ sacrificium tantum esse (...) nudam commemorationem sacrificii in cruce peracti, non autem propitiatorium (...), anathema sit.* » (concile de Trente, session XXII : *Décret sur le S. Sacrifice de la Messe*, canon 3 / Dz 950, DS 1753)

9. De même qu'en définissant l'homme comme animal rationnel (définition essentielle), on peut aussi montrer que le propre de l'homme est de rire, qu'il est bipède et qu'il est un animal social (caractéristiques secondaires qu'il a en commun avec d'autres êtres créés et qui ne le définissent pas adéquatement et essentiellement).

10. Pour mémoire, rappelons ici ce slogan : « Internet est fait pour la pornographie ! » Nous voilà prévenus !

sur le repas fraternel, ne sera d'aucune utilité pour ceux qui doivent soulever le monde par leur vie quotidienne de renoncement et de sacrifice.

2.3 Dans la vie familiale

Si les religieux ne peuvent pas être à la hauteur de leur sublime vocation de perfection sans le sacrifice de la Messe, qu'en sera-t-il du peuple chrétien en contact permanent avec le monde et son esprit ?

En effet, si les religieux sont comme les professionnels de la sainteté, par vocation spéciale reçue de Dieu, les fidèles, tout spécialement ceux appelés au mariage, ne doivent pas rester en arrière sur cette voie.

Lorsque Notre Seigneur parle de la sanctification, Il ne parle que d'un seul chemin, le chemin étroit (Mt 7, 14), et que d'une seule porte, la porte étroite (Mt 7, 14). Il n'y a donc pas deux voies pour parvenir au Ciel : d'une part, celle qui obligeraient les âmes consacrées dans la vie sacerdotale ou religieuse, et d'autre part, celle qui conviendrait aux époux chrétiens.

Non, il n'y a qu'un seul sauveur, Notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'une seule voie pour parvenir au Ciel, la Croix.

Quel fidèle, quel prêtre, quel évêque bien-né ne se lamenterait pas aujourd'hui devant l'affaiblissement de l'idéal conjugal et familial ? Qu'il nous suffise de mentionner le concubinage généralisé, la multiplication des divorcés remariés, les nombreuses causes d'annulation de mariage, etc.

Certes, ces scandales n'ont pas été réservés à notre temps et l'Église a toujours eu fort à faire pour y remédier. Mais, prendon vraiment les bons moyens en imposant à l'Église depuis quatre décennies une Messe qui n'est plus définie comme un sacrifice ?

Le modèle que Saint Paul nous présente pour le mariage dans son épître aux Ephésiens n'est-il pas celui de l'union du Christ et de l'Église (Eph 5, 23) ? Or, cette union, où a-t-elle été scellée, sinon sur la Croix ?

Voulons-nous donner une chance aux époux chrétiens de persévérer dans la fidélité à leurs promesses ? Alors, nous devons leur redonner la Messe qui est un sacrifice. Ce n'est que dans la Messe que les époux comprendront la fidélité du Christ pour son Épouse, l'Église, et de l'Église pour son Époux, le Christ. Seule la Messe qui est un sacrifice permettra aux époux de payer le prix exigé pour l'unité, l'indissolubilité et la fécondité de leur union.

Si la Messe revient dans sa forme sacrificielle et que s'estompe sa forme moderne, alors les époux sauront ce qu'il leur reste à faire en matière de famille nombreuse, d'éducation chrétienne des enfants et de vie de piété familiale.

Même dans les cas, humainement tragiques et sans issue, où un des époux est atteint par une maladie mortelle transmissible, les deux époux sauront quelle est la volonté de Dieu sur eux. Ils trouveront

aussi la force dans le sacrifice du Christ, renouvelé sur nos autels, de vivre dans la chasteté parfaite.

2.4. Dans l'apostolat

L'apostolat du prêtre du XXI^e siècle se déroule souvent sur un fond de déchristianisation, de laïcisation, de paganisme ou d'indifférence. Que de soucis pour le prêtre catholique, si attentif aux désirs du Cœur de Jésus de régner sur les âmes.

Ce prêtre, que doit-il faire ? Par où doit-il commencer ?

Cédons la parole à un évêque missionnaire qui, le jour de son jubilé d'or sacerdotal, décrivait la puissance de la Messe sur les âmes qui lui avaient été confiées durant ses 50 années d'apostolat :

« Certes, je connaissais, par les études que nous avions faites, ce qu'était ce grand mystère de notre foi, mais je n'en avais pas compris toute la valeur, toute l'efficacité, toute la profondeur. Cela je l'ai vécu jour par jour, année par année, dans cette Afrique et particulièrement au Gabon où j'ai passé treize ans de ma vie missionnaire, d'abord au séminaire, ensuite dans la brousse au milieu des Africains, chez les indigènes. »

« Et là, j'ai vu, oui, j'ai vu la grâce de la sainte Messe, je l'ai vue dans ces âmes saintes qu'étaient certains de nos catéchistes. Ces âmes païennes transformées par la grâce du baptême, transformées par l'assistance à la Messe et par la Sainte Eucharistie, ces âmes comprenaient le mystère du Sacrifice de la Croix et s'unissaient à Notre Seigneur Jésus-Christ, dans les souffrances de sa Croix, offraient leurs sacrifices et leurs souffrances avec Notre Seigneur Jésus-Christ et vivaient en chrétiens. (...) »

« Voilà des hommes qu'a produits la grâce de la Messe, qui assistaient à la Messe tous les jours, communiaient avec ferveur et qui sont devenus des modèles et des lumières autour d'eux, sans compter beaucoup de chrétiens et chrétiennes transformés par la grâce. »

« J'ai pu voir ces villages de païens devenus chrétiens se transformer non seulement, je dirai, spirituellement et surnaturellement, mais se transformer physiquement, socialement, économiquement, politiquement, se transformer parce que ces personnes, de païennes qu'elles étaient, étaient devenues conscientes de la nécessité d'accomplir leur devoir, malgré les épreuves, malgré les sacrifices, de tenir leurs engagements et en particulier les engagements du mariage. Et alors, le village se transformait peu à peu sous l'influence de la grâce, sous l'influence de la grâce du Saint Sacrifice de la Messe, et tous ces villages voulaient avoir leur chapelle, tous ces villages voulaient avoir la visite du Père. La visite du missionnaire ! Elle était attendue avec impatience pour pouvoir assister à la Sainte Messe, pouvoir se confesser et communier ensuite. »

« Des âmes, aussi, se sont consacrées alors à Dieu, des religieux, des reli-

gieuses, des prêtres se donnaient à Dieu, se consacraient à Dieu, voilà le fruit de la Sainte Messe. »

Comment la Messe orientait-elle toutes ces âmes vers la sainteté ?

Le Pontife le dit explicitement : « *Il faut quand même que nous étudions un peu les motifs profonds de cette transformation : c'est le sacrifice.* »¹¹

La vertu d'un pontage coronarien

Aurons-nous la naïveté de croire que le retour à la Messe traditionnelle ramènera tout en ordre en un clin d'œil ? Certes, non.

Ce que nous croyons, en revanche, c'est que le corps de l'Église ne sera guéri de ses blessures que lorsque le sang du Christ recommencera à couler à flot dans ses veines, amenant grâce, force, persévérance, énergie et vie surnaturelles dans tous les membres.

N'était-ce pas déjà la conviction de Saint Paul lorsqu'il écrivait aux Hébreux : « *Sine sanguinis effusione, non fit remissio – Sans l'effusion du sang [du Christ], il ne saurait y avoir de rémission [des péchés]* » (Heb 9, 22).

Arbogastus

11. MGR MARCEL LEFEBVRE, *Sermon du Jubilé d'or sacerdotal*, 23 septembre 1979.

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain

Sì Sì No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPA : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement
Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,
- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,
- normal : 24 €,
- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

- IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
- BIC : PSST FR PPP AR